



Université de Poitiers
École doctorale Humanités

**La création musicale au service de la liturgie.
Pierre Desvignes à Notre-Dame de Paris (1802-1827)**

Volume 2 – Annexes et pièces liminaires

THÈSE

pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université de Poitiers en musique et musicologie

Présentée et soutenue par :
Guillaume AVOCAT

Sous la direction de :
Thierry FAVIER et Rémy CAMPOS

Le 3 février 2023

Membres du jury

Thierry FAVIER (Directeur – Professeur des Universités en musicologie, Université de Poitiers)

Rémy CAMPOS (Codirecteur – Professeur d'histoire de la musique, Conservatoire national de musique et de danse de Paris / Responsable de la recherche, Haute école de musique de Genève)

Youri CARBONNIER (Rapporteur – Professeur des Universités en histoire moderne, Université d'Artois)

Achille DAVY-RIGAUX (Rapporteur – Directeur de recherches en musicologie, CNRS/IReMus)

Katharine ELLIS (Professor of Music, Cambridge University)

Fanny GRIBENSKI (Chargée de recherches en musicologie, CNRS/IRCAM / Assistant professor of Music, New York University)

ANNEXE 1
Catalogue de l'œuvre religieux
de Pierre Desvignes

Introduction du catalogue

Présentation générale

Dans cette première annexe, nous ne présentons pas un catalogue de l'œuvre complet de Desvignes, mais seulement un catalogue de son œuvre religieux. Nous ne visons pas ici l'exhaustivité. Ce catalogue est d'abord conçu pour fournir des points de repère au lecteur de cette thèse ainsi qu'une première synthèse recoupant les sources du *fonds Conservatoire* et du *fonds Notre-Dame* dont nous avons retracé l'historique précis dans l'introduction de la thèse. Le premier est issu des versements de la collection de l'ancienne bibliothèque historique du Conservatoire de musique à la BnF qui eurent lieu en 1964 et en 1990. Le *fonds Notre-Dame* provient des collections de l'ancien musée de Notre-Dame dont les manuscrits et les manuscrits musicaux ont été versés à la BnF après la fermeture du musée en 2008. Nous avons démontré à travers l'étude croisée d'inventaires de 1827, de 1884 et de 2015 que ce fonds correspond au lot de partitions et parties séparées que la fille de Desvignes vendit au chapitre de Notre-Dame peu après le décès du maître, bien que nous déplorions la perte de « deux messes à quatre voix pour les dimanches simples » ainsi que des motets sur psaumes *Beatus vir* et *In exitu Israël* mentionnés dans l'inventaire de 1827¹.

Ce catalogue ne présente donc pas les opéras, les romances, les pièces révolutionnaires et autres cantates de Desvignes, dont on se permet de faire un bref état ici. Outre ses nombreuses messes et motets, le maître a composé deux opéras comiques, *L'Amant, frère et rival*² et *L'épouvantail ou la féerie de village*³, une « comédie » intitulée *Amour et jeunesse ou le Sous-lieutenant de dragons*⁴ et un « opéra bouffon » *Les Sorciers de village*⁵, ainsi que deux « drames héroïques » *Sophronie ou la Liberté des cultes*⁶ et *Sigismond III à Cracovie*⁷. Le maître tira une messe de ce dernier sous le règne de Charles X. Aucune de ces œuvres ne semble avoir été exécutée⁸. On trouve dans les archives de la Bibliothèque nationale de France les sources d'une cantate composée en l'honneur de Napoléon I^{er}⁹,

¹. cf. Introduction.

². F-Pn, ms. 9348 et F-Pn, ms. 9339.

³. F-Pn, ms. 9333.

⁴. F-Pn, ms. 9332.

⁵. F-Pn, ms. 9335 et F-Pn, ms. 9336.

⁶. F-Pn, ms. 9352.

⁷. F-Pn, ms. 9349, F-Pn, ms. 9350 et F-Pn, ms. 9334.

⁸. On n'en trouve en effet aucune trace dans les archives des opéras.

⁹. F-Pn, ms. 9337 et F-Pn, ms. 9353.

deux cantates pour la pension de jeunes filles de Madame de Bré¹⁰ et un recueil incomplet de romances¹¹. D'autres romances du maître sont conservées à l'actuelle bibliothèque du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris¹², au Napoleonmuseum de Thurgau¹³ ainsi qu'à la Bibliothèque du patrimoine de Clermont-Ferrand¹⁴. Enfin, la bibliothèque municipale de Rouen conserve également un exemplaire manuscrit de sa cantate révolutionnaire *La fête de l'Égalité*¹⁵. Le Conservatoire de Dijon et la maison d'éducation de la Légion d'Honneur de Saint-Denis conservent également quelques manuscrits de musique religieuse auxquelles nous n'avons pas pu avoir accès. On trouve à Dijon un petit *Exaudiat* et des Propres en contrepoint probablement composés par Desvignes lorsqu'il était élève à la maîtrise de Dijon¹⁶. La maison d'éducation de la Légion d'Honneur conserve dans ses archives historiques un petit *Pange lingua*, un *Sanctus*, un *Kyrie* et un *Gloria* dans un recueil factice¹⁷. Une copie autographe de ses *Leçons de Ténèbres* est également conservée à la Staatsbibliothek zu Berlin¹⁸. Son célèbre *Pie Jesu* est conservé en partition imprimée aux bibliothèques municipales de Coulommiers¹⁹ et de Lille²⁰. Alors que nous achevions la rédaction de cette thèse, Pascal Denécheau, ingénieur à l'IREMus, découvrit quelques copies de messes et de motets de Desvignes dans les archives diocésaines de Nantes que nous n'avons pas pu consulter et dont l'inventaire est encore inachevé. Ces sources ne sont pas primordiales dans le cadre de notre problématique car elles ne concernent pas les cérémonies à Notre-Dame. L'histoire des copies de messes conservées à la maison d'éducation de la Légion d'Honneur et aux archives diocésaines de Nantes est encore à écrire. Elles sont des témoins importants de l'activité du maître et du rayonnement de son œuvre en dehors de la cathédrale et du diocèse de Paris.

¹⁰. F-Pn, ms. 9338. Le premier chant date du 16 septembre 1807 et a été exécuté pour l'inauguration d'une nouvelle salle. Le second a été exécuté le 24 août 1808 pour la distribution des prix de la pension.

¹¹. F-Pn, L-1942.

¹². Elles sont conservées à la cote CH-Gc.

¹³. Elles sont conservées aux cotes ms. 7509 et ms. 7510.

¹⁴. Elle est conservée à la cote Mu 843.

¹⁵. BM Rouen, Théâtre 218⁽¹⁾.

¹⁶. CNR de Dijon, In 8° 126 et In fol. 564.

¹⁷. Maison d'éducation de la Légion d'Honneur, Mus. 236.

¹⁸. Staatsbibliothek zu Berlin, Mus. Ms. Autogr. De.

¹⁹. BM Coulommiers, Mus. 11⁽⁴⁾.

²⁰. BM Lille, M. 6772.

Explication de l'organisation du catalogue

Notre catalogue ne traite donc pas l'ensemble de l'œuvre du maître et tient avant tout un rôle d'annexe à notre thèse. De plus, des sources restent encore à découvrir. Nous avons privilégié une thématique par type de texte plutôt que par genre musical, contrairement à la plupart des références en la matière²¹. La classification générique « motet » aurait eu pour fâcheuse conséquence de mêler en un même chapitre les psaumes, les antiennes de vêpres, les antiennes mariales, les *Magnificat* ou encore les prières d'élévation et les *Domine salvum*. Certains textes, comme les psaumes, les antiennes de vêpres ou les *Ô salutaris* peuvent faire l'objet d'un traitement musical spécifique et n'ont pas la même destination liturgique. Une thématique par destination liturgique était également impossible étant donné que la plupart des messes et des motets pouvaient être employés dans divers types de cérémonies. Une classification en fonction des textes nous a donc semblé plus appropriée. Nous avons donc réparti les 161 références de notre catalogue dans onze catégories : Propre de la messe, Ordinaire de la messe, Messes des morts, Psaumes, Antiennes, *Magnificat*, *Te Deum*, Leçons de Ténèbres, *Domine salvum*, *Ô Salutaris* et les Autres hymnes et cantiques. La catégorie des Antiennes est subdivisée en quatre sous-sections en fonction de leurs destinations liturgiques : pour les vêpres, pour les offices du Carême et du Temps Pascal, les grandes « Ô » de l'Avent et les antiennes mariales.

Chaque notice est numérotée et précédée du sigle « Dv. » qui est une abréviation du nom de Desvignes. Les notices débutent par un encart synthétisant les données connues de l'œuvre : la datation la plus précise, le ou les contextes d'exécution, les dates d'exécution connues et un commentaire général qui fait un bref état des sources conservées, justifie la datation et donne des informations historiques complémentaires. Par exemple, le commentaire du *Pie Jesu* (Dv. 146) dresse un état des sources conservées et explique qu'elle fut exécutée lors des cérémonies nationales des différents régimes qui se sont succédés. La notice du *De profundis* (Dv. 33) donne une explication détaillée de la chronologie des exécutions et de la génétique des sources. Chaque notice dresse ensuite une description détaillée de chaque source. On relève trois types de sources que l'on a classées dans cet ordre : partitions, parties séparées et livres de chœur. Nous avons préféré classer les parties séparées immédiatement après les partitions en symphonie car ces dernières sont souvent corollaires. De plus, les copies en livre de chœur sont peu nombreuses. À titre d'exemple, la notice de la messe

²¹. Voir notamment les catalogues thématiques de l'œuvre de Brossard et de Le Sueur rédigés par Jean Duron et Jean Mongrédien : MONGREDIEN (Jean), *Catalogue thématique de l'œuvre complète du compositeur Jean-François Le Sueur (1760-1837)*, New York : Pendragon Press, 1980 et DURON (Jean), *L'œuvre de Sébastien de Brossard, 1655-1730 : catalogue thématique*, Versailles : Centre de musique baroque de Versailles / Klincksieck, 1995. Citons également le catalogue de l'œuvre de Giroust tout récemment publié par Jack Eby : EBY (Jack), *François Giroust (1737-1799) : Composer for Church, King and Commune. Life and Thematic Catalogue*, Hildesheim, Zürich, New York : Olm, 2018.

Dv. 8 fait état de cinq sources : deux partitions (sources A et B), deux lots de parties séparées (sources C et D) et un livre de chœur (source E). Chaque section associée à une source donne les informations archivistiques communes (titre propre, cote, fonds dans lequel elle est conservée) mais aussi des informations matérielles (type de source, format, état général), des informations musicales (tonalité, nomenclature) et des informations historiques (datation, noms et dates mentionnés). Chaque notice donne, dans l'ordre : le titre propre de la source, la cote archivistique, l'identification du fonds archivistique, une datation, le type de source (partition, parties séparées, livre de chœur), sa forme (manuscrit autographe ou non, imprimé), état (complet, incomplet, parcellaire), le ou les formats, la nomenclature, la tonalité et un commentaire général justifiant la datation et donnant des informations complémentaires sur la source. Pour les parties séparées, nous donnons également le détail de chaque lot en respectant strictement les appellations employées par les copistes sur les cahiers. Le nombre de chaque cahier est précisé entre parenthèses.

Les parties séparées regorgent en effet d'informations essentielles comme les noms de musiciens ou d'enfants de chœur, des dates et diverses notes inscrites relatives à l'exécution. Par exemple, le lot de parties séparées des *Leçons de Ténèbres* Rés. Vma. ms. 1637 contient un nombre très important de noms et de dates d'exécution nous apprenant que cette œuvre fut jouée à Notre-Dame jusque dans les années 1840. Le *Registre des délibérations capitulaires* mentionne parfois les noms des lauréats des prix de la maîtrise. Ainsi, les noms des enfants de chœur sur les parties de dessus permirent souvent de dater les pièces avec précision. C'est notamment grâce à la mention des noms des enfants de chœur Dressel et Dupont, cités dans l'acte capitulaire relatif à la remise des prix de la maîtrise du 28 août 1810, que nous pouvons affirmer que le *Lauda Jerusalem* (Dv. 37) a été composé avant 1810²². Enfin, c'est grâce à l'indication « Au sanctus » écrite au crayon à la fin d'une partie de cor du *Regina caeli* à grand orchestre (Dv. 117, source D) que nous savons que Desvignes employa cette antienne mariale comme motet d'offertoire pendant le temps pascal. Le commentaire dit également si la source en question fait partie d'un recueil ou si elle est liée avec une autre source. Par exemple, le recueil de parties séparées de messes Rés. Vma. ms. 1614 est le corollaire du lot de messes en partitions Rés. Vma. ms. 1601.

²². Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 28 août 1810.

Propre de la messe

Dv. 1 – Propre de Noël en plain-chant harmonisé

Date : aucune

Contexte d'exécution : Noël, propre de la messe canoniale (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : ce Propre de Noël n'est conservé qu'en partition avec copie des intonations des moments du Propre, des versets et des répons en plain-chant monodique (**Source A**).

Source A

Titre propre : Messe du jour de Noël / en plain-chant harmonisé

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁴⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : aucune

Type de source : partition (5 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature : chœur DHcTB.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant des pièces composées par Desvignes à différentes époques.

Dv. 2 – Propre de l'Épiphanie en plain-chant harmonisé

Date : aucune

Contexte d'exécution : Épiphanie, propre de la messe canoniale (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : ce Propre de l'Épiphanie n'est conservé qu'en partition avec copie des intonations, des versets et des répons en plain-chant monodique (**Source A**).

Source A

Titre propre : Messe du jour de l'Épiphanie / en plain-chant harmonisé

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁵⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : aucune

Type de source : partition (4 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature : chœur DHcTB.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant des pièces composées par Desvignes à différentes époques.

Dv. 3 – *Parvulus natus est*

Date : 1802-1821

Contexte d'exécution : Introït de la messe de Noël (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 1^{er} mai 1821 (Baptême du duc de Bordeaux)

Commentaire général : ce motet est conservé en partition avec accompagnement de cordes (**Source A**) et en partition vocale (**Source B**). On conserve également un lot de parties séparées pour voix et cordes (**Source C**) et un autre pour grand orchestre (**Source D**). Les **Sources A** et **B** ne portent que le texte du motet tandis que les **Sources C** et **D** portent, en plus, le texte écrit pour le baptême du duc de Bordeaux. La **Source D** a été faite pour le baptême du duc. Le texte du *Parvulus natus est* a, en effet, été ajouté *a posteriori*. Sur la **Source C** les deux textes ont été écrits proprement. Cette dernière est donc postérieure à la **Source D**.

Source A

Titre propre : Parvulus, motet du jour de Noël

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁸⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1838

Type de source : partition (4 p.)

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature : D soliste, chœur DDB, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant des pièces de différentes époques. Il s'agit d'une copie tardive faite probablement pas l'un des successeurs de Desvignes. La datation est déduite du gaufrage Dantier fils.

Source B

Titre propre : Motet pour le jour de Noël

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (8 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D soliste, chœur DDB.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame.

Source C

Titre propre : Parvulus motet de Noël, et pour le D. de B. / solo e trio

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino

Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, spt., bas., vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la date du baptême du duc de Bordeaux.

Source D

Titre propre : Parvulus, Motet pour la Naissance du Duc de Bordeaux / solo e trio

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1656

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : ca. 1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Solo e trio (1), flauto (1), due oboï (1), due fagotti (1), corni in C (1), Premier violon (1), V. S.[second violon] (2).

Etat : incomplet

Format : 29 x 22,5 cm

Nomenclature : D soliste, chœur DDB fl., htb. 2, bas. 2, cor, vl. 2.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté par rapport à la date du baptême du duc de Bordeaux.

Ordinaire de la messe

Dv. 4 – Messe à quatre parties et basse-continue en *ré* mineur

Date : 1780

Contexte d'exécution : messe canoniale

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe n'est conservée qu'en partition manuscrite (**Source A**). Elle porte la mention « Desvignes. Composuit à Dijon le 29 avril 1780 ». Desvignes avait presque 16 ans et étudiait encore à la maîtrise de Dijon. Il s'agit d'un exercice d'école mais probablement pas son chef-d'œuvre de fin d'études. En effet, Desvignes ne quitte la maîtrise de Dijon que deux ans après la composition de cette messe. Cette messe a fait l'objet d'une édition critique par Michel Cuvelier aux éditions du Centre de Musique Baroque de Versailles.

Source A

Titre propre : Messe à Quatre Parties

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 29 avril 1780

Type de source : partition (20 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* mineur

Commentaire : à la fin il est écrit « Desvignes. Composuit à Dijon le 29 avril 1780 ».

Dv. 5 - Messe à grand chœur en *la* majeur

Date : 1804-1808

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : le titre propre d'une partie de dessus indique que cette messe a été exécutée, une ou plusieurs fois, à l'occasion de la fête de Noël.

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**), un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source B**) et un second lot de parties séparées indépendant pour grand orchestre (**Source C**). À noter que la partition contient également des parties de vent détachées présentes dans le second lot de parties.

Elle a été datée grâce à la mention du nom de René Cornu sur une partie de dessus de la **Source C**. Ce dernier fut enfant de chœur de la maîtrise jusqu'en septembre 1808 (*cf.* Acte capitulaire du 4 octobre 1808). Les copies de la **Source A** et de la **Source B** datent de la Restauration.

Source A

Titre propre : 1^{re} Messe à grands chœurs et Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (366 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Pagination : p. 1-65

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt, bc. [+fl, htb, bas détachés]

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source B

Titre propre : 1^{re} Messe en Simphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Violino Primo (2), Violino Secundo (2), Alto (1), Violoncelle solo (1), Basse (1),

Contre Basse (1), Basse Taille Récitante (1).

Etat : incomplet

Format : 35 x 26,5 cm

Nomenclature : vl 2, alt, vlc obl., vlc., ctb, b. solo

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

La copie de ce lot est associée à celle de la **Source A**.

Source C

Titre propre : Messe / Pour Le St Jour de Noël. / Par / Mer Desvigne / Maitre / de musique / des enfans / de chœur

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1615

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 5

Datation : 1804-1808

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot en *la* majeur : Dessus récitant (1), Dessus des chœurs (1), Taille récitante et Taille des chœurs (3), Basse [des chœurs] (3)

Détail du lot en *sol* majeur : H. Contre récitante (1), Violino 1^o (1), Violino 2^o (1), Flauto (1), Oboï (1), Comi (1), Fagotti (1), Tromb: (1)

Etat : incomplet

Format : 35 x 22, 5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, bas., trb., vl 2, alt.

Tonalité : *la* majeur et *sol* majeur

Commentaire : sur la partie de dessus récitant figurent des noms d'enfants de chœur : « Cornu et Pottier ». Sur une partie de basse figure les noms de basses-contre du bas-chœur de Notre-Dame : « Segaux et Guillou ». Sur une autre partie de basse figurent les noms d'autres basses-contre du bas-chœur de Notre-Dame : « Jacquemet et Arnout ». La source a été datée grâce à la mention du nom, sur une partie de dessus, de René Cornu qui est sorti de la maîtrise en septembre 1808.

Dv. 6 - Messe à grand chœur en *ré* majeur

Date : 1804-1810

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**), un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source C**) et un deuxième lot de parties séparées indépendant pour grand orchestre (**Source D**). On conserve un troisième lot parcellaire datant de l'Empire (**Source E**). La partition a également fait l'objet d'une mise au propre tardive (**Source B**).

Elle a été datée grâce à la mention des noms d'enfants de chœur sur une partie de dessus de la **Source C**. Ces derniers sont mentionnés dans l'acte capitulaire du 28 août 1810.

Source A

Titre propre : 2e Messe à grands chœurs et Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (366 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Pagination : p. 67-154

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt, bc.

Tonalité : *mi*b majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source B

Titre propre : Desvignes. Messe à grands chœurs avec symphonie / (en Ré).

Cote : F-Pn, ms. 9340

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (184 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32 x 25,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb. 2, cor, bas., trb., vl. 2, alt., vlc., bc., org.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Ce document est une mise au propre tardive de la main de Desvignes.

Source C

Titre propre : 2e Messe à grands chœurs et Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Violino Primo (2), Violino Secundo (2), Alto (1), Violoncelle solo (1), Basse (1),

Contre Basse (1), Basse Taille Récitante (1).

Etat : incomplet

Format : 35 x 26,5 cm

Nomenclature : vl 2, alt, vlc obl., vlc., ctb, b. solo

Tonalité : *mi*b majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé. La copie de ce lot est associée à celle de la **Source A**.

Source D

Titre propre : 2e Messe à Grands Chœurs et Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1616

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 5

Datation : av. 1815

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Premier dessus des chœurs (1), Second dessus des chœurs (3), Haute-Contre [récitante] (1), 1.ère Haute-Contre (2), 2e Haute contre (1), Haute-contre des chœurs (2), 1.ère Taille (1), Taille (3), Tailles des chœurs (2), Basse-Taille R.te (1), Basse chantante (8), Violino primo (3), Violino secondo (4), Alto (2), Violoncelle obligé et contrebasse, 1.er pupitre (1), Violoncelle (2), Contre Basse (2), Flutes (1), Clarinettes (1), Corni (1), Corno 1° (1), Corno Secondo (1), Bassons (1), Trombone (1), 3° Trombone (1), Timbalo (1).

Etat : incomplet

Format : 30 x 23,5 cm et 34,5 x 26 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., clar., cor 2, bas., trb. 3, timb., vl 2, alt, vlc, ctb

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : sur une partie de basse figure les noms de basses-contre du bas-chœur de Notre-Dame : « Bresle. Chandora ». La messe contient un *Domine salvum* dont le mot « Imperatorem » a été gratté et remplacé par « Regem ». Ce lot a donc d'abord été copié sous l'Empire puis modifié sous la Restauration. La mention du nom de Chandora, qui entre au bas-chœur en 1816, prouve également le réemploi de cette messe après cette date.

Source E

Titre propre : Messe à grand orchestre / composée par Mr Desvignes

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1617

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 5

Datation : 1804-1810

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus Récitant (4), Haute-contre (4), Taille Récitante (2), Taille (2), Basse Taille récitante (2), Basse chantante (7), Basse continue (1)

Etat : complet

Format : 30 x 23,5 cm et 34,5 x 26 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *mi*b majeur

Commentaire : sur une partie de basse figure le nom d'un basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame : « Jacquenet ». Une autre partie porte le nom de son collègue « Bresle ». Trois parties de dessus récitant portent les noms d'enfants de chœur, respectivement : « Dupont et Monnier », « François » et « Dhautel et Durand ». La messe contient un *Domine salvum fac imperator*. Les enfants de chœur Durand, Dhautel et Dupont sont mentionnés dans l'acte capitulaire du 28 août 1810 à l'occasion de la remise des prix de la maîtrise. Voilà pourquoi nous estimons que ce lot a été copié, pour partie à tout le moins, entre 1804 et 1810.

Dv. 7 - Messe à trois voix en *ré* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**), un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source C**) et un second lot de parties séparées indépendant et parcellaire (**Source D**). Elle a également fait l'objet d'une mise au propre tardive en partition (**Source B**).

Elle a été datée grâce à la présence d'un *Domine salvum fac Regem* dans toutes les sources.

Source A

Titre propre : 3^e Messe

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (366 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Pagination : p. 155-199

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, alt, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source B

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie / (en ut).

Cote : F-Pn, ms. 9343⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (110 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet (partie de harpe vierge)

Format : 32 x 25,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, hrp., fl., htb., cor 2, vl. 2, alt., pno., bc

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé. Ce document est une mise au propre tardive.

Source C

Titre propre : 3^e Messe / à trois voix et Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Basse-taille (1), violino primo (2), violino secundo (2), alto (1), violoncelle-obligé (1), basso (1), contre-basse (1)

Etat : incomplet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : B, vl. 2, alt., vlc. ob., ctb., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source D

Titre propre : Messe à 3 voix en symphonie / composée par M.r Desvignes Maître de Musique de l'Église de Paris

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1618

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 5

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Tenore (1), Corni en ut (1), Flute (1).

Etat : parcellaire

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : T, fl., cor.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Dv. 8 - Messe à trois voix en *sol* mineur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**), un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source C**) et un second lot de parties séparées d'une version réduite (**Source D**). Elle a également fait l'objet d'une mise en livre de chœur (**Source E**) et d'une mise au propre tardive en partition (**Source B**). Elle a été datée grâce à la présence d'un *Domine salvum fac Regem* dans toutes les sources.

Source A

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (366 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Pagination : p. 211-254

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, alt, bc.

Tonalité : *la* mineur

Source B

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie / (en *sol* mineur).

Cote : F-Pn, ms. 9343⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (119 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet (partie de piano vierge)

Format : 32 x 25,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, hrp., fl., htb., cor 2, vl. 2, alt., pno., bc

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.
Ce document est une mise au propre tardive.

Source C

Titre propre : 4e Messe / Messe en Trio, avec symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Basse-taille (1), violino primo (2), violino secundo (2), alto (1), violoncelle-obligé (1), basso (1), contre-basse (1)

Etat : incomplet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : B, vl. 2, alt., vlc. ob., ctb., bc.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source D

Titre propre : Messe à trois voix et simphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1619

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 5

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1.er Soprano (1), 1.er Dessus des chœurs (1), Second Dessus (1), Basse-Taille (1), Serpent (1).

Etat : incomplet

Format : 34 x 22 cm

Nomenclature : chœur DDB, spt.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source E

Titre propre : Messe à 3 voix en sol mineur / Pierre Desvignes

Cote : F-Pn, ms. 10908⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1830

Type de source : livre de chœur

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet

Format : 55,5 x 42 cm

Nomenclature : chœur DDB, bc.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Dv. 9 - Messe à grand chœur en *do* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**) et un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source B**). Elle a été datée grâce à la présence d'un *Domine salvum fac Regem* dans toutes les sources.

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (366 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Pagination : p. 255-290

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt, bc.

Tonalité : *do* majeur

Source B

Titre propre : 5e Messe / Messe en chœur avec Symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Basse-taille (1), violino primo (2), violino secundo (2), alto (1), violoncelle-obligé (1), basso (1), contre-basse (1)

Etat : incomplet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : B, vl. 2, alt., vlc. ob., ctb., bc.

Tonalité : *do* majeur

Dv. 10 - Messe à grand chœur en *sol* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : cette messe est conservée dans un recueil en partition pour chœur et accompagnement de cordes (**Source A**) et un autre recueil en parties séparées selon la même nomenclature (**Source B**). Elle a été datée grâce à la présence d'un *Domine salvum fac Regem* dans toutes les sources.

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827
Type de source : partition (366 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 33 x 25 cm
Pagination : p. 291-332
Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt, bc.
Tonalité : *sol* majeur

Source B

Titre propre : 6e Messe en chœur avec symphonie
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4
Datation : 1815-1827
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe
Détail du lot : Basse-taille (1), violino primo (2), violino secundo (2), alto (1), violoncelle-obligé (1), basso (1), contre-basse (1)
Etat : incomplet
Format : 33 x 26,5 cm
Nomenclature : B, vl. 2, alt., vlc. ob., ctb., bc.
Tonalité : *sol* majeur

Dv. 11 - Messe à grand chœur en *do* mineur

Date : 1802-1804
Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 25 décembre 1803 (probable)
Commentaire général : cette messe est conservée en partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et un lot de parties séparées selon la même nomenclature (**Source B**). Sur presque toutes les parties, le *Domine salvum* a été remanié trois fois : les mots « *fac republicam* » ont été rayés et remplacés par « *fac imperatorem* ». Ces derniers mots furent grattés en faveur d'une dernière version ajoutée sur la même musique : « *fac regem* ». Comme il n'existe pas de source datant de l'Ancien Régime, on peut donc dater cette œuvre de la période consulaire. Elle a ensuite été reprise au cours de l'Empire et de la Restauration.

Source A

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1
Datation : 1815-1827
Type de source : partition (208 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 33,5 x 25 cm
Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc., hrp., bc.
Tonalité : *do* mineur

Source B

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1620

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 6 et 7

Datation : 1802-1804.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Soprani (1), Premier dessus des chœurs (1), Second dessus des chœurs (3), Haute-Contre [récitante] (1), 1.ère Haute-Contre (2), 2e Haute contre (1), Haute-contre des chœurs (2), 1.ère Taille (1), Taille (3), Tailles des chœurs (2), Basse-Taille R.te (1), Basse chantante (8), Violino primo (3), Violino secondo (4), Alto (2), Violoncelle obligé et contrebasse, 1.er pupitre (1), Violoncelle (2), Contre Basse (2), Flutes (1), Clarinettes (1), Corni (1), Corno 1° (1), Corno Secondo (1), Bassons (11), Trombone (1), 3° Trombone (1), Timbalo (1).

Etat : complet mais hétérogène

Format : 30 x 23 et 22 x 30cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., clar., bas., cor, trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *do* mineur

Commentaire : ce lot a été daté grâce à la présence des mots « *fac republicam* » rayés au niveau du *Domine salvum* sur la plupart des cahiers. Sur des parties de soprani/dessus sont notés les noms d'enfants de chœur de Notre-Dame : « Cornu et Montassier », « Martin, Durand, Hens », « Cornu et Benoist », « Noirvache ». Sur une partie de haute-contre apparaît le nom de « Pichot », musicien du bas-chœur de Notre-Dame. Sur la partie de basse-taille récitante, au niveau de l'air « *Et vitam venturi* » est noté le nom du célèbre ténor de l'Opéra « Mr. Dérivis ».

Dv. 12 - Messe à grand chœur en *fa* mineur, « tirée de *Sigismund III à Cracovie* »

Date : 1824-1827

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : Desvignes a réemployé le matériau de son opéra, jamais exécuté, *Sigismund III à Cracovie*. La messe est conservée en partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et un lot de parties séparées selon la même nomenclature (**Source B**). On conserve également des sources hybrides où l'opéra et la messe cohabitent, l'une pour voix et orchestre (**Source C**) et l'autre pour voix, violon et piano (**Source D**). L'opéra peut être daté de la seconde Restauration grâce au prologue « Vive les Bourbons ! Vive un Roi vraiment français » qui fait explicitement référence à Charles X : « Charles nous fait d'heureux loisirs après les assauts les plus rudes ». L'opéra traite d'ailleurs du thème de l'usurpation de trône qui n'est probablement pas sans faire référence à la période de l'Empire. L'analyse des sources hybrides montre que la messe a bien été composée après l'opéra.

Source A

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1603

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (174 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 26,5 x 35 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor angl., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., bc.

Tonalité : *fa* mineur

Source B

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1621

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 8

Datation : 1824-1827.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Kyrie, Aria [S] (1), Gratias, Duo [S] (1), O Salutaris, Trio [S] (1), 2e Dessus récitant (1), Dessus (2), Gratias, Duo [A] (1), Cujus regni, Haute-Contre (1), H. Contre Récitante (1), Haute Contre (2), Et Resurrexit, air avec récitatif [T] (1), Cujus regni, Tenore (1), O Salutaris, Trio [T] (1), Taille récitante (1), Taille (5), Credo, Duo [B] (2), Cujus regni, B.T. (1), O Salutaris, Trio [B] (1), Magnus Dominus, Air après le chœur [B] (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flautti (1), Oboï. Cors Anglais pour le 1.er n° (1), Clarinettes (1), Fagotti (1), Corni (1), Trompettes (1), Trombone (1), Timbales (1), Premier violon (3), Second violon (3), Alto (2), Violoncelle 1er (1), Violoncello (1), Violoncelle et C.B. (1), Contrebasse (2).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor angl., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* mineur

Source C

Titre propre : Sigismond III. à Cracovie. / Drame héroïque. / en deux actes, / mêlé de chants, / et précédé d'un prologue. / Paroles de M. Leblanc / Musique de Desvignes

Cote : F-Pn, ms. 9349

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (302 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 26,5 x 34,5 cm

Nomenclature : DHcTB, vl. 2, alt., vlc., bc., fl. 2, ob. 2, cl. 2, bas. 2, cor 2 (en *do, ré, fa, mib, sol, la*), trp. 2 (en *do, ré, fa*), trb., timp.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : les parties de chant, comportant les paroles de la messe sont réécrites au bas de la partition ou sur des collettes amovibles. Correspondance des scènes de l'opéra avec les numéros de la messe : N° 1 *Kyrie* = Acte 2, scène 3 ; N° 2 *Gloria in exelcis Deo* = Acte 1, scène 1 (fin) ; N° 3 *Gratias agimus tibi* = Acte 1, scène 4 ; N° 4 *Cum sancto spiritu* = Acte 1, scène 6 ; N° 5 *Credo* (en *do* au lieu de *ré*) = Acte 1, scène 8 ; N° 6 *Et incarnatus* = Prologue (extrait) ; N° 7 *Et resurrexit* = Acte 1, scène 1 (début) et Acte 1, finale (fin) ; N° 8 *Cujus regni* = Acte 2, scène 1 ; N° 9 *Et expecto* = Acte 1, finale (début) ; N° 10 *Sanctus* = Acte 2, finale ; N° 11 *Agnus dei* = Prologue (début) ; N° 12 *Domine salvum fac regem* = Prologue (extrait).

Source D

Titre propre : Desvignes. Messe tirée de Sigismond à Cracovie

Cote : F-Pn, ms. 9351

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (187 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : DHcTB, vl., pno.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : les parties de chant comportent à la fois les paroles de la messe et celles de l'opéra. La partition suit l'ordre originel de ce dernier. Correspondance des scènes de l'opéra avec les numéros

de la messe : cf. **Source C**.

Dv. 13 - Messe à grand chœur et à grand orchestre ou avec accompagnement d'harmonie en *sol* mineur

Date : 1804

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 20 mai 1804 à Notre-Dame (Pentecôte). 15 août 1804 à Notre-Dame (Assomption).

Commentaire général : la messe est conservée en partition pour chœur et grand orchestre ou orchestre d'harmonie (**Source A**) et un lot de parties séparées pour grand orchestre (**Source C**). On conserve également une mise au net tardive en partition (**Source B**). On conserve également un reliquat de parties séparées (**Source D**). L'exécution du 20 mai 1804 a fait l'objet de deux critiques d'Alexandre Choron (*Correspondance des amateurs musiciens*, 23 mai 1804) et de Luigi Cherubini (*Mercur de France*, 26 mai 1804). La datation repose sur deux éléments : la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem* rayé dans la **Source A** permet de déterminer l'année 1804 comme plancher de datation. Un cahier de dessus de la **Source C** porte le nom de l'enfant de chœur « Calais ». Or, ce dernier quitte la maîtrise en 1809 pour prendre le poste de taille vacante du bas-chœur (cf. Acte capitulaire du 6 septembre 1809). La messe date donc d'avant cette date.

Source A

Titre propre : Messe à grand-orchestre. où[sic.] en harmonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1804-1815

Type de source : partition (220 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 29 x 21,5 cm

Nomenclature (version grand orchestre) : chœur DHcTB, hrp., fl., htb., bas., cor, vl. 2, alt., bc.

Nomenclature (version orchestre d'harmonie) : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trb.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : les deux orchestrations cohabitent sur la même partition. Le chœur est noté avec le grand orchestre à l'encre noire, tandis que l'orchestre d'harmonie est copié au-dessus à l'encre rouge. La partition contient un *Domine salvum fac Imperatorem* rayé et remplacé par un *Domine salvum fac Regem*.

Source B

Titre propre : Desvignes. Messe Solennelle à Grand- Orchestre. / (En Sol mineur)

Cote : F-Pn, ms. 9342

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (224 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, cor 2, bas. 2, trp. 2, trb. 3, timb., bc.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*. Cette partition est une mise au net tardive.

Source C

Titre propre : Messe solennelle à grand-orchestre par M. Desvignes, maître de musique de N.D. de Paris et membre de l'Académie des Sciences, Arts et belles lettres de la ville de Dijon

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1622

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 9

Datation : av. 1809

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Premier dessus récitant (1), 2e dessus récitant (1), 8e dessus récitant (1), Dessus récitant (1), Dessus (2), Haute Contre récitante (2), Haute Contre (5), Taille récitante (1), Taille (5), Taille des chœurs (2), Taille 2e (1), Taille 3e (1), Basse taille obligée (1), Basse taille récitante (4), Basse taille (3), Basse chantante (4), Basse (4), Flautti (1), Clarini (1), Seconde Clarinette (1), Oboï (1), Fagotto Primo (1), Fagotto Secundo (1), Corno primo (1), Corno secundo (1), Tromboni (1), Premier violon (1), Violino Primo (1), Violino 1° (1), 1.er Violon (1), Second Violon (1), Violino Secundo (1), [2e violon] (1), 2.d Violon (1), Alto Primo e Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (3), Violoncello (1), Violoncello et Contra-Basso (1), Contra-Basso (3), Contrebasse (2), Contra Basse (1).

Etat : incomplet et hétérogène

Format : 31 x 23 cm et 35 x 26,5 cm

Nomenclature : Chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : un cahier de dessus porte le nom de l'enfant de chœur « Calais ». Or, ce dernier quitte la maîtrise en 1809 pour prendre le poste de taille vacante (*cf.* Acte capitulaire du 6 septembre 1809). La messe date donc d'avant cette date. Des cahiers mentionnent pourtant le titre de Desvignes à l'Académie de Dijon dans laquelle ce dernier est entré en 1820. Ce lot réunit donc d'anciens cahiers et d'autres copies plus récentes.

Source D

Titre propre : Messe à grand-orchestre

Cote : F-Pn, VIII, 10 (23m)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Trompette (1), Timpani (1).

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 23x30 cm

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite du texte *Domine salvum fac Imperatorem*.

Dv. 14 - Messe à grand chœur en *do* majeur

Date : 1815-1827.

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : la messe est conservée en partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et un lot de parties séparées dans la même nomenclature (**Source B**). La datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*.

Source A

Titre propre : Messe à Simphonie, de M.r Desvignes.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1605

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2
Datation : 1815-1827
Type de source : partition (139 p.)
Forme : ms. non autographe
Etat : complet
Format : 30 x 22 cm
Nomenclature : DHcTB, fl., htb., bas., cor, vl., alt., vlc., bc.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*.

Source B

Titre propre : Messe en Choeurs et Symphonie.
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1623
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 10
Datation : 1815-1827.
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe et non autographe
Détail du lot : P.r Dessus R.t (1), Second Dessus R.t (1), P.r Dessus des chœurs (1), Haute-Contre R.te (1), Haute Contre (2), Taille Récitante (1), Taille des chœurs (2), Basse Récitante (1), Basse Chantante (1), Basse et Basse des chœurs (6), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Fagotti (1), Violino 1.mo (3), Violino 2.do (3), Alto (2), Violoncello e C.B. (1), C. Basse (2).
Etat : complet
Format : 30,5 x 23,5 cm
Nomenclature : DHcTB, fl., htb., bas., cor, vl., alt., vlc., bc.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*.

Dv. 15 - Messe à grand chœur en *sol* mineur

Date : 1802-1804.
Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : la messe est conservée en parties séparées (**Source A**). Certains passages de cette messe reprennent une partie du matériau de deux partitions d'Ancien-Régime (**Sources B et C**). La **Source A** contient un *Domine salvum fac Republicanem*. Elle a donc été copiée avant la proclamation de l'Empire.

Source A

Titre propre : Par Mr / Desvignes / ancien M De Chapelle de / La cathedrale de chartres / Messe. à grand Chœurs. / avec accompagnement de / Clarinette, Basson, Violoncelle / et Contre Basse.
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1624
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 10
Datation : 1802-1804.
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe et non autographe
Détail du lot : Dessus Récitant (1), Dessus des chœurs (1), Haute Contre Recitante (1), Haute Contre (3), Tenore recitant (1), Taille et Tenore (4), Basse Récitante (1), Basse et Serpent (1), Basse et Basse chantante (2), Clarinette obligée (1), Fagotto ob. (1), Violoncelle (3), Contre Basse (2).
Etat : incomplet et hétérogène
Format : 23,5 x 31 cm, 35 x 26,5 cm, 26,5 x 35 cm et 29,5 x 22,5 cm
Nomenclature : chœur DHcTB, clar., bas., spt., vlc., ctb.
Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la présence du *Domine salvum fac Republicanem* date ce lot d'avant la proclamation de l'Empire.

Source B

Titre propre : 2de / Messe en ut / avec accompagnement de clarinette, basson, violoncelle et basse.

Cote : F-Pn, ms. 9330⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (32 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, clar., bas., bc.

Tonalité : *do* mineur

Commentaire : cette source date de la période de Desvignes à Chartres. Elle a été copiée sur le même papier bleuté Malmenaide, 1742 que d'autres sources chartraines. La **Source A** ne reprend que le *Christe eleison*, le *Credo*, le *Deus de deo*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* de la **Source B**.

Source C

Titre propre : 4e / Messe en sol mineur / avec accompagnement de deux clarinettes, un cor, basson, violoncelle / et basse-continue.

Cote : F-Pn, ms. 9330⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (62 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, clar., cor, bas., bc.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : cette source date de la période de Desvignes à Chartres. Elle a été copiée sur le même papier bleuté Malmenaide, 1742 que d'autres sources chartraines. La **Source A** ne reprend que le *Qui tollis peccata mundi* et le *Quoniam tu solus* de la **Source C**.

Dv. 16 - Messe à grand chœur en *si*^b majeur

Date : [1802-1804].

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : la messe est conservée en parties séparées (**Source A**). Certains passages de cette messe reprennent une partie du matériau d'une partition d'Ancien Régime (**Sources B**). La **Source A** contient un *Domine salvum fac Regem*. Elle a donc été copiée sous la Restauration. Néanmoins, la messe date très probablement du début de la période concordataire à l'instar de la Messe Dv. 15.

Source A

Titre propre : Messe à Symphonie.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1625

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 10

Datation : 1815-1827.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1er Dessus (1), 2d dessus (2), Haute-Contre R.te (1), Haute-Contre (2), Taille R.te (1), Taille des chœurs (2), Basse-Taille R.te (1), Basse ch.te (4), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Fagotti (1), Violino primo (3), Violino secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Violoncelle et C. Basso (1), C. Basso (2).

Etat : incomplet

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., bas., cor, vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *si*^b majeur

Commentaire : la présence de *Domine salvum fac Regem* date ce lot de la Restauration. Une partie de taille porte le nom « Delboÿs », taille de la Chapelle des Tuileries.

Source B

Titre propre : 2de / Messe en ut / avec accompagnement de clarinette, basson, violoncelle et basse.

Cote : F-Pn, ms. 9330⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (32 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, clar., bas., bc.

Tonalité : *do* mineur

Commentaire : cette source date de la période de Desvignes à Chartres. Elle a été copiée sur le même papier bleuté Malmenaide, 1742 que d'autres sources chartraines. Tous les morceaux de la **Source A** correspondent à ceux de la **Source B**, sauf le *Qui tollis peccata mundi* et le *Credo*. Cela signifie que les Messes Dv. 15 et Dv. 16 ont en commun le *Christe eleison*, le *Deus de deo*, le *Sanctus* et l'*Agnus dei*.

Dv. 17 - Messe à grand chœur en *fa* mineur

Date : 1804-1815.

Contexte d'exécution : messe canoniale des fêtes de degré annuel et solennel-majeur

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 1^{er} novembre 1818 (Toussaint) ; occasion inconnue en 1825.

Commentaire général : la messe est conservée en partition pour grand orchestre (**Source A**) ainsi qu'en partition pour chœur et basse (**Source B**) qui sont des mises au net tardives. On conserve également un lot de parties séparées (**Source C**) et des cahiers épars (**Source D**). Un cahier de violon de la **Source D** contient un *Domine salvum fac Imperatorem*. Cette messe date donc au plus tard de l'Empire.

Source A

Titre propre : Desvignes. Messe à grand chœur avec symphonie / (en *fa* mineur)

Cote : F-Pn, ms. 9341

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (174 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33,5 x 25,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., bas., cor, vl., alt., org., hrp., bc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*. Cette partition est une mise au net tardive.

Source B

Titre propre : Messe / à / Grands Chœur / Par / Desvignes

Cote : F-Pn, ms. 13910

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1830-1848

Type de source : partition (80 p.) et parties séparées (48 p.)

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 30,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem Ludovicum Philippum*. Cette partition est une mise au net tardive, probablement faite par l'un des successeurs de Desvignes à la maîtrise de Notre-Dame.

Source C

Titre propre : Messe à Symphonie.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1626

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 11

Datation : 1815-1818.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Premier Dessus Récitant (2), 2d Récitant (1), Dessus des chœurs (1), 2 Dessus (1), H. Contre des chœurs (3), Qui tollis, Duo de Taille et H. Contre (1), 1.ere Taille (1), Taille (4), Basse Taille R.te (3), 1.ere Basse des chœurs (1), Basse chantante (5), Flauto (1), Corni (1), Oboi (1), Fagotti (1), 1.er Violon (4), 2.d Violon (4), 1.er et 2.d Alto (2), Violoncelle (2), Contrebasse (2).

Etat : incomplet et composite

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : DHcTB, fl., htb., bas., cor, vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la présence du *Domine salvum fac Regem* date ce lot de la Restauration. Une partie de violon porte l'indication « Chanté le jour de la Toussaint 1818 ». Ce lot a donc été copié entre 1815 et 1818. Plusieurs cahiers portent des mentions de dates et de noms d'interprètes. Sur une partie de 1er dessus des chœurs : « 182[x] / Grébert, Masson / et Gautier / Lièvre / Xavier / 1825 » ; Sur des parties de dessus : « Armand », « Paul et Boireaux » ; Sur une partie de taille : « Martin J^e » ; Sur une partie de basse-taille récitante : « Rey et Lalande ».

Source D

Titre propre : Messe à Symphonie.

Cote : VIII, 12 (25m) ; VIII, 16 (29m) ; VIII, 9 (22m) ; VIII, 14 (27m)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : 1804-1815.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Basse (2), Haute-contre (1), Taille (2), vl. (1), vlc. (1).

Etat : parcellaire

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : HcTB, vl., vlc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation se justifie par la présence, dans le cahier de violon, d'un *Domine fac Imperatorem*. Il s'agit probablement du reliquat d'un ancien lot de parties séparées.

Messes des morts

Dv. 18 – *Respice deus*

Date : ca. 1815.

Contexte d'exécution : Messe pour l'enterrement d'un prêtre (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 21 janvier 1815, service expiatoire de la mort de Louis XVI

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et son lot de parties séparées (**Source C**). Cette messe a également fait l'objet d'une mise au net tardive (**Source B**).

Source A

Titre propre : *Respice.* / Messe des morts, à grand Orchestre.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1606

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : ca. 1815

Type de source : partition (110 p.)

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 33,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la **Source C**.

Source B

Titre propre : *Respice.* / Messe des morts, à grand Orchestre.

Cote : F-Pn, ms. 9345⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (53 f.)

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : inachevé

Format : 28,5 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : relié avec une autre messe des morts de Desvignes et une copie du *Requiem* de Jommeli de la main de Desvignes.

Source C

Titre propre : *Respice.* / Messe des Morts. / précédé d'une marche funèbre / Pie Jesu. / Composé par P. Dévigne / Maître de Chapelle de l'Eglise / Métropolitaine de Paris

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1627

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 12 et 13

Datation : av. 1816

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : [Pie Jesu] Soprano (2), 1.er Dessus Récitant (1), 1.er Dessus des chœurs (2), 2.d Dessus Récitant (1), 2.ème Dessus des chœurs (2), Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (5), Taille Récitante (1), Taille (5), Basse Taille Récitante (1), Basse Taille (10), 1.er et 2.em Flutes (1), Premier et 2em hautbois (1), 1.er Clarinette (1), 2em Clarinette (1), Premier Corn (1), Second Corn (1), 1er

Trompette (1), 2^{em} Trompette (1), 1^{er} et 2^{em} Trombonne (1), 3^{em} Trombonne (1), Premier Basson (1), Second Basson (1), Timbales (1), Violino 1.^o (7), Violino Secundo (7), Alto (2), Violoncelle (4), Contre-Basse (4).

Etat : incomplet

Format : 31 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité du basse-contre Letertre qui prend son poste en 1816. Sur la page de titre de la *Prose des Morts* contenue dans une partie de basse-taille, il est écrit : « Prose des Morts / Exécutée pour la première fois à la Métropole de / Paris à un service fait pour Louis 16, / le 21 Janvier 1815 ». Sur la page de titre d'une partie de haute-contre, au crayon (écriture dans le style du titre) : « Faute à la 3.^{ème} page / LeRoy ». Sur une partie de taille récitante : « Genot ». Sur des parties de basse-taille : « Roy », « Cornu », « Lalande[rayé], Manon », « Pouillet », « Letherte ».

Dv. 19 – *Requiem tibi dabit*

Date : av. 1808.

Contexte d'exécution : Messe pour l'anniversaire (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : très probablement pour les services des morts d'Austerlitz

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et son lot de parties séparées (**Source B**). Cette messe a également fait l'objet d'une adaptation pour orchestre d'harmonie (**Source C**) et d'une réduction pour chœur *a capella* (**Source D**). Cette messe a très probablement été exécutée avec orchestre d'harmonie pour le service des morts d'Austerlitz sous le Premier Empire. Premier argument : cette messe est prévue pour célébrer l'anniversaire des morts d'après le rite parisien. Second argument : la mouture pour orchestre d'harmonie correspond au cadre militaire de ces événements ainsi qu'aux listes d'exécution conservées dans les archives du ministère des Cultes (Archives Nationales, F¹⁹ 7048-7049). Daté d'après la **Source C**.

Source A

Titre propre : Requiem tibi dabit. Messe a grand-orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1607

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1817-1827

Type de source : partition (123 p.)

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 24,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., oph., timb., tam., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : le document date d'après 1817, date à laquelle est introduit l'Ophicléide, cuivre dérivé du serpent, à Paris. Cela n'indique en rien la date de composition de la pièce.

Source B

Titre propre : Messe, Requiem tibi dabit

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1628

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 14

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus R.t (1), Dessus des chœurs (3), 2.nd Dessus (1), H. C. R.te (1), Haute-contre (3), T. R.te (1), Taille (Tenor) (4), B. T. R.te (4), Basse chantante (5), Flautti (1), Oboï (1), Clarinettes en sib (1), Clarinettes en ut (1), Como 1.mo (1), Corno 2.do (1), Fagotto 1.mo (1), Fagotto 2.do (1), Trompettes (1), Tymbalo e Tamtam (1), Tromboni l.mi e 2.di (1), trombone 3.o e Tamtam (1), Violino primo (Premier violon) (4), Violino secundo (4), Alto 1.mo e 2.do (2), Violoncelle (1), Violoncelle et C. B. (3), Contra Basso (2).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., tam., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* mineur

Source C

Titre propre : Messe des morts avec accompagnement / d'harmonie / et une marche funèbre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1629

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 14

Datation : av. 1808

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (5), H. C. Récitante (1), Haute Contre (7), Taille Récitante (2), Taille (7), Basse chantante (8), 1.er Clarinette et hautbois solo (1), 2.d Clarinette et hautbois (1), 1.er Clarinette solo (1), 2.d Clarinette (1), 1.er Corn (1), 2.d Corn (1), 1.er Basson (1), 2.d Basson (1), Tromboni 1° et 2° (1), Tromb. 3° (1), Violoncelle (4), Contrebasse (5).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trb., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : sur des parties de dessus : « J. T. Cornu 1808 », « Mongeot, Bastude », « Paul », « Dupond, Adrien et Rénas » enfants de chœur de la maîtrise. Sur des parties de basse : « Gaillourdet », « Bresle » membres du bas-chœur. Datation d'après le cahier de Théodore Cornu, petit frère de René Cornu, ancien *spé*, et fils cadet du sous-maître Jacques-Marie Cornu.

Source D

Titre propre : Parties de chant du Requiem de Pierre Desvignes, écrites de sa main / F. Devillers, née Desvignes.

Cote : F-Pn, ms. 10908⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : livre de chœur

Pagination : p. 9-24

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 55,5 x 42 cm

Nomenclature : chœur DHcTB.

Tonalité : *fa* mineur

Dv. 20 – *Requiem aeternam*

Date : 1802-1827

Contexte d'exécution : autre messe des morts à dévotion (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : conservé dans un recueil factice. Daté d'après la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame.

Source A

Titre propre : Messe des morts à grand orchestre

Cote : F-Pn, ms. 9345⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (91 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : inachevé

Format : 28,5 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., bas., cor, trp., trb., vl., alt., bc.

Tonalité : *do* mineur

Psaumes

Dv. 21 – Psaume II : *Quare fremuerunt gentes*

Date : 1785-1793.

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de sa période d'activité à Notre-Dame de Paris (**Source B**). Fait partie d'un recueil factice de motets.

Source A

Titre propre : Quare fremuerunt gentes. ps. II

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (12 f.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., htb. 2, bas., cor 2, bc.

Tonalité : *mi*^b majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ». La première page porte un texte expliquant l'argument du psaume, de la main de Desvignes :

« Ce psaume ne convient point à David. Il concerne uniquement le Messie et les anciens rabbins, aussi bien que quelques nouveaux en demeurant d'accord. La passion de JC y est décrite. On y voit son triomphe, sa divinité, l'étendue de son empire sur toute la terre et l'obéissance qu'on lui doit si l'on veut être sauvé. C'est ainsi que l'on entend les Apôtres dans les actes ch. IV vers. 24 et suivant ».

Source B

Titre propre : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, fl., htb., cor., vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *mi*^b majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période date d'entrée de Desvignes à l'Académie de Dijon, en avril 1820. Fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*.

Dv. 22 – Psaume XVIII : *Coeli enarrant*

Date : 1785-1793.

Contexte d'exécution : inconnue

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**). Fait partie d'un recueil factice de motets. Ne semble pas avoir été repris à Notre-Dame de Paris.

Source A

Titre propre : Coeli Enarrant P.s 18. / Mottet à Grand- Orchestre. / Composé par / P. L. A. Des vignes / Maître de Musique de l'Eglise cathédrale de Chartres

Cote : F-Pn, ms. 9328⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (91 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor., timb., vl., alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres (*cf.* titre propre).

Dv. 23 – Psaume XIX : *Exaudiat*

Date : 1785-1789

Contexte d'exécution : Saluts de l'Assomption et de diverses célébrations publiques.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de la période de Desvignes à Paris. Fait partie d'un recueil factice de motets.

Source A

Titre propre : Exaudiat ps. XIX. A grand-Orchestre

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1789

Type de source : partition

Pagination : f. 13-27

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor., timb., vl., alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : le plancher de datation est déduit de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maître de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ». Le plafond de datation est déduit de la mention sur la première page : « A Chartres ce 21 novembre 178[coupé] ». La première page porte un texte expliquant l'argument du psaume de la main de Desvignes :

« David composa ce psaume lorsqu'il était près de combattre les Ammonites et le donna à chanter à un musicien, lequel au nom du peuple souhaite un heureux succès à ce Roy prophète & augure favorable de cette guerre non par la multitude des chariots et des chevaux mais par la [coupé] confiance qu'il a en Dieu : ce qui nous apprend que ce ne sont ni les puissances, ni les forces de la terre qui nous font remporter la victoire sur nos ennemis, mais Dieu seul qui ne refuse jamais son secours à ceux qui l'invoquent dans leurs justes entreprises ».

Source B

Titre propre : Exaudiat

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1651

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1er Dessus (1), Dessus (1), Basse chantante (5), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Basso-Continuo (1)

Etat : incomplet

Format : 22,5 x 29,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, bc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris. Il manque les cahiers de solistes comprenant le duo de départ.

Dv. 24 – Psaume XXVIII : *Afferte Domino*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**), une partition vocale (**Source B**) et un lot de parties séparées (**Source C**) datant de la période de Desvignes à Paris.

Source A

Titre propre : Afferte Domino ps XXVIII

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 29-47

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets à grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maître de musique de l'église cathédrale de Chartres ». La première page porte un texte expliquant l'argument du psaume de la main de Desvignes :

« David dans ce psaume remercie Dieu de la pluie qu'il envoya à la Judée et qui fit cesser la famine qui y avait duré trois ans, de laquelle il est parlé au chp. XXI du II^e livre des Rois.

Mais comme l'Ancien Testament est la figure du nouveau, il faut appliquer le corps à l'ombre, dit Théodoret, et découvrir le mystère qui est caché sous le sens littéral de notre Psaume. La pluie qui y est marquée et qui donna la fertilité à la Judée, nous représente donc J.C. qui est venu au monde comme une pluie qui la rendue fécond en vertus. Et les tonnerres dont le psalmiste fait mention et qui font éclater la Majesté divine figurent les Apôtres appelés enfants du Tonnerre dans l'Évangile, parce qu'ils ont fait retentir la Majesté de Dieu dans toute la Terre ».

Source B

Titre propre : Motet pour le jour de l'Épiphanie / Deus canticum novum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition vocale (5p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur DDHc

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté d'après la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris. Ce motet pour l'Épiphanie est un centon mêlant les deux premiers versets de l'*Afferte Domino*, les deux premiers versets du *Deus canticum novum* et le premier verset du *Venite adoremus*. Desvignes reprend le matériau musical des motets antérieurement composés sur ces textes.

Source C

Titre propre : Deus canticum novum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : bas., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 25 – Psaume XLI : *Quem ad modum desiderat cervus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**). Ne semble pas avoir été repris à Notre-Dame de Paris.

Source A

Titre propre : Quem ad modum desiderat cervus. Ps

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁴⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 49-66

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Dv. 26 – Psaume XLVIII : *Magnus Dominus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : à l'Offertoire d'une messe solennelle

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**), une mise au net tardive en partition (**Source B**) et une copie dans le lot de parties séparées de la *Messe* « tirée de Sigismund III à Cracovie » (**Source C**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9330⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et deux messes à grand orchestre. La datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. Ce recueil est copié sur le même papier bleuté Malmenaide, 1742 que les autres recueils datés de la période de Desvignes à Chartres.

Source B

Titre propre : Magnus Dominus, Motet à G.d Orchestre

Cote : F-Pn, ms. 9344⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (50 f.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, clar., htb. 2, cor, bas. 2, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et quatre antiennes à la Vierge en musique.

Source C

Titre propre : Magnus Dominus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1621

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 8

Datation : 1824-1827.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Kyrie, Aria [S] (1), Gratias, Duo [S] (1), O Salutaris, Trio [S] (1), 2e Dessus récitant (1), Dessus (2), Gratias, Duo [A] (1), Cujus regni, Haute-Contre (1), H. Contre Récitante (1), Haute Contre (2), Et Resurrexit, air avec récitatif [T] (1), Cujus regni, Tenore (1), O Salutaris, Trio [T] (1), Taille récitante (1), Taille (5), Credo, Duo [B] (2), Cujus regni, B.T. (1), O Salutaris, Trio [B] (1), Magnus Dominus, Air après le chœur [B] (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flautti (1), Oboï. Cors Anglais pour le 1.er n° (1), Clarinettes (1), Fagotti (1), Corni (1), Trompettes (1), Trombone (1), Timbales (1), Premier violon (3), Second violon (3), Alto (2), Violoncelle 1er (1), Violoncello (1), Violoncelle et C.B. (1), Contrebasse (2).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor angl., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : le motet se situe au moment de l'Offertoire de la messe (*cf.* Dv. 12). Il était donc utilisé comme motet d'Offertoire pour les fêtes des degrés annuel et solennel-majeur à Notre-Dame de Paris, conformément à la demande du chapitre (Acte capitulaire du 13 décembre 1808, voir l'Annexe 3^D). L'association de ce motet à deux messes dans le recueil F-Pn ms.9330 (**Source A**) indique que Desvignes en faisait probablement un tel usage à Notre-Dame de Chartres.

Dv. 27 – Psaume LXXXIII : *Quam dilecta*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de la période de Desvignes à Paris (**Source B**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁵⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 67-86

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Source B

Titre propre : *Quam dilecta* Ps. 83

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp. (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 28 – Psaume CIX : *Dixit Dominus*

Date : 1821-1827

Contexte d'exécution : Noël (vêpres II), Conception (vêpres II), Fête-Dieu (vêpres II), Saint Pierre et Paul (vêpres II), Circoncision (vêpres I et II), Épiphanie (vêpres I et II), Pentecôte (vêpres II), Office du Sacré-Cœur (vêpres II), Présentation (vêpres II), Annonciation (vêpres II), Assomption (vêpres II), Nativité de la Vierge (vêpres II), Saint-Denis (vêpres II), Pâques (vêpres II) et Ascension (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : Dixit, ps. 109

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp. (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 29 – Psaume CXV : *Credidi propter*

Date : 1785-1793.

Contexte d'exécution : Fête-Dieu (vêpres II), Saint-Denis (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de sa période d'activité à Notre-Dame de Paris (**Source B**). Fait partie d'un recueil factice de motets.

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁶⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 87-106

Forme : ms. autographe

Etat : inachevé

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., fl. 2, htb. 2, cor 2, bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de

Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Source B

Titre propre : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, fl., htb., cor., vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'entrée de Desvignes à l'Académie de Dijon, en avril 1820. Fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*.

Dv. 30 – Psaume CL : *Laudate Dominum*

Date : 1785-1793.

Contexte d'exécution : Épiphanie (vêpres II).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : Entrée de Charles X ? (Actes capitulaire du 27 septembre 1824).

Messe du Saint-Esprit pour l'entrée de la chambre parlementaire ? (Acte capitulaire du 11 décembre 1826).

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 151-171

Forme : ms. autographe

Etat : inachevé

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., fl. 2, htb. 2, cor 2, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Dv. 31 – Psaume CXIX : *Ad dominum cum tribularer (ou Ode Sacrée)*

Date : 1785-1793.

Contexte d'exécution : inconnu.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve que deux partitions pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres, l'une sur une traduction française du psaume faite par Jean-Baptiste Rousseau (**Source A**) et l'autre sur le poème latin (**Source B**). Ne semble pas avoir été repris à Notre-Dame de Paris.

Source A

Titre propre : Ode Sacrée de J. B. Rousseau. / Mise en Musique / par / P. L. A. Desvignes. / Ad Dominum cum Tribularer clamavi. / Mottet, même musique. / Par P. L. A. Desvignes Maître de musique de la Cathédrale de Chartres

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (56 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, bas. 2, cor 2, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres grâce au titre propre. Même musique que la **Source B**, sauf le premier chœur.

Source B

Titre propre : Ad Dominum cum tribularer / Mottet à G.d Orchestre

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (69 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., fl. 2, htb. 2, cor 2, bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres grâce au titre propre de la **Source A**.

Dv. 32 – Psaume CXXXVI : *Nisi Dominus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Conception (vêpres II), Présentation (vêpres II), Annonciation (vêpres II), Assomption (vêpres II), Nativité de la Vierge (vêpres II) et Dédicace (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de la période de Desvignes à Paris (**Source B**).

Source A

Titre propre : *Nisi Dominus aedificaverit Domum / &.. Ps. 126*

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁷⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 107-128

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Source B

Titre propre : *Nisi Dominus P. 126*

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp. (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 33 – Psaume CXXIX : *De profundis*

Date : 1786

Contexte d'exécution : Noël, Cérémonies funèbres, Célébrations impériales, Cérémonies expiatoires de la mort de Louis XVI.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 7 mars 1806 (Cérémonie d'hommage aux soldats morts à Austerlitz)

Commentaire général : on conserve trois partitions pour chœur et grand orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame (**Sources A, B et C**), deux lots de parties séparées datant de la même période (**Sources D et E**) et un livre de chœur non daté (**Source F**).

Il existe trois moutures différentes de ce *De profundis*. Les deux premières moutures – d'abord sans introduction instrumentale puis avec introduction de 16 mesures et des modifications de la nomenclature – sont présentes dans la **Source A**. L'ajout est postérieur car le début de l'introduction instrumentale couvre la page de titre et sa suite est écrite à la fin de la partition. La troisième mouture – allongement de l'introduction instrumentale de deux mesures, rature de la mesure 10, augmentation de la nomenclature et léger remaniement de l'orchestre – correspond aux **Sources B et C**. La **Source D** contient les trois moutures mais la deuxième est majoritairement représentée. Ce lot est un amalgame de plusieurs lots contenant des cahiers juste corrigés ou complètement refaits, témoignant de plusieurs exécutions sous différentes formes. La **Source E** correspond à la **Source C** de la messe des morts *Respice Deus* (Dv. 18).

Un cahier de violoncelle de la **Source E** contient la mention « Fine eodem die 1786 ». Desvignes a donc composé ce motet lorsqu'il était en poste à Chartres. La première mouture fut composée sous l'Ancien Régime et a été reprise telle quelle pour une première exécution le 1^{er} mars 1806. En effet, le titre évoquant cette date sur la **Source A** a ensuite été recouvert d'une introduction instrumentale. La deuxième mouture a été faite entre 1806 et 1809. En effet, un cahier de dessus de la **Source E** comportant cette mouture porte la mention « Dressel, 1809 ». La troisième mouture aurait été faite entre cette date et 1827.

Source A

Titre propre : *De profundis* / avec accompagnement d'harmonie / par / Mr. Desvignes Maître / de Musique de la Métropole / de Paris / exécuté à la Métropole le [blanc] mars 1806 / Pour le service de la Bataille / d'Austerlitz

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1806

Type de source : partition (7 f.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature 1 : chœur DHcTB, cor, htb., clar., bas., timb., bc.

Nomenclature 2 : chœur DHcTB, cor, clar., bas., trb. 3, timb., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la datation est déduite du titre propre. Le f. 1v contient les modifications de nomenclature suivantes : « clar » remplace « hautbois », « fag. » remplace « clarinettes », « tromb. 1° et 2° » remplace « fag. » et « 3eme tromb » remplace « timb ». Sur cette dernière partie, au système suivant, on trouve la nomenclature « tromb 3 et timb ». La partition contient une première version sans introduction instrumentale et est écrite selon la première nomenclature et une seconde version avec introduction instrumentale et selon la seconde nomenclature dont l'encre est plus récente.

Source B

Titre propre : De profundis / avec accompagnement d'harmonie / par / Mr Desvignes maître de musique de N.D.

Cote : F-Pn, ms. 7209

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1806-1809

Type de source : partition ([11] p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 30,5 x 23,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, cor, clar., bas., trb. 3, timb., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la datation est déduite du fait que cette partition porte la deuxième mouture. La nomenclature correspond à la seconde nomenclature observée dans le **Source A**. Sur la tranche de la reliure il est indiqué le nom de François-Victor Desvignes (1805-1853) et non celui de Pierre Desvignes, ce qui est une erreur d'attribution. Aucun lien de parenté entre ces deux hommes n'a pour l'instant été mis au jour. Le premier est né à Trèves en Allemagne quand le second prenait officieusement ses fonctions à Notre-Dame de Paris. Tampon à la première page : « Bibliothèque de M. Bottée de Toulmon ». Il s'agit donc d'un don de ce dernier à la bibliothèque du Conservatoire.

Source C

Titre propre : De profundis, à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1612

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1806-1827

Type de source : partition (15 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 34,5 x 27 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, timb., trb. 3, vl. 2, alt., vlc., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : indications « tam tam », « violoncelles » et « C.B. » régulières sur la partie de basse.

Source D

Titre propre : Respice. / Messe des Morts. / précédé d'une marche funèbre / Pie Jesu. / Composé par P. Dévigne / Maître de Chapelle de l'Eglise / Métropolitaine de Paris

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1627

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 12 et 13

Datation : ca. 1815

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : [Pie Jesu] Soprano (2), 1.er Dessus Récitant (1), 1.er Dessus des chœurs (2), 2.d Dessus Récitant (1), 2.ème Dessus des chœurs (2), Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (5), Taille Récitante (1), Taille (5), Basse Taille Récitante (1), Basse Taille (10), 1.er et 2.em Flutes (1), Premier et 2em hautbois (1), 1.er Clarinette (1), 2em Clarinette (1), Premier Corn (1), Second Corn (1), 1er Trompette (1), 2em Trompette (1), 1er et 2em Trombonne (1), 3em Trombonne (1), Premier Basson (1), Second Basson (1), Timbales (1), Violino 1.o (7), Violino Secundo (7), Alto (2), Violoncelle (4), Contre-Basse (4).

Etat : incomplet

Format : 31 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc.,

ctb.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : aucun

Source E

Titre propre : De profundis / avec accompagnement d'harmonie / Par / M.r Desvignes Maître de Musique / de la Métropole de Paris / Exécuté au mois de mars / l'année 1806 / Pour le Service des morts / de la Bataille d'Austerlitz

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1650

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : 1786

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1er Dessus (1), 2d Dessus (1), Dessus (5), Haute-contre récitante (2), Haute-contre (7), Taille (10), Basse Taille Récitante (2), Basse et Basse chantante (12), 1ere Clarinette solo et Oboë (1), 1er Clarinette coro (1), 2d Clarinette et Oboë (1), 2e Clarinette (1), 1er Basson (1), 2d Basson (1), 1er Corn (1), 2d Corn (1), 1er et 2e Trombonne (2), 3e Trombonne (1), Timballe (1), Tamtam (1), 1er Violon (5), 2d Violon (5), Alto (3), Violoncelle (4), Violoncelle et Contrebasse (5), Contrebasse (7).

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après la mention « Fine eodem die 1786 » sur un cahier de violoncelle. Ce matériel est composé de deux groupes de parties rédigés à des époques différentes qui se superposent. Plusieurs des parties (54 ex.) portant le titre « De profundis » sont presque intégralement notées sur papier bleuté ; un autre groupe, moins important (28 ex.) et de rédaction plus récente, porte le titre « De profundis à grand-Orchestre ».

Sur des parties de dessus : « Tirot. Noirvache[rayé] », « François », « Thierry », « Cornu et Pottier / Noirvache[page suivante] », « François[rayé] » et « Renan ». Sur la partie de 1er Dessus, r^o : « Dressel 1809 » et « François 1808 ». Sur la partie de 2d Dessus, f. 1 v^o : « Durand 1808 ». Sur des parties de haute-contre : « copié par Calais », « M.r C ». Sur une partie de haute-contre récitant : « M.r Cholet ». Sur deux parties de taille : « corrigé par Beaudin ». Sur une partie de taille : « corrigé par Durand ». Sur une partie de basse chantante : « Bresle ».

Source F

Titre propre : Parties de chant du Requiem de Pierre Desvignes, écrites de sa main / F. Devillers, née Desvignes.

Cote : F-Pn, ms. 10908⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ca. 1808

Type de source : livre de chœur (15 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 55,5 x 42 cm

Nomenclature : chœur DHcTB

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : relié dans un recueil fictif avec deux *Domine salvum* et un ordinaire de messe. Les parties du *Requiem* contiennent le *Pie Jesu*, un *Agnus dei*, et le *De profundis*.

Dv. 34 – Psaume CXXXI : *Memento Domine David*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Noël (vêpres II), Dédicace (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : Memento Domine

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp. (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 35 – Psaume CXXXVI : *Super flumina*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dédicace (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : Super flumina, ps. 136

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp. (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 36 – Psaume CXLIII : *Deus canticum novum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Offertoire de l'Épiphanie

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**), une partition vocale (**Source B**) et un lot de parties séparées (**Source C**).

Source A

Titre propre : Deus Canticum novum 2e division du ps. 143

Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁸⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : f. 129-150.

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 20 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, htb., cor, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Source B

Titre propre : Motet pour le jour de l'Épiphanie / Deus canticum novum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (5 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D soliste, chœur DDB.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté d'après la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris. Ce motet pour l'Épiphanie est un centon mêlant les deux premiers versets de l'*Afferte Domino*, les deux premiers versets du *Deus canticum novum* et le premier verset du *Venite adoremus*. Desvignes reprend le matériau musical des motets qu'il composa antérieurement sur ces textes.

Source C

Titre propre : Deus canticum novum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, spt., bas., vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821. Ce motet pour l'Épiphanie est un amalgame de textes mêlant les deux premiers versets de l'*Afferte Domino*, les deux premiers versets du *Deus canticum novum* et le premier verset du *Venite adoremus*. Desvignes reprend le matériau musical des motets qu'il composa antérieurement sur ces textes.

Dv. 37 – Psaume CXLVII : *Lauda Jerusalem*

Date : av. 1810

Contexte d'exécution : Assomption (vêpres II), Présentation du Christ et purification de la Vierge (vêpres II), Annonciation (vêpres II), Fête-Dieu (vêpres II), Dédicace (vêpres II), Nativité de la Vierge (vêpres II) d'après le Bréviaire parisien.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées vocales (**Source A**).

Source A

Titre propre : *Lauda Jerusalem Ps. 147*

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1653

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : av. 1810

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1.er Dessus (2), 2^{me} Dessus (1), H. Contre (1)

Etat : incomplet

Format : 30,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur DDHc

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : sur les parties de premier dessus : « François », « Dupond. Doineau ». Sur la partie de second dessus : « Dressel et Pierre[rayé] ». Les enfants de chœur Dressel et Dupont sont mentionnés dans l'acte capitulaire du 28 août 1810 à l'occasion de la remise des prix de la maîtrise. La datation de ce document est déduite de la mention de leurs noms sur des cahiers de dessus.

Antiennes

Antiennes pour les vêpres

Dv. 38 – *Videbis et afflues*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Épiphanie (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes des Rois

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 1-2

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : T, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 39 – *Civitas dei*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Épiphanie (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes des Rois

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 3-4

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 40 – *Non est personarum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Épiphanie (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes des Rois

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 4-5

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *sib* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 41 – *Manifeste magnum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Épiphanie (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes des Rois

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 6

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 42 – *Aperite portas*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Présentation du Christ et Purification de la Vierge (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 7-8

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 43 – *Ecce dominator*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Présentation du Christ et Purification de la Vierge (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 8-9

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 44 – *Lex pedagogus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Présentation du Christ et Purification de la Vierge (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 10-11

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 45 – *Sancti per oblationem*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Présentation du Christ et Purification de la Vierge (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la présentation de Notre Seigneur et de la Purification de la Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 11-12

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 46 – *Obsecro Domine*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Annonciation (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Annuntiation

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 12-13

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 47 – *Laudate et laetare*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Annonciation (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Annuntiation

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 14-15

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 48 – *Participavit carni et sanguini*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Annonciation (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Annuntiation

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 15

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 49 – *Patrem misit filium*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Annonciation (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Annuntiation

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 16

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : duo DD, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 50 – *Et exierunt cito*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pâques (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Pâques

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 17-18

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 51 – *Cum sero esset*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pâques (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Pâques

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 18-22

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : duo HcB, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 52 – *Stabunt pedes ejus in die*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Ascension

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 22-23

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas. 2, bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 53 – *Ecce cum nubilus caeli*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Ascension

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 23-25

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas. 2, bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 54 – *Omnis lingua confitetur*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Ascension

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 25-26

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas. 2, bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 55 – *Habentis pontificam*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Ascension

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 26-27

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 56 – *Ascendit deus in Jubilus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension (Procession) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Pour le jour de l'Ascension, à la procession

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 96-98

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 57 – *Cor meum et caro meam*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Ascension ?

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**). Cette antienne n'apparaît dans aucun livre liturgique chartrain et parisien. Le recueil est classé par fête et ce motet fait directement suite à celui sur le répons de la procession de l'Ascension *Ascendit in Jubilus* (Dv. 56). Il est donc très probable que ce « chant d'allégresse » fut chanté au moment de cette même procession ou de n'importe quel autre moment de l'Ascension.

Source A

Titre propre : Chant d'allégresse

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 99-104

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 58 – *Cum dederō spiritum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pentecôte (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Pentecôte

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 28

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas. 2, bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 59 – *Ecce dies vement*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pentecôte (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Pentecôte

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 29-30

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas. 2, bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 60 – *Signatis estis spiritu*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pentecôte (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Pentecôte

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 30-31

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 61 – *Det vobis deus virtute*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Pentecôte (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Pentecôte

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 31-32

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 62 – *Audite audientes*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Fête-Dieu (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du Très Saint Sacrement

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 33

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 63 – *Omnes sitientes venite*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Fête-Dieu (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du Très Saint Sacrement

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 34-35

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas. 2, vlc., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 64 – *Beatus qui manducabit panem*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Fête-Dieu (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du Très Saint Sacrement

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 35

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 65 – *Ego dispono vobis*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Fête-Dieu (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du Très Saint Sacrement

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 36

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 66 – *Multos filiorum Israël*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saint Jean-Baptiste (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Saint Jean B.

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 37

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 67 – *Dixit Zaccharias*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saint Jean-Baptiste (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Saint Jean B.

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 37-38

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 68 – *Si vultis*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saint Jean-Baptiste (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Saint Jean B.

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 38-39

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 69 – *Joannes testimonium*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saint Jean-Baptiste (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Saint Jean B.

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 39-40

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 70 – *Eris Corona*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Assomption (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Assomption

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 40-42

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 71 – *In plenitudine*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Assomption (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Assomption

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 42-43

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 72 – *Benedixerunt eam*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Assomption (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Assomption

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 43-44

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 73 – *Respexit deus humilitatem*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Assomption (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de l'Assomption

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 44-45

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 74 – *In diebus illis*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Nativité de la Sainte Vierge (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Nativité de la S. Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 46

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 75 – *Domine, sermo quem locutus*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Nativité de la Sainte Vierge (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Nativité de la S. Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 46-48

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 76 – *Applicabuntur gentes*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Nativité de la Sainte Vierge (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Nativité de la S. Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 48-49

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 77 – *Exte egreditur*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Nativité de la Sainte Vierge (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Nativité de la S. Vierge

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 49-51

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 78 – Dominus deus caeli

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dédicace (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Dedicace

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 51-53

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 79 – Domus mea deus

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dédicace (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Dedicace

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 53-54

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 80 – *Non intrabit*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dédicace (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Dedicace

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 55-57

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 81 – *Gressus rectos facite*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dédicace (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Dedicace

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 57-58 et 137-140

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 82 – *Stabant antheonum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Toussaint (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Toussaint

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 59

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 83 – *Quos deus praedestinavit*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Toussaint (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Toussaint

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 60

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 84 – *Fili sanctorum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Toussaint (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Toussaint

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 61

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 85 – *Scimus quoniam cum apparevit*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Toussaint (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Toussaint

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 62

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 86 – *Ibit homo*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Jour des morts (vêpres I, au *Magnificat*) d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du jour des Morts

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 63-64

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, spt. 2, ctb.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 87 – *Redemptia dominum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Jour des morts (vêpres II, au *Magnificat*) d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes du jour des Morts

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 64-65

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 88 – *Infirma mundi*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Sainte-Cécile (vêpres du commun des Vierges, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Ste Cécile

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 66

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *si^b* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 89 – *Gloria libani*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Conception (vêpres I, antienne 5) d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Conception

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 67-68

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 90 – *Fac Domine ut inimici*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Conception (vêpres I, au *Magnificat*) d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Conception

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 68-70

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 91 – *Quam pulchra est*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Conception (vêpres II, antienne 5) d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**), une partie vocale (**Source B**) et un lot de parties instrumentales (**Source C**)

Source A

Titre propre : Antiennes de la Conception

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 70-71

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Source B

Titre propre : Antienne à la Ste Vierge / Quam pulcra est

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (8 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D soliste

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame.

Source C

Titre propre : Quam pulcra est. Antienne.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : vl., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 92 – *Una est columba*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Conception (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les

vêpres et les temps de pénitence (**Source A**), une mise au net tardive en partition (**Source B**), une partie vocale (**Source C**) et un lot de parties instrumentales (**Source D**).

Source A

Titre propre : Antiennes de la Conception

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 72-74

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas. 2, vlc., ctb., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Source B

Titre propre : Antienne à la Ste Vierge

Cote : F-Pn, ms.9347⁽⁸⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1838

Type de source : partition

Pagination : 72-74

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : D, bas., alt., vlc., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le gaufrage du papetier Dantier fils qui prend la suite du papetier Charnez en 1838.

Source C

Titre propre : Antienne à la Ste Vierge / Una est

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (8 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D soliste

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame.

Source D

Titre propre : Antienne Una est

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : vl., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 93 – *E ripiet*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Noël (vêpres I, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Noël

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 75

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 94 – *Bethlehem Ephrata*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Noël (vêpres I, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Noël

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 76

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : B, bas., bc.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 95 – *De fructu ventris*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Noël (vêpres II, antienne 5) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Noël

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 77

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 96 – *Filius dei venit*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Noël (vêpres II, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Antiennes de Noël

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 78

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : Hc, bas., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Antiennes pour les offices du Carême et du temps pascal

Dv. 97 – *In pace in idipsum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Samedis de Carême (Complie).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Jour des samedis du Carême à Complie

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 81-82

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, spt., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 98 – *Domine miserere populi tui*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Samedis de Carême (Complie).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Jour des samedis du Carême à Complie

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 81-82

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTBb, bc.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres. Mention après la musique « Après le V. on répète Domiam, au signe [retour à la pièce précédente]. Après le Gloria on répète le tout ».

Dv. 99 – *Ô crux ave*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Semaine de la Passion

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Pour la semaine de la passion

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 89-90

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTBb, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 100 – *Gloria, laus et honor*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dimanche des Rameaux (Procession) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**), un lot de parties séparées (**Source B**) et la copie tardive d'un cahier de soprano (**Source C**).

Source A

Titre propre : Pour la semaine de la passion

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 91-92

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Source B

Titre propre : Le Dimanche des Rameaux à la Procession / Gloria, laus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., bas., vlc., ctb., spt.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Source C

Titre propre : Gloria laus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1652

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : seconde moitié du XIX^e siècle

Type de source : parties séparées

Forme : ms. non autographe

Détail du lot : Dessus (1)

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté approximativement par rapport à la graphie et au papier légèrement glacé (pas de filigrane).

Dv. 101 – *Ora pro nobis*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Semaine de la Passion d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Pour la semaine de la passion

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 95-96

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 102 – *Occurunt turba*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dimanche des Rameaux d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Pour la semaine de la passion

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 133-135

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 103 – *Domus mea*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dimanche des Rameaux d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Ant. Pour le dimanche des Rameaux

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 136-140

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 104 – *Rex quimu caeli*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Dimanche des Rameaux d'après le Bréviaire chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : Ant. Pour le dimanche des Rameaux

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 140

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Grandes antiennes de l'Avent

Dv. 105 – *Ô sapientia*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 15 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 105-107

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *mi*^b majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 106 – *Ô adonai*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 16 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 107-109

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources

chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 107 – Ô radix Jesse

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 17 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 110-112

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 108 – Ô clavis David

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 18 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 113-116

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 109 – *Ô oriens splendor*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 19 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 117-118

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 110 – *Ô sancte sanctorum*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 20 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 119-121

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *mi* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 111 – Ô *Rex gentium*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 21 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 122-124

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *si^b* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 112 – Ô *Emmanuel*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 22 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 124-127

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTBb, bc.

Tonalité : *si* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Dv. 113 – *Ô pastor Israël*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Avent (vêpres du 23 décembre, au *Magnificat*) d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition faisant partie d'un recueil d'antiennes pour les vêpres et les temps de pénitence (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 127-132

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Antiennes mariales

Dv. 114 – *Assumpta est Maria*

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : Assomption

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition faisant partie d'un recueil factice (**Source A**), une partition vocale (**Source B**) et un lot de parties séparées (**Source C**).

Source A

Titre propre : *Assumpta est Maria*. Motet.

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁸⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1838

Type de source : partition
Pagination : 61-66
Forme : ms. non autographe
Etat : complet
Format : 21 x 28,5 cm
Nomenclature : D, bas., alt., vlc., bc.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : daté d'après le gaufrage du papetier Dantier fils qui prend la suite du papetier Charnez en 1838.

Source B

Titre propre : Antienne à la Vierge / Assumpta est Maria
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22
Datation : 1802-1827
Type de source : partition (5 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 31,5 x 23 cm
Nomenclature : duo DD
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame.

Source C

Titre propre : Assumpta est Maria : antienne a la Ste Vierge / solo e coro d'angeli
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23
Datation : 1820-1821
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe et non autographe
Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)
Etat : incomplet
Format : 30 x 22,5 cm
Nomenclature : D, vl., alt., vlc., ctb., bas.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 115 – *Sub tuum praesidium*

Date : av. 1821
Contexte d'exécution : Assomption (Procession) d'après les Bréviaires parisien et chartrain. Saluts de l'Assomption et de diverses célébrations publiques.
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 12 octobre 1823 (Délivrance du Roi d'Espagne), 27 septembre 1824 (Entrée de Charles X).
Commentaire général : on conserve une partition faisant partie d'un recueil factice (**Source A**), une partition vocale (**Source B**) et un lot de parties séparées (**Source C**).

Source A

Titre propre : Sub tuum. Motet.

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁸⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1838

Type de source : partition

Pagination : 68r-70r

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : D, bas., alt., vlc., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le gaufrage du papetier Dantier fils qui prend la suite du papetier Charnez en 1838.

Source B

Titre propre : Antienne à la Ste Vierge / Sub tuum / Trio

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (5 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : D

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source C

Titre propre : Sub tuum presidium

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : DB, vl., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 116 – *Regina caeli* à grand chœur en *ré* majeur

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saluts, de Pâques à la Trinité d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve deux partitions faisant partie de recueils factices : l'une datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**) et l'autre datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source B**). L'œuvre est datée par rapport à la période d'activité de Desvignes à Chartres.

Source A

Titre propre : Regina, Te Deum, Cæli enarrant / Mottets à grand-orchestre / composés par / P. L. A. Desvignes / Maître de musique de l'Église cathédrale de Chartres.

Cote : F-Pn, ms. 9328⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 1-62

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : D, bas., alt., vlc., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté d'après le titre propre où le poste de Desvignes à Chartres est mentionné.

Source B

Titre propre : Regina cœli. Motet à grand orchestre

Cote : F-Pn, ms. 9344⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, bas., cor, trp., trb. 3, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et quatre antiennes à la Vierge en musique.

Dv. 117 – *Regina caeli* à grand chœur en *do* majeur

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : Saluts, temps pascal d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une mise au net tardive en partition faisant partie d'un recueil factice (**Source A**), une partition vocale (**Source B**), un lot de parties séparées (**Source C**) et une copie tardive en partition (**Source D**). L'œuvre est datée par rapport aux indications des **Sources B et C**.

Source A

Titre propre : 2e Regina cœli à symphonie.

Cote : F-Pn, ms. 9344⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcB, fl., htb., vl., alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et quatre antiennes à la Vierge en musique.

Source B

Titre propre : Motet pour le temps de Pâques / Regina caeli

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (9 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur DDB

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source C

Titre propre : Regina

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : D, vl. 2, alt., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Source D

Titre propre (partition des voix) : Regina / de / Desvignes / Maître de Chapelle / de Notre Dame de Paris / en 1820

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1647

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : ca. 1820 et 16 mars 1892

Type de source : partition vocale et parties séparées

Forme : ms. non autographe

Détail du lot : Partition des voix (1), 1.er Dessus récit. (1), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Violino 1mo (2), Violino 2.do (2), B. et C.B. (2)

Etat : inachevé

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, fl., htb., cor, vl. 2, bc., org.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : les parties séparées datent du début du XIX^e siècle. La partition des voix est une copie inachevée d'une réduction pour voix et orgue (la partie de l'orgue n'est pas transcrite) rédigée en 1892. Cette copie est signée et datée : « Bleuse [maître de chapelle de Notre-Dame] le 16 mars 1892 ». Ce lot réunit le matériel de travail d'arrangement de Bleuse. Sur la partie de Cor, après la musique au crayon : « Au sanctus ».

Dv. 118 – *Regina caeli* en contrepoint fleuri avec symphonie (*ré* majeur)

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saluts, temps pascal d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une mise au net tardive en partition faisant partie d'un recueil factice (**Source A**), une partition vocale (**Source B**), un lot de parties séparées (**Source C**) et une copie tardive en partition (**Source D**). L'œuvre est datée par rapport aux indications des **Sources B et C**.

Source A

Titre propre : 3e Regina cœli en contrepoint fleuri avec symphonie

Cote : F-Pn, ms. 9344⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et quatre antiennes à la Vierge en musique.

Dv. 119 – *Regina caeli* en contrepoint fleuri (*ré* majeur)

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Saluts, temps pascal d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition

Pagination : 93-94

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres. La partie de basse est ornée d'une seconde voix, parfois écrite au crayon, parfois à l'encre. Il s'agit très probablement d'un accompagnement de basse instrumentale écrit *a posteriori*.

Dv. 120 – *Regina caeli* en chant sur le livre

Date : 1785-1803

Contexte d'exécution : Saluts, temps pascal d'après les Bréviaires parisien et chartrain.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve un livre de chœur datant du début de la période concordataire (**Source A**) et une partition éditée dans le recueil *Ordinaire de l'office divin, arrangé en chant sur le livre par divers auteurs, publié par J. Adrien de La Fage*, Paris : Mme Hentz-Jouve, 1833 (**Source B**).

Source A

Titre propre : Regina / a quatre parties / par / M. Dévignes / Ancien Maître de musique / de la Cathédrale de / Chartres

Cote : Archives historique de la maîtrise de Notre-Dame, non coté

Datation : 1803

Type de source : partition

Pagination : 20-26

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Nomenclature : chœur DHcTB

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : ce recueil est de la main de Sylvain Picardat, *spé* de la maîtrise de Notre-Dame de Paris. Conservé dans un recueil d'antiennes à la Vierge dont voici le contenu :

Pages	Compositeur	Œuvre
[1-19]	Antoine Goulet	<i>Alma redemptoris</i>
[20-26]	Pierre Desvignes	<i>Regina Coeli</i>
[27-41]	François-Joseph Guichard	<i>Salve Regina</i>
[41-63]	Inconnu	<i>Stabat Mater</i>

Daté d'après la page de titre du recueil « Ce livre a été fait par Silvain Picardat Spex, sous la direction de Monsieur Cornu Maître de musique des enfants de chœur de Notre Dame, lors de la rentrée du chapitre en l'an de N. S. J. C. 1803 ».

Source B

Titre propre : aucun
Cote : F-Pn, Vm1 302
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1833
Type de source : partition
Pagination : 30-32
Forme : imprimé, Paris : Mme Hentz-Jouve, 1833
Etat : complet
Format : 2 vol. in-4°
Nomenclature : chœur DHcTB, bc.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : daté d'après la date d'édition.

Dv. 121 – *Salve Regina*

Date : 1785-1793
Contexte d'exécution : Saluts, de Pâques à la Trinité d'après les Bréviaires parisien et chartrain.
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : on ne conserve qu'une partition datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**).

Source A

Titre propre : Jour des samedis du Carême à Complie
Cote : F-Pn, ms. 9331⁽¹⁾
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1785-1793
Type de source : partition
Pagination : 84-88
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 21 x 28,5 cm
Nomenclature : T soliste, chœur DHcTBb, clar., bas., vlc./ctb.
Tonalité : *ré* majeur
Commentaire : daté d'après le papier Malmenaide, 1742 identique à celui d'autres sources chartraines. De plus, les usages liturgiques assignés aux antiennes *Ibit homo*, *Redemptia dominum*, *Gloria libani*, *Fac Domine*, *Quam Pulchra est*, *Occurunt turba*, *Domus mea* et *Rex quimu caeli*, sont spécifiques au Bréviaire du diocèse de Chartres.

Source B

Titre propre : *Salve Regina*
Cote : F-Pn, ms. 9344⁽²⁾
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1802-1827
Type de source : partition
Forme : ms. autographe
Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant ce motet et quatre antiennes à la Vierge en musique.

Magnificat

Dv. 122 – *Premier Magnificat en do mineur*

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (*cf.* Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : 1er Magnificat

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *do mineur*

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : *Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.*

Dv. 123 – *Deuxième Magnificat en sol majeur*

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (*cf.* Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : On ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : 2e Magnificat

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.

Dv. 124 – Troisième Magnificat en *do* majeur

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (*cf.* Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : Troisième Magnificat à symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.

Dv. 125 – Quatrième Magnificat en *mi_b* majeur

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (*cf.* Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : 4e Magnificat à symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.

Dv. 126 – Cinquième Magnificat en sol majeur

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (*cf.* Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : 5e Magnificat à symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *sol* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.

Dv. 127 – *Sixième Magnificat en do majeur*

Date : 1820-1827

Contexte d'exécution : vêpres des fêtes des degrés annuel et solennel-majeur si l'on se fie aux recommandations du Chapitre de Notre-Dame (cf. Acte capitulaire du 13 décembre 1808).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées datant de la période d'activité de Desvignes à Paris (**Source A**).

Source A

Titre propre : 6e Magnificat, à symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1646

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Soprani (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), Violoncello e C. B. (1), C. Basse (1), Alto (1), Taille (3), Basse-Chantante (2), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Basse-Taille (1).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice réunissant six *Magnificat* et une copie du motet *Credidi propter*. La datation est déduite du titre de ce recueil : *Six / Magnificat et / Deux Motets / Quare fremuerunt Gentes &.a / Credidi propter &.a / A Simphonie / Composé par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris et membre de / L'Academie des Sciences, Arts et belles lettres de la / ville de Dijon. Desvignes accède à l'Académie de Dijon en avril 1820.*

Te Deum

Dv. 128 – *Premier Te Deum* à grand orchestre en *ré* majeur

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Fêtes nationales et victoires militaires (version à grand chœur et grand orchestre) et vêpres des fêtes solennelles (version à trois voix et instruments de basse).

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 15 août 1803 (Assomption, Notre-Dame) ; 28 juin 1804 (Saint-Gervais, église Saint-Gervais) ; 14 juillet 1804 (Première cérémonie de la Légion d'honneur, église Sainte-Geneviève).

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et orchestre datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres (**Source A**), une partition à trois voix et instruments de basse datant de la période de Desvignes à Paris (**Source B**) et deux lots de parties séparées (**Sources C et D**). La nomenclature de la **Source D** a été considérablement augmentée pour les fêtes impériales. Il existe également un lot de partition et parties séparées vocales (**Source E**).

Source A

Titre propre : Te Deum / Mottet à Grand-Orchestre / Composé par / P. L. A. Des Vignes / Maître de musique de l'Eglise cathédrale de Chartres

Cote : F-Pn, ms. 9328⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (100 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, bas., vl., alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres (*cf.* titre propre).

Source B

Titre propre : Te Deum / À Trois Voix / avec accompagnement d'Alto, Basson, Violoncelle / Basse et Contre-Basse / Composé Par / P. Desvignes / Maître de Musique de la Basilique Nôtre-Dame / de Paris.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1608

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1804-1815

Type de source : partition (40 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 29 x 22,5 cm

Nomenclature : DDB, alt., bas., vlc., ctb.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem*. Sur la page de titre on retrouve aussi la note suivante : « (Nota) Ce Te deum a été exécuté à grand-orchestre dans l'Eglise Imperiale des Invalides devant leurs Majestés à la première promotion des chevaliers de l'Empire, l'an 1804 et plusieurs fois dans l'Eglise Métropolitaine en action de grace des Victoires remportées par les Armées Imperiales françaises. On l'a exécuté plusieurs fois, arrangé de cette manière pour les petites cérémonies ».

Source C

Titre propre : Te Deum.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1631

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 16

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Dessus (1.er et 2.ème) (1), 1.er Dessus (6), 2.d Dessus (7), Haute Contre (6), Taille (7), Basse Taille (7), Basse chantante (3), Tromboni (1), Timbale et Grosse caisse (1). Violino 1.o (4), Violino seconda (3), Viola (1), Violoncelle (2), Contre basse (6), Basso (6).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet et hétérogène

Format : 35 x 27,5 cm, 21 x 27,5 cm et 30,5 x 22 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, trb., timb., gc., vl., vlc., ctb., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem*. Sur beaucoup de parties la mention « fac imperatorem » est rayée, indice d'une reprise sous la Restauration. Sur des parties de dessus : « Durand 1808 », « Dupond. Prioux 1817 », « Dressel », « Noirvache », « Calais. Poulain », « Reinnas », « Paul. Pottier », « Hipolite », « Gilbert. Baptiste Lavoine », « Thierry. Pottier » et « Mlle Pelet ». Sur une partie de haute-contre : « Doineau ». Sur une partie de Taille : « Coussy » Sur une partie de basse-taille : « Prévost ». Sur une partie de contrebasse : « Chapuis ».

Source D

Titre propre : Premier Te Deum. / A Grands-Choeurs et Grand-Orchestre Suivi du / Domine Salvum. / Composé par / M.r Desvignes / Maître de musique de N. D. de Paris et membre de l'Academie des / Sciences, Arts & belles lettres de la ville de Dijon / Quatrieme Te Deum / En Contre-point. Contre-point fleuri, Faubourdon &.a / A Grand-Orchestre / suivi du Domine Salvum et du Vivat rex Franciae / Composé par le Même Auteur.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1630

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 15

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Premier Dessus R.t (1), Premier Dessus des chœurs (1), 2.ème Dessus des chœurs (1), Haute-Contre (2), Taille (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flauto (1), Oboe 1.mo (1), Oboë 2.do (1), Corna 1.mo (1). Corna 2.do (1), Clarinette 1.ère (1), Clarinette 2.e (1). Fagotto 1.o (1), Fagotto 2.do (1), Trompettes (1), Tromboni 1.o et 2.do (1), 3.e Tromb. (1). Timbales et Tamtam (1). Violino Primo (2), Violino Secundo (2), Viola (1), Violoncelle (1), Contra Basso (1).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., tam., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la mention du titre de Desvignes à l'Académie de Dijon.

Source E

Titre propre : Par Pierre Desvignes / Te Deum / Partition des chœurs.

Cote : F-Pn, D. 18082

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1804-1815

Type de source : partition (68 p.) et parties séparées

Forme : ms. autographe (partition), non autographe (parties)

Détail du lot : 1.er Dessus récitant (1), Basse taille (1), Dessus des chœurs (3).

Etat : complet

Format : 21 x 27 cm

Nomenclature : chœur DHcTB

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem*. Sur une partie de dessus : « Mlle Lelong ». Sur une partie de basse-taille : « Bonet ».

Dv. 129 – Deuxième Te Deum à grand orchestre en *mi* majeur

Date : 1804-1807

Contexte d'exécution : Fêtes nationales et victoires militaires.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 14 juin 1807 (Prise de Dantzig, Notre-Dame) ; 5 juillet 1807 (Victoire de Friedland, Notre-Dame) ; 8 juin 1820 (occasion inconnue).

Commentaire général : On conserve une partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**) datant du Premier Empire.

Source A

Titre propre : Te Deum laudamus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1609

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1804-1807

Type de source : partition (142 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28,5 x 22 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb., bc.

Tonalité : *mi* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem* et des indications de dates présentes dans les cahiers de la **Source B**.

Source B

Titre propre : Te Deum / En Simphonie de / Dandezi

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1632

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 17 et 18

Datation : 1804-1807

Type de source : parties séparées

Détail du lot : 1.er Dessus Récitant (1), 1.er Dessus (5), Dessus (1), 2.ème Dessus (5), 1.ère Haute Contre (1), Haute Contre (6), 1.ère Taille (1), Taille et Taille des chœurs (4), Duo Dignare Domine, partie de Basse Taille (1), 1.ère Basse-Taille (1), 2.ème Basse-Taille (1), Basse chantante et Basse des chœurs (9), Flauto 1.o (1), Flauto 2.do (1), Oboë 1.o (1), Oboë 2.do (1), Clarinetto 1.o (1), Clarinetto 2.do (1), 1.er Trompette (1), 2.e Trompette (1), Corno 1.o (1), Corno 2.do (1), 1.er Trombonne (1), 2.de Trombonne (1), Fagotti (1), Fagotto 2.do (1), Violino 1.o (6), Violino 2.o (6), Alto 1.o (2), Alto 2.do (1), Violoncelle (3), Contrebasse et Basso (5), Timballes (1).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet et hétérogène

Format : 30,5 x 23 et 20 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *mi* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem*. Sur une partie de contrebasse au crayon à la page de titre, en haut : « Cette partie est remplie de fautes /

Fagnot ». Sur des parties de dessus : « Murgeon. Adrien », « Cornu fils », « Baptiste », « Michel », « Dressel. Reinnas », « François. Bazin et Paul. Juin 1820. Hipolite [sur la même, à la fin] Bazin 8 juin 1820 », « Lemaire ». Sur des parties de taille : « Beaugrand », « Nocard », « Mr Martin », « M. Pe ». Sur des parties de basse : « Arnoult », « Juin 1807. Juin et juillet 1807 ». Sur une partie de violon 2° : « Cornu ». Sur des parties de contrebasse : « Cette partie est remplie de fautes. Foignet », « Chapuis. Lagneaux », « Gresset », « Lacroix. Chénier ».

Dv. 130 – Troisième Te Deum à grand orchestre en ré majeur

Date : 1804-1809

Contexte d'exécution : Fêtes nationales et victoires militaires.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 12 avril 1814 (Entrée de Louis XVIII, Notre-Dame)

Commentaire général : on conserve une partition pour chœur et grand orchestre (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**) datant de la période d'activité de Desvignes à Chartres.

Source A

Titre propre : Te Deum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1610

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1804-1807

Type de source : partition (131 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem* et des indications de dates présentes dans les cahiers de la **Source B**.

Source B

Titre propre : Te Deum / a / Grand orchestre. / par / Mr Desvignes maître / de musique de la cathédrale / de / Paris an de J. C. 1809

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1633

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 19 et 20

Datation : 1804-1809

Type de source : parties séparées

Détail du lot : 1.er Dessus Récitant (1) ; 1.er Dessus (2), 2.ème Dessus Récitant (3), 2.ème Dessus (2), N.o 3, Duo Choeur et Trio, Tu Rex gloria (2), H. contre Récitante (1) ; H. contre et H. Contre des chœurs (5), Taille Récitante (3), Taille (5), Basse Taille Récitante (3), 2.de Basse Taille Récitante (1), N.o 2 Tu Rex gloriæ, air de Basse taille (1) ; N.o 4, Per Singulos Dies, B. Taille récitante (1), Basse Taille et Basse chantante (12), Flautti (1), Oboï (1), Clarinetti (1), 2.d Clarinette (1), 1.er basson (1), 2.d Basson (1), 1.er Corn (1), 2.d Corn (1), 1.er et 2.e Trompette (1), 1.er et 2.d Trombonne (1), 3.e Trombonne (1), Timballe (1), Violino 1.mo (5), Violino 2.do (5), Alto Viola (3), Violoncelle et Contrebasse (1), Violoncelle (3), Basse et Contrebasse (4).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet et hétérogène

Format : 31 x 23,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence d'un *Domine salvum fac Imperatorem* et du titre propre. Sur des parties de dessus : « Dressel », « François ». Sur des parties de haute-contre :

« Lavigne », « Pichot ». Sur des parties de taille : « Léger le 12 avril 1814 ». Sur des parties de basse et basse-taille : « Picard », « Prévost », « Bertin », « Gaillourdet », « Bresle[gratté] », « Jacnet », « Arnoult », « L'hoste », « Louchet ». Sur une partie de violino 2° : « Coursin ». Sur une partie de violoncello : « Tirot. Cardon ». Sur une partie de contrebasso : « Chapuis ».

Dv. 131 – *Quatrième Te Deum en contrepoint fleuri et faux-bourdon en *mi^b* majeur*

Date : 1804-1815

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve deux lots de parties séparées, l'un datant de l'Empire (**Source A**) et l'autre de la Restauration (**Source B**).

Source A

Titre propre : Te Deum en contre-point fleuris / faubourdon et a grand orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1634

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 21

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Dessus (2), Haute-Contre (3), Taille (5), Basse chantante (2), Violino 1.mo (1), Violino 2.do (1), Viola (2), Basse Continue (5).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 30,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl., alt., bc.

Tonalité : *mi^b* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la mention du nom de « Bresle » sur une partie de basse chantante. Il s'agit d'un chantré du bas-chœur de Notre-Dame décédé en 1815 (*cf.* Acte capitulaire du 26 février 1816).

Source B

Titre propre : Premier Te Deum. / A Grands-Chœurs et Grand-Orchestre Suivi du / Domine Salvum. / Composé par / M.r Desvignes / Maître de musique de N. D. de Paris et membre de l'Academie des / Sciences, Arts & belles lettres de la ville de Dijon / Quatrieme Te Deum / En Contre-point. Contre-point fleuri, Faubourdon &.a / A Grand-Orchestre / suivi du Domine Salvum et du Vivat rex Franciae / Composé par le Même Auteur.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1630

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 15

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Premier Dessus R.t (1), Premier Dessus des chœurs (1), 2.ème Dessus des chœurs (1), Haute-Contre (2), Taille (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flauto (1), Oboe 1.mo (1), Oboë 2.do (1), Corna 1.mo (1). Corna 2.do (1), Clarinette 1.ère (1), Clarinette 2.e (1). Fagotto 1.o (1), Fagotto 2.do (1), Trompettes (1), Tromboni 1.o et 2.do (1), 3.e Tromb. (1). Timbales et Tamtam (1). Violino Primo (2), Violino Secundo (2), Viola (1), Violoncelle (1), Contra Basso (1).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., cor, bas., trp., trb., timb./tam., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *mi^b* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la mention du titre de Desvignes à l'Académie de Dijon.

Dv. 132 – Fragment d'un *Te Deum*

Date : aucune

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un extrait de partition (**Source A**).

Source A

Titre propre : aucun

Cote : F-Pn, ms. 9345⁽⁴⁾.

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : aucune

Type de source : partition (12 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 28,5 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, htb., vl., bc.

Commentaire : fait partie d'un recueil factice, relié avec deux messes des morts de Desvignes et une messe des morts de Jommeli copiée par Desvignes.

Leçons de ténèbres

Dv. 133 – Neuf leçons de Jérémie (suivant le rite parisien)

Date : av. 1805

Contexte d'exécution : Semaine Sainte (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : à Notre-Dame en avril 1805, avril 1820, avril 1821, avril 1822, avril 1823, avril 1824, avril 1825, avril 1828, avril 1829, avril 1830, avril 1831, avril 1832, avril 1833, avril 1834, avril 1835, avril 1836, avril 1837, avril 1838, avril 1839, avril 1840, avril 1841.

Commentaire général : on conserve une partition datant de la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris (**Source A**), deux mises au net tardives (**Sources B et C**) et trois lots de parties séparées (**Sources D, E et F**). Probablement composées au début de la période concordataire, ces *Leçons de ténèbres* furent reprises jusque dans les années 1840.

Source A

Titre propre : Les Neuf Leçons / de Jérémie / avec accompagnement de deux Violons, alto / violoncelle et Contre-Basse. / Composé par. / P. Desvignes. / Maître de Musique de N. D. de Paris. / membre de l'Académie des Sciences, arts, et belles lettres de la ville de Dijon.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1611

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1820-1827

Type de source : partition (133 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : inachevé

Format : 36 x 23 cm

Détail du recueil : Première leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 6), Deuxième leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 20), Troisième leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 35 et p. 113), Première leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p. 50), Deuxième leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p. 62), Troisième leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p. 72 et p. 122), Première leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 82), Deuxième leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 90), Troisième leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 101).

Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., bc., D ou Hc ou B soliste

Commentaire : il manque les six premières pages du recueil.

Source B

Titre propre : Livre contenant les neuf leçons / de Jérémie composées par Pierre Desvignes, / ancien maître de chapelle des cathédrales / de Chartres et de Paris. / Nota : La partition de cette œuvre que les amateurs de / musique sacrée placent au premier rang, se trouve à la / Bibliothèque de la maîtrise de Notre-Dame avec toute / la musique religieuse de Mr Desvignes qui fût / pendant 25 ans maître de musique de cette métropole

Cote : F-Pn, ms. 9346

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1827

Type de source : partition (129 p.)

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Détail du recueil : Première leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 1-20), Deuxième leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 21-36), Troisième leçon du premier jour [jeudi saint] (p. 37-52), Première leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p. 53-66), Deuxième leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p.

66-78), Troisième leçon du deuxième jour [vendredi saint] (p. 78-91), Première leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 92-101), Deuxième leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 101-115), Troisième leçon du troisième jour [samedi saint] (p. 116-129).

Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., bc., D ou Hc ou B soliste

Commentaire : copie non autographe faite après la mort de Desvignes (*cf.* titre propre). Indication page 125 : « Quand cette leçon est chantée en duo avec une B. T., la B. Taille chante le solo qui est notté au 1er Dessus ».

Source C

Titre propre : Leçons de Jérémie (1ère et 2nd) pour le premier jour.

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁷⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1838

Type de source : partition (15 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 32,5 x 25 cm

Nomenclature : D soliste, alt., bas., vlc., bc.

Commentaire : la datation est déduite du gaufrage Dantier fils.

Source D

Titre propre : Lamentations de Jérémie N° 1-9

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1637

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : hétérogène et composé de plusieurs matériels

Format : 35 x 26 cm et 30 x 22,5 cm

Détail du lot : Parties contenant les neuf leçons réunies : Alto-Viola (1), Basson (1), Violoncelle Obligé (1), Basse et C. Basse (1).

Autres parties :

- Leçon N° 1, version en *do* majeur : Dessus (2), Clarinette (2), Basson (1), 1ere Basse (1)
- Leçon N° 1, version en *la* majeur : Alto (1), Basson (1), Violoncelle (1), Basse (1)
- Leçon N° 2, version en *fa* majeur : Haute-Contre (1), Fagotti (1)
- Leçon N° 2, version en *sol* majeur : Haute-contre (1), Clarinette (1), Fagotto (1), Basse (2)
- Leçon N° 3, version en *fa* majeur : Basse-Taille (1), [basse] (1)
- Leçon N° 3, version en *do* majeur : Fagotto (2), Viola (2), Violoncelle (2), Basse et Contrebasse (2)
- Leçon N° 3, version en *sol* majeur : Basse Taille (1), Clarinette (1), Basson (1), Basse continue/Violoncello primo (1)
- Leçon N° 4 : Clarinette obligée en *ut* (1), Fagotti (1), Violoncelle (1), Violoncello e Basse (1), Contrebasse (1)
- Leçon N° 5, version en *ré* majeur : Duo, [1° Canto et 2° Canto] (1), [1° Canto] (1), Clarinette en *ut* (1), Basson, Fagotti (2), Viola (1), Violoncello solo (1), Violoncelle (2), Violoncelle et Basso (1), Contrebasse (2)
- Leçon N° 5, version en *fa* majeur : Clarinette (1), 1.er Basson (1), 2.e Basson (1), Violoncello solo (1), Contrebasse (1)
- Leçon N° 6, version en *si* bémol majeur : Basse Taille (2)
- Leçon N° 6, version en *do* majeur : Canto [Basse T.] (1), Fagotto 1° (1), Fagotto 2.° (1), Basse (3)
- Leçon N° 7, version en *do* majeur : Clarinette obligé (1), 1.er Basson (1), 2.me Basson (1), Basse (2)
- Leçon N° 8, version en *sol* mineur : [Dessus] (2)
- Leçon N° 8, version en *la* mineur : Clarinette (1), Violoncello e Basso (1)

- Leçon N° 9, version en *ré* majeur : [Dessus et] Basse Taille (1), Dessus (1), Clarinette (1), 1er Basson (1), Violoncelle (1), Contrebasse (1)
- Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., bc., D ou Hc ou B soliste
- Commentaire : sur plusieurs parties signatures des interprètes, des copistes et dates d'exécution :
- Leçon N° 1, partie de dessus : « Chanté par Binet en 1835. 1836 / Bignon 1841 / Grebert 1825 / Bazin 1826 / Amand. 1820 1821 1822 1823 1824 / Mullet mayor 1828 1829 1830 1831 / Mullet minor 1832 1833 1834 / Gommon 1836 1837 / Gustave 1840 / Callenstein 1838 1839 »
- Leçon N° 1, partie de dessus, avant dernière page : « Copié par Binet[..] de la maîtrise / Bignon 1841 / en 1840 chanté par Louis Isidore Lannault »
- Leçon N° 8, partie de dessus, page de départ : « Mullet mayor et Mullet minor 1829 / Binet 1832 / Bérard 1835 »
- Leçon N° 8, partie de dessus, dernière page : « Noms de ceux qui ont chanté aux leçons. / Chaulieu 1831 1832 1833 / Binet 1834 / Bérard 1835 / Pamphile 1° canto et Gommond 2° Canto 1836 / Gustave 1837 1838 1839 »
- Leçon N° 8, partie de dessus : « Nom de ceux qui ont chanté cette leçon depuis l'année 1836. / 1e Geraut en 1837 / 2e Gommond et Gustave en 1838 / 3e Gustave en 1839 » / « copié par Mr Binet et composé par Desvign » / « Composé par M.eure Desvigne l'an 183 »
- Leçon N° 9, partie de dessus, dernière page : « Copié par Binet / nom de ceux qui ont chanté cette leçon depuis l'année 1830 / 1° Mullet major 1830 / 2° Mullet major 1831 / 1° Dasse 1832 / 1° Binet 1836 / 1° Gommond 1837/1° de Callenstein 1838/2° de Callenstein / 1° Geraut 1840 / Par Eugène Sergent 1841 »

Source E

Titre propre : Les Neuf Leçons de / Jérémie / et le Stabat mater

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1636

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 21

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 35 x 26,5 cm

Détail du lot : Violino primo (3), Violino secundo (3), Alto-Contralto et Alto-Viola (2), Violoncello solo (1) ; Basse et Contrebasse (2)

Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., ctb.

Commentaire : conservé avec le *Stabat Mater*.

Source F

Titre propre : Première Leçon / de Jérémie / Samedi Saint

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1638

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. non autographe

Etat : parcellaire

Format : 29,5 x 22,5 cm

Détail du lot : Dessus (1), Clarinette primo (1), Clarinette secundo (1), Basson (1), Violoncello (1), Contrebasse (1)

Nomenclature : D soliste, clar. 2, bas., vlc., ctb.

Dv. 134 – Neuf leçons de Jérémie (suivant le rite romain)

Date : aucune

Contexte d'exécution : Semaine Sainte (rite romain)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve que trois reliquats d'un ou plusieurs lots de parties séparées
(**Sources A, B**)

Source A

Titre propre 1 : 1ère Leçon du 3e jour, à l'usage de Rome

Titre propre 2 : 3e Leçon du 3e jour / Duo

Cote : F-Pn, XVIII, 4* (4j)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : aucune

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 24x30,9 cm

Détail du lot : Dessus (1), Basse (1), Violino primo (1), Violino secondo (1), Basso (1).

Nomenclature : vl., alt., D, B, bc.

Commentaire : aucun

Source B

Titre propre 1 : 1ère Leçon du 5e jour, à l'usage de Rome

Titre propre 2 : 2e Leçon de Jeremie

Cote : F-Pn, XVIII, 4**

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : aucune

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 24x30,9 cm

Détail du lot : Dessus (1), Violino primo (1), Violino secondo (1), Basso (1).

Nomenclature : vl., alt., D, B, bc.

Commentaire : ces cahiers sont accompagnés d'un feuillet où sont notés, de la main de Desvignes, les textes des trois leçons du 3e jour, tirés du Bréviaire nantais.

Dv. 135 – Deuxième leçon du Samedi saint (selon le rite parisien)

Date : aucune

Contexte d'exécution : Samedi saint (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un cahier de taille, reliquat d'un lot de parties séparées
(Source A)

Source A

Titre propre : Deuxième Leçon du Samedi Saint / Taille

Cote : F-Pn, XVIII, 4*** (5j)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : aucune

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 22,5x29,9 cm

Détail du lot : Taille (1)

Nomenclature : T soliste

Commentaire : cette leçon ne correspond pas à Dv. 134.

Domine salvum

Dv. 136 – *Domine salvum en la mineur ou sol mineur*

Date : 1815-1820

Contexte d'exécution : Prière au Roi conclusive

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on le conserve relié avec un *Ô Salutaris* (Source A), à la fin de la partition de la messe Dv. 8 (Source B) et dans les lots de parties séparées du *Te Deum* Dv. 128 (Source C).

Source A

Titre propre : O Salutaris et / Domine a 3 voix / et avec accompagnement de 1er et 2nd violon alto et basse / par Mr Desvignes

Cote : F-Pn, ms. 7210

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (7 p.)

Forme : ms. non autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : daté d'après le texte *Domine salvum fac Regem*.

Source B

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie / (en sol mineur).

Cote : F-Pn, ms. 9343⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (119 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet (partie de piano vierge)

Format : 32 x 25,5 cm

Nomenclature : trio DDB, hrp., fl., htb., cor 2, vl. 2, alt., pno., bc

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé. Ce document est une mise au net tardive.

Source C

Titre propre : Premier Te Deum. / A Grands-Choeurs et Grand-Orchestre Suivi du / Domine Salvum. / Composé par / M.r Desvignes / Maître de musique de N. D. de Paris et membre de l'Academie des / Sciences, Arts & belles lettres de la ville de Dijon / Quatrieme Te Deum / En Contre-point. Contre-point fleuri, Faubourdon &.a / A Grand-Orchestre / suivi du Domine Salvum et du Vivat rex Franciae / Composé par le Même Auteur.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1630

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 15

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Premier Dessus R.t (1), Premier Dessus des chœurs (1), 2.ème Dessus des chœurs (1), Haute-Contre (2), Taille (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flauto (1), Oboe 1.mo (1), Oboë

2.do (1), Corna 1.mo (1). Corna 2.do (1), Clarinette 1.ère (1), Clarinette 2.e (1). Fagotto 1.o (1), Fagotto 2.do (1), Trompettes (1), Tromboni 1.o et 2.do (1), 3.e Tromb. (1). Timbales et Tamtam (1). Violino Primo (2), Violino Secundo (2), Viola (1), Violoncelle (1), Contra Basso (1).

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trp., trb., timb., tam., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la datation est déduite de la mention du titre de Desvignes à l'Académie de Dijon.

Dv. 137 – *Domine salvum en fa mineur*

Date : 1804-1815

Contexte d'exécution : Prière au Roi conclusive

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on le conserve individuellement dans un lot de parties séparés (**Source A**), à la fin de deux partitions de la messe Dv. 13 (**Sources B et C**), à la fin de la partition du *Venite Adoremus* Dv. 147 (**Source D**) et dans un reliquat de parties séparées (**Source E**).

Source A

Titre propre : *Domine / A* Simphonie et a grand chœur / Par M.r desvignes / M.tre de M.que de la Métropole de Paris

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1643

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Solo [S] (1). Dessus des chœurs (3), Haute-Contre (6), Taille et Taille des chœurs (5), Basse et Basse des chœurs (8), 1.er oboë (1), 2.e oboë (1), Corno 1.mo (1), 2.e cors (1), 1.ère Clarinette (1), 2.e clarinette (1), Trombonne (2), 1.er Basson (2), 2 Basson (1), 1.er Violon (6), 2.d Violon (7), Alto (2), Violoncelle (1), Contrebasse et Basse (7)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 30 x 22 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., cor, clar., trb., bas., vl., alt., vlc., ctb., bc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite du texte *Domine salvum fac Imperatorem*.

Source B

Titre propre : Messe à grand-orchestre. où en harmonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1804-1815

Type de source : partition (220 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 29 x 21,5 cm

Nomenclature (version grand orchestre) : chœur DHcTB, fl., htb., clar., bas., cor, trb., vl. 2, alt., bc.

Nomenclature (version orchestre d'harmonie) : chœur DHcTB, clar., htb., fl., cor, bas., trb.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : les deux orchestrations cohabitent sur la même partition. Le chœur est noté avec le grand orchestre à l'encre noire tandis que l'orchestre d'harmonie est copié au-dessus à l'encre rouge.

La partition contient un *Domine salvum fac Imperatorem* rayé et remplacé par un *Domine salvum fac Regem*.

Source C

Titre propre : Desvignes. Messe Solemnelle à Grand- Orchestre. / (En Sol mineur)

Cote : F-Pn, ms. 9342

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (224 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, cor 2, bas. 2, trp. 2, trb. 3, timb., bc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*. Cette partition est une mise au net tardive.

Source D

Titre propre : Trio Con Recitativo

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (25 f.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature : s solo, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : associé au *Venite adoremus*.

Source E

Titre propre : Messe à grand-orchestre

Cote : F-Pn, VIII, 10 (23m)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Trompette (1), Timpani (1).

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 23x30 cm

Tonalité : *fa* mineur

Commentaire : la datation est déduite du texte *Domine salvum fac Imperatorem*.

Dv. 138 – *Domine salvum en fa* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : Prière au Roi conclusive

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition vocale en livre de chœur (**Source A**).

Source A

Titre propre : 2 Domine salvum fac regem

Cote : F-Pn, ms. 10908⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (8 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 55,5 x 42 cm

Nomenclature : chœur DHcTB

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : associé au *Domine salvum* Dv. 139. Daté grâce au texte *Domine salvum fac regem*.

Dv. 139 – *Domine salvum en mi^b* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : Prière au Roi conclusive

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition vocale en livre de chœur (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Source A

Titre propre : 2 Domine salvum fac regem

Cote : F-Pn, ms. 10908⁽¹⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (8 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 55,5 x 42 cm

Nomenclature : chœur DHcTB

Tonalité : *mi^b* majeur

Commentaire : associé au *Domine salvum* Dv. 138. Daté grâce au texte *Domine salvum fac regem*.

Source B

Titre propre : Domine salvum / fac Regem / de Mr Desvignes

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1644

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : 1.er Dessus récitant (2), 2.ème Dessus Récitant (5), Haute-contre (2), Taille (2), Basse chantante (4), Violino 1mo (1), Violino 2do (1), Alto (1), Violoncelle et Contrebasse (1)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 30 x 21,5 cm et 15 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *mi*b majeur

Commentaire : sur certaines parties : « Domine salvum fac regem ». Sur d'autres : « Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum » et sur d'autres les 2 versions du texte sont juxtaposées. Dans ce cas le nom « Ludovicum » est rayé et remplacé par « Ludovicum Philippum », ce qui indique une reprise après 1830 sous le règne de Louis-Philippe.

Ô Salutaris

Dv. 140 – *Ô salutaris* en *fa* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : à l'Élévation

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on le conserve dans un lot de parties séparées (**Source A**) et à la fin de la partition de la messe Dv. 11 (**Source B**)

Source A

Titre propre : O salutaris / de la Messe à g.d orch : / en ut min. / solo de B.T. avec accomp. de / harpe, cor, et clar: obl: à gd orch:

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1645

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : aucune

Type de source : parties séparées

Détail du lot : 1.er violon (4), 2 eme violon (4), Alto viola (3), Violoncelle et contrabasso (4), Basso (1), Oboë o clarin: (1), Corno obbligato (1), [Harpes] (1), Harpa 1.ma (1)

Forme : ms. autographe et non autographe

Etat : incomplet

Format : 30 x 21,5 cm et 34 x 26 cm

Nomenclature : hrp., htb./clar., cor, vl. 2, alt., vlc., ctb., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : le hautbois peut être remplacé par une clarinette. Manquent les parties de basse-taille et de basson.

Source B

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (208 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33,5 x 25 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc., hrp., bc.

Tonalité : *fa* majeur

Dv. 141 – *Ô salutaris* en *mib* majeur

Date : 1804-1815

Contexte d'exécution : à l'Élévation

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on le conserve dans un lot de parties séparées (**Source A**) et à la fin de deux partitions de la messe Dv. 13 (**Sources B et C**) et dans deux reliquats de matériels d'exécution (**Sources D et E**).

Source A

Titre propre : O Salutaris. / A Voix Seul (a) / avec accompagnement de Harpe (b) / violon obligé (c) et Violoncelle. (d) / Composé (e) et dédié a son ami / Naderman / par / P. Desvignes / Maître de Musique de N. D. de Paris- / et membre de l'Academie des Sciences, arts, et belles lettres de Dijon. / (a) chanté par M.r Bouffet de la chapelle du roi. / (b) exécuté par M.r Naderman (idem) / (c) exécuté par M.r Boucher l.er violon du roi d'Espagne. / (d) par l'Auteur. / (e) à Montfort la Mauri et exécuté le même jour dans l'Eglise de Monfort.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1649

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Canto e violoncello (1), harpe (2), violino obligato (2)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 29 x 21,5 cm

Nomenclature : D soliste, vl., hrp., vlc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : aucun

Source B

Titre propre : Messe à grand-orchestre. où en harmonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1804-1815

Type de source : partition (220 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 29 x 21,5 cm

Nomenclature : D soliste, vl., hrp., vlc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : la partition contient un *Domine salvum fac Imperatorem* rayé et remplacé par un *Domine salvum fac Regem*.

Source C

Titre propre : Desvignes. Messe Solemnelle à Grand- Orchestre. / (En Sol mineur)

Cote : F-Pn, ms. 9342

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1815-1827

Type de source : partition (224 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : D soliste, vl., hrp., vlc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la présence du *Domine salvum fac Regem*. Cette partition est une mise au net tardive.

Source D

Titre propre : O salutaris

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : vl., ctb.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Source E

Titre propre : Messe à grand-orchestre

Cote : F-Pn, VIII, 10 (23m)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : 1804-1815

Type de source : parties séparées

Détail du lot : Trompette (1), Timpani (1).

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 23 x 30 cm

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : la datation est déduite du texte *Domine salvum fac Imperatorem*.

Dv. 142 – *Ô salutaris en sib* majeur

Date : 1815-1827

Contexte d'exécution : à l'Élévation

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on le conserve dans le lot de parties séparées de la messe Dv. 16 (**Source A**) et dans le reliquat d'un matériel d'exécution (**Source B**).

Source A

Titre propre : Messe à Symphonie.

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1625

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 10

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : 1er Dessus (1), 2d Dessus (2), Haute-Contre R.te (1), Haute-Contre (2), Taille R.te (1),

Taille des chœurs (2), Basse-Taille R.te (1), Basse ch.te (4), Flauto (1), Oboï (1), Corni (1), Fagotti (1), Violino primo (3), Violino secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Violoncelle et C. Basso (1), C. Basso (2).

Etat : incomplet

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : D soliste, htb., cor, bas., vl., alt., vlc., ctb.

Tonalité : *si*b majeur

Commentaire : la présence du *Domine salvum fac Regem* date ce lot de la Restauration. Une partie de taille porte le nom « Delboÿs ».

Source B

Titre propre : O Salutaris / Aria

Cote : F-Pn, VIII 7 (3c)

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 52

Datation : Début XIXe

Type de source : parties séparées

Détail du lot :

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 22,5 x 29,8 cm

Nomenclature : D soliste, pno.

Tonalité : *si*b majeur

Commentaire : daté grâce à la main de Desvignes.

Dv. 143 – *Ô salutaris* ou *Arbre Sacré*

Date : 1824-1827

Contexte d'exécution : à l'Élévation

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve trois exemplaires d'une même édition (**Source A**). Cet *Ô salutaris* apparaît également dans la partition mêlant l'Opéra *Sigismund III à Cracovie* et la messe Dv. 12 qui en est issue (**Source B**). Il apparaît également dans les mises au net de la messe Dv. 12, en partition (**Source C**) et en parties séparées (**Source D**)

Source A

Titre propre : O salutaris / ou / Arbre sacré / trio / avec accompt de Forté-piano / exécuté à Notre-Dame de Paris le 15 août / avec la messe à grand orchestre dont il est extrait / composé / par / Pierre Desvignes / Maître de musique de N.D. de Paris et Membre de l'Académie des Sciences Arts et Belles Lettres de Dijon / Prix : 5f / À Paris / Chez Lemoine aîné / sucr. De Cousineau luthier breveté de Monsieur Md de musique de S. A. R. Monsieur le Dauphin / Rue Dauphine, N°32 / et chez l'Auteur, Rue des Fossées St Germain des Prés, N°20

Cotes : F-Pn, Vm7 49772 ; F-Pn, Vm7 49773 ; F-Pn, ms. 9351

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (9 p.)

Forme : imprimé, Paris : chez Lemoine Aîné, s.d.

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : trio DHcB, vl., pno.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : les trois cotes représentent trois exemplaires différents de la même édition. Cette

édition est également reliée avec la messe Dv. 12 dans le manuscrit coté ms.9351.

Source B

Titre propre : Sigismond III. à Cracovie. / Drame héroïque. / en deux actes, / mêlé de chants, / et précédé d'un prologue. / Paroles de M. Leblanc / Musique de Desvignes

Cote : F-Pn, ms. 9349

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (302 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 26,5 x 34,5 cm

Nomenclature : trio DHcB, fl., htb./clar., bas., cor, vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : les parties de chant, comportant les paroles de la messe sont réécrites au bas de la partition ou sur des collettes amovibles. Correspondance des scènes de l'opéra avec les numéros de la messe : N° 1 *Kyrie* = Acte 2, scène 3 ; N° 2 *Gloria in excelsis Deo* = Acte 1, scène 1 (fin) ; N° 3 *Gratias agimus tibi* = Acte 1, scène 4 ; N° 4 *Cum sancto spiritu* = Acte 1, scène 6 ; N° 5 *Credo* (en Do au lieu de Ré) = Acte 1, scène 8 ; N° 6 *Et incarnatus* = extrait du prologue ; N° 7 *Et resurrexit* = Acte 1, scène 1 (début) et Acte 1, finale (fin) ; N° 8 *Cujus regni* = Acte 2, scène 1 ; N° 9 *Et expecto* = Acte 1, finale (début) ; N° 10 *Sanctus* = Acte 2, finale ; N° 11 *Agnus* = prologue (début) ; N° 12 *Domine salvum fac regem* = prologue (extrait).

Source C

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1603

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 2

Datation : 1824-1827

Type de source : partition (174 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 26,5 x 35 cm

Nomenclature : trio DHcB, fl., htb./clar., bas., cor, vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : aucun

Source D

Titre propre : Messe à Grand-Orchestre

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1621

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 8

Datation : 1824-1827.

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : *Kyrie*, Aria [S] (1), *Gratias*, Duo [S] (1), O *Salutaris*, Trio [S] (1), 2e Dessus récitant (1), Dessus (2), *Gratias*, Duo [A] (1), *Cujus regni*, Haute-Contre (1), H. Contre Récitante (1), Haute Contre (2), *Et Resurrexit*, air avec récitatif [T] (1), *Cujus regni*, Tenore (1), O *Salutaris*, Trio [T] (1), Taille récitante (1), Taille (5), *Credo*, Duo [B] (2), *Cujus regni*, B.T. (1), O *Salutaris*, Trio [B] (1), *Magnus Dominus*, Air après le chœur [B] (1), Basse-Taille (1), Basse chantante (6), Flautti (1), Oboï. Cors Anglais pour le 1.er n° (1), Clarinettes (1), Fagotti (1), Corni (1), Trompettes (1), Trombone (1), Timbales (1), Premier violon (3), Second violon (3), Alto (2), Violoncelle 1er (1), Violoncello (1), Violoncelle et C.B. (1), Contrebasse (2).

Etat : complet

Format : 30 x 22,5 cm
Nomenclature : trio DHcB, fl., htb./clar., bas., cor, vl. 2, alt., vlc., ctb.
Tonalité : *la* mineur
Commentaire : aucun

Dv. 144 – *Ô salutaris en la mineur*

Date : 1815-1827
Contexte d'exécution : à l'Élévation
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : on conserve une partition de ce motet seul (Source A). Il se trouve également copié dans deux partitions (**Sources B et C**) et un lot de parties séparées (**Source D**) de la messe Dv. 8.

Source A

Titre propre : O Salutaris et / Domine a 3 voix / et avec accompagnement de 1er et 2nd violon alto et basse / par Mr Desvignes
Cotes : F-Pn, ms. 7210
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1815-1827
Type de source : partition (10 p.)
Forme : ms.
Etat : complet
Format : 30 x 22,5 cm
Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, vlc., ctb.
Tonalité : *la* mineur
Commentaire : datation d'après le *Domine salvum fac Regem*.

Source B

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 1
Datation : 1815-1827
Type de source : partition (366 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 33 x 25 cm
Pagination : p. 211-254
Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, vlc., ctb.
Tonalité : *la* mineur
Commentaire : aucun

Source C

Titre propre : Messe à trois voix et symphonie / (en sol mineur).
Cote : F-Pn, ms. 9343⁽²⁾
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1815-1827
Type de source : partition (119 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : incomplet (partie de piano vierge).
Format : 32 x 25,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *sol* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.
Ce document est une mise au propre tardive.

Source D

Titre propre : 4e Messe / Messe en Trio, avec symphonie

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1614

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 4

Datation : 1815-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : Basse-taille (1), Violino primo (2), Violino secundo (2), alto (1), Violoncelle-obligé (1), Basso (1), Contre-basse (1)

Etat : incomplet

Format : 33 x 26,5 cm

Nomenclature : chœur DDB, vl. 2, vlc., ctb.

Tonalité : *la* mineur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Autres hymnes et cantiques

Dv. 145 – *Stabat Mater*

Date : 1802-1827

Contexte d'exécution : Notre-Dame-des-sept-douleurs

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Ce motet est également conservé en parties séparées avec les Leçons de Ténèbres (**Source C**)

Source A

Titre propre : *Stabat Mater*

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1613

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 3

Datation : 1820-1827

Type de source : partition (28 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 35 x 26 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : la source a été datée grâce à la présence d'un *Domine Salvum fac Regem* non raturé.

Source B

Titre propre : *Stabat mater*

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1635

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 21

Datation : 1820-1827

Type de source : parties séparées

Détail du lot : 1.er et 2.e Dessus (2), H. contre (2), Taille (3), Basse Taille récitante (1), Basse chantante (5), Altos (1), Fagotto (1), Violoncelle à cont. basso (1)

Forme : ms. autographe

Etat : incomplet

Format : 30 x 23 cm

Détail du lot : Violino primo (3), Violino secundo (3), Alto-Contre et Alto-Viola (2), Violoncello solo (1) ; Basse et Contre Basse (2)

Nomenclature : chœur DHcTB, alt., bas., vlc., ctb.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : conservé avec les *Neufs Leçons de Jérémie*.

Source C

Titre propre : Les Neuf Leçons de / Jérémie / et le *Stabat mater*

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1636

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 21

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Etat : parcellaire

Format : 35 x 26,5 cm

Détail du lot : Violino primo (3), Violino secundo (3), Alto-Contralto et Alto-Viola (2), Violoncello solo (1) ; Basse et Contre Basse (2)
Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., ctb.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : aucun

Dv. 146 – *Pie Jesu en marche funèbre*

Date : ca. 1806

Contexte d'exécution : Élévation d'une messe des morts.

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : 7 mars 1806 (Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz, à Notre-Dame de Paris), 25 juin 1808 (Obsèques du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, à Notre-Dame de Paris), 23 juillet 1810 (Obsèques du cardinal-légat Caprara, archevêque de Milan, à Notre-Dame de Paris), 21 janvier 1815 (Service expiatoire de la mort de Louis XVI, à Notre-Dame de Paris), 21 janvier 1823 (Service expiatoire de la mort de Louis XVI, à Notre-Dame de Paris), 21 janvier 1825 (Service expiatoire de la mort de Louis XVI, à Notre-Dame de Paris), 21 janvier 1826 (Service expiatoire de la mort de Louis XVI, à Notre-Dame de Paris), 10 octobre 1847 (Obsèques de Frédéric Soulié, à Notre-Dame de Paris).

Commentaire général : on conserve plusieurs exemplaires d'une partition éditée (**Source A**), une partition et son lot de parties séparées (**Source B**), une réduction pour voix et clavier (**Source C**). Il apparaît également dans les parties séparées de la messe des morts Dv. 18 (**Source D**). Il s'agit de l'œuvre la plus célèbre du maître. Elle fut exécutée lors des célébrations de la bataille d'Austerlitz sous l'Empire, pour les services expiatoires de la mort de Louis XVI et Marie-Antoinette sous la Restauration et à l'occasion des obsèques de cardinaux et personnalités publiques.

Source A

Titre propre : *Pie Jesu Domine / Marche funèbre / Exécutée à Grand-Orchestre / Avec la messe de Mozard, dans la basilique Notre-Dame, le jour de l'inhumation de Son Eminence le Cardinal DU BELLOY Archevêque de Paris / Sénateur et Comte de l'Empire / Composée / Par P. Desvignes / Maître de musique de la Basilique Notre-Dame / Prix 6# / À Paris, Chez Louis, Marchant de musique rue du Roule, à la Croix d'or n°16 / On y trouve toute espèce de Musique et pièce de Théâtre / Il tient Cordes de Naples, papier de toute réglure, fait envoys dans tous les départemens / et à l'étranger, fait parvenir la Musique franche de port en payant le prix marqué sur l'exemplaire.*

Cote : F-Pn, D. 3369 ; A. 33741 ; L. 1941

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1808

Type de source : partition (10 p.)

Forme : imprimé, Paris : chez Louis, s.d.

Etat : complet

Nomenclature : chœur DHcTB, cor, bas., trp., trb., timb., vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : cette pièce a un double emploi comme marche funèbre (sans texte) et comme motet d'Élévation (avec texte).

Source B

Titre propre : *Pie Jesu / Marche funèbre / Musique de M. Desvignes*

Cote : F-Pn, L. 17787

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1808

Type de source : partition (19 p.) et parties séparées

Détail du lot : soprano 1° (9), Basso (10), soprano 2° (7), Tenore 1° (8), Tenore 2° (8), violino 1° (5),

violino 2° (5), Alto (2), Basses (9), Oboi (2), Clarinetti (2), Fagotti (2), Corni (2), Trompettes en ré (1), Trombones 1 & 2 (1), 3e Trombone (1), Tymballes (1).

Forme : manuscrit

Etat : complet

Format : 31 x 23,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, clar., cor, bas., trp., trb., timb., tam., vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : sur une partie de basse : « contrebasson ». Sur la partie de Tenore 2° de Mr Rigault : « M. Cherubini » rayé à la place du nom de l'auteur de la musique.

Source C

Titre propre : Pie Jesus Domine / Marche funèbre / Composée pour l'inhumation de S. E. le Cardinal de Belloy archevêque de Paris (1808) / Par / P. Desvignes / maître de musique de la basilique Notre-Dame / Réduit pour accompagnement d'orgue ou piano / Par / J. Adrien de Lafage.

Cote : F-Pn, D. 10799⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : ap. 1808

Type de source : partition

Forme : manuscrit

Etat : inachevé

Format : 21 x 29 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, org./pno.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil de musique religieuse de plusieurs auteurs fait par Adrien de la Fage.

Source D

Titre propre : Marche funèbre / Pie Jesu

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1627

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîtes 12 et 13

Datation : ca. 1815

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : [Pie Jesu] Soprano (2), 1.er Dessus Récitant (1), 1.er Dessus des chœurs (2), 2.d Dessus Récitant (1), 2.ème Dessus des chœurs (2), Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (5), Taille Récitante (1), Taille (5), Basse Taille Récitante (1), Basse Taille (10), 1.er et 2.em Flutes (1), Premier et 2em hautbois (1), 1.er Clarinette (1), 2em Clarinette (1), Premier Corn (1), Second Corn (1), 1er Trompette (1), 2em Trompette (1), 1er et 2em Trombone (1), 3em Trombone (1), Premier Basson (1), Second Basson (1), Timbales (1), Violino 1.o (7), Violino Secundo (7), Alto (2), Violoncelle (4), Contre-Basse (4).

Etat : incomplet

Format : 31 x 23 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, fl. 2, htb. 2, clar. 2, bas. 2, cor 2, trp. 2, trb. 3, timb., vl. 2, alt., vlc., ctb.

Tonalité : *fa* majeur

Commentaire : sur la page de titre de la *Prose des Morts* contenue dans une partie de basse-taille il est écrit : « Prose des Morts / Exécutée pour la première fois à la Métropole de / Paris à un service fait pour Louis 16, / le 21 Janvier 1815 ». Sur la page de titre d'une partie de haute-contre, au crayon (écriture dans le style du titre) : « Faute à la 3.ème page / LeRoy ». Sur une partie de taille récitante : « Genot ». Sur des parties de basse-taille : « Roy », « Cornu », « Lalande[rayé], Manon », « Pouillet », « Letherte ».

Dv. 147 – *Venite adoremus*

Date : 1802-1827

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition manuscrite (**Source A**).

Source A

Titre propre : Trio. Con Recitativo

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽²⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (34 f.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 28 x 21 cm

Nomenclature : trio DDD, vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *ré* majeur

Commentaire : centon mêlant la musique de l'*Afferte Domino* Dv. 24 et de l'*Assumpta est Maria* Dv. 114.

Dv. 148 – *Pange lingua*

Date : ca. 1821

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition manuscrite (**Source A**).

Source A

Titre propre : Hymne du St Sacrement / Nobis datus 4e strophe du Pange lingua

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur SHcB, vl., ctb., spt.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 149 – *Tantum ergo*

Date : ca. 1821

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition manuscrite (**Source A**) et un cahier de violon isolé (**Source B**).

Source A

Titre propre : Hymne du St Sacrement / Nobis datus 4e strophe du Pange lingua

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl., ctb., spt.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Source B

Titre propre : Tantum ergo

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1655

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. non autographe

Détail du lot : Premier violon (1)

Etat : parcellaire

Format : 30 x 23 cm

Nomenclature : vl.

Tonalité : *la* majeur

Dv. 150 – *Sacris solemnis*

Date : ca. 1821

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition manuscrite (**Source A**).

Source A

Titre propre : Sacris Solemnis

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl., ctb., spt.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 151 – *Panis Angelicus*

Date : ca. 1821

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition manuscrite (**Source A**).

Source A

Titre propre : Panis Angelicus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl., ctb., spt.

Tonalité : *la* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 152 – *Lex Domini immaculata*

Date : 1785-1793

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition manuscrite datant de la période de Desvignes à Chartres (**Source A**) et un lot de parties séparées datant de la période de Desvignes à Paris (**Source B**).

Source A

Titre propre : Coeli Enarrant Ps 18. / Mottet à Grand-Orchestre. / Composé par / P. L. A. Desvignes / Maître de Musique de l'Eglise cathédrale de Chartres

Cote : F-Pn, ms.9328⁽³⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : 1785-1793

Type de source : partition (91 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 21 x 28,5 cm

Nomenclature : chœur DHcTB, cor, htb., vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *mib* majeur

Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres

(cf. titre propre).

Source B

Titre propre : Scene Latine. / Tirée du Ps. 18. / Aria con Recitativo

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1641

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 24

Datation : 1802-1827

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Voix[S] + Basso (1), Oboi (1), Corni (1), Fagotti (1), Violino primo (1er Violon) (4), Violino seconda (2d Violon) (4), Viola (2), Basso (4)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : D soliste, htb., cor, bas., vl. 2, alt., bc.

Tonalité : *mi*b majeur

Commentaire : aucun

Dv. 153 – *Veni Creator* en faux-bourdon

Date : aucune

Contexte d'exécution : Salut au Saint-Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'un lot de parties séparées (**Source A**).

Source A

Titre propre : Veni Creator / Hymne

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1648

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 25

Datation : aucune

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe

Détail du lot : 1er dessus (6), 2e Dessus (7), Tenor (6), Basse (8), Contre-Basse (4)

Etat : incomplet

Format : 21,5 x 28 cm

Nomenclature : chœur DDHcB, ctb.

Commentaire : seules les strophes impaires sont mises en musique. Ce faux-bourdon prévoit donc une pratique alternée.

Dv. 154 – *Veni Creator*

Date : aucune

Contexte d'exécution : Salut au Saint Sacrement

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on ne conserve qu'une partition (**Source A**).

Source A

Titre propre : Veni Creator spiritus

Cote : F-Pn, ms. 9347⁽⁶⁾

Identification du fonds : Fonds Conservatoire

Datation : aucune

Type de source : partition (9 f.)

Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 28 x 21 cm
Nomenclature : chœur DHcTB, fl., htb., bas., cor, timb., vl. 2, alt., bc.
Commentaire : seule la première strophe est mise en musique.

Dv. 155 – *Tandem laborum*

Date : av. 1821
Contexte d'exécution : Saint-Pierre, Hymne (rite parisien)
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : on conserve une partition (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Source A

Titre propre : Hymne de Saint Pierre
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22
Datation : 1802-1827
Type de source : partition (4 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 31,5 x 23 cm
Nomenclature : chœur sab.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source B

Titre propre : Hymne de St Pierre
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23
Datation : 1820-1821
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe et non autographe
Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des choeurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)
Etat : incomplet
Format : 30 x 22,5 cm
Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., ctb., bas.
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 156 – *Ecce dedit vobis*

Date : av. 1821
Contexte d'exécution : Saint-Louis, Antienne au *Magnificat* (rite parisien)
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : on conserve une partition (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Source A

Titre propre : Antienne de St Louis / Ecce dedit vobis

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (5 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : duo DD

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source B

Titre propre : Ecce dedit

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : vl. 2, alt., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 157 – *Lux de Luce deus*

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : Saint-Denis, Hymne (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Source A

Titre propre : Hymne de St Denis / Lux de luce Deus

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (5 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : chœur (ou trio) DDB.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source B

Titre propre : Himne de St Denis

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : D, vl. 2, alt., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 158 – *Vivat in aeternum*

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : Saint-Louis, Hymne (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve une partition (**Source A**) et un lot de parties séparées (**Source B**).

Source A

Titre propre : Hymne de la fête de St Louis / Vivat

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22

Datation : 1802-1827

Type de source : partition (4 p.)

Forme : ms. autographe

Etat : complet

Format : 31,5 x 23 cm

Nomenclature : s

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source B

Titre propre : Himne de St Louis

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vl. 2, alt., vlc., ctb., bas., spt.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 159 – *Festis leata donent*

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : Sainte-Cécile, Hymne (rite parisien)

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve un lot de parties séparées (**Source A**).

Source B

Titre propre : Himne de Ste Cécile

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : chœur DHcB, vlc., spt.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 160 – *Domine virtus salutis*

Date : av. 1821

Contexte d'exécution : inconnu

Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune

Commentaire général : on conserve un lot de parties séparées (**Source A**).

Source B

Titre propre : Domine virtus salutis, duo

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : clar., vlc., ctb., bas.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

Dv. 161 – *Domine non est exaltatum*

Date : av. 1821
Contexte d'exécution : inconnu
Date(s) d'exécution(s) connue(s) : aucune
Commentaire général : on conserve un lot de parties séparées (**Source A**).

Source B

Titre propre : aucune
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23
Datation : 1820-1821
Type de source : parties séparées
Forme : ms. autographe et non autographe
Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)
Etat : incomplet
Format : 30 x 22,5 cm
Nomenclature : vl., vlc., ctb., bas.
Commentaire : aucun

Source A

Titre propre : aucun
Cote : F-Pn, ms. 9329⁽⁹⁾
Identification du fonds : Fonds Conservatoire
Datation : 1785-1793
Type de source : partition
Pagination : f. 151-171
Forme : ms. autographe
Etat : inachevé
Format : 20 x 29 cm
Nomenclature : chœur DHcTB, vl. 2, alt., fl. 2, htb. 2, cor 2, bc.
Tonalité : *ré* majeur
Commentaire : la datation est déduite de la période d'activité de Desvignes à la cathédrale de Chartres. La page de titre du recueil indique en effet : « Neuf mottets a grand- orchestre composés par P. L. A. Desvignes maitre de musique de l'eglise cathédrale de Chartres ».

Source B

Titre propre : Laudate eum in sono tubae / Solo
Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1639
Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 22
Datation : 1802-1827
Type de source : partition (2 p.)
Forme : ms. autographe
Etat : complet
Format : 31,5 x 23 cm
Nomenclature : s
Tonalité : *do* majeur
Commentaire : fait partie d'un recueil factice mêlant plusieurs motets. Daté par rapport à la période d'activité de Desvignes à Notre-Dame de Paris.

Source C

Titre propre : Laudate eum

Cote : F-Pn, Rés. Vma. ms. 1640

Identification du fonds : Fonds Notre-Dame, boîte 23

Datation : 1820-1821

Type de source : parties séparées

Forme : ms. autographe et non autographe

Détail du lot : Dessus (1) ; Haute-contre Récitante (1), Haute-contre (1), Taille [des chœurs] (1), Basse chantante (4), Basse chantante et serp: (1), Fagotto obligato (1), Violino Primo (1), Violino Secundo (1), Alto-Viola (1), Violoncelle (1), Contre-Basse (1), Basse (1)

Etat : incomplet

Format : 30 x 22,5 cm

Nomenclature : vl., alt., vlc., ctb., spt., bas.

Tonalité : *do* majeur

Commentaire : daté par rapport au titre de Desvignes à l'Académie de Dijon et à la présence du *Parvulus natus est* chanté pour le baptême du duc de Bordeaux en 1821.

ANNEXE 2
Listes d'exécutions
de musique religieuse à Paris

ANNEXE 2^A

Exécutions de musique religieuse à Notre-Dame de Paris (1802-1847)

Référencement des sources : *L'Ami de la religion et du Roi* (ARR) ; Archives nationales (AN) ; Bibliothèque nationale de France (BnF) ; *Correspondance des amateurs musiciens* (CAM) ; *Journal des artistes* (JA) ; *Journal des débats politiques et littéraires* (JDPL) ; *Journal des débats* (JD) ; *Journal de l'Empire* (JE) ; *Journal de Paris* (JP) ; *Le Ménestrel* (LM) ; *Mercure de France* (MF) ; *Moniteur Universel* (MU) ; *L'Observateur des spectacles* (OS) ; *Registre des délibérations capitulaires* de Notre-Dame de Paris (RDC) ; *Revue et gazette musicale* (RGM) ; *Souvenirs artistiques* d'Edouard Grégoir (SAG) ; *Un Hiver à Paris sous le Consulat* de Johann Friedrich Reichardt (HPC) ; *Courrier des spectacles* (CS).

Date	Occasion(s)	Œuvre(s)	Compositeur(s)	Détails sur l'exécution	Source(s)
18 avril 1802	Pâques Signature du Concordat	<i>Messe</i> <i>Domine salvum</i> <i>Te Deum</i>	n.d. Giovanni Paisiello Giovanni Paisiello	Deux orchestres dirigés par Cherubini et Méhul. Soli de Strinasacchi (M ^m), Bolla (M ^m), Branchu (M ^m), Armand (M ^{lle}), François Lays, A. Parlamagni et G. Lazzarini	<i>OS</i> , 15 avril 1802 <i>OS</i> , 18 avril 1802 <i>OS</i> , 20 avril 1802 <i>SAG</i> , vol.1, p. 153 ²³ BnF, L. 19389 AN, F ^{19*} 1589 ²⁴
15 août 1802	Assomption Proclamation de la <i>Constitution de l'an X</i> Anniversaire de Napoléon	<i>Messe</i> <i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes Pierre Desvignes	« à grand orchestre »	<i>RGM</i> , n°38 (1840)
6 avril 1803	Samedi saint	<i>Leçons de Ténèbres</i>	n.d.	« en musique avec accompagnement »	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 138
7 avril 1803	Pâques	<i>Messe</i>	Aubry ²⁵	« en musique à grand chœur ».	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 138
12 juin 1803	Fête-Dieu	<i>Messe</i>	Marie-Pierre Chénier	« en musique »	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 138
15 août 1803	Assomption	<i>Messe</i> <i>Ô salutaris</i> <i>Magnificat</i> <i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes Pierre Desvignes Pierre Bertin Pierre Desvignes	n.d.	<i>JDPL</i> , 10 août 1803

²³. Edouard Grégoir parle d'une « fête religieuse » le 19 avril 1801, avec les mêmes modalités d'exécution décrites dans *L'Observateur des spectacles* pour le 18 avril 1802. Or, le Concordat n'était pas encore signé à l'époque et le chant d'un *Te Deum* pour deux orchestres pour une « fête religieuse » n'est pas cohérent. Edouard Grégoir a très probablement commis une erreur de conversion du calendrier républicain vers le calendrier romain au moment d'évoquer l'exécution du *Te Deum* de Paisiello « pour la Paix » le 18 avril 1802.

²⁴. *Le Compte des dépenses particulières* pour la période an X-an XIII, conservé aux Archives Nationales à la cote F^{19*} 1589, indique que le Conservatoire a été mandaté pour diriger cette exécution moyennant la somme de 6 616,80 fr.

²⁵. Musicien à l'Opéra-Comique.

25 déc. 1803	Noël	<i>Messe Magnificat</i>	Pierre Desvignes Pierre Bertin	« Nouvelle messe à grand orchestre de Desvignes puis un <i>Magnificat</i> à Grand chœur de Bertin. Desprez tenait l'orgue »	<i>JDPL</i> , 24 déc. 1803 <i>SAG</i> , vol. 3, p. 139
31 mars 1804	Pâques (1 ^{ères} vêpres)	<i>Regina coeli Un motet</i>	Nicolas Roze	Grand orchestre conduit par Rodolphe Kreutzer	<i>JP</i> , 18 mars 1804 <i>CAM</i> , 28 mars 1804 <i>JDPL</i> , 29 mars 1804
1 ^{er} avril 1804	Pâques (Messe et 2 ^{ndes} vêpres)	<i>Messe Magnificat</i>	Nicolas Roze Pierre Bertin		
10 mai 1804	Ascension	<i>Messe</i>	Joseph-Denis Doche	« messe en musique à grand chœur [...] l'orgue sera touché par M. Desprez »	<i>JDPL</i> , 7 mai 1804
20 mai 1804	Pentecôte	<i>Messe Ô salutaris</i>	Pierre Desvignes	Pour l' <i>Ô salutaris</i> : Alexandre Boucher (violon), Naderman, Vernier, Cousineau, Foignet (4 harpes), Dauprat (cor)	<i>JDPL</i> , 17 mai 1804 <i>JP</i> , 17 mai 1804 <i>CAM</i> , 19 mai 1804 <i>CAM</i> , 23 mai 1804 <i>MF</i> , 26 mai 1804 <i>SAG</i> , vol. 3, p. 139
10 juin 1804	Proclamation de l'Empire	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	<i>CAM</i> , 9 juin 1804
15 août 1804	Assomption	<i>Messe Ô salutaris Te Deum</i>	Pierre Desvignes	Pour l' <i>Ô salutaris</i> : Alexandre Boucher (violon), Naderman frères, Vernier, Gelineck, Foignet, Darondeau (6 harpes), Dauprat (cor)	<i>JDPL</i> , 13 août 1804 <i>CAM</i> , 13 août 1804 <i>CAM</i> , 22 août 1804
2 déc. 1804	Sacre de Napoléon	<i>Te Deum Vivat in aeternum</i>	Giovanni Paisiello Nicolas Roze	n.d.	BnF, L. 19389
25 déc. 1804	Noël	<i>Messe Magnificat</i>	Pierre Desvignes Pierre Bertin	Desprez (orgue)	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 138
Avril 1805	Vendredi saint	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 139
14 avril 1805	Pâques	<i>Messe</i>	Pierre Bertin	« messe en grande symphonie » Solo de Théodore	<i>CAM</i> , 13 avril 1805 <i>SAG</i> , vol. 3, p. 82
Mai 1805	Pentecôte	<i>Messe</i>	Joseph-Denis Doche	« messe à grande symphonie de M. Doche, ancien maître de musique de la cathédrale de Coutances. L'orchestre fut conduit par M. Cartier »	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 140
Juin 1805	Fête-Dieu	<i>Messe</i>	Marie-Pierre Chénié	« messe en grande musique de M. Chénié, dirigée par M. Cartier »	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 140
Août 1805	Obsèques de l'abbé Malaret	<i>Messe des morts</i>	Jean-Baptiste Métoyen	n.d.	BnF, ms. 7704
15 août 1805	Assomption et anniversaire de Napoléon	<i>Messe Magnificat Te Deum</i>	Pierre Desvignes Pierre Bertin Pierre Desvignes	« Un grand nombre et l'élite des musiciens prennent part à cette exécution, qui était grandiose »	<i>SAG</i> , vol. 3, p. 138
1 ^{er} nov. 1805	Victoire d'Ulm	<i>Te Deum</i>	n.d.	« la musique étoit placée au milieu des autorités devant les marches du chœur »	<i>RDC</i> , 1 ^{er} nov. 1805 <i>JE</i> , 2 nov. 1805

22 déc. 1805	Victoire d'Austerlitz	<i>Messe Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	RDC, 22 déc. 1805 JE, 18 déc. 1805 JE, 23 déc. 1805
7 mars 1806	Service pour les morts d'Austerlitz	<i>De profundis Pie Jesu Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	n.d.	JE, 5 mars 1806
15 août 1806	Assomption Saint-Napoléon	<i>Messe Te Deum</i>	Pierre Desvignes	Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 JE, 14 août 1806 JP, 14-17 août 1806 SAG, vol. 2, p. 191
11 oct. 1806	Examen public de musique vocale et instrumentale des enfants de chœur	n.d.	n.d.	Présence du cardinal-archevêque de Paris et du ministre des Cultes	SAG, vol. 3, p. 141
9 nov. 1806	Victoire d'Iena	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	RDC, 9 nov. 1805 JE, 7 novembre 1806 JP, 10-11 nov. 1806
7 déc. 1806	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Messe des morts</i>	Jean-Paul-Gilles Martini	Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5693 AN, F ¹⁹ 5569 JE, 9 déc. 1806
25 déc. 1806	Noël	<i>Messe</i>	Charles-Gabriel Foignet	Soli de Picard, Martin, Platel et René Cornu	JP, 4 janv. 1807
25 janv. 1807	Victoires de Russie	<i>Te Deum</i>	n.d.	n.d.	JE, 23 janv. 1807
14 juin 1807	Prise de Dantzig	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1608
7 juillet 1807	Victoire de Friedland	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1608
15 août 1807	Saint-Napoléon et paix de Tilsitt	<i>Te Deum</i>	Jean-François Le Sueur	Exécuté « par la musique de l'Empereur » Présence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 RDC, 15 août 1807 JE, 8 août 1807 JE, 13 août 1807 JE, 16-17 août 1807 MU, 17 août 1807
6 déc. 1807	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 JE, 4 déc. 1807
7 déc. 1807	Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz	<i>Messe des morts</i>	François Marc	71 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	SAG, vol. 3, p. 87-88 AN, F ¹⁹ 7048
2 février 1808	Purification de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Charles-Gabriel Foignet	n.d.	JP, 13 février 1808
5 juin 1808	Pentecôte	<i>Messe</i>	René Cornu (spé de la maîtrise)	« avec accompagnement d'orgue et harmonie »	SAG, vol. 1, p. 126

25 juin 1808	Obsèques du cardinal de Belloy	<i>Pie Jesu Messe des morts</i>	Pierre Desvignes Wolfgang Amadeus Mozart	Soli de Théodore	BnF, Rés. Vma. ms. 1660 <i>JP</i> , 1 ^{er} juillet 1808 <i>MU</i> , 8 juillet 1808
15 août 1808	Assomption Saint-Napoléon	<i>Messe Vivat in aeternum Te Deum</i>	René Cornu (spé de la maîtrise) n.d.	« quoique plusieurs musiciens retenus pour le service de la chapelle manquaient à son exécution. M. Picart a chanté le <i>Patrem omnipotentem</i> avec un zèle admirable et un goût exquis. Le <i>Vivat</i> n'a pas été moins bien exécuté ». Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 <i>JP</i> , 14 août 1808 <i>JP</i> , 17 août 1808 <i>JP</i> , 18 août 1808
4 déc. 1808	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	122 musiciens provenant de différents théâtres parisiens. Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 7048 AN, F ¹⁹ 5569
5 déc. 1808	Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz	<i>Messe des morts</i>	n.d.	77 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
25 déc. 1808	Prise de Madrid	<i>Te Deum</i>	n.d.	125 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
7 mai 1809	Victoires d'Allemagne et prise de Ratisbonne	<i>Te Deum</i>	n.d.	123 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	<i>RDC</i> , 6 mai 1809 <i>JE</i> , 5-6 mai 1809 AN, F ¹⁹ 7049
28 mai 1809	Prise de Vienne	<i>Te Deum</i>	n.d.	124 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	<i>RDC</i> , 28 mai 1809 <i>JE</i> , 23 mai 1809 AN, F ¹⁹ 7049
23 juillet 1809	Victoires d'Enzersdorf et de Wagram	<i>Te Deum</i>	Lebrun	121 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	<i>RDC</i> , 23 juillet 1809 <i>JE</i> , 25 juillet 1809 AN, F ¹⁹ 7049
15 août 1809	Saint-Napoléon	<i>Te Deum</i>	Jean-Paul-Égide Martini	128 musiciens provenant de différents théâtres parisiens. Absence de Napoléon	BnF, L. 5663 BnF, L. 18575 AN, F ¹⁹ 5569 AN, F ¹⁹ 7049
3 déc. 1809	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	« orchestre nombreux » Présence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 <i>RDC</i> , 3 déc. 1809 <i>JE</i> , 27 nov. 1809 <i>JE</i> , 3-4 déc. 1809
5 déc. 1809	Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz	<i>Messe des morts</i>	n.d.	91 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
23 juillet 1810	Obsèques du cardinal Caprara	<i>Messe des morts</i>	Wolfgang Amadeus Mozart	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1660

15 août 1810	Assomption et Saint-Napoléon	<i>Te Deum Sub tuum praesidium</i>	n.d.	Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 RDC, 15 août 1810 JE, 14 août 1810 JE, 16-17 août 1810
2 déc. 1810	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	<i>Te Deum</i> en plain chant	AN, F ¹⁹ 5569 JE, 3 déc. 1810
20 mars 1811	Naissance de l'Aiglon	<i>Messe Te Deum</i>	n.d.	« Messe en musique sur le livre »	RDC, 20 mars 1811
3 avril 1811	Obsèques d'Antoine Leclerc de Juigné	<i>Messe des morts</i>	René Cornu (ancien <i>spê</i>)	« plus de quatre-vingts musiciens d'élite » Soli de Bertin, Lavigne et Théodore Cornu	JP, 1 ^{er} avril 1811 JP, 8 avril 1811
9 juin 1811	Baptême du Roi de Rome	<i>Te Deum Domine salvum Vivat in aeternum</i>	Jean-François Le Sueur	« orchestre composé des musiciens de la chapelle impériale de Napoléon »	JE, 28 avril 1811 SAG, vol. 1, p. 80
15 août 1811	Saint-Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	<i>Te Deum</i> en plain-chant et sans orchestre. Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569
1 ^{er} déc. 1811	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	103 musiciens provenant de différents théâtres parisiens. Absence de Napoléon	AN, F ¹⁹ 5569 AN, F ¹⁹ 7049
2 déc. 1811	Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz	<i>Messe des morts</i>	n.d.	74 musiciens provenant de différents théâtres	AN, F ¹⁹ 7049
Mai 1812	[Pentecôte (vêpres) ²⁶]	<i>Magnificat</i>	François Durand (enfant de chœur)	« en musique »	RDC, 10 mai 1812
15 août 1812	Saint-Napoléon	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	118 musiciens provenant de différents théâtres parisiens. Absence de Napoléon.	AN, F ¹⁹ 5569 JE, 16-17 août 1812 AN, F ¹⁹ 7049
4 oct. 1812	Victoires en Russie	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	127 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	RDC, 4 oct. 1812 JE, 1-3 oct. 1812 AN, F ¹⁹ 7049
6 déc. 1812	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	« en grande musique »	RDC, 6 déc. 1812 JE, 7 déc. 1812
30 janv. 1813	Concordat de Fontainebleau	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	« exécuté par les enfants et les membres du bas-chœur »	RDC, 30 janv. 1813
18 avril 1813	Pâques	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	n.d.	JP, 20 avril 1813
23 mai 1813	Victoire de Lützen	<i>Te Deum</i>	n.d.	« chanté en musique par la chapelle impériale »	RDC, 23 mai 1813 JE, 15 mai 1813 JE, 21 mai 1813

²⁶. Le 10 mai 1812, le chapitre de Notre-Dame autorise François Durand à faire exécuter un *Magnificat* en musique de sa composition. L'office des vêpres de la Pentecôte est l'occasion la plus probable à cette date.

13 juin 1813	Victoire de Würtschen	<i>Te Deum</i>	Jean-François Le Sueur	n.d.	RDC, 13 juin 1813 JE, 15 juin 1813 MU, 14 juin 1813 SAG, vol. 1, p. 74
15 août 1813	Saint-Napoléon	<i>Te Deum</i>	n.d.	135 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
8 sept. 1813	Nativité de la Vierge	<i>Messe</i>	François Durand (spé de la maîtrise)	« en musique »	RDC, 3 août 1813
19 sept. 1813	Victoire de Dresde	<i>Te Deum</i>	n.d.	135 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
5 déc. 1813	Anniversaire du sacre de Napoléon	<i>Te Deum</i>	Sigismund Neukomm	« deux cents cinquante musiciens » Chol (violon, dir. orch.) et Lavigne (ténor solo)	JP, 6 déc. 1813 BnF, D. 9529
6 déc. 1813	Service anniversaire pour les morts d'Austerlitz	<i>Messe des morts</i>	n.d.	106 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	RDC, 7 déc. 1813 AN, F ¹⁹ 7049
12 avril 1814	Pâques Paix nouvelle	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	141 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	JDPL, 11 avril 1814 SAG, vol. 3, p. 67 AN, F ¹⁹ 7049
14 avril 1814	Entrée de Monsieur à Paris	<i>Te Deum</i>	Sigismund Neukomm	149 musiciens provenant de différents théâtres parisiens	AN, F ¹⁹ 7049
Juin 1814	Paix conclue entre la France et l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse	<i>Te Deum</i>	n.d.	n.d.	JE, 3 juin 1814
21 janv. 1815	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Marche funèbre</i> <i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes Niccolò Jommelli	n.d.	JP, 21 janv. 1815
15 août 1815	Assomption (2 ^{ndes} vêpres)	Psaumes <i>Magnificat</i>	n.d.	« Le premier et le troisième psaume ont été chantés en faux-bourdon, et le cinquième en musique. Le <i>Magnificat</i> a été chanté en faux-bourdon alternativement avec l'orgue »	RDC, 15 août 1815
8 sept. 1815	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Jean-Baptiste Lavoine (spé de la maîtrise)	n.d.	RDC, 3 sept. 1815
6 oct. 1815	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe</i> <i>Veni Creator</i>	n.d.	<i>Veni Creator</i> « chanté en plain-chant par le chœur et les versets alternatifs par l'orgue » <i>Messe</i> « exécutée par la musique de la Chapelle du Roi »	RDC, 6 oct. 1815

8 sept. 1816	Nativité de la Sainte Vierge	« un motet »	Pierre Auguste Dupont ²⁷ (spé de la maîtrise)	n.d.	RDC, 3 sept. 1816
3 nov. 1816	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat</i>	n.d.	Messe « chantée en musique par les musiciens de la chapelle et ceux de la métropole »	RDC, 3 nov. 1816
8 sept. 1817	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Florentin Stanislas Doineau (spé de la maîtrise)	n.d.	RDC, 10 août 1817
4 nov. 1817	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe</i>	Jean-François Le Sueur	« La musique était placée dans les travées au-dessus du sanctuaire »	RDC, 4 nov. 1817
21 janv. 1818	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« un nombreux orchestre placé à l'entrée du chœur »	JDPL, 20 janv. 1818
3 mai 1818	Anniversaire du retour des Bourbons	<i>Messe Te Deum</i>	Jean-François Le Sueur n.d.	n.d.	JP, 4 mai 1818
1 ^{er} nov. 1818	Toussaint	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1626
15 août 1819	Assomption	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« en grande symphonie »	JDPL, 15 août 1819
8 sept. 1819	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Spé de la maîtrise (nom inconnu)	n.d.	RDC, 3 août 1819
21 janv. 1820	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« en musique »	JP, 23 janv. 1820
12 fév. 1820	Installation de M ^{gr} de Quelen comme Archevêque de Paris	<i>Quam dilecta Messe Te Deum Vivat in aeternum</i>	n.d.	<i>Quam dilecta</i> en faux-bourdon <i>Messe</i> en chant sur le livre <i>Te Deum</i> en plain-chant « La musique du chœur a exécuté le motet <i>Vivat in aeternum</i> »	RDC, 12 fév. 1820
Avril 1820	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
15 avril 1820	Service religieux pour feu le duc de Berry	<i>Messe des morts</i>	Luigi Cherubini	« par les musiciens de la chapelle du Roi »	SAG, vol. 3, p. 168
3 mai 1820	Anniversaire du retour des Bourbons	<i>Messe Te Deum Exaudiat</i>	n.d.	« service en grande symphonie »	JP, 4 mai 1820
8 juin 1820	Inconnue	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1632
15 août 1820	Assomption	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« en musique »	JDPL, 13 août 1820
3 oct. 1820	Naissance du duc de Bordeaux	<i>Te Deum Domine salvum</i>	Pierre Desvignes	<i>Te Deum</i> « exécuté par la musique de la Chapelle du Roi »	BnF, Rés. Vma. ms. 1656 RDC, 1-3 oct. 1820

²⁷. Plus tard, ce compositeur sera connu sous le nom d'Alexis Dupont.

18 déc. 1820	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Veni Creator Messe</i>	n.d.	n.d.	RDC, 18 déc. 1820
Avril 1821	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
1 ^{er} mai 1821	Baptême du duc de Bordeaux	<i>Parvulus natus est Te Deum</i>	Pierre Desvignes n.d.	« le <i>Te Deum</i> a été chanté par la musique de la chapelle »	RDC, 1 ^{er} mai 1821
4 nov. 1821	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat</i>	n.d.	Messe « en musique exécutée par la chapelle du Roi »	RDC, 4 nov. 1821
Avril 1822	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Mai 1822	Pentecôte	<i>Messe Ô salutaris</i>	Pierre Desvignes	« à grand orchestre »	JDPL, 25 mai 1822
3 juin 1822	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator</i>	n.d.	Messe « en musique exécutée par la Chapelle du Roi, placée dans les travées qui dominent le sanctuaire »	RDC, 3 juin 1822
15 août 1822	Assomption	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« Nouvelle messe en musique »	JDPL, 14 août 1822
21 janv. 1823	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Marche funèbre Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	n.d.	JP, 23 janv. 1823
27 janv. 1823	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat</i>	n.d.	Messe « en musique, chantée par la chapelle du Roi »	RDC, 27 janv. 1823
Avril 1823	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
3 mai 1823	Anniversaire du retour des Bourbons	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« en musique avec accompagnement de harpe »	JDPL, 2 mai 1823 JP, 4 mai 1823
12 mai 1823	Obsèques d'un enfant de chœur	<i>Messe des morts</i>	n.d.	Messe « exécutée en musique »	RDC, 12 mai 1823
8 sept. 1823	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Joseph Pollet ²⁸ (spé de la maîtrise)	n.d.	RDC, 3 sept. 1823
12 oct. 1823	Délivrance du Roi d'Espagne	<i>Te Deum Exaudiat Sub tuum praesidium Tantum ergo</i>	n.d.	<i>Te Deum</i> « exécuté par la musique du Roi, placée dans les travées au-dessus du maître autel »	RDC, 12 oct. 1823
22 mars 1824	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat</i>	n.d.	Messe « en musique, chantée par la chapelle du Roi »	RDC, 22 mars 1824
Avril 1824	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637

²⁸. Joseph Pollet deviendra maître de musique et organiste de Notre-Dame de Paris en 1830. Il fut précédé entre 1827 et 1830 par Emile Bienaimé.

Juin 1824	Pentecôte	<i>Messe</i>	Albert Guillon (ancien <i>spé</i> de la maîtrise)	« Messe en musique »	<i>RDC</i> , 2 juin 1824
15 août 1824	Assomption	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« Nouvelle messe en musique »	<i>JDPL</i> , 14 août 1824
8 sept. 1824	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Joseph Pollet (<i>spé</i> de la maîtrise)	n.d.	<i>RDC</i> , 7 sept. 1824
8 oct. 1824	Repos de l'âme de Louis XVIII	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« grand'messe en musique »	<i>JDPL</i> , 7 oct. 1824 <i>SAG</i> , vol. 1, p. 138
17 oct. 1824	Repos de l'âme de Marie-Antoinette	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« exécutée par les musiciens de la métropole »	<i>JDPL</i> , 17 oct. 1824 <i>SAG</i> , vol. 1, p. 138
25 oct. 1824	Obsèques de Louis XVIII	<i>Messe des morts</i> <i>De profundis</i> <i>De libera</i>	Luigi Cherubini n.d. n.d.	n.d.	<i>SAG</i> , vol. 1, p. 138
8 nov. 1824	Nouveau Roi (Charles X)	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« un orchestre nombreux et des chanteurs d'élite »	<i>SAG</i> , vol. 2, p. 8
21 déc. 1824	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Veni Creator</i> <i>Messe</i>	n.d.	<i>Messe</i> « exécutée alternativement par la musique du Roi, dans les travées du dessus, et par le bas- chœur »	<i>RDC</i> , 21 déc. 1824
21 janv. 1825	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Marche funèbre</i> <i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« exécutée par les musiciens de la métropole »	<i>JDPL</i> , 22 janv. 1825 <i>JP</i> , 22 janv. 1825
Avril 1825	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Mai 1825	Ascension	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« en symphonie »	<i>JDPL</i> , 12 mai 1825
6 juin 1825	Sacre de Charles X	<i>Te Deum</i> <i>Exaudiat</i> <i>Sub tuum praesidium</i>	n.d.	<i>Te Deum</i> « exécuté par la musique de la Chapelle du Roi, placée dans les travées au-dessus du sanctuaire »	<i>RDC</i> , 6 juin 1825
8 sept. 1825	Nativité de la Sainte Vierge	<i>Messe</i>	Armand Durier (<i>spé</i> de la maîtrise)	n.d.	<i>RDC</i> , 6 sept. 1825
12 janv. 1826	Service funèbre pour Jean-Marie Bécquie, flûtiste à l'Opéra- Comique	<i>Messe des morts</i>	Wolfgang Amadeus Mozart	Musiciens de l'Opéra, de Feydeau et de l'Odéon. Orchestre dirigé par Habeneck jeune	<i>MU</i> , 13 janv. 1826
21 janv. 1826	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Marche funèbre</i> <i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	n.d.	<i>JP</i> , 23 janvier 1826
30 janv. 1826	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe</i> <i>Veni Creator</i> <i>Exaudiat</i>	n.d.	n.d.	<i>RDC</i> , 30 janv. 1826
1 ^{er} nov. 1826	Toussaint	<i>Messe</i>	Pierre Desvignes	« en musique »	<i>MU</i> , 1 ^{er} nov. 1826

11 déc. 1826	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat Tantum ergo Laudate Dominum</i>	n.d.	n.d.	RDC, 11 déc. 1826
21 janv. 1827	Service anniversaire pour la mort de Louis XVI	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« messe en musique, composition nouvelle »	JA, 4 février 1827
23 janv. 1827	Obsèques de Pierre Desvignes	<i>Messe des morts</i>	Pierre Desvignes	« à grand orchestre »	RGM, n°38 (1840)
4 fév. 1828	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator</i>	n.d.	<i>Veni Creator</i> « chanté alternativement par l'orgue et le bas-chœur » <i>Messe</i> « en musique, exécutée par la musique du Roi qui occupait les trois travées au-dessus du sanctuaire »	RDC, 4 fév. 1828
Avril 1828	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
28 janv. 1829	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Exaudiat Tantum ergo</i>	n.d.	n.d.	RDC, 28 janv. 1828
26 fév. 1829	Service pour le repos de l'âme du Pape Léon XII	<i>Messe des morts</i>	n.d.	<i>Messe</i> « chantée en plain-chant, excepté le <i>Kyrie</i> , le <i>Sanctus</i> et l' <i>Agnus</i> qui ont été exécutés en contrepoint, et la Prose qu'on a chantée à quatre parties, sans autre instrument qu'une contrebasse »	RDC, 26 fév. 1829
Avril 1829	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
1 ^{er} mars 1830	Messe du Saint-Esprit pour l'ouverture de la session parlementaire	<i>Messe Veni Creator Tantum ergo</i>	n.d.	<i>Veni Creator</i> « chanté alternativement entre le chœur et l'orgue » <i>Messe</i> « exécutée par la Chapelle du Roi »	RDC, 1 ^{er} mars 1830
3 mai 1830	Clôture de la neuvaine de Saint-Vincent-de-Paul	<i>Te Deum Exaudiat</i>	n.d.	« <i>Exaudiat</i> en faux-bourdon » <i>Te Deum</i> « exécuté à quatre parties par les musiciens, alternativement avec l'orgue »	RDC, 3 mai 1830
10 juillet 1830	Prise d'Alger	<i>Te Deum Exaudiat Tantum ergo</i>	n.d.	<i>Te Deum</i> « exécuté par la chapelle du Roi, placée dans les travées du sanctuaire »	RDC, 10 juillet 1830
Avril 1830	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637

14 déc. 1830	Service pour le repos de l'âme du Pape Pie VIII	Messe	n.d.	« La messe a été chantée en plain-chant, excepté le <i>Kyrie eleison</i> , le <i>Sanctus</i> et l' <i>Agnus</i> qui ont été chantés en contre point. La Prose a été chantée à quatre parties, sans autre instrument qu'une contrebasse »	RDC, 14 déc. 1830
Avril 1831	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1832	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1833	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1834	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1835	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1835	Pâques	Messe	Pierre Desvignes	n.d.	JDPL, 23 avril 1835
15 août 1835	Assomption	Messe	Pierre Desvignes	« en musique »	JDPL, 13 août 1835
25 déc. 1835	Noël	Messe	Pierre Desvignes	« en musique »	JDPL, 24 déc. 1835
Avril 1836	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1836	Pâques	Messe	Pierre Desvignes	« en musique »	JDPL, 2 avril 1836
15 août 1836	Assomption	Messe	Pierre Desvignes	« en musique »	JDPL, 13 août 1836
Avril 1837	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1838	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
15 août 1838	Assomption	Messe	Pierre Desvignes	« chantée par le chœur ordinaire de Notre-Dame »	ARR, 14 août 1838
Avril 1839	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1840	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
Avril 1841	Semaine sainte	<i>Leçons de Ténèbres</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1637
10 oct. 1847	Obsèques de Frédéric Soulié	<i>Messe des morts Pie Jesu</i>	n.d. Pierre Desvignes	n.d.	LM, 10 oct. 1847

ANNEXE 2^B

Exécutions de musique religieuse dans d'autres églises du diocèse de Paris

Date	Occasion	Lieu	Œuvre(s)	Compositeur(s)	Détails sur l'exécution	Source(s)
21 nov. 1802	Sainte-Cécile	Saint-Gervais	<i>Messe</i>	Nicolas Roze	Artistes de l'Opéra et Kreutzer chef d'orchestre	<i>CAM</i> , 27 nov. 1802 <i>HPC</i> , p. 102-103
29 nov. 1802	Sainte-Cécile	Saint-Eustache	<i>Messe</i> Morceaux d'orgue	Aubry E.N.M. Miroir	« messe à grand orchestre, en l'honneur de Sainte Cécile, de la composition du cit. Aubry, ci-devant musicien du théâtre Favart. Le cit. Kreutzer conduira l'orchestre. Le cit. Miroir touchera l'orgue ».	<i>JP</i> , 28 nov. 1802 <i>CS</i> , 2 déc. 1802
4 déc. 1802	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas-des-Champs	<i>Te Deum</i> (orgue)	A. Després	n.d.	<i>JP</i> , 3 déc. 1802
16 déc. 1802	Avent	Saint-Merry	Noëls et airs anciens pour orgue	A. Després	n.d.	<i>JP</i> , 16 déc. 1802
23 déc. 1802	Avent	Saint-Nicolas-des-Champs	Noëls pour orgue	A. Després	n.d.	<i>JP</i> , 21 déc. 1802
1 ^{er} janvier 1803	Sainte-Geneviève	Saint-Étienne-du-Mont	<i>Te Deum</i> (orgue)	Marrigue	n.d.	<i>JP</i> , 25 déc. 1802
21 janvier 1804	Sainte-Agnès	Saint-Eustache	<i>Te Deum</i> alterné <i>Messe</i> alternée <i>Vêpres</i> alternées	Nicolas Roze E.N.M. Mirroir	« Aujourd'hui, veille de la Fête, le <i>Te Deum</i> sera touché, à six heures 1/2, par M. MIROIR, pour la partie de l'orgue, et la partie du chœur sera chantée en contrepoint à 3 et à 4 parties ; cette composition est de M. l'Abbé ROZE, ancien maître de chapelle. Le dimanche, jour de la Fête, la Grand-Messe (à 11 h), et l'office de l'après-midi (à 3 h 1/2) seront chantés de la même manière. À compter de ce jour, tous les offices se chanteront ainsi dans ladite Église. »	<i>JP</i> , 21 janv. 1804
16 juin 1804	Saint-Gervais (veille)	Saint-Gervais	<i>Te Deum</i> (orgue)	G.Fr. Couperin	« La veille à 7 heures du soir, M. Couperin touchera l'orgue au <i>Te</i>	<i>CAM</i> , 16 juin 1804

17 juin 1804	Saint-Gervais	Saint-Gervais	Vêpres <i>Te Deum</i> ²⁹	Jean-Baptiste Dugué Pierre Desvignes	Deum ; les versets du chœur seront chantés en contre-point ou chant musical. Le jour de la fête, tous les offices seront chantés en chant musical et en musique de la composition de M. Duguet, ci-devant maître de musique de l'église métropolitaine. On chantera au salut le Te Deum en action de grâces de l'avènement de Napoléon à l'empire. »	
14 juillet 1804	Remise de la Légion d'Honneur	Sainte-Geneviève	<i>Te Deum</i>	Pierre Desvignes	n.d.	BnF, Rés. Vma. ms. 1608
15 août 1804	Anniversaire de Napoléon	Sainte-Geneviève	<i>Cantate Te Deum</i>	Pierre Desvignes Nicolas Roze	« 250 musiciens »	JDPL, 15 août 1804
17 nov. 1804	Sainte-Cécile	Saint-Gervais	<i>Messe</i>	G. Lasceux	« messe en musique à grand chœur et symphonie, de la composition de M. Lasceux, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, sous la conduite de M. Rochefort, second chef de l'académie impériale de musique, et de M. Guénin, pensionnaire de la même académie. L'orgue sera touché par M. Couperain. »	JP, 14 nov. 1804 CAM, 17 nov. 1804
22 nov. 1804	Sainte-Cécile	Saint-Roch	<i>Messe</i>	J. Haydn / Bertin	Les artistes de l'Académie Impériale de Musique & du théâtre de l'Opéra Comique réunis exécuteront la musique de l'Oratorio d'Haydn, à laquelle M. Bertin a adapté les paroles latines de la messe ».	JP, 18 nov. 1804 CAM, 24 nov. 1804 JP, 25 nov. 1804
15 déc. 1804	Avent	Saint-Merry	Noëls et airs anciens (orgue)	A. Després	n.d.	JP, 14 déc. 1804
25 nov. 1805	Sainte-Cécile	Saint-Roch	<i>Messe</i>	M.P. Chénier	n.d.	JP, 23 nov. 1805
7 juillet 1810	Saint-Gervais	Saint-Gervais	<i>Te Deum</i> (orgue)	G.Fr. Couperin	n.d.	JP, 9 juil. 1810

²⁹. Le même que celui qui a été joué à Notre-Dame le 10 juin 1804 d'après l'annonce parue dans la *Correspondance des amateurs musiciens* le 16 juin 1804 (cf. Annexe2^A).

22 nov. 1811	Sainte-Cécile	Saint-Roch	<i>Messe</i>	Joseph Denis Doche	« Les fugues ont paru d'une grande beauté et les accompagnements très riches, quoiqu'ils ne fussent composés que de basses, alto, basson et trombones ».	<i>JP</i> , 25 nov. 1811
22 nov. 1811	Sainte-Cécile	Saint-Eustache	<i>Messe</i>	Bernard Jumentier	Messe « à grand orchestre » ; « MM. Lavigne, Bertin, Henry, Théodore. M. Baudron, chef d'orchestre, dirigera la partie instrumentale ; M. Jumentier conduira ; l'orgue sera touché par M. Miroir ».	<i>JP</i> , 20 nov. 1811
28 mars 1812	Samedi saint (Complies)	Saint-Eustache	<i>Regina Caeli</i>	Aubry	« <i>Regina caeli</i> à grands chœurs et en symphonie, de la composition de M. Aubry ».	<i>JP</i> , 25 mars 1812
22 août 1817	Saint-Louis	Saint-Roch	<i>Messe</i>	Blasius	« messe en musique militaire »	<i>JD</i> , 18 août 1817
1820-1827 ³⁰	Inconnue	Saint-Pierre de Montfort-l'Amaury	<i>Ô salutaris</i>	Pierre Desvignes	Mr Bouffet de la Chapelle royale (chant), Naderman (harpe), Alexandre Boucher (violon), Pierre Desvignes (violoncelle)	BnF, Rés. Vma. ms. 1649
10 juillet 1825	Inconnue	Saint-Roch	<i>Messe</i>	Hector Berlioz	« messe solennelle à grands chœurs »	<i>MU</i> , 11 juillet 1825

³⁰. La date et l'occasion ne sont pas précisées mais le matériel musical conservé au département de la Musique de la BnF sous la cote Rés. Vma. ms. 1649 fait référence au titre de membre correspondant de l'Académie des Arts et Belles-Lettres de Dijon que Desvignes a obtenu en 1820. Cette exécution, à laquelle il a lui-même participé en tant que violoncelliste, a donc eu lieu entre son entrée à l'Académie de Dijon et son décès survenu le 21 janvier 1827.

ANNEXE 3
Statuts et règlements de la maîtrise
de Notre-Dame de Paris (1738-1827)

ANNEXE 3^A

Règlement de la maîtrise (1738)

Archives nationales (Ancien Régime), L 528^A, n°27

Ordre de la distribution de la journée

Premièrement les enfants se lèveront à six heures et demie, s'il n'est autrement marqué, dans le bref, on leur donnera un quart d'heure pour s'habiller.

2. Ils descendront à six heures $\frac{3}{4}$ dans l'oratoire pour prier Dieu, ils se rangeront sur deux colonnes en la manière et l'ordre accoustumé. Chacun d'eux fera par semaine la prière à son tour, mesme les petits, quand ils sçauront assez bien lire ; on se servira de la prière actuellement en usage dans le diocèse, qu'on lira posément et distinctement.

3. Ils se mettront à l'estude du latin à sept heures précises et n'en sortiront qu'un quart d'heure avant qu'on sonne prime.

4. Estans sortis de l'estude, ils iront déjeuner, après quoy ils se prépareront à assister à l'office ; ils auront soin de nettoyer leurs souliers, se pareront les uns les autres, et observeront que l'aube d'un chacun soit à un pouce de terre.

5. Un moment avant de partir pour assister à Tierce, ils se rangeront deux à deux sous la grande porte de la Maîtrise, sortiront tous ensemble dans le mesme ordre, suivi du Maistre de Musique, qui donnera une attention singulière pour les contenir dans une grande modestie, les fera marcher d'un pas uniforme et réglé, et observera qu'ils soient décemment parez.

6. Arrivez dans l'Eglise, ils feront un demy cercle autour du bénitier de la porte rouge, pour recevoir de l'eau bénite de la main du Maistre.

7. Ils iront de là au revestière par les bas costez, descendront dans la sacristie basse pour attendre le moment d'entrer au chœur, le Maistre leur recommandera et leur fera observer un silence régulier, et punira sévèrement celui qui le romproit pour parler à Mrs les bénéficiers ou gagistes.

8. Ils entreront dans le chœur avec une grande modestie, les yeux baissez, et se rangeront suivant l'ordre qu'ils auront prévu avant de sortir de la Maîtrise.

9. Ils assisteront à l'office avec le recueillement et le respect digne du lieu et des Mistères qu'on y célèbre.

10. L'office estant finy, ils retourneront à la Maîtrise, suivis du Maistre de Musique dans le mesme ordre, et avec la modestie recommandée par l'article 5 du présent règlement.

11. Dès qu'ils seront arrivez ils quitteront leurs habits d'église, se mettront à dix heures et demis (mesme à onze si l'office avoit duré plus longtemps) à l'estude de la Musique jusqu'à midy.

12. Ils dîneront à midy précis, se rangeront à table après avoir chanté le benedicite, chacun suivant son rang. Le spé fera les parts, et nul ne pourra s'absenter des repas que pour cause de maladie.

13. La classe de musique commencera à une heure précise et durera jusqu'à deux ; après quoy ceux des Enfans qui devront des Versets à Vespres, les chanteront et les rendront par cœur.

14. Quand on commencera à sonner le penultième coup des Vespres, ils iront se ranger sous la porte cochère de la Maîtrise, pour attendre le moment de partir ; d'abord qu'on sonnera les petites cloches, ils sortiront suivis du Maistre de Musique, les articles 5 et 6 du présent règlement seront exactement exécutez dans cette marche.

15. Les Vespres etant finies, ils retourneront à la Maîtrise, accompagnez du Maistre de

Musique dans l'ordre prescrit cy-dessus, un quart d'heure après qu'ils seront rentrez on leur donnera à goûter.

16. La classe de latin commencera à quatre heures précises et finira à 6h ½. Les Enfans employeront le reste du temps jusqu'au souper tant à prévoir et à répéter les leçons, qu'à chanter les Versets et répons qu'ils devront à matines.

17. On servira le souper à sept heures précises et on observera fidèlement dans ce repas ce qui esté prescrit par l'article 12 touchant le diner.

18. Ils auront récréation depuis le souper jusqu'à huit heures et demie, nul ne pourra la prendre ailleurs pour quelque cause ou prétexte que ce puisse estre, qu'avec la Communauté, les deux Maistres, ou du moins l'un d'eux s'y trouvera pour contenir les enfans dans les bornes estroites de la modestie, et dans le lieu commun de la récréation.

19. On fera la prière à huit heures et demie, laquelle finie les enfans monteront sur le champ ; en silence, dans leur dortoir.

Du Maistre de Musique

1. Le Maistre de Musique aura un soin paternel des Enfans, les traitera avec douceur, corrigera leurs fautes sans aigreur, ni emportement, sera attentif aux petites infirmités qui pourront leur survenir et en donnera avis sur le champ à Mrs les Intendans.

2. Il fera régulièrement ses leçons de musique depuis dix heures et demie jusqu'à midy et depuis une heure jusqu'à deux.

3. Il donnera une attention singulière pour empêcher qu'aucun des Enfans ne sorte du chœur sans nécessité. Si quelqu'un d'eux étoit forcé par quelque besoin d'aller à la Maîtrise, il l'accompagnera, s'il luy est possible, s'il ne le peut, il fera avertir le Maistre de Grammaire, s'il est présent et en cas d'absence, il le confiera à l'un des huissiers.

4. Si quelqu'enfant fait des fautes contre les Cérémonies, il l'avertira en public dès qu'il sera de retour à la Maîtrise, afin que cet avertissement serve de leçon aux autres.

5. Il proportionnera la correction à la faute. Celles commises dans l'Eglise, principalement contre le respect, la modestie et le recueillement seront moins excusables et moins pardonnables que celles commises dans la maison.

6. S'il s'aperçoit de quelque défaut naturel ou accidentel dans la voix d'un des enfans et qu'il juge prudemment qu'il ne pourra jamais rendre de service à l'Eglise par son chant, il en avertira Mrs les Intendans, afin de les mettre en estat de rapporter l'affaire au Chapitre et d'en prendre la décision.

7. Il n'occupera les enfans que dans un besoin pressant, et jamais sans la permission de Messieurs les Intendans, à copier la musique qu'il composera pour l'Eglise.

8. Il les contiendra tous dans le respect et sans bruit, pendant qu'il les fera étudier, il ne leur permettra jamais d'aller en des lieux écartez, sous prétexte de composition.

9. Il donnera ses soins pour conserver des livres de Musique, plain-chant et autres, donnez par le Chapitre pour l'instruction des Enfans ; s'il venoit à sa connoissance qu'on commit quelque dégat dans les provisions de la maison, il en avertira Messieurs les Intendans pour y mettre ordre.

10. Il ne permettra jamais aux Enfans de chanter rien d'indirect. Il écartera par sa prudence ou en avertissant Messieurs les Intendans toutes personnes dont les mœurs et la conduite lui seront suspectes.

11. Quand il sera obligé de sortir il avertira le maistre de latin, afin qu'il reste toujours dans la maison un Maistre pour veiller sur la conduite des Enfans ; il ne pourra surtout s'absenter des repas,

sans estre assuré que le maistre de Grammaire s'y trouvera.

12. L'avant-veille et la veille des grandes fêtes, il appliquera les Enfans pendant un temps considérable de la journée à prévoir ce qu'ils devront le jour de ces solemnitez, tant à l'égard des Cérémonies qu'à l'égard du Chant, il s'arrangera cependant de façon avec le maistre de grammaire qu'il luy donne le tems de placer une leçon de latin au moins une heure, chacun des jours dont on vient de parler.

13. Un quart d'heure avant la prière du soir, il aura soin de faire répéter et chanter aux Enfans, tant les Versets et répons qu'ils devront aux Messes du Rit simple ; à l'absence du Maistre de Musique, le spé sera chargé de cette fonction.

14. Il veillera sur la conduite des Enfans dans le dortoir. C'est pour cela qu'il a dans sa chambre une petite fenestre qui donne dans ledit dortoir et qu'on y entretient une lampe qui brule durant la nuit.

Du Maistre de Grammaire

1. Le Maistre de latin est spécialement chargé du dépôt des mœurs des Enfans. C'est luy qui doit principalement les former à la piété, les instruire de ce qui regarde la religion, étudier leurs inclinations et leur vocation, déraciner les mauvaises habitudes et faire fructifier les bonnes, leur apprendre le latin, présider et veiller sur le maistre d'écriture.

2. Il se trouvera très régulièrement à la prière du matin, punira les Enfans qui y manqueront sans raison et ceux qui sont dans l'habitude d'y arriver tard.

3. Il commencera sa classe de latin immédiatement après la prière, c'est-à-dire, à sept heures précises, il aura soin que chacun des enfans soit uniquement occupé à cette espèce d'étude, conséquemment il ne leur permettra sous quelque prétexte que ce puisse estre, de s'occuper d'autres choses, ni de s'absenter de la sale d'étude.

4. Sa classe du soir commencera une demie heure après Vespres et finira à six heures et demie.

5. Il conduira tous les jours à Prime ceux des Enfans qui doivent y assister, il aura soin de leur faire préparer et répéter ce qu'ils doivent lire à l'Eglise, comme Martyrologe, leçons de matines etc..., leur apprendre à prononcer et à bien articuler les mots, leur fera observer les points, les virgules, et les accens.

6. Il leur dira la messe qu'ils doivent entendre avant l'office les jours de Dimanches et fêtes, les Vendredis et les Samedis, s'il n'est pas prêtre il priera quelqu'un de la dire à sa place, et aura soin que la personne priée se trouve régulièrement aux heures des Enfans.

7. Il assistera aux offices qu'ils doivent à leur chapelle pour les contenir et empêcher la dissipation.

8. Il les préparera par des catéchismes qu'il fera tous les samedis, à des instructions proportionnées à leur capacité, à la réception des sacremens, il les conduira les jours de Confession après la messe du Chœur à Monsieur le Pénitencier ou autres avec la permission de Messieurs les Intendans, et le priera de les entendre avant tous autres.

9. Il prendra un soin tout particulier de les disposer à la Sainte Communion aux Cinq principales fêtes de l'année, sçavoir Pâques, Pentecôte, Assomption, Toussaints et Noël, laquelle se fera ; selon l'usage au grand autel, il les exhortera aussi de communier tous les premiers Dimanches du mois dans une chapelle particulière.

10. La discipline intérieure de la maitrise regardera également des deux maistres, ils auront même autorité sur les Enfans, dans tout ce qui ne regardera pas directement leurs fonctions particulières.

Du Spé

1. Le plus ancien des Enfants de chœur appelé Spé, aura soin d'ordonner des offices les autres Enfants, il leur tiendra lieu de maître à l'absence de celui de Musique et de latin, de ce cas il veillera particulièrement sur leur conduite, soit dans la salle d'étude, au réfectoire ou en récréation, s'il se commettoit quelques fautes ou dérangement pendant l'absence desdits Maîtres, il pourra ordonner quelque pénitence.

2. Le dit Spé aura quatre Enfants pour écoliers, s'il en est jugé capable. Le 2^e plus ancien, trois. Le 3^e, deux desquels ils auront soin particulier pour leur faire répéter leurs leçons et tout ce qu'ils doivent chanter au Chœur, leur montreront les cérémonies ainsi qu'ils l'auront vû pratiquer selon l'ancienne tradition de ceux qui les auront précédés, sans en rien changer ni altérer.

3. Lorsqu'on sonne la leçon de prime, le second et troisième plus grands d'après le Spé, iront alternativement et par semaine, avertir le Maître de Musique, de prendre ses habits d'Eglise, et de descendre pour conduire les Enfants à la messe, pareille chose doit estre exécutée pendant qu'on sonne le pénultième coup de Vespres, lesquels comme on l'a déjà dit doivent tous être sous la porte, revetus et en estat de partir.

4. Les samedis après Vespres et les veilles de grandes fêtes, devant les premières Vespres, le Spé se fera donner par le Domestique de la maîtrise, des aubes, habits et ceintures, il les distribuera à chacun des autres Enfants selon sa grandeur, en sorte qu'elles ne soient ni trop longues, ni trop courtes. S'il arrive qu'il s'en rencontre quelque une qui soit déchirée, il la rendra au Domestique que pour le changer en une meilleure.

5. Les Enfants auront chacun deux chemises par semaine suivant le règlement, sçavoir le dimanche et le jeudy, et des draps blancs de trois en trois semaines.

6. On leur donnera des aubes plissées la veille de toutes les fêtes annuelles et cantorales, excepté la fête de St Denis, à laquelle ils n'en auront que de communes.

7. Pur récompense des peines que le Spé aura prises, on luy donnera quand il sortira de la Maîtrise une part dans les profits qui sera évaluée par le nombre des Enfants qu'on aura confié à sa conduite, si, par exemple, on lui en a confié quatre, selon l'usage ordinaire, sur douze parts, il en aura cinq ; ces profits consistent en ce que Mgr l'archevêque a accoutumé de leur donner aux fêtes épiscopales, dans les droits de réception et semaine de Messieurs, dans les gratifications qu'ils ont accoutumé de leur faire, que les Enfants appellent Lagana, Xenia, Ova pascalia, il appartient de plus audit Spé sans partage la rente annuelle que la grande recette lui paye pour le Memento de Mr le Cardinal de Gondi, de Mr de Harlay et de Mr le Cardinal de Noailles.

Du Maître d'écriture

1. Le Maître à écrire viendra régulièrement tous les Dimanches et jeudis apprendre à écrire aux enfants ; sa classe durera depuis une heure jusqu'à deux, il la prolongera en carême, les jours de congé, jusqu'à deux heures trois quarts.

2. Il enseignera l'arithmétique au Spé et aux deux plus grands, il viendra à l'ordinaire dans le tems des vacances, et mesme plus souvent, s'il le peut.

3. Il ne permettra point qu'aucun des enfants se dispense d'écrire sans sa permission, ni qu'ils sortent de la classe. S'il juge d'ordonner quelque pénitence, il s'adressera au maître de latin.

De l'Infirmerie

1. Lorsqu'il y aura quelque enfant malade, on avertira sur le champ le Chirurgien de la maîtrise,

lequel si la maladie est d'une espèce à exiger des remèdes appellera le médecin, de concert avec Mrs les Intendants.

2. Si le medecin juge que la maladie est ou peut devenir sérieuse, on transportera sans tarder l'enfant à l'infirmierie. Si la maladie augmente considérablement, on luy donnera une garde qui sera choisie par Messieurs les Intendants ou les Maitres, on n'en laissera jamais le choix aux Domestiques.

3. S'il arrive que deux enfans soient malades à la fois, on démontera un lit du dortoir qu'on transportera dans l'infirmierie. On aura au surplus un grand soin des malades, Messieurs les Intendants veilleront à ce qu'il ne leur manque aucun secours d'aucune espèce.

Des Jours de Congé

1. Les enfans auront congé tous les jeudis après vêpres. La matinée sera employée comme dans les jours ordinaires. Ce congé consiste à n'étudier ni musique ni latin, ils les passeront quand il fera beau à la promenade sur le terrain avec l'un des maitres, la maladie seule pourra dispenser quelqu'enfant de se trouver avec la communauté.

2. On n'accordera aux enfans ni la permission de voir leurs parens ces jours de promenade ni de faire entrer dans la maitrise ou sur le terrain de quoy manger ni de quoy boire.

3. L'un des Maitres se trouvera à la promenade, il prendra un soin particulier des enfans, il ne les laissera ni trop courir ni se pencher par les parapets sur la rivière, il empêchera de plus avec soin qu'aucun jeune homme ou enfant étranger s'entretienne avec ceux de l'Eglise ; pour l'empêcher plus surement, il fera avertir le concierge du jour de la promenade, afin que selon l'intention du Chapitre, il ne laisse entrer dans le jardin que des personnes raisonnables, extrêmement connuës, et même en plus petite quantité que faire se pourra.

4. Les Maitres ne donneront aucun congé extraordinaire au Enfans, sans une expresse permission de Messieurs les Intendants, on ne leur en accordera pas les jours de grande procession, si le mauvais temps ou quelque'autre raison n'a pû permettre de la faire.

5. On n'accordera aux enfans de voir leurs parens que les seuls Dimanche et fêtes, depuis Vepres jusqu'à cinq heures, passé ce temps on priera les parens qui se trouveront à la maitrise de se retirer et on fermera la porte. Les enfans employeront le reste du temps jusqu'à souper à l'étude du latin.

Promenades

1. Outre les promenades sur le terrain dont on a parlé, le Chapitre en accorde quelques autres aux enfans quand il le juge à propos, comme à St Victor, aux Chartreux, etc...

2. Messieurs les Intendants, et à l'absence de l'un des deux, quelque'un de Messieurs prié à cet effet s'y trouveront avec les deux maitres, ils ne permettront aux enfans de trop s'écarter, ils veilleront continuellement sur leur conduite, tant à table, pour les contenir dans la sobriété et les empêcher de mettre aucuns fruits dans leurs poches, que dans le lieu de la promenade où ils les entretiendront de choses utiles et de discours édifiants.

Temps des Vacances

1. Les vacances des enfans commenceront le premier septembre et finiront le dernier du mesme mois, ils iront, selon l'usage, les demander en corps aux deux maitres et reprendront leurs exercices le 1^{er} 8bre après avoir chanté le Veni Creator a leur prière du matin.

2. Les matinées du mois de septembre seront employées comme dans les jours ordinaires de

l'année, il n'y aura ni classe de latin ni de musique les après dinées du mois de septembre, et c'est en quoy consistent les vacances.

Du Domestique ou Econome de la Maitrise

1. Il sera chargé en général de toutes les provisions de la maitrise, comme bois, charbon, chandelle, huile etc..., il administrera le tout avec fidélité.

2. Il aura aussy soin d'acheter les légumes et poissons pour les jours maigres, il en tiendra fidèlement registre, qu'il présentera à la fin de chaque mois à Messieurs les Intendants, pour estre par eux calculé et arrêté.

3. Il balaira et tiendra propre la sale d'étude, le revestiere, la cour, le réfectoir, le dortoir et les commoditez communes, il fera tous les jours les lits des Enfans.

4. Il tiendra exactement fermées les portes des caves, des greniers et du Dortoir, il n'en confiera la clef à aucun des enfans sans une expresse permission de l'un des maitres.

5. Il luy est étroitement deffendu de laisser jamais entrer aucuns marchands de fruit dans la Maitrise, comme aussy de confier sous quelque prétexte que se puisse estre la clef de la porte de la rue à aucun des Enfans la ditte porte sera en tous temps fermée et on ne laissera jamais la clef à la serrure.

6. Il aura soin de porter au Dortoir le soir du mercredy au jeudy et du samedi au dimanche, les chemises des Enfans, il les distribuera à chacun suivant sa grandeur, il aura de plus attention de les présenter en hiver devant le feu avant de les distribuer.

7. Il éveillera les enfans pour matines, un peu après onze heures et demie, il ne sortira pas du Dortoir qu'ils ne soient levez. En mesme temps il éveillera le maitre de musique ; lors que les enfans seront presqu'habillez, il ira porter de la lumière au revestiere, où ils doivent aller prendre leur habit d'église.

8. Il aura un inventaire exact de tous ls meubles et du linge de la maitrise, dont il est responsable, il fera connaitre le véritable estat du tout à Messieurs les Intendants lors de leur visite, il fera pour sa décharge une note du linge qu'on fera déchirer pour racomoder l'autre, comme aussy de celui que la blanchisseuse ou les enfans pourroient perdre, ladite note sera approuvé et signée de Messieurs les Intendants lors du recolement qu'ils feront tous les ans.

9. Il aura un soin particulier, conjointement avec la gouvernante de tenir les Enfans propres et nets, il les brossera, quand ils feront quelque accroc à leurs habits, il les donnera sur le champ à racomoder.

10. Il ne sortira jamais de la maitrise qu'il ne soit assuré que la gouvernante y est, et qu'elle attendra son retour.

11. Il aura soin avant que les enfans montent au Dortoir pour se coucher d'aller allumer la lampe, il y mettra l'huile et la meche nécessaire pour qu'elle puisse bruler toute la nuit.

De la Gouvernante

1. Il ne luy sera permis sous aucun prétexte de retirer dans la maitrise aucune parente ou amie de quelqu'age qu'elle soit.

2. Elle aura en général soin de tous les Enfans, mais elle sera plus particulièrement attentive sur les petits, qu'elle tiendra propres et nets, les brossera et racommodera le gros linge, et les bas de tous.

3. Elle mettra le soir ou le matin de l'eau dans la fontaine du réfectoire afin que les enfans

puissent se laver les mains avant la prière.

4. Elle fera de son mieux pour préparer les mets du diner et du souper, de façon que les maitres soient contens, les Enfans seront servis immédiatement après qu'ils auront chanté le Benedicite, jamais on ne les fera attendre.

5. Elle ne recevra de la part du boucher que de bonne viande, s'il arrivoit qu'on luy en portât qui fût de mauvaise qualité, elle s'en plaindra à Messieurs les Intendans pour y mettre ordre.

6. Elle diversifiera tant que faire se pourra les mets au Carême et prendra à cet égard les ordres de Mrs les Intendans.

7. Le Domestique et la Gouvernante ne laisseront entrer dans la Maitrise, sous quelque prétexte que se puisse estre, aucunes des personnes que Messieurs les Intendans ou les Maitres leur auront deffendu d'y laisser entrer.

8. Ils seront soumis et exécuteront fidèlement les ordres des maitres, leur parleront et agiront conformément au respect qu'ils leur doivent.

Temps auquel on donnera des Robes, Chapes et autres habits aux Enfans

1. On leur donnera tous les deux ans au temps de pâques des robes de drap rouge, on racomodera pour lors les anciennes, qu'ils porteront dans la maitrise aux jours ordinaires.

2. Des vestes et des culotes violettes tous les ans à la Tous-saints, des bonets de laine blanches tous les deux ans à Noël, des bonets quarrez dans la semaine sainte.

3. Des bas et des souliers trois fois l'année, sçavoir aux mois de mars, juillet et novembre.

4. Des chapes de serge de six en six ans. Les Domestiques sont spécialement chargez d'avoir grand soin des habits des Enfans, surtout des Chapes et des Camails de ceux qui portent les Chandeliers, qu'ils nettoyeront très souvent.

5. Le Domestique gardera pendant un an et demi les habits de l'enfant dernier entré, ce temps expiré, ils lui appartiendront et à la gouvernante.

6. Le Chapitre deffend au surplus, tant aux Maitres qu'aux Domestiques de rien exiger ni même recevoir des parens dont les Enfans seront reçus, sous les peines portées par les conclusions capitulaires.

ANNEXE 3^B

Rapport préalable au règlement de la maîtrise à propos des obligations du maître de musique

Archives historiques de l'archevêché de Paris, 3D¹⁶, [ca. 1803-1807]

Le maître de musique compositeur a toujours été choisi anciennement par le chapitre parmi des ecclésiastiques qui paroissent avoir les talens et capacité pour remplir avec succès les devoirs de cette place. Ce maître étoit obligé d'assister tous les jours à l'office divin, d'y conduire à son tour les enfans et de les ramener ensuite à la maîtrise. Il devoit dans l'intervalle des offices leur donner certains jours des leçons de composition (au moins 3.f. par semaine) il dirigeoit et faisoit tous les jours ses leçons. Il étoit chargé solidairement avec le maître de latin de veiller sur la conduite des enfans. Le surplus de son temps, qui étoit assez court, étoit destiné à la composition des pièces de musique qu'il devoit faire exécuter dans l'église.

Aujourd'huy il va avoir un sous-maître de musique, demeurant à la maîtrise lequel sera spécialement chargé de diriger les leçons de composition qu'il donnera aux enfans 3 jours par semaine, de les surveiller, de les conduire à l'office divin, ayant luy même une fonction à remplir, il doit les reconduire ensuite à la maîtrise. Voilà le service du maître de musique bien allégé. Sans aucun inconvénient il pourroit bien n'être qu'externe ; le sous-maître ne peut-il pas être regardé comme son représentant dans l'intérieur de la maîtrise ?

A quoy se réduiront donc les fonctions du maître de musique compositeur ? A donner aux enfans des leçons de composition 3.f. par semaine. Ces leçons, comme on vient de le dire, seront dirigée par le sous-maître. On devoit peut-être l'obliger d'assister au moins à la messe les dimanches et fêtes pour présider à l'exécution des messes de musique imprimées. Les fêtes annuelles et solennelles il doit y assister et faire exécuter les pièces de musique de sa composition. Si ce maître est externe, il aura beaucoup plus de tems à luy et jouira chez luy d'une plus grande liberté et tranquillité pour travailler à la composition de ses pièces. Son attention et son génie ne seront aucunement troublés, ni distraits par d'autres devoirs à remplir.

Le bon ordre qui doit toujours régner dans la maison prévient cette mesure et l'expérience du passé l'exige aussy ; car plus le maître de musique compositeur aura des talens connus, plus il sera obligé d'avoir des relations extérieures, avec les artistes et amateurs qui viendront souvent à la maîtrise. Cette affluence nécessaire de personnes chés le maître ne peut qu'être très préjudiciable au bon ordre et à la tranquillité de la maison, pour ne pas dire souvent dangereuse pour les enfans.

Enfin on n'a point arrêté que le maître de musique seroit toujours ecclésiastique. S'il arrivoit donc qu'on ne peut choisir qu'un laïque, qu'il eut femme et enfans de divers sexes, sera-t-il reçu et admis dans l'intérieur de la maison avec sa famille ? Le chapitre ne pourroit le permettre sachant surtout que des Règlemens nouvellement faits pour la police des lycées, excluent nommément mesme les femmes des professeurs de l'intérieur des bâtimens assignés pour cette institution. Il résulte de tout ce qui vient d'être exposé qu'il y auroit beaucoup d'inconvénient à mettre le maître de musique compositeur dans l'intérieur de la maîtrise et qu'il n'y en a à le déclarer externe. Il trouvera même de l'avantage pour son genre de travail.

Si le ministre trouvoit que le traitement de 1 800 f. fut au dessous de ses talens et de ses peines, il pourroit, quand les circonstances seront plus favorables et les ressources plus abondantes, luy faire un sort meilleur.

ANNEXE 3^C

Statuts de la maîtrise (1807)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 21 juillet 1807

NB : Une première version de ces statuts, différente dans sa forme mais identique dans sa substance, est conservée aux Archives historiques de l'archevêché de Paris à la cote 3D¹⁶. Il s'agit de la version rédigée en janvier 1807 par les chanoines pour approbation du ministère des Cultes.

Article 1. La Maîtrise de notre église métropolitaine sera composée de douze enfans, qui y feront le service pour lequel ils sont institués.

Article 2. Il y aura, pour l'instruction des enfans, un Maître de musique compositeur, un sous-maître de musique, un maître de latin et d'instruction religieuse, un maître d'écriture et de dessin, et, quand les revenus de la Maîtrise le permettront, un maître de forte.

Article 3. Le Maître de musique compositeur sera externe : il portera les habits d'église quand il viendra au chœur, et il s'y [gratté].

Article 4. Le Sous-maître de musique, qui sera en même temps économe, sera logé et nourri dans le bâtiment de la Maîtrise ; il remplira autant que possible, une fonction au chœur.

Article 5. Le Maître de latin et d'instruction religieuse sera de même logé et nourri dans la maison. Il sera prêtre et dira la messe aux enfans avant celle du chœur. Il se placera pendant les offices dans les basses stalles, comme par le passé (Remarque : il se place dans les hautes stalles quand il est vicaire de chœur).

Article 6. Le Maître d'écriture et de dessin, et le Maître de forte seront externes ; ils viendront donner leurs leçons aux jours et heures convenus.

Article 7. Un médecin-chirurgien sera choisi pour faire des visites périodiques à la Maîtrise et y être appelé en cas de besoin.

Article 8. Une femme de charge et une cuisinière feront le service de la maison.

Article 9. Un receveur comptable percevra les revenus de la Maîtrise, paiera les mémoires de la dépense sur les bons des Intendants dont il va être parlé, et rendra ses comptes auxdits Intendants tous les ans à une époque déterminée. Les comptes seront présentés par des derniers au Chapitre qui les arrêtera et en dressera une copie à M. le Conseiller d'Etat, Préfet du Département, pour être mise sous les yeux du Conseil Général.

Article 10. Deux chanoines seront chargés en qualité d'Intendants, de surveiller en tout temps la tenue de la maison, de régler avec le sous-maître économe le prix de la nourriture des personnes qui le composent et les autres dépenses et d'inspecter l'éducation des enfans.

Les Intendants auront chacun une clef de la Maîtrise, pour pouvoir exercer plus sûrement leur surveillance.

Article 11. Les enfans de chœur seront reçus au concours, dont le jour sera fixé par le Chapitre ; on n'y admettra que les enfans âgés de 7 à 8 ans.

Article 12. Ceux qui seront reçus resteront à la Maîtrise jusqu'à l'âge de 18 ans.

Article 13. Les parents, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, leur fourniront en entrant un lit complet et les objets qui seront détaillés dans un état dressé à cet effet, dont on leur donnera communication. Tous ces objets leur seront rendus à la sortie de leurs enfans en l'état où ils se trouveront à cette époque.

Article 14. Les parents ne pourront retirer leurs enfans de la Maîtrise avant l'âge de 18 ans sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement du Chapitre, ou une indemnité que le Chapitre pourra exiger d'eux pour les années qui auront précédé la sortie de leurs enfans, à raison de Cent francs au moins par année.

Article 15. La somme provenant de cette indemnité sera payée par les parents au receveur de la Maîtrise, qui leur en donnera quittance, et la versera aussitôt dans la caisse de la Maîtrise.

Article 16. Les parents des enfans reçus signeront un acte de soumission à ces clauses, et on leur donnera lecture lors du concours.

Article 17. Nous nous réservons expressément la faculté et à notre chapitre, de remettre aux parents leurs enfans, dans certains cas, sans qu'il soit obligé de leur rendre compte de sa conduite à cet égard.

Article 18. Dans tous les cas, le renvoi ne pourra avoir lieu que sur le rapport des deux Intendans fait en Chapitre, qui prononcera définitivement. La nécessité du renvoi sera fondée sur le défaut de santé, ou de capacité, et surtout de moralité. Dans le cas de renvoi, il n'y aura point d'indemnité à demander.

Article 19. Si l'enfant renvoyé est du nombre des six plus grands, MM. les Intendans veilleront à ce que les fonctions de cet enfant soient remplies par celui qui le suivoit immédiatement, de sorte que, dans aucun cas on ne puisse prendre un étranger de même âge pour le remplacer, et l'on ouvrira un concours, conformément à ce qui est dit en l'art. 11, pour remplir la place vacante.

Article 20. Les Intendans de la Maîtrise seront également nommés par le Chapitre, toutes les années, à une époque déterminée ; ils pourront être continués dans leurs fonctions.

Article 21. Les places de maître de musique-compositeur, sous-maître de musique-économe, de maître de latin et d'instruction religieuse, de maître d'écriture et de dessin, de maître de forte, de médecin et chirurgien et domestiques venant à vaquer, il y sera nommé par le Chapitre, de notre agrément, et d'après le rapport de MM. les Chanoines, de notre agrément, et d'après le rapport de MM. les Chanoines Intendans de la Maîtrise.

Article 22. Quand la place de maître de musique-compositeur viendra à vaquer, les Intendans en feront leur rapport au Chapitre, qui ordonnera un concours et nommera, pour y assister, des commissaires pris dans son sein et quelques externes connoisseurs. Le Directeur de la musique de l'Empereur sera spécialement invité à vouloir bien s'y trouver pour donner son avis avec les commissaires nommés. Cet avis donné, le Chapitre nommera, parmi les personnes qui auront mérité les suffrages, celle qui, ayant une bonne conduite, paroitra la plus capable de remplir avec succès les fonctions de cette place. Le tout sera soumis à notre approbation.

Article 23. A mérite égal, les ecclésiastiques auront la préférence.

Article 24. Nous nous réservons de faire tous les réglemens d'administration intérieure et domestique qui seront nécessaires.

ANNEXE 3^D

Règlement de la maîtrise (1807)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 13 décembre 1808

NB : Une première version de ce règlement, différente dans sa forme mais identique dans sa substance, est conservée aux Archives historiques de l'archevêché de Paris à la cote 3D¹⁶. Il s'agit de la version rédigée en janvier 1807 par les chanoines pour approbation du ministère des Cultes.

Chapitre premier

De l'emploi du tems et des maîtres en général

Paragraphe premier – De l'emploi du tems en général

Article premier. Depuis la prière du matin jusqu'à une heure après midi, les enfans étudient la musique et tout ce qui a rapport à cet art, le tems des offices excepté.

Art. 2. L'après-midi, depuis deux heures jusques à huit heures ce tems est consacré à l'instruction religieuse, au latin, à l'écriture, au dessin, au calcul, à l'histoire, le tems des offices excepté.

Paragraphe second – Des maîtres en général

Art. 3. Les deux maîtres de l'intérieur, c'est-à-dire le maître d'instruction religieuse et de latin, prêtre, et le sous-maître de musique ne peuvent occuper aucune place en ville. Ils se doivent tout entiers à leurs élèves ; peuvent néanmoins lesdits maîtres donner des leçons en ville, aux heures où ils ne sont point de service à la maîtrise, pourvu toutefois qu'ils se conforment aux heures indiquées par le règlement, soit pour les repas, soit pour la fermeture de la porte.

Art. 4. Il n'est jamais permis à un maître de l'intérieur de découcher pour aller à la campagne ou autrement, sans avoir prévenu MM. les Intendants, et sans la permission du Chapitre, si l'absence devoit excéder huit jours. Il en est de même des maîtres externes lorsqu'ils s'absentent.

Art. 5. Le maître de forte piano ayant pour traitement le traitement et la nourriture, sans tirer à conséquence pour l'avenir est astreint aux mêmes règles que les deux maîtres de l'intérieur.

Art. 6. Les deux maîtres de l'intérieur sont chargés d'apprendre les cérémonies aux enfans, de les y exercer par des répétitions deux fois le mois et de veiller à ce qu'ils les fassent avec la décence et la gravité que demande de lieu saint.

Art. 7. Un des maîtres de l'intérieur ad turnum conduit toujours les enfans à la promenade les jours de congé ; celui qui doit les accompagner à la promenade les conduit à vêpres, et les surveille au retour de la promenade jusques au soir ; l'autre est libre. Les deux maîtres les accompagnent toujours aux grandes promenades. Les maîtres savent que les enfans ne doivent jamais rester seuls un instant soit à l'étude, soit aux récréations, soit à la promenade.

Art. 8. Un des maîtres de l'intérieur couche toujours près du dortoir et tous deux s'il y avoit deux dortoirs.

Art. 9. Chaque maître est tenu, le premier de chaque mois, de remettre à MM. les Intendants un état qui constate le caractère, la piété, les progrès ou le défaut d'application de chacun des enfans en particulier dans les diverses études auxquelles ils doivent s'appliquer. Ces états, dressés sur une seule feuille distribuée en cases, sont signés par les différents maîtres, chacun en ce qui le concerne.

Art. 10. Toutes les leçons se donnent en classe et non dans les chambres particulières.

Art. 11. Tous les maîtres sont extrêmement réservés sur le choix des histoires et évènements qu'ils racontent à leurs élèves ; ils se servent toujours de termes choisis et mesurés ; ils savent que la jeunesse

doit être respectée.

Paragraphe troisième – Des obligations particulières des maîtres et d’abord du maître d’instruction religieuse et de latin, prêtre

Art. 12. La surveillance générale de la maison et particulièrement des mœurs est dévolue au maître d’instruction religieuse et de latin, prêtre. Cette surveillance s’étend sur toutes les personnes qui composent la maison ; lequel fait ses observations à MM. les Intendants.

Art. 13. Le maître d’instruction religieuse fait la prière matin et soir : le Pater, l’Ave, le Credo et le Confiteor faisant partie de la prière se récitant le matin en latin et le soir en français.

Art. 14. Avant et après les repas, un enfant ad turnum récite en français le Benedicite et les Grâces ; le maître d’instruction religieuse bénit la table sans déroger à l’usage de chanter le Benedicite et les Grâces en latin. En cas d’absence ou de maladie, le maître d’instruction religieuse est remplacé par le sous-maître de musique.

Art. 15. Il dit la messe basse aux enfans le dimanche et les fêtes chômées à 7 heures un quart, de manière que les enfans de service à la première grand’messe puissent s’y trouver.

Art. 16. Il donne ses leçons depuis vêpres jusqu’au soir ; les enfans sont sous sa surveillance depuis deux heures après midi jusques après la prière du soir.

Art. 17. Il enseigne aux enfans la langue latine, leur fait lire chaque jour quelque passage de l’abrégé de l’ancien et du nouveau testament, la vie du saint, à haute voix, pour leur apprendre à lire correctement et un peu d’histoire.

Art. 18. Il leur fait le catéchisme deux fois la semaine, savoir le dimanche après la messe et le soir après vêpres et le jeudi soir. Les enfans doivent apprendre l’évangile du dimanche suivant.

Art. 19. Il conduit les enfans aux offices de l’après midi, les surveille pendant lesdits offices et les accompagne au retour. Lorsque le devoir appelle le sous-maître de musique au chœur l’après-midi, le maître de latin peut se dispenser d’y assister. On ne prétend pas comprendre dans cette dispense les dimanches et fêtes.

Art. 20. En cas d’absence ou de maladie, le maître d’instruction religieuse est remplacé quant à la surveillance, par le sous-maître de musique.

Paragraphe quatrième – Des obligations du maître de musique-compositeur

Art. 21. Le maître de musique-compositeur compose et fait exécuter les messes, Te Deum et motets.

Art. 22. Il donne ses leçons de composition et autres trois fois par semaine, depuis onze heures jusques à une heure. Il désigne les messes imprimées qui doivent être chantées pendant la semaine et y assiste pour battre la mesure ; en cas d’absence ou de maladie, il est remplacé par le sous-maître de musique.

Art. 23. Tous les premiers dimanches de chaque mois, l’Avent et le Carême exceptés, il fait chanter à la messe par les enfans un morceau de sa composition. Les fêtes de rit annuel et solemnel majeur, il fait chanter à la messe un motet de sa composition. Les trois jours saints, il fait chanter à ténèbres les trois premières leçons en musique.

Paragraphe cinquième – Des obligations du sous-maître de musique

Art. 24. Le sous-maître de musique donne ses leçons tous les jours le matin. Les enfans sont sous sa surveillance depuis la prière du matin jusques à deux heures. Il les conduit aux offices du matin, les surveille pendant les offices et les accompagne au retour. En cas d’absence ou de maladie, il est remplacé

pour les leçons de musique par le maître compositeur, et pour la surveillance par le maître de latin.

Art. 25. Le maître de forte-piano donne ses leçons trois fois par semaine depuis onze heures jusques une heure, mais d'autres jours que ceux choisis par le maître de musique compositeur. En cas d'absence ou de maladie, les enfans qui se destinent à cet instrument travaillent sous la surveillance du sous-maître de musique.

Paragraphe sixième – Des obligations du maître d'écriture et de dessin

Art. 26. Le maître d'écriture et de dessin donne ses leçons trois fois la semaine depuis trois heures jusques à cinq heures du soir. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le maître de latin qui tient leur classe lesdits jours et heures.

Art. 27. Le remplacement des maîtres les uns par les autres est de rigueur, afin de ne point donner accès dans la maîtrise à des personnes qui y sont étrangères.

Chapitre second Des enfans

Art. 28. La prière se fait le matin et le soir dans la classe où pour cet effet il doit y avoir un petit autel surmonté d'une croix. Si le local le permettoit, on destineroit une salle à cet usage et à la répétition des cérémonies.

Art. 29. Depuis Pâques jusques à la Toussaint, les enfans se lèvent à six heures, le reste de l'année à six heures et demie. Ils gardent le silence en s'habillant jusques après la prière qui doit se faire de suite. Après la prière, les enfans se mettent à l'étude.

Art. 30. A huit heures et demie, le déjeuner qui ne doit durer qu'un quart d'heure et de suite à l'étude.

Art. 31. A dix heures moins un quart, les enfans préparent ce qui doit être chanté à la messe, s'habillent et se rendent tous à l'église ; au retour de la messe, ils ôtent des habits de chœur et se mettent à l'étude.

Art. 32. Après le diné, récréation ; à deux heures moins un quart, les enfans préparent ce qui doit être chanté à vêpres, s'habillent et se rendent tous à l'église. De retour à la maîtrise, ils déposent les habits de chœur et se mettent à l'étude.

Art. 33. Les enfans n'entrent et ne sortent jamais de l'église sans faire une prière une fois dans le chœur ; ils ne quittent jamais leurs places que pour remplir leurs fonctions, dès qu'elles sont remplies, ils doivent sur le champ retourner au chœur ; le Spé doit le premier donner cet exemple ; si un besoin les oblige de sortir du chœur pendant l'office, ils en demanderont la permission par un salut au maître d'office, mais jamais deux à la fois.

Art. 34. A cinq heures, le goûté ; après le goûté, un quart d'heure de récréation ; ensuite à l'étude jusques au soupé ; après le soupé récréation jusques à neuf heures. A neuf heures, la prière du soir après laquelle les enfans se déshabillent et se couchent en gardant le silence jusques après la prière du matin.

Art. 35. L'ecclésiastique chargé de la conscience des enfans doit être étranger à la maîtrise ; les enfans se confessent tous les mois.

Art. 36. Indépendamment du devoir pascal, le Chapitre désire voir ceux des enfans qui ont fait la première communion s'approcher de la sainte table aux principales solemnités. Les communions doivent se faire un dimanche ou une fête à la première grand'messe ; cette précaution est commandée par la délicatesse et la foiblesse de l'âge. Les enfans assistent au sermon la Carême, les fêtes de rit annuel et les solemnels de première classe, selon l'ancien usage.

Art. 37. Il y a un jour de congé par semaine, l'après midi seulement ; il est alloué trois francs pour le goûté des enfans à la promenade ; cette dépense est payée par la caisse de la maîtrise. Elle n'a lieu que

les jours de promenade ; lorsque le tems ne permet pas de sortir, il y a récréation à la maîtrise jusques à six heures, et ensuite à l'étude jusques au soupé.

Art. 38. Il y a quatre grandes promenades par an, depuis le matin jusques au soir. Le lieu de la promenade est concerté avec MM. les Intendans qui fixent la dépense. La caisse de la maîtrise en fait les frais ; aucune personne étrangère à la maîtrise n'y est admise.

Art. 39. Les enfans ne vont dîner chez aucun particulier soit à la ville, soit à la campagne à moins que cela ne soit de l'avis et du consentement de MM. les Intendans.

Art. 40. Jamais les enfans ne vont chanter chez des particuliers soit à la ville, soit à la campagne : leurs services doivent être uniquement consacrées à l'église.

Art. 41. Les Intendans font tous les trois mois un examen sur les diverses parties de l'instruction.

Art. 42. Il y a tous les ans, après la fête de l'Assomption, en présence du Chapitre, un exercice sur les différents éléments dont se compose l'éducation des enfans. Les maîtres sont chargés, chacun dans leur partie, de disposer les élèves à cet exercice. Aucun étranger n'est admis : les parens seuls entrent avec des billets de MM. les Intendans. Il y est distribué cinq prix savoir : un pour la piété, le second pour la musique vocale, le troisième pour la musique instrumentale, le quatrième pour le latin, le cinquième pour l'écriture et le dessein. Lesdits prix sont accordés à ceux des enfans qui dans le cours de l'année ont eu les meilleures notes sur les états fournis chaque mois à MM. les Intendans par chacun des maîtres. Cette dépense est prise sur la caisse de la maîtrise.

Art. 43. Après l'exercice, il est donné aux enfans huit jours de vacance à la maîtrise, suivant l'usage, pendant lesquels on les conduit à la promenade au moins tous les soirs.

Art. 44. Il est distribué chaque mois par l'économe trois francs par portions égales à cinq enfans qui se sont le plus distingués dans le mois par leur sagesse et leur application à l'étude, et ce après avoir pris l'avis des différents maîtres. Cette somme est prise sur la bourse des enfans dont il est parlé au chapitre suivant.

Chapitre troisième De la bourse des enfans

Art. 45. La bourse des enfans se compose des étrennes, des rétributions de la paroisse, de celle des funérailles qui se font à Sainte Geneviève, de toutes les gratifications qui leur sont accordées aux musiques extraordinaires.

Art. 46. Toutes ces sommes sont reçues par l'économe qui en tient un registre journal, et les verse au fur et à mesure entre les mains du receveur-caissier de la maîtrise, sur le reçu que ce dernier en donne en marge du registre journal, pour la décharge de l'économe. La source de ces produits est écrite en marge du registre.

Art. 47. Nul, soit enfant ou autre, ne peut en retenir une portion, soit pour soi, soit pour un usage quelconque, excepté celui indiqué par l'article 44.

Art. 48. La moitié du montant de la somme provenant de ladite bourse qui se trouve en caisse est remise au Spé, qui sort ordinairement chaque année, dont il donne un reçu au caissier.

Art. 49. Les enfans de chœur ont la libre disposition des dons qui peuvent leur être faits en particulier, sans que qui que ce soit puisse en disposer, et, quant à ce qui est donné dans les cas particuliers pour leur amusement commun ou pour un extraordinaire à leurs repas, l'économe est tenu d'en charger son registre, tant en recette qu'en dépense par un chapitre particulier.

Chapitre quatrième

De la police intérieure de la Maîtrise

Art. 50. Les enfans ne découchent jamais, ils ne sortent jamais de la maîtrise que pour les promenades indiquées par le règlement. Cependant si un cas particulier, la maladie d'un parent ou sa mort, exige qu'un enfant s'absente momentanément, il ne peut le faire que de l'agrément de MM. les Intendans et toujours accompagné d'un maître.

Art. 51. On ne souffre point d'étrangers venir visiter les enfans, et notamment le Spé sortir de la maison, suivant l'ancien usage. Les parens seuls, et ce les jours de congé et les dimanches après l'office du soir peuvent les voir, et, autant qu'il est possible, sous les yeux d'un maître.

Art. 52. Aucun enfant ne sort jamais de la classe ou de la salle de récréation sans la permission du maître, et ce sous tel prétexte que ce puisse être.

Art. 53. Jamais deux enfans ne peuvent s'absenter à la fois de la présence du maître.

Art. 54. Jamais les maîtres ne se permettent de frapper les enfans. Ceux des enfans qui manquent à leur devoir seront punis par des privations, non pas celle de la nourriture ordinaire, mais leur retrancher la salade et le dessert lorsqu'on en sert ; leur faire prendre leurs repas à genoux, les priver des récréations, les placer les derniers au chœur. Cette dernière punition ne peut être infligée que par MM. les Intendans. Tels sont les moyens que l'on met en usage pour rappeler les élèves à l'ordre et lorsque ces moyens sont employés inutilement, le Chapitre prononce d'après le rapport de MM. les Intendans.

Art. 55. Dans le cas d'une faute grave, les maîtres sont tenus d'en faire à l'instant le rapport à MM. les Intendans, de garder le silence le plus profond, en s'abstenant d'infliger aucune punition au coupable. Si la faute étoit de nature à mériter l'exclusion, ce que le Chapitre seul a le droit de prononcer, d'après le rapport de MM. les Intendans, il n'est infligé aucune punition au coupable, ce soin devant être réservé aux parens entre les mains desquels on est censé (dans l'hypothèse présente) remettre l'enfant.

Art. 56. Jamais aucun enfant ne peut être rendu à ses parens avant le tems que sur une décision du Chapitre, d'après le rapport de MM. les Intendans.

Art. 57. Les enfans sont soignés en maladie à la maîtrise ; il en est de même des deux maîtres et des personnes attachées à la maîtrise. On en excepte les maladies contagieuses qui doivent se traiter hors de la maîtrise. Si le cas se présente, MM. les Intendans se concertent avec les parens et prennent les moyens les plus convenables. Relativement aux maîtres, et aux autres personnes attachées à la maîtrise, il faut tout ce que la prudence exige.

Art. 58. Il y a à la maîtrise une infirmerie.

Art. 59. MM. les Intendans ont chacun une clef de la maîtrise.

Art. 60. Il y a toujours pendant la nuit deux lampes allumées dans le dortoir et le soir dans l'escalier et dans le cabinet d'aisance.

Art. 61. Aucun pensionnaire ou externe n'est admis dans la maîtrise pour partager l'éducation des élèves, cet établissement n'étant consacré qu'aux douze enfans de chœur de la métropole.

Art. 62. Après la prière du soir à laquelle toutes les personnes de la maison doivent assister, l'économe fait la visite dans toute la maison. Le maître d'instruction religieuse, chargé de la surveillance générale, ferme la porte d'entrée à la grosse clef à neuf heures un quart, c'est-à-dire immédiatement après la prière du soir, et ne l'ouvre le lendemain qu'après la prière du matin. Il est dépositaire de ladite clef et ne peut ouvrir la porte à qui que ce soit, à moins d'une nécessité absolue. Ledit maître d'instruction religieuse est tenu de donner connoissance à MM. les Intendans des circonstances impératives où il auroit été obligé d'ouvrir la porte passé neuf heures du soir. Sur son rapport, MM. les Intendans statuent ou en font rapport au Chapitre, suivant l'exigence des cas.

Art. 63. En l'absence du maître d'instruction religieuse, et de latin, pour cause de maladie ou autrement, le sous-maître de musique est chargé momentanément de la grosse clef et astreint aux mêmes obligations jusqu'au rétablissement ou retour du maître de latin.

Chapitre cinquième

Paragraphe premier – des repas

Art. 64. Les maîtres de l'intérieur mangent avec les enfans matin et soir ; jamais deux tables ni au réfectoire, ni dans les chambres particulières : le bon exemple et l'économie l'exigent impérieusement. Aucun étranger n'est admis à la table des enfans.

Art. 65. Les maîtres se conforment aux heures qui sont fixées ainsi qu'il suit : le diné à une heure précise, le soupé à huit heures précises. Il est défendu à l'économe de faire servir passé les heures ci-dessus indiquées. Il est responsable de toute espèce de contraventions à la règle et dans le cas où un des maîtres auroit été obligé de dépasser l'heure des repas, ce qui doit arriver rarement, on lui sert au réfectoire et non ailleurs, la portion qui lui est réservée ; il n'est jamais permis, le cas de maladie excepté, de manger dans sa chambre aux frais de la maîtrise. Les maîtres servent les élèves à table et en servant chacun trois à droite et trois à gauche.

Art. 66. Les maîtres qui sont invités à dîner en ville sont tenus de prévenir l'économe, tous deux ne pouvant s'absenter à la fois.

Paragraphe second – De la nourriture les jours gras

Art. 67. Les jours gras, on sert tous les jours la soupe, le bouilli et une entrée ; le soir, à souper, un rôti. L'économe s'arrange pour que le reste du rôti sert d'entrée pour le lendemain. Lorsque l'entrée est trop foible, on y ajoute un plat de légumes. On fait servir aux maîtres un plat de plus.

Art. 68. Les maîtres ont du dessert à tous les repas ; les élèves n'en ont que deux fois par semaine, excepté dans les saisons où les fruits sont abondans, où on leur en donne tous les jours, mais à un seul repas. Les enfans ont pour boisson à leur repas du vin mêlé avec de l'eau, ce qu'on appelle abondance ; la quantité de vin pour cet objet est fixé à deux bouteilles par jour.

Art. 69. Les deux maîtres de l'intérieur ont une bouteille de vin par jour chacun ; la femme de charge une demi-bouteille par jour et la cuisinière un verre de vin à chaque repas.

Art. 70. Le déjeuner et le goûte ne consistent que dans du pain. Les maîtres peuvent se faire donner à déjeuner un fruit ou du fromage avec un verre de vin et s'ils préfèrent une tasse de lait, ils peuvent se la faire donner ; on en donne aussi aux enfans qui sont enrhumés.

Art. 71. Le Chapitre laisse à MM. les Intendans à décider s'il ne conviendrait pas de donner aux maîtres et aux personnes attachées à la maîtrise leur vin et leur chauffage en argent.

Paragraphe troisième – De la nourriture les jours d'abstinence

Art. 72. Les jours d'abstinence sont religieusement observés cesdits jours on sert au diné une soupe maigre qui doit être variée, un plat de légumes et un plat de poisson, et, lorsque le poisson est rare, on sert un plat d'œuf qui doit être varié. Les maîtres ont un plat de plus. Le soir un plat de légumes et un plat d'œufs.

Art. 73. Le Chapitre laisse à MM. les Intendans à statuer pendant le Carême sur les dispenses à demander à Mgr l'archevêque ou à MM. les vicaires généraux.

Art. 74. Soit qu'on fasse gras ou maigre le Carême, le même régime est observé comme cy-dessus (art. 67 et 72) à l'exception cependant que s'il est accordé de faire gras quelques jours de la semaine, pendant le Carême, le soir de ces jours-là on ne sert point de gras, mais une collation qui doit consister en rits au lait, ou pruneaux cuits avec fromage et la dernière semaine de Carême le rits doit être fait à l'eau.

Art. 75. Non obstant toute dispense accordée pour les enfans de la maîtrise, néanmoins les maîtres et les personnes attachées à la maison sont tenues de faire maigre à moins que leur santé ne s'y oppose, et dans ce cas les maîtres n'ont point à leur repas le plat extraordinaire qui leur est accordé les autres tems de l'années.

Chapitre sixième

De l'économe de la maîtrise

Art. 76. L'économe fait observer strictement les articles qui fixent les heures des repas et règlent les services de la table.

Art. 77. Le maître d'instruction religieuse, a raison de la surveillance don il est investi, doit y veiller, et en cas d'infraction, faire son rapport à MM. les Intendants.

Art. 78. L'économe ne peut faire aucune dépense extraordinaire ni aucun changement soit dans les personnes soit dans la maison sans l'approbation de MM. les Intendants.

Art. 79. L'économe examine avec soin si la viande, le pain, le vin sont d'une bonne qualité, et dans le cas contraire, il en fait son rapport à MM. les Intendants qui statuent sur le renvoy des fournisseurs.

Art. 80. L'économe et les fournisseurs donnent leurs mémoires le premier de chaque mois par duplicata, afin qu'il en reste un double entre les mains du caissier pour la comptabilité.

Art. 81. L'économe atteste au bas des mémoires ont été fournis, et les présente à l'approbation de MM. les Intendants.

Art. 82. L'économe est dépositaire des clefs de la cave et ne délivre que la quantité de vin nécessaire pour le service de la table, l'excédant est mis sous clef.

Art. 83. L'économe a sous sa responsabilité tous les meubles, linges et effets appartenans soit à la maîtrise, soit aux élèves ; il a entre les mains un état détaillé des effets, certifié par MM. les Intendants. Il en remet un double à MM. les Intendants signé de lui : la vérification s'en fait tous les six mois en présence de MM. les Intendants : il ajout à la suite desdits états les objets nouvellement acquis et supprime de l'avis de MM. les Intendants les objets hors de service.

Chapitre septième

De la femme de Charge

Art. 84. La femme de charge entretient le linge des enfans, des maîtres et celui de la maison ; elle fait le neuf. La cuisinière, après ses devoirs remplis, l'aide dans ce travail, et, s'il est nécessaire, on lui donne momentanément d'autres aides.

Art. 85. Elle surveille la cuisinière, l'accompagne au marché, pèse la viande à la maison et le pain de tems à autre. Elle fait elle-même les diverses acquisitions.

Art. 86. Elle veille à la propreté de la cuisine ; il lui est défendu expressément de laisser employer par la cuisinière des champignons dans les ragoûts ; les accidents multipliés obligent d'en faire un article particulier.

Art. 87. Elle veille à la tenue et à la propreté des enfans, tant sur leurs personnes que sur leurs habits ; elle fait changer le linge de corps le dimanche et le mercredi de chaque semaine ; elle fait laver les pieds aux enfans : l'été tous les quinze jours et le reste de l'année tous les mois. Ses soins doivent s'étendre sur toute la maison et particulièrement sur le dortoir.

Chapitre huitième

Du concours pour remplacer les enfans de chœur

Art. 88. Lorsqu'il y a une ou plusieurs places d'enfans de chœur vacantes, il est ouvert un concours qui est annoncé à l'avance par des affiches aux portes des églises de Paris.

Art. 89. Il y a toujours trois concours qui ont lieu de huitaine en huitaine.

Art. 90. Les deux premiers sont faits en présence de trois membres du Chapitre, du maître et sous-maître de musique de la maîtrise ; ils ont pour but d'élaguer les candidats qui se présenteroient et qui n'offrieroient aucune aptitude pour la musique, ou dont les parens ne seroient pas en état de satisfaire aux

conditions exigées par les statuts de la maîtrise.

Art. 91. Le troisième concours se fait au chapitre et en présence du Chapitre. Aucun étranger, même sous prétexte de parenté ne peut être présent à ce concours, suivant l'ancien usage.

Art. 92. Lorsque les candidats ont soufflé les uns après les autres et les uns devant les autres, ils se retirent. Les maître et sous-maître de musique de la maîtrise dressent sans désemparer chacun une liste triple des candidats qu'ils jugent en leur âme et conscience devoir obtenir la préférence, en sorte que s'il n'y a qu'une place vacante, leur liste est composée de trois sujets ; s'il y a deux places vacantes de six, ainsi de suite progressivement. Ils inscrivent sur ces listes l'époque précise de la Naissance des candidats, l'état et la demeure de leurs parens.

Art. 93. On ne peut porter sur les listes des enfans au dessous de sept ans, ni au dessus de huit, ou qui ne savent pas lire, ou dont les parens sont au moment dans l'état de domesticité. Les listes sont remises à MM. les Intendans et les maîtres de retirent.

Art. 94. Le Chapitre se fait représenter ces listes et prononce sur l'admission du sujet ou des sujets nécessaires pour compléter le nombre des enfans de chœur.

Art. 95. Pendant la délibération du Chapitre, le médecin-chirurgien visite les enfans portés sur les listes des maîtres, rend de suite compte au Chapitre et dépose son certificat sur le bureau.

Art. 96. L'admission de l'enfant ou des enfans est constatée par écrit, et remise à MM. les Intendans qui chargent l'économe de l'exécution.

Art. 97. L'économe donne avis aux parens de l'admission de leurs enfans et les conduit chez le caissier de la maison pour leur faire signer sur le registre, déposer l'acte de Naissance et le certificat de baptême des enfans.

Art. 98. L'économe ne peut admettre lesdits enfans à la maîtrise, qu'après avoir reçu des parens les objets d'équipement exigés par les statuts et détaillés en tête du registre que les parens souscrivent chez le caissier.

Art. 99. Le médecin-chirurgien fait des visites périodiques à la maîtrise et y est appelé toutes les fois que le besoin l'exige.

Vu et approuvé par le Chapitre dans la séance du 13 décembre 1808, pour être exécuté à dater du premier janvier 1809.

ANNEXE 3^E

Règlement de la maîtrise (1827)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 16 janvier 1827

Chapitre 1^{er} Des maîtres en général

Paragraphe 1^{er}

Art. 1. Il y a dans l'intérieur de la maison deux maîtres, sous le nom de Directeur et Sous-Directeur.

Art. 2. Ils ne peuvent occuper de place en ville : ils se doivent entièrement à leurs élèves. Ils se conformeront l'un et l'autre aux heures indiquées par le règlement soit pour les exercices, soit pour les repas, soit pour la fermeture de la porte.

Art. 3. Il ne leur est jamais permis de découcher pour aller à la campagne ou autrement, sans avoir prévenu MM. Les Intendants et sans la permission du Chapitre, si l'absence doit excéder huit jours. Il en est de même des maîtres externes lorsqu'ils s'absentent.

Art. 4. L'un d'eux doit coucher toujours assez près du dortoir des enfans pour être à portée d'observer ce qui s'y passe.

Paragraphe 2. Des obligations de M. le Directeur

Art. 5. La surveillance générale de la maison et particulièrement des mœurs est dévolue à M. le Directeur qui doit être prêtre et en cette qualité il est spécialement chargé de l'instruction religieuse.

Art. 6. Il fait le catéchisme aux enfans deux fois la semaine le dimanche et le jeudi, aux heures qui peuvent le mieux s'accorder avec le régime de la maison. Les enfans doivent apprendre pendant la semaine l'Evangile du dimanche suivant et le réciter avant que le catéchisme commence.

Art. 7. Il conduit les enfans aux offices, les surveille pendant lesdits offices dans le chœur et à la sacristie. Il les accompagne au retour.

Art. 8. Il enseigne aux enfans la langue latine, leur fait lire chaque jour quelques passages de l'abrégé de l'ancien et du nouveau testament, la vie du saint à haute voix pour leur apprendre à lire correctement, et un peu d'histoire et de géographie. Il veille à ce qu'ils mettent exactement l'orthographe.

Art. 9. Tous les dimanches et fêtes chômées, il dit la messe de communauté aux enfans à 7h½ afin que les enfans de service à la première grand'messe se trouvent, aussitôt la messe finie, à portée de remplir de suite leurs fonctions.

Paragraphe 3. Des obligations de M. le Sous-Directeur

Art. 10. M. le Sous-Directeur doit se trouver à la prière du matin. Il doit remplacer M. le Directeur en cas de maladie.

Art. 11. Après la prière, il préside l'étude, fait étudier la grammaire aux plus jeunes enfans, leur donne les premiers principes de la langue latine et fait lire ceux qui pourroit encore réclamer ce soin.

Art. 12. Il conduit les enfans à l'office, à la promenade les jours de congé, de concert avec M. le Directeur. L'un et l'autre doivent les accompagner les jours de grande promenade, ne point les perdre de vue un instant, n'oublier jamais que les enfans ne doivent point rester seuls, soit à l'étude, soit aux récréations, soit à la promenade.

Art. 13. Il doit, de concert avec M. le Directeur, apprendre les cérémonies aux enfans, les y exercer par des répétitions deux fois le mois et veiller à l'église à ce qu'ils fassent avec la décence et la grâce que demande le lieu saint.

Art. 14. Sont attachés à la maîtrise comme externes : un maître de musique-compositeur, un maître de solfège, un maître de forte-piano et un maître d'écriture.

Art. 15. Le maître de musique-compositeur donne ses leçons de composition et autres trois fois la semaine depuis onze heures jusqu'à une heure. Il compose et fait exécuter les Messes, Te Deum et Motets. Il désigne les messes imprimées qui doivent être chantées pendant la semaine et y assiste pour battre la mesure. En cas d'absence, il est remplacé par le maître de solfège.

Art. 16. À chaque fête du rit annuel et solennel majeur, ainsi que tous les premiers dimanches du mois, l'Avent et le Carême exceptés, il fait chanter à la messe par les enfans de chœur un morceau de sa composition.

Art. 17. Dans la Semaine-Sainte, il fait chanter à ténèbres les trois premières leçons en musique

Art. 18. Le maître de solfège donne ses leçons tous les jours depuis onze heures jusqu'à une heure. En cas d'absence ou de maladie, M. le Directeur surveille les enfans, ayant soin que l'un des grands remplace le maître de solfège auprès des plus jeunes.

Art. 19. Le maître de forte-piano donne ses leçons trois fois par semaine depuis onze heures jusqu'à une heure mais à des jours différents de ceux choisis par le maître de musique-compositeur. En cas d'absence, ou de maladie, les enfans qui se destinent à cet instrument travaillent sous la surveillance du maître de solfège.

Art. 20. Le maître d'écriture donne ses leçons trois fois par semaine, depuis la sortie des vêpres jusqu'à quatre heures. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par M. le Sous-Directeur.

Art. 21. Le remplacement des maîtres les uns par les autres est de rigueur, afin de ne pas donner accès dans la Maîtrise à des personnes qui y sont étrangères.

Art. 22. Toutes les leçons se donnent en classe et non dans les chambres.

Art. 23. Tous les maîtres seront extrêmement réservés sur le choix des histoires ou événements qu'ils racontent à leurs élèves. Ils doivent toujours se servir de termes choisis et mesurés. Ils savent que la jeunesse doit être respectée.

Art. 24. Chaque maître est tenu de remettre le premier de chaque mois à M. le Directeur, qui lui-même le remettra à MM. Les Intendants, un état signé de lui, qui constate le caractère, le piété, les progrès ou le défaut d'application de chacun des enfans en particulier, dans les diverses études auxquelles ils doivent s'appliquer.

Art. 25. M. le Directeur et M. le Sous-Directeur sont chargés, chacun dans leur partie, de disposer les enfans à un examen que MM. Les Intendants feront tous les trois mois sur les diverses parties de l'instruction religieuse et littéraire.

Art. 26. Dans le courant du mois d'août, MM. Les Intendants rendront au Chapitre un compte exact des études, et prieront MM. Les Chanoines d'avoir la bonté d'assister à un examen qui aura lieu à la Maîtrise sur la Grammaire, la Géographie, le Calcul, les Auteurs latins et français qui sont expliqués aux enfans, les devoirs qu'ils font, la musique vocale et instrumentale et surtout les principes religieux comme la base de l'instruction qu'ils reçoivent à la Maîtrise.

Art. 27. Après l'examen, il sera distribué des prix en présence de MM. Les Chanoines. Le

premier, qui sera le prix de piété et de sagesse sera donné à celui des enfans qui, d'après un scrutin secret, sera jugé, en conscience par ses camarades, l'avoir mérité. Le second prix sera donné à celui des enfans qui, dans le cours de l'année, aura successivement mérité de ses maîtres les meilleures notes sur la musique vocale. Le troisième sera le prix de musique instrumentale et sera donné, comme le précédent, d'après les meilleures notes des Maîtres. Il y aura deux prix de latin, le premier en faveur des six plus grands et le second en faveur des six derniers. Outre les notes données chaque mois, ils seront la récompense d'une composition en thème et en version donnée par MM. Les Intendans. Le cinquième prix sera donné à celui des enfans, qui, par ses réponses sur la Géographie, par la facilité du calcul, la netteté de son écriture et l'exactitude de l'orthographe, justifiera les notes de chaque mois.

Chapitre 2

Des enfans : de leur entrée dans la maison

Art. 1. Lorsqu'il y a une ou plusieurs places d'enfans de chœur vacantes, il est ouvert un concours qui est annoncé à l'avance par des affiches aux portes des églises de Paris.

Art. 2. Il y a toujours trois concours, qui ont lieu de huitaine en huitaine. Aucun enfant ne peut être appelé dans la maison qu'en vertu de son admission après le concours.

Art. 3. Les parents, en présentant leurs enfans pour le premier concours, doivent apporter à M. le Directeur de la Maîtrise un certificat qui prouve qu'ils sont nés (pas les parents) de mariage légitime, un acte de baptême et s'ils n'ont point eu la petite vérole, la preuve qu'ils ont été vaccinés.

Art. 4. Ne seront point admis à la Maîtrise les enfans au dessous de 7 ans, ni au dessus de 9, ou qui ne savent pas lire ou dont les parents sont à ce moment dans l'état de domesticité.

Art. 5. M. le Directeur remettra à MM. les Intendans un travail préparatoire, relatif aux deux précédents articles et dans lequel il indiquera l'état et la demeure des parents.

Art. 6. Les deux premiers concours sont faits en présence de MM. Les Intendans, de deux membres délégués par le Chapitre, de M. le Maître de Musique-compositeur et de M. le Maître de solfège. Ils ont pour but d'éloigner les candidats qui se présenteroient et qui n'offrieroient aucune aptitude pour la musique, ou dont les parents ne seroient pas en état de satisfaire aux conditions exigées par les Statuts de la Maîtrise, dont M. le Directeur est chargé de leur donner connoissance.

Art. 7. Le troisième concours se fait au Chapitre et en présence du Chapitre. Aucun étranger, même sous prétexte de parenté, ne peut être présent à ce troisième concours, suivant l'ancien usage.

Art. 8. Lorsque les candidats ont solfié les uns après les autres et les uns devant les autres, ils se retirent. Le Maître de Musique et le Maître de Solfège désignent, sans desemparer trois d'entre eux qu'ils jugent dans leur âme et conscience devoir mériter la préférence, s'il n'y a qu'une place vacante, et six s'il y en a deux, ainsi de suite progressivement.

Art. 9. Messieurs les Chanoines présents prononcent de suite sur l'admission du sujet ou des sujets nécessaires, pour compléter le nombre des enfans de chœur.

Art. 10. Après la délibération du Chapitre, le Médecin-chirurgien visite les enfans et rend de suite compte au Chapitre de leur état physique.

Art. 11. L'admission de l'enfant, ou des enfans est constatée par écrit et remise à MM. les Intendans, qui chargent M. le Directeur de la Maîtrise de l'exécution.

Art. 12. M. le Directeur donne avis aux parents de l'admission et après leur déclaration que l'enfant n'a aucune habitude contraire à la propreté et à la salubrité, il les conduit chez le Caissier de la Maîtrise pour leur faire signer le registre et déposer le certificat de Naissance et l'acte de baptême qui lui avoient été remis.

Art. 13. M. le Directeur ne peut admettre lesdits enfants à la Maîtrise qu'après avoir reçu des parents les objets qui composent le trousseau exigé par les statuts et détaillé en tête du registre que les parents souscrivent chez le Caissier.

Chapitre 3 **De la bourse des enfants**

Art. 1. La bourse se compose des étrennes, des rétributions, de toutes les gratifications qui leur sont accordées aux musiques extraordinaires.

Art. 2. Toutes ces sommes sont réunies par M. le Directeur, qui en tient note et les verse au fur et à mesure entre les mains du Caissier de la Maîtrise, sur le reçu que ce dernier en donne en marge du registre-journal, pour la décharge de M. le Directeur : la source du produit est aussi écrite en marge.

Art. 3. Nul, soit enfant ou autre, ne peut en retenir une portion, soit pour soi, soit pour usage quelconque.

Art. 4. Le Chapitre, qui aime à croire que le Spé ne donnera jamais aucun sujet de plainte grave, qu'il se montrera au contraire toujours jaloux de donner le bon exemple et par sa bonne conduite et par son zèle dans l'exercice de ses fonctions, après en avoir délibéré, sur la demande de MM. les Intendants, lui accorde dans le cas, la moitié de la somme qui se trouvera dans ladite bourse le jour de sa sortie, fixée suivant l'usage au 8 septembre de chaque année.

Art. 5. Les enfants ont la libre disposition des dons qui peuvent être faits à chacun d'eux, et, quant à ce qui est donné dans des cas particuliers, pour leur amusement commun, ou pour un extraordinaire à leurs repas, M. le Directeur doit le porter en compte sur son registre de recette et de dépense.

Chapitre 4 **Du régime intérieur de la maison**

Art. 1. Les enfants se lèvent à 5h½ depuis le 1^{er} avril jusqu'au 1^{er} octobre et depuis cette date jusqu'au 1^{er} avril à 6 heures. Ils gardent le silence en s'habillant.

Art. 2. La prière est faite en commun, matin et soir, alternativement en français et en latin, par un des enfants qui ont fait leur première communion. Pour cet effet, il doit y avoir dans la classe, si le local le permet, un petit autel surmonté d'une croix. Elle doit être suivie (pas la croix) d'une courte lecture de piété faite par M. le Directeur ou M. le Sous-Directeur, qui peuvent y ajouter quelques réflexions quand ils jugent utile.

Art. 3. Après la prière, les enfants se mettent à l'étude jusqu'à 8 heures.

Art. 4. A 8 heures le déjeuner et récréation jusqu'à 8h ½ ensuite classe jusqu'à 10h moins un quart.

Art. 5. A 10h moins un quart, les enfants préparent ce qui doit être chanté à la messe, s'habillent et sortent de la maison pour se rendre à l'église. En Carême, ils restent en classe jusqu'à 10 heures et ne sortent pour se rendre à l'office qu'à 10h un quart.

Art. 6. Au retour de l'office, ils quittent leurs habits de chœur. M. le Spé, qui doit se faire remarquer par les avantages que lui donnent son âge et ses connoissances déjà acquises, doit également veiller à ce que les enfants s'habillent et se déshabillent avec la modestie qui convient et qu'ils placent leurs habits en les quittant de manière que l'œil le moins exercé puisse dire que tout le monde est soigneux dans la maison, et que la propreté y est considérée comme une vertu.

Art. 7. Les habits ainsi quittés, les enfants rentrent en classe et prennent la leçon de musique jusqu'à une heure.

Art. 8. A une heure le diner et la récréation jusqu'à vêpres.

Art. 9. Au retour des vêpres, maître d'écriture et de calcul jusqu'à quatre heures.

Art. 10. A quatre heures, le goûté, à quatre heures et demie étude jusqu'à 6 heures ; à six heures classe jusqu'à 7h½ ; à 7h½ récréation musicale jusqu'au souper.

Art. 11. A 8 heures, le souper, à 9h la prière du soir, faite comme le matin par un des enfants qui ont fait leur première communion, suivie de la lecture de l'Imitation de J.C. après laquelle les enfants se couchent en gardant le silence.

Art. 12. Il y a un jour de congé par semaine le tems des vacances excepté ; alors il y en a deux, l'après-midi seulement. Lorsque le tems ne permet pas d'aller en promenade, il y a récréation dans la maison jusqu'à 6 heures et ensuite étude jusqu'au souper.

Art. 14. [sic.] Il y a chaque année, le premier jour libre après la distribution des prix, une grande promenade depuis le matin jusqu'au soir. Le lieu de la promenade est concerté avec MM. les Intendants, qui fixent la dépense. La caisse de la Maîtrise en fait les frais.

Art. 15. Les enfants ne doivent aller dîner chez aucun particulier, soit à la ville, soit à la campagne, sans l'avis et le consentement de MM. les Intendants.

Art. 16. Les enfants ne découchent jamais. Ils ne sortent de la Maîtrise que pour les promenades indiquées par le règlement. Cependant, si un cas particulier, comme la maladie, la mort d'un proche exige qu'un enfant s'absente momentanément, il ne le peut sans l'agrément de MM. les Intendants et sans être accompagné.

Art. 17. Suivant l'ancien usage, les Spés sortis de la Maîtrise ne sont point admis à visiter les enfants. Il en est ainsi des étrangers : les parents seuls peuvent les voir et autant que possible sous les yeux d'un maître, les jours de congé et les dimanches après l'office.

Art. 18. Aucun enfant ne sort de la classe d'étude ou de la salle de récréation sans la permission du maître et jamais sous aucun prétexte deux enfants ne peuvent s'absenter à la fois.

Art. 19. Il n'est permis dans aucun cas de frapper les enfants. Ceux qui se montrent indociles ou qui manquent à leur devoir sont punis par des privations et jamais par celle de la nourriture ordinaire. On peut retrancher la salade et le dessert, lorsqu'on en sert ; leur faire prendre leur repas à genoux ; les priver de récréation ; les envoyer pendant quelques heures à la chambre de retenue ; les placer les derniers au chœur (cette dernière punition ne peut même être infligée que par MM. les Intendants). Tels sont les moyens exercitifs que l'on met en usage et lorsque ces moyens ont été épuisés inutilement, le Chapitre prononce d'après le rapport des Intendants.

Art. 20. Dans le cas d'une faute grave, les maîtres sont tenus d'en faire à l'instant rapport à MM. les Intendants, il n'est infligé aucune punition au coupable, ce soin devant être réservé aux parents entre les mains desquels on est censé, dans l'hypothèse présente, remettre l'enfant.

Art. 21. Jamais aucun enfant ne peut être rendu à ses parents avant le temps déterminé par l'article 12 des statuts, sans une décision formelle du Chapitre d'après le rapport de MM. les Intendants.

Art. 22. Il y a à la maîtrise une infirmerie ; les enfants, ainsi que MM. le Directeur et le Sous-Directeur et les domestiques attachés à la maison, dont nous parlerons bientôt, y sont soignés en cas de maladie. On en excepte les maladies contagieuses ; MM. les Intendants se concertent alors avec les parens prennent les moyens convenables et font tout ce que la prudence exige en pareille circonstance.

Art. 23. Le médecin-chirurgien attaché à la Maîtrise fait des visites périodiques et y est appelé toutes les fois que le besoin l'exige.

Art. 24. L'établissement de la Maîtrise n'étant consacré qu'à l'instruction des douze enfans de chœur de la Métropole, on n'y peut admettre ni pensionnaire ni externe, sous quelque prétexte que ce

soit.

Art. 25. Il y a toujours pendant la nuit une lampe allumée dans le dortoir et dès qu'il est nuit, une dans l'escalier et une au cabinet d'aisance.

Art. 26. Après la prière du soir, à laquelle toutes les personnes de la maison doivent assister, M. le Directeur fait la visite dans la maison, ferme la porte d'entrée à la grosse clef et ne l'ouvre le lendemain qu'après la prière du matin. Il est dépositaire de ladite clef et ne peut ouvrir la porte à qui que ce soit, à moins d'une nécessité absolue, et, dans ce cas, il est tenu de donner connoissance à MM. les Intendants des circonstances impératives qui l'auroient obligé de l'ouvrir. Sur son rapport, MM. les Intendants statuent, ou en font part au Chapitre, suivant l'exigence du cas.

Art. 27. Si M. le Directeur est absent ou malade, M. le Sous-Directeur est chargé momentanément de la grosse clef et astreint aux mêmes obligations.

Art. 28. MM. les Intendants ont chacun une clef de la Maîtrise.

Chapitre 5

Des exercices particuliers du dimanche

Art. 1. Le lever comme à l'ordinaire. Après la prière, M. le Directeur explique l'Évangile du jour ; les enfants qui doivent l'apprendre par cœur l'étudient, ainsi que leur catéchisme jusqu'à 7 heures un quart.

Art. 2. A 7 heures un quart, les enfants s'habillent et se rendent à l'église avec M. le Sous-Directeur pour assister à la messe de communauté que M. le Directeur, qui les a précédés, commence à 7 heures et demie.

Art. 3. Les enfants qui n'assistent pas à la première grand'messe retournent à la Maîtrise avec M. le Sous-Directeur et se mettent de suite à l'étude jusqu'au retour de ceux qui sont restés à l'église.

Art. 4. A 9 heures, le déjeuner et la récréation jusqu'à 10 heures moins un quart ; alors les enfants s'habillent et se rendent à l'église à 10 heures pour la messe.

Art. 5. Après la messe récréation jusqu'à une heure. Les enfants peuvent recevoir pendant cet intervalle la visite de leurs parents.

Art. 6. A une heure, dîner et récréation jusqu'à 2 heures un quart.

Art. 7. A 2h un quart, catéchisme jusqu'à vêpres.

Art. 8. Après vêpres, promenade en été jusqu'à 8 heures et en hiver, récréation jusqu'à 7 heures, ensuite étude jusqu'au souper.

Art. 9. M. le Directeur est spécialement chargé de veiller à ce que les enfants trouvent dans la distribution de leur temps celui qui leur est nécessaire pour aller à confesse une fois le mois, à un ecclésiastique qui doit être étranger à la maîtrise.

Art. 10. Indépendamment du devoir paschal, le Chapitre désire voir ceux des enfants qui ont fait la première communion s'approcher de la Sainte Table aux principales solennités. Ces communions doivent se faire un dimanche ou une fête à la première grand'messe. Cette précaution est commandée par la délicatesse et la faiblesse de l'âge.

Art. 11. Les enfants assistent suivant l'usage au sermon pendant le Carême et les jours de fête du rit annuel, ainsi que les solennels majeurs.

Chapitre 6 Des fonctions des enfants de chœur

Art. 1. Les enfants de chœur ne doivent sous aucun prétexte se rendre à la sacristie du Chapitre qu'au moment où les fonctions qu'ils ont à remplir les y appellent. Ils sont tenus de rentrer au chœur dès qu'ils les ont remplies. MM. le Directeur et Sous-Directeur sont chargés de veiller d'une manière particulière à l'observation exacte de cet article.

Art. 2. Ces fonctions sont celles : de porte-croix, de thuriféraire, de collectaires, de porte-bénitier et d'acolythes.

Art. 3. En arrivant à l'église, après avoir fait leur prière, soit à la porte latérale du côté gauche, soit au bas des marches du sanctuaire, suivant les occasions, ils doivent tous, sans exception, se rendre à leurs places dans le chœur, et s'y tenir jusqu'au moment où leurs fonctions les appellent à la sacristie.

Art. 4. Les dimanches où l'on doit faire la bénédiction de l'eau lorsque le chœur commence l'office du capitule à Prime tous les enfants de chœur se détachent de leurs places, s'avancent deux à deux au milieu du chœur, suivis de leurs maîtres, saluent l'autel et se rendent à la sacristie pour précéder l'officiant lorsqu'il vient à l'Aigle procéder à la bénédiction de l'eau, après laquelle ils retournent chacun à leurs places respectives.

Art. 5. Ils ne peuvent jamais quitter leurs places sans avoir salué le chœur et ensuite l'autel, s'ils ont à se rendre à la sacristie.

Art. 6. Lorsqu'un chanoine passe devant eux, ou qu'ils passent eux-mêmes devant un ou plusieurs chanoines, ils doivent les saluer en pliant les genoux.

Art. 7. Tous ensemble rendent le même honneur à Mgr l'Archevêque et à MMgrs les Evêques.

Art. 8. Ils plient tous ensemble les genoux lorsque dans quelque partie de l'office on prononce le S. Nom de Jésus ; 2. Lorsque, au Gloria in excelsis et au Credo, le chœur chante Adoramus te et simul adoratur ; 3. Lorsque aux psaumes Confitebor, Laudate pueri et In exitu Israël, le chœur chante les versets Sanctum et terribile nomen ejus...sit nomen Domini benedictum et sed nomini tuo da gloriam.

Art. 9. Le Spé est porte-croix, le second enfant de chœur thuriféraire et porte bénitier, le troisième collectaire. En cas d'absence de la part de quelqu'un d'eux, le suivant dans l'ordre du tableau le remplace.

Art. 10. Si la rubrique exige deux thuriféraires, le Spé et le second en remplissent les fonctions.

Art. 11. Lorsqu'il y a deux croix, aux processions, le Spé et le second les portent ; le bénitier est confié au troisième et le collectaire au quatrième.

Art. 12. Le thuriféraire d'office en remplit les fonctions à l'autel aux solempnels mineurs et au dessous ; il encense le chœur après les choristes au Credo des solempnels majeurs et au dessus, et aux préfaces des doubles et au dessus. En observant d'encenser des deux côtés du chœur aux Préfaces, des solempnels mineurs et au dessus, et aux dimanches où l'on chante la Préface de la Trinité.

Art. 13. Le Spé et le thuriféraire d'office encensent ensemble aux messes semi-double et au dessus ; à l'Agnus Dei d'abord les choristes, s'il y'en a, ensuite le chœur chacun de son côté ; et aux vêpres des dimanches, des doubles mineurs et au dessus, d'abord l'officiant et son adjutor et ensuite le chœur comme à l'Agnus.

Art. 14. Ils encensent ensemble d'abord l'Officiant et son adjutor, et ensuite le chœur au commencement de chaque nocturne de matines lorsqu'elles sont chantées solempnellement et au Benedictus de Laudes.

Art. 15. Ils encensent ensemble, chacun de son côté les enfans de chœur aux deux Magnificat et aux premiers nocturnes des solempnels majeurs et au dessus ; aux deux Magnificat et aux 1^{er} et 3^{ème}

nocturne des annuels majeurs et mineurs.

Art. 16. Le Spé et à son défaut celui qui le remplace reçoit les ordres du Président du chœur pour la convocation des Chapitres et autres objets.

Art. 17. Les fêtes solennelles et au dessus pendant l'hiver les enfans doivent être en aube et sans camail, à moins qu'ils n'aient une permission expresse de paraître autrement.

Chapitre 7 De la nourriture

Paragraphe 1^{er}. Des repas en général

Art. 1. Il n'y a qu'une seule et même table. MM. les Directeur et Sous-Directeur mangent à cette table avec les enfans matin et soir. Ils ne pourront jamais se faire servir dans leur chambre, le cas de maladie excepté. Le bon exemple et l'économie l'exigent impérieusement. Tous les deux doivent se conformer aux heures précises et le souper à huit heures précises. Ces heures ne peuvent être changées.

Art. 2. Dans le cas où un de ces deux Messieurs se trouveroit dans l'impossibilité de se rendre à l'heure du repas, on lui sert au réfectoire, et non ailleurs, la portion qui lui est réservée. Ils tiennent le milieu de la table, servent les enfans et n'y admettent aucun étranger.

Art. 3. Si M. le Sous-Directeur est invité à dîner en ville, ce qui doit arriver rarement, il doit en prévenir M. le Directeur. Tous deux ne peuvent s'absenter à la fois.

Paragraphe 2. De la nourriture les jours gras

Art. 4. Tous les jours on sert à dîner la soupe, le bouilli et une entrée ; le soir un rôti. MM. les Directeurs ont du dessert à tous les repas ; les enfans n'en ont que deux fois la semaine excepté les saisons où les fruits sont abondants. On leur en donne alors tous les jours, mais à un seul repas.

Art. 5. Les enfans ont pour boisson à leur repas du vin mêlé avec de l'eau. La quantité de vin est fixée à deux bouteilles par jour. M. le Directeur a les clefs de la cave et ne délivre que la quantité de vin nécessaire pour chaque repas.

Art. 6. La maison ne fournit pas de vin à MM. les Directeur et Sous-Directeur. Elle leur donne à déjeuner du fruit ou du fromage et s'ils préfèrent une tasse de lait, ils peuvent en user. Les enfans n'ont que du pain à déjeuner et à goûter. On donne une tasse de lait à ceux qui sont enrhumés.

Paragraphe 3. De la nourriture les jours d'abstinence

Art. 7. Les jours d'abstinence sont religieusement observés. Lesdits jours, on sert à dîner une soupe maigre qui doit être variée, un plat de légumes et un plat de poisson, et lorsque le poisson est rare on sert un plat d'œufs. MM. les Directeur et Sous-Directeur ont un plat de plus à cause du jeûne. Le soir les enfans ont un plat de légume et un plat d'œuf et on sert une collation pour ces deux Messieurs.

Art. 8. Si la santé d'un ou plusieurs enfans les met dans la nécessité de faire gras, pendant quelques jours, de la semaine le soir de ces jours-là on ne leur sert point de gras.

Art. 9. M. le Directeur ne peut faire aucune dépense extraordinaire, aucun changement dans l'ordre établi, mais il doit veiller avec la plus scrupuleuse attention à ce que tout ce qui se sert soit d'une bonne qualité et dans le cas contraire, il fait son rapport à MM. les Intendans qui sur les observations prennent un parti convenable.

Art. 10. Les fournisseurs donnent leur mémoire le premier de chaque mois, par duplicata afin

qu'il en reste un double entre les mains de M. le Trésorier du Chapitre. M. le Directeur atteste au bas que les objets énoncés ont été fournis et les présente ainsi revêtus de sa signature à l'approbation de MM. les Intendants.

Art. 11. M. le Directeur a sous sa responsabilité tous les meubles, linges et effets appartenants soit à la Maîtrise, soit aux enfants. Il a entre les mains un état détaillé desdits effets, certifié par MM. les Intendants, qui de leur côté en ont un double signé de lui. La vérification s'en fait tous les six mois, en présence de MM. les Intendants. Il ajoute à la suite desdits états les objets hors de service.

Paragraphe 4. Des domestiques

Art. 12. Il y a dans la maison, pour le service de la table et de l'intérieur un domestique et une cuisinière, sous la surveillance spéciale de M. le Directeur.

Art. 13. La cuisinière est spécialement chargée du soin de tout ce qui est nécessaire pour la nourriture. Avant d'aller au marché, elle prend les ordres de M. le Directeur, fait elle-même les provisions et les prépare. Elle écrit sur un registre à ce destiné le prix de tout ce qu'elle achète et après l'approbation de M. le Directeur, elle présente le registre à MM. les Intendants. Elle pèse la viande à la maison et le pain de tems à autre. Vu les accidents multipliés, il lui est expressément défendu d'employer des champignons dans la préparation des mets.

Art. 14. Après les devoirs de cuisine remplis, ses soins doivent s'étendre non seulement sur la propreté de toute la maison, mais encore sur celle de la personne des enfants. Elle les fait changer de linge de corps le dimanche et le mercredi de chaque semaine. Elle fait laver les pieds en été au moins une fois tous les quinze jours et le reste de l'année tous les mois. Elle donne le linge à la blanchisseuse et au retour de la lessive, elle veille à son entretien.

Art. 15. Le domestique est spécialement obligé à faire la chambre de MM. le Directeur et Sous-Directeur, à faire les lits de tous les enfants, à nettoyer leurs habits, leurs souliers, à balayer exactement le dortoir, la salle d'étude, les escaliers et à entretenir la propreté dans toute la maison. Il doit servir à table, monter le bois de la cave à la cuisine et au poêle. Il doit en tout ne rien négliger des ordres qu'il reçoit de M. le Directeur et faire toutes les commissions qu'exige le service de la maison.

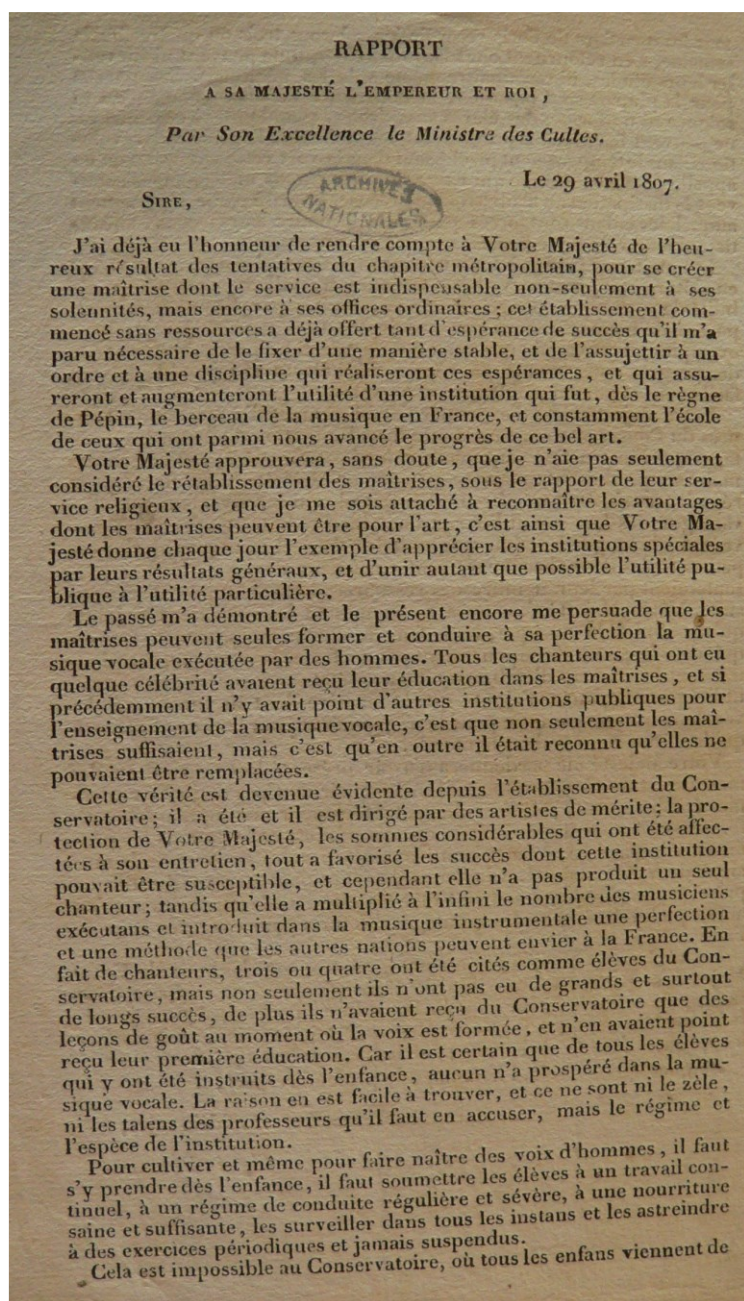
Art. 16. Le Chapitre, sur la demande de MM. les Intendants, arrête que le présent règlement sera transcrit sur ses registres à date de ce jour seize janvier 1827.

ANNEXE 4

**Financement et budget de la maîtrise
de Notre-Dame de Paris (1807-1831)**

ANNEXE 4^A
Rapport d'Étienne Portalis sur la maîtrise
de Notre-Dame de Paris, 29 avril 1807

Archives nationales, F¹⁹* 1102 : Avis et notes du conseil d'Etat. 1804-1824



tous les quartiers de Paris recevoir leurs leçons trois ou quatre fois la semaine, s'en retournent chez leurs parens qui ne peuvent ni surveiller leurs études, ni reconnaître même s'ils les négligent. Ces parens pour la plupart sont malaisés, la nourriture de leurs enfans n'est ni soignée ni uniforme; des élèves aussi isolés, abandonnés à eux-mêmes, ne peuvent faire aucun progrès, et lorsqu'arrive l'âge où les révolutions dans le tempérament produisent dans la voix cette altération qu'on appelle *la mue*, époque qui exige les plus grands ménagemens, souvent la dissipation ou le libertinage précoce, favorisé par le déplacement auquel les enfans sont forcés pour aller prendre leurs leçons, anéantissent leur voix pour jamais.

Les maîtrises parent à tous ces inconvéniens, les enfans y vivent en clôture, toujours surveillés, toujours travaillant, dans l'impossibilité de se dissiper, nourris avec soin, excités par l'émulation, préparés à de bonnes mœurs par une instruction sage et par de bons exemples; il est certain que ceux qui sont destinés par la nature à faire des progrès dans la musique vocale, ainsi élevés et instruits, doivent facilement et inmanquablement y parvenir.

Votre Majesté vient d'ordonner l'établissement d'un pensionnat auprès du Conservatoire, sans doute dans l'intention d'obtenir les avantages que l'instruction continuelle et la vie commune et renfermée des maîtrises produisent; mais ce pensionnat doit être fort borné pour réussir, car s'il était nombreux il aurait plus d'inconvéniens que d'avantages; dès-lors son utilité se trouve bien réduite, tandis qu'en parvenant à la longue à établir une maîtrise dans chaque cathédrale, ces petites écoles dont chacune est renfermée dans de justes bornes présenteraient par leur nombre des ressources immenses pour l'art; ensuite, Votre Majesté s'assurera en examinant les réglemens ci-joints qu'aux études de musique, les enfans de chœur en joindront d'autres qui, dans le cas où ils ne pourraient pas professer la musique, leur donneraient les moyens d'embrasser d'autres états avec succès pour eux et utilité pour la patrie. J'ajoute que la manière dont ils auront été élevés donnera une garantie pour leurs mœurs et pour leur conduite lorsqu'ils seront rentrés dans le monde.

Votre Majesté me pardonnera d'avoir présenté la comparaison des maîtrises et du Conservatoire; il ne m'appartient pas de juger ce dernier établissement, j'ai dû seulement développer mon opinion de préférence en faveur des maîtrises, opinion qui est celle de tous les professeurs impartiaux et hautement soutenue par le directeur de la musique de Votre Majesté. D'ailleurs il n'était peut-être pas inutile de présenter ces développemens à Votre Majesté dans la supposition qu'on aurait pu lui dissimuler les avantages des unes pour exagérer ceux de l'autre.

Les réglemens que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté me paraissent capables de faire prospérer la maîtrise de la métropole de Paris, pour laquelle dans un rapport subséquent je sollicite quelques secours de Votre Majesté, et je la prie de m'autoriser à approuver lesdits réglemens pour les rendre exécutoires.

Daignez agréer, SIRE, l'hommage du profond respect,

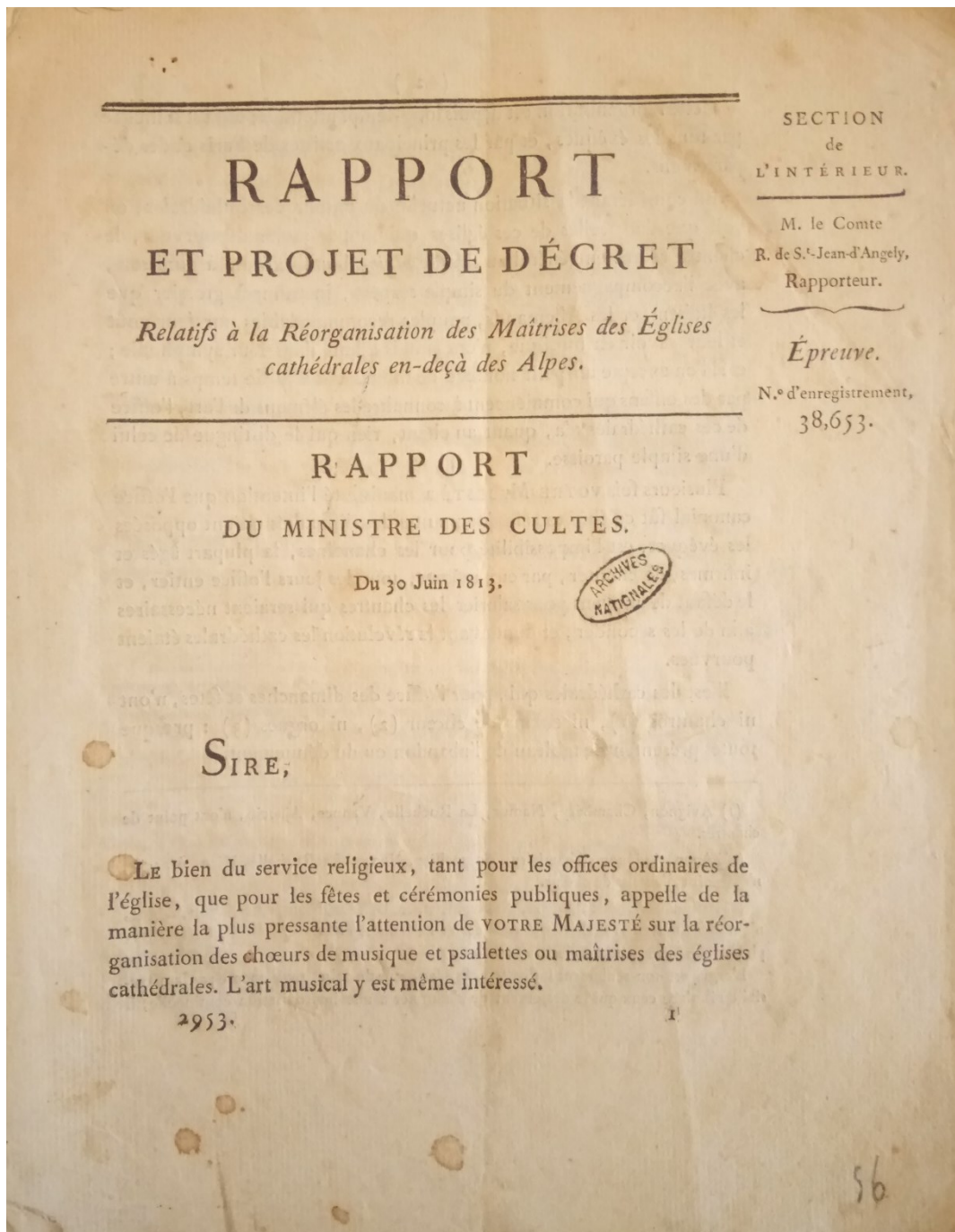
De votre très obéissant et très fidèle sujet,

Signé : PORTALIS.

ANNEXE 4^B

Félix Bigot de Prémeneu, Rapport relatifs à la réorganisation des maîtrises, 30 juin et 25 août 1813

Archives nationales, F¹⁹ 3947 : Musique religieuse : école Niedermeyer, inspections, achats et secours, maîtrises particulières, organistes et facteurs. 1807-1882



Cette réorganisation est depuis long-temps attendue; elle est sollicitée par tous les évêques, et par les principaux artistes de Paris et des départemens.

En considérant la situation actuelle du chœur des cathédrales, on voit que dans celles de ces églises qui sont le moins dépourvues, le chant se réduit en général au simple *plain-chant*, exécuté à l'unisson, avec l'accompagnement du simple serpent, instrument grossier que les Italiens et les Allemands, peuples recommandables par leur goût et leur savoir en musique, n'ont jamais admis dans leur symphonie; et si l'on excepte un petit nombre de motets chantés de temps à autre par des enfans qui commencent à connaître les élémens de l'art, l'office de ces cathédrales n'a, quant au chant, rien qui le distingue de celui d'une simple paroisse.

Plusieurs fois VOTRE MAJESTÉ a manifesté l'intention que l'office canonial fût célébré tous les jours: une des difficultés qu'ont opposées les évêques, est l'impossibilité pour les chanoines, la plupart âgés et infirmes, de chanter, par eux-mêmes, tous les jours l'office entier, et le défaut de moyens pour salarier les chantres qui seraient nécessaires afin de les seconder, et dont avant la révolution les cathédrales étaient pourvues.

Il est des cathédrales qui, pour l'office des dimanches et fêtes, n'ont ni chantres (1), ni enfans de chœur (2), ni orgues (3): presque toutes présentent le tableau de l'abandon ou du dénuement.

(1) Avignon, Chambéry, Namur, La Rochelle, Vannes, Ajaccio, n'ont point de chantres.

(2) Agen, Avignon, Chambéry, Montpellier, Nancy, La Rochelle, Nice, Ajaccio, n'ont point d'enfans de chœur.

(3) Autun, Avignon, Limoges, Namur, Rennes, Orléans, Montpellier, Lyon, Digne, n'ont point d'orgues. Celles de Coutances et de Cahors ne peuvent servir. Celles de la plupart des autres cathédrales sont mauvaises.

L'orgue est non-seulement indispensable à la pompe du culte, mais encore par la nécessité où il place ceux qui le desservent de s'adonner à une improvisation continuelle; il

Le culte catholique plus que tous les autres regarde comme important et nécessaire l'éclat de ses cérémonies. La classe la plus nombreuse des fidèles y rattache ses idées religieuses : si ce culte est sans pompe même dans les églises principales, c'est un genre de protection que le Gouvernement semble cesser de vouloir accorder à la religion. Déjà même l'expérience prouve que maintenant le peuple, n'étant point attiré par la solennité des offices, néglige de s'y rendre. Les églises restant désertes, les chanoines sont encore plus disposés à manquer à leurs obligations. On peut donc dire que la continuation de cet état de choses nuirait à la religion elle-même.

Il semble d'ailleurs qu'il y ait une sorte d'intérêt national : l'étranger compare les cérémonies sans pompe, et les chants à demi barbares de nos cathédrales, aux chants majestueux et aux cérémonies brillantes qu'il est accoutumé de rencontrer dans ses églises.

Si maintenant on compare l'état actuel de l'art musical avec celui où il était autrefois, on verra combien le rétablissement des chœurs et des maîtrises importe à sa conservation.

Les parties essentielles de la musique sont le chant et la composition.

est d'une grande utilité à l'art de la composition. En Italie, Frescobaldi; en Allemagne, Froberger, Handel et Bach; en France, Rameau, Daquin, Clairambault, les Coupérins, &c., se sont entièrement formés sur l'orgue. Le long espace de temps qui s'est écoulé depuis l'interruption du culte, et le défaut de moyens pour payer des organistes, ont fait disparaître cette classe d'artistes. La presque-totalité des cathédrales en est privée : ils n'y sont suppléés que par de médiocres pianistes. A Paris même, un seul organiste, le sieur Séjan, paraît jouir d'une certaine célébrité. Une classe d'orgue établie au Conservatoire dans l'origine a été supprimée. Son établissement à cet endroit serait de peu d'utilité; car ce n'est que sur de grandes orgues d'église que l'on peut former des organistes, leur faire connaître les effets qui résultent de la multitude et du mélange des jeux, de la puissance d'un grand instrument. Il est donc indispensable de donner à toutes les cathédrales le moyen de fournir un traitement à des musiciens qui montreront le plus de dispositions pour cet instrument. Il faudra même un temps assez long pour que l'ancien état de choses qui assurait la succession des organistes à chaque église soit rétabli.

L'art du facteur d'orgues, une des plus belles créations de l'industrie humaine, a éprouvé parmi nous la même décadence que le talent de l'organiste.

Or, d'après les renseignemens qui m'ont été fournis par plusieurs artistes, et notamment par le directeur de la musique de VOTRE MAJESTÉ, on sait qu'il existait avant 1789, dans la France, quatre cents maîtrises et chœurs de musique, qui entretenaient autant de maîtres de chapelle compositeurs, dix mille musiciens de toute espèce, et particulièrement quatre mille élèves de musique vocale ou enfans de chœur (1). Il ne fallait rien moins que cette multitude immense pour obtenir un certain nombre d'hommes de talent, soit dans le chant, soit dans la composition. Aussi c'est de nos maîtrises que sortaient les virtuoses qui ont tenu depuis si long-temps, et qui tiennent encore les premiers rangs dans nos institutions lyriques (2).

Depuis vingt ans [1791], ces établissemens ont été détruits; et de quatre cents maîtres de chapelle compositeurs, il en reste à peine vingt-cinq à trente, âgés la plupart, et subsistant avec peine, non de la composition, mais de l'enseignement des parties élémentaires de la musique. Loin de se reproduire, cette classe d'artistes diminue de jour en jour; et tandis qu'il se présente tous les ans jusqu'à cent cinquante concurrens pour le grand prix de peinture décerné par la classe des beaux-arts de l'Institut impérial, il y en a à peine un ou deux pour celui de composition musicale. Plusieurs des artistes

(1) Le chœur et la musique d'une église étaient communément composés de vingt-cinq à trente personnes.

(2) Parmi les compositeurs : Lalande, Campra, Gilles, Desmarets, Lalouette, Bernier, Clairambault, Mouret, Montéclair, Rameau, Blanchard, Mondonville, Gauzargues, Berton, Floquet, Philidor, Gossec, Grétry, Méhul, Lesueur, Gavaux, Solié, &c. &c.

Parmi les chanteurs : Jeliotte, Larrivée, Le Gros, Rousseau, Chéron, Lays, Martin, &c.

Parmi les organistes : Marchand, Clavière, Daquin, Couperin, Charpentier, Séjan, &c.

L'école française d'orgue a été extrêmement brillante depuis Louis XIV jusqu'à la fin du XVIII.^e siècle. Au commencement de ce siècle, de cette classe d'artistes on formait les plus habiles compositeurs.

qui l'ont obtenu, ne voyant point dans cette profession un moyen d'existence, ne profitent pas de la faculté qui leur est accordée d'aller à Rome aux frais de VOTRE MAJESTÉ : ceux mêmes qui en ont profité, ne vivent à leur retour à Paris que de l'exercice ou de l'enseignement de quelque instrument.

Quant au chant, on comptait autrefois dans l'ancienne France quatre à cinq mille chanteurs, lisant toute musique à livre ouvert. Paris en contenait quatre ou cinq cents. Actuellement, de tous ses sujets et de ceux des départemens qui, lors de la ruine des institutions existantes dans leur pays, se sont réfugiés dans la capitale, il en reste environ trente (1) : la plupart sont âgés de cinquante à soixante ans ; et cependant, comme il y a nécessité de les appeler à tous les services, ce sont eux que l'on voit constamment à la chapelle et au théâtre de VOTRE MAJESTÉ, à l'académie impériale de musique, à la cathédrale, en certaines paroisses, aux fêtes publiques, à l'opéra Buffa, aux concerts particuliers, à ceux même du Conservatoire : aussi ne font-ils plus entendre que les restes de voix fatiguées. Il n'existe d'ailleurs que quelques individus qui, s'ils ont de la voix, sont tellement ignorans en musique, qu'ils ne savent pas même la lire. Ces ressources sont insuffisantes : les différens services craignent de manquer, et cette crainte est partagée par M. Lesueur pour la chapelle même de VOTRE MAJESTÉ (2).

La réorganisation des maîtrises et des chœurs de musique est le seul moyen de rendre au culte public une partie de sa solennité, et à l'art musical son ancien éclat.

L'époque actuelle où les communications avec l'Allemagne et l'Italie se sont multipliées, semble aussi être celle où il doit résulter

(1) Suivant un dénombrement remis par M. Lesueur.

(2) Déjà dans les départemens la disette de chanteurs musiciens oblige de supprimer, dans l'exécution de drames lyriques, les chœurs et les morceaux d'ensemble ; en sorte que, sous peu de temps, la scène lyrique, réduite aux airs, aux romances, aux petits duos, se trouvera précisément ramenée au point d'où elle était partie, le vaudeville.

de ces communications une amélioration dans la musique française, et celle où il convient de multiplier les moyens de former des artistes.

L'établissement de chaque maîtrise assurera l'existence d'un compositeur : les élèves apprendront l'harmonie, l'accompagnement et le contre-point, base de toute composition.

Les maîtrises sont les seules institutions propres à régénérer le chant.

Pour former un chanteur, il faut qu'il ait reçu de la nature une belle voix, du goût et une bonne constitution. Les élèves des maîtrises seront choisis dans chaque diocèse parmi les enfans qui posséderont au plus haut degré ces qualités. Instruits, dès leurs plus tendres années, des principes de la musique, ils seront entretenus dans un exercice continu du chant et de la lecture musicale dont ils acquerront une habitude parfaite, qualité essentielle qui manque sur-tout aux sujets formés dans ces derniers temps (1).

Les études des maîtrises ne seront pas entièrement bornées à la musique : les élèves y prendront les notions nécessaires du latin et des mathématiques.

Ils vivront dans toute la régularité des séminaires ; et l'on mettra le plus grand soin pour les préserver de toute occasion de libertinage, et pour qu'ils ne soient pas exposés au risque de perdre leur voix, et leur état, en perdant leurs mœurs.

Les élèves des maîtrises apprendront à toucher le clavecin et l'orgue ;

(1) Il est malheureusement certain et de notoriété publique que les sujets qui se sont formés depuis quelques années, ayant tous commencé l'étude de la musique dans un âge trop avancé, et s'étant plus particulièrement occupés de chanter avec goût et d'apprendre le répertoire d'un théâtre que les principes de l'art, sont tous incapables de répétitions, qu'on est obligé de multiplier, et ils ne peuvent rendre aucun service dans la musique d'église, ni dans celle des fêtes publiques, pour lesquelles il ne peut le plus souvent y avoir qu'une exécution préparatoire.

et l'on a lieu d'espérer que, dans un si grand nombre, il se trouvera des organistes distingués.

Il faut remarquer que la musique religieuse, la seule enseignée dans les maîtrises, est la musique classique, celle qui, au jugement des maîtres, est la seule propre à donner au talent musical, en toutes ses parties, tout le développement dont il est susceptible.

Le Conservatoire demeurera comme école centrale de perfectionnement : les meilleurs maîtres continueront à y donner leurs leçons, à y exposer les méthodes les plus parfaites. Les élèves qui se seront distingués dans les maîtrises, pourront y être admis : l'instruction qu'ils auront reçue dans leur enfance, les mettra à même de mieux profiter de celle qui leur sera présentée, et de se livrer avec succès à la partie de l'art pour laquelle la nature les aura disposés.

Ce qui est encore plus encourageant pour présenter le projet actuel, c'est le peu d'augmentation de dépense qu'il entraînera.

Depuis plusieurs années, mes instructions ne cessent d'appeler, sur cet objet, l'attention des préfets et des conseils généraux des départements. La plupart ont voté des sommes plus ou moins considérables, dont le total, en 1812, s'est élevé à 255,804 francs : mais le département qui donne une année une certaine somme, peut la réduire ou ne rien donner l'année suivante ; ce qui arrive fréquemment. On ne peut donc, avec ces fonds casuels et insuffisants, former des institutions durables, ni trouver des hommes qui veulent y attacher leur sort. Les fonds, tels qu'ils sont actuellement votés, sont loin de procurer l'avantage qu'on en retirerait s'ils étaient assurés pour l'avenir.

On a recherché dans les vues les plus économiques, quelle somme il serait nécessaire d'ajouter pour régulariser cette première dépense et pour en remplir l'objet. On a fixé à 12,000 francs la dépense des maîtrises et chœurs des métropoles, à 11,000 francs celle des évêchés situés dans les villes dont la population est au-dessus de quinze mille âmes, et à 10,000 francs celle des évêchés dans les villes d'une population inférieure.

Le tableau n.° 1 joint au présent rapport contenant la distribution de la somme affectée à chaque cathédrale, la désignation des fonctions de tous ceux qui y sont employés, ainsi que le nombre des élèves, donne l'idée de l'organisation de l'établissement.

La dépense serait, savoir :

(1) Pour neuf archevêchés à 12,000 francs.....	108,000 ^f
Pour trente évêchés à 11,000 fr.....	330,000.
Pour vingt-trois évêchés à 10,000 fr....	230,000.

TOTAL..... 668,000.

Sur quoi il faut déduire ce que déjà les départemens sont dans l'usage de voter..... 221,804.

Reste pour le complément et la régularisation de cette dépense..... 446,196.

Ce qui donne 4290 francs pour la cote moyenne d'augmentation de chacun des cent quatre départemens sur lesquels doit porter cette dépense (2).

La répartition effective des 446,196 francs entre les départemens, se trouve établie dans le tableau ci-joint n.° 2, qui présente, pour chaque département, la somme votée en 1812, et celle qu'il aurait à payer de plus pour remplir la somme fixée.

Si ce projet est adopté par VOTRE MAJESTÉ, le régime intérieur des maîtrises et chœurs, ainsi que la comptabilité, seront l'objet de réglemens pour lesquels je me concerterai également avec les évêques,

(1) La basilique métropolitaine de Paris a une augmentation particulière.

(2) On s'est borné, dans ce travail, aux cathédrales en-deçà des Alpes où les maîtrises étaient établies avant la révolution. On se tromperait si l'on croyait qu'au-delà des Alpes des besoins pareils ne se font pas sentir : mais la multiplicité des diocèses, les ressources de plusieurs cathédrales dans les dotations de leurs fabriques, et les usages différens dans ces contrées, nécessitent, en ce qui les concerne, des mesures et un rapport particuliers.

N.° 2953.

(9)

après qu'ils auront, pendant quelque temps, essayé les meilleurs moyens d'exécution.

C'est d'après toutes ces considérations, SIRE, que j'ai l'honneur de présenter à VOTRE MAJESTÉ le projet de décret ci-joint.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

De VOTRE MAJESTÉ impériale et royale,

Le très-soumis, très-dévoué et très-fidèle
serviteur et sujet,

LE COMTE BIGOT DE PRÉAMENEU.

PROJET DE DÉCRET

DU MINISTRE DES CULTES.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI
D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU
RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,
&c. &c. &c.

Sur le rapport de notre ministre des cultes ;

Notre Conseil d'état entendu ,

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ART. 1.^{er} Il sera établi près de chacune des églises cathédrales en-deçà des Alpes , un chœur de musique et une psallette ou maîtrise d'enfans de chœur.

2. Le nombre, les fonctions et le traitement des personnes employées dans ces établissemens, sont fixés conformément au tableau annexé au présent décret.

3. Les départemens qui composent chaque diocèse concourront à cette dépense dans les proportions établies par l'article 11 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques.

4. Le chœur et la maîtrise de l'église métropolitaine de Paris ne sont pas compris au présent décret.

5. Nos ministres des cultes et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent décret.

[N.° 1. er] MAÎTRISES ET CHŒURS DE MUSIQUE.

TABLEAU de la Dépense de chaque Établissement, du Nombre et des Fonctions des personnes qui doivent y être employées.

1.° MAÎTRISES.	CATHÉDRALES DANS LES VILLES		CATHÉDRALES dans LES MÉTROPOLES.	
	au-dessous de 15,000 ames.	au-dessus de 15,000 ames.	au-dessous de 15,000 ames.	au-dessus de 15,000 ames.
<i>1.° Matériel.</i>				
1. Loyer de maison pour la maîtrise.....	400.)	500.)	600.)	
2. Nourriture, chauffage, blanchissage, éclairage, fourniture de linge de corps, de chaussure et d'habits de chœur; savoir : Dans les évêchés, 40 enfans à 400 ^f dans les villes au-dessous de 15,000 ames, et à 450 ^f dans les villes au-dessus; dans les archevêchés, de 12 enfans à 450 ^f	4,000.)	4,500.)	5,400.)	6,200.)
<i>Nota.</i> Dans cette dépense sont compris la nourriture, chauffage, éclairage et blanchissage du maître de chapelle, et ceux d'un domestique. Les enfans s'entretiendront d'habits, autres que ceux de chœur.	4,700.)	5,300.)	6,200.)	
3. Livres de musique, papier, plumes, &c.....	300.)	300.)	300.)	9,000.)
<i>2.° Personnel.</i>				
4. Appointemens du maître de chapelle chargé, outre son service au chœur, de garder les enfans, et de leur enseigner solfège, chant, violoncelle et cont e-point.....	1,200.)	1,500.)	1,600.)	
5. Appointemens de l'organiste, qui leur enseigne le clavecin, l'orgue et l'accompagnement..	450.)	500.)	500.)	2,800.)
6. Appointemens d'un maître de latin, écriture et calcul.....	500.)	500.)	500.)	
7. Gages d'une domestique.....	150.)	200.)	200.)	
<i>2.° CHŒUR DE MUSIQUE.</i>				
<i>Personnel.</i>				
8. Supplément de traitement de quatre basses-contre faisant l'office canonial.....	1,000.)	1,000.)	1,000.)	
9. Traitement d'une taille et d'une basse-taille, musiciens à 400 ^f ..	800.)	800.)	800.)	
10. Appointemens de l'organiste accompagnant au chœur.....	400.)	400.)	400.)	3,000.)
11. Appointemens de l'organiste du grand orgue (Vid. n.° 5.).....	300.)	300.)	300.)	
12. Appointemens d'un contra-bassiste pour l'office canonial et paroissial.....	500.)	500.)	500.)	
TOTAL GÉNÉRAL.....	10,000.	11,000.	12,000.	

TABLEAU de la Répartition, entre les Départemens, des sommes nécessaires pour Maîtrises et Bas-chœurs des Métropoles et Cathédrales, avec indication des sommes payées en 1812 par chaque département, et de l'augmentation qu'ils auront à supporter.

DIOCÈSES.	SOMMES demandées.	DÉPARTEMENS.	PART contributive.	SOMMES payées en 1812.	CONTINGENT de chaque département dans l'augmentation de la dépense proposée.	OBSERVATIONS.
Agen.....	10,000.	Lot-et-Garonne..	6,436. 52.	1,905. 02.	4,531. 50.	
		Gers.....	3,563. 48.	1,094. 98.	2,468. 50.	
Aix.....	12,000.	B.-du-Rhône....	6,821. 92.	10,289. 00.		de moins 3,467 f. 8 c.
		Var.....	5,178. 08.	7,811. 00.		de moins 2,632 f. 92 c.
Aix-la-Chapelle..	11,000.	Rouen.....	8,248. 57.	3,723. 00.	4,525. 57.	
		Rhin-et-Moselle..	2,751. 43.	677. 00.	2,074. 43.	
Ajaccio.....	10,000.	Corse.....	10,000. 00.		10,000. 00.	
Amiens.....	11,000.	Somme.....	6,484. 81.	4,000. 00.	2,484. 81.	
Angers.....	11,000.	Oise.....	4,515. 19.	3,000. 00.	1,515. 19.	
		Maine-et-Loire..	11,000. 00.		11,000. 00.	
Angoulême.....	11,000.	Charente.....	5,955. 52.	2,189. 00.	3,766. 52.	
Arras.....	11,000.	Dordogne.....	5,044. 48.	1,811. 00.	3,233. 48.	
		Pas-de-Calais...	11,000. 00.	7,600. 00.	3,400. 00.	
Autun.....	10,000.	Saône-et-Loire..	7,267. 52.	4,000. 00.	3,267. 52.	
		Nièvre.....	2,732. 48.	1,500. 00.	1,232. 48.	
Avignon.....	11,000.	Vaucluse.....	4,288. 86.		4,288. 86.	
		Gard.....	6,711. 14.		6,711. 14.	
Baïeux.....	10,000.	Calvados.....	10,000. 00.	1,000. 00.	9,000. 00.	
		Basses-Pyrénées..	4,543. 00.	908. 62.	3,634. 38.	
Baïonne.....	10,000.	Hautes-Pyrénées.	2,321. 26.	627. 23.	1,694. 03.	
		Landes.....	3,135. 74.	464. 15.	2,671. 59.	
		Doubs.....	4,340. 81.	1,700. 00.	2,640. 81.	
Besançon.....	12,000.	Haute-Saône....	4,022. 45.	1,575. 00.	2,447. 45.	
		Jura.....	3,636. 74.	1,425. 00.	2,211. 74.	
Bordeaux.....	12,000.	Gironde.....	12,000. 00.	12,000. 00.		
Bois-le-Duc....	10,000.	B.-du-Rhin.....	10,000. 00.	4,900. 00.	6,000. 00.	
Bourges.....	12,000.	Cher.....	6,638. 48.	2,766. 00.	3,872. 48.	
		Indre.....	5,361. 52.	2,234. 00.	3,127. 52.	
Cahors.....	10,000.	Lot.....	5,449. 22.	915. 15.	4,534. 06.	
		Avoyron.....	4,550. 79.	1,084. 85.	3,465. 94.	
Cambrai.....	11,000.	Nord.....	11,000. 00.		11,000. 00.	
Carcassonne....	11,000.	Aude.....	8,365. 07.	1,521. 00.	6,844. 07.	
		Pyrénées-Orient.	2,634. 93.	479. 00.	2,155. 93.	

DIOCÈSES.	SOMMES demandées.	DÉPARTEMENTS.	PART contributive,	SOMMES payées en 1812.	CONTINGENT de chaque département dans l'augmentation de la dépense proposée.	OBSERVATIONS.
Chambéry.....	10,000.	Mont-Blanc.....	6,120. 68.	3,270. 00.	2,850. 68.	
		Leman.....	3,879. 32.	1,000. 00.	2,879. 32.	
		Puy-de-Dôme...	7,408. 95.	1,010. 34.	6,398. 61.	
Clermont.....	11,000.	Allier.....	3,591. 05.	489. 66.	3,101. 39.	
		10,000. 00.	10,000. 00.	
Coutances.....	10,000.	Manche.....	6,142. 86.	2,195. 07.	3,947. 79.	
		Basses-Alpes...	3,857. 14.	1,404. 93.	2,452. 21.	
Digne.....	10,000.	Hautes-Alpes...	7,472. 53.	7,452. 00.	20. 53.	
		Côte-d'Or.....	3,527. 47.	3,548. 00.	de moins 20 fr. 53 c.
Dijon.....	11,000.	Haute-Marne...	10,000. 00.	2,800. 00.	7,200. 00.	
		Eure.....	6,247. 85.	4,600. 00.	1,647. 85.	
Évreux.....	10,000.	Escaut.....	3,852. 15.	2,600. 00.	1,252. 15.	
		Lys.....	900. 00.	900. 00.	
		B. de l'Escaut...	11,000. 00.	2,000. 00.	9,000. 00.	
Grenoble.....	11,000.	Isère.....	6,918. 26.	1,300. 00.	5,618. 26.	
		Ourte.....	4,081. 74.	328. 00.	3,753. 74.	* Sur cette somme,
Liège.....	11,000.	Meuse-Inférieure.	4,684. 31.	2,554. 00.	2,130. 31.	14,000 fr. sont attri-
		Haute-Vienne...	3,395. 14.	1,852. 00.	1,543. 14.	bues à quatorze che-
		Corrèze.....	2,920. 55.	1,594. 00.	1,326. 55.	pelains attachés à la
Limoges.....	11,000.	Creuse.....	5,795. 74.	14,489. 54.	de moins 8,693 f. 80 c.
		Rhône.....	3,643. 77.	9,109. 15.	de moins 5,465 f. 38 c.
		Loire.....	2,560. 49.	6,401. 31.	de moins 3,840 f. 82 c.
Lyon.....	12,000.	Ain.....	5,441. 86.	5,441. 86.	
		Deux-Nèthes...	6,558. 14.	6,558. 14.	
Malines.....	12,000.	Dyle.....	6,631. 17.	1,620. 00.	5,011. 17.	Les sommes ci-contre
		Sarthe.....	4,368. 83.	1,080. 00.	3,288. 83.	sont celles payées en
e Mans.....	11,000.	Mayenne.....	11,000. 00.	11,000. 00.	1812.
		Mont-Tonnerre..	6,091. 77.	4,500. 00.	1,591. 77.	
Mayence.....	11,000.	Seine-et-Marne..	3,903. 23.	500. 00.	3,403. 23.	
		Marne.....	4,648. 49.	1,012. 25.	3,636. 24.	
Meaux.....	10,000.	Lozère.....	5,351. 51.	627. 75.	4,723. 76.	
		Ardèche.....	5,428. 85.	3,900. 00.	1,528. 85.	
Mende.....	10,000.	Moselle.....	3,810. 30.	1,600. 00.	2,210. 30.	
		Ardennes.....	1,760. 85.	500. 00.	1,260. 85.	
Metz.....	11,000.	Forêts.....	6,799. 58.	3,090. 78.	3,708. 80.	
		Hérault.....	4,200. 42.	1,909. 22.	2,291. 20.	
Montpellier....	11,000.	Tarn.....	10,000. 00.	10,000. 00.	
		Lippe.....	11,000. 00.	11,000. 00.	
Munster.....	10,000.	Sambre-et-Meuse.	4,868. 24.	587. 00.	4,281. 24.	
Namur.....	11,000.	Meurthe.....	3,522. 98.	351. 00.	3,171. 98.	
		Meuse.....	2,608. 78.	262. 00.	2,346. 78.	
Nancy.....	11,000.	Vosges.....	11,000. 00.	11,000. 00.	
		Loire-Inférieure..	11,000. 00.	11,000. 00.	
Nantes.....	11,000.	Alpes-Maritimes.	7,121. 15.	1,070. 75.	6,050. 40.	
		Loiret.....	3,878. 85.	429. 25.	3,449. 60.	
Nice.....	11,000.	Loir-et-Cher....	10,000. 00.	10,000. 00.	
Orléans.....	10,000.	Ems-Supérieur..	
Osnabruck....	10,000.	

ARCHIVES
NATIONALES

DIOCÈSES.	SOMMES demandées.	DÉPARTEMENS.	PART contributive.	SOMMES payées en 1812.	CONTINGENT de chaque département dans l'augmentation de la dépense proposée.	OBSERVATIONS.
Paris		Seine	»	»	»	
Poitiers	11,000.	Vienne	5,356. 37.	2,000. 00.	3,356. 37.	
Quimper	10,000.	Deux-Sèvres	5,643. 63.	1,000. 00.	4,643. 63.	
Rennes	11,000.	Finistère	10,000. 00.		10,000. 00.	
Rouen	12,000.	Ille-et-Vilaine	11,000. 00.		11,000. 00.	
La Rochelle	11,000.	Seine-Inférieure	12,000. 00.	3,300. 00.	8,700. 00.	
Séez	10,000.	Charente-Infér.	7,134. 93.		7,134. 93.	
Soissons	10,000.	Vendée	3,865. 07.		3,865. 07.	
Strasbourg	11,000.	Orne	10,000. 00.	3,500. 00.	6,500. 00.	
Saint-Brieuc	10,000.	Aisne	10,000. 00.	2,000. 00.	8,000. 00.	
Saint-Flour	10,000.	Bas-Rhin	6,359. 37.	2,775. 00.	3,584. 00.	
Toulouse	12,000.	Haut-Rhin	4,640. 63.	2,025. 00.	2,615. 37.	
Tournay	11,000.	Côtes-du-Nord	10,000. 00.		10,000. 00.	
Tours	12,000.	Cantal	6,141. 24.	4,045. 80.	2,095. 44.	
Trèves	10,000.	Haute-Loire	3,858. 76.	2,554. 20.	1,304. 56.	
Troyes	11,000.	Haute-Garonne	10,210. 11.	5,246. 00.	4,964. 11.	
Valence	10,000.	Ariège	1,789. 89.	1,154. 00.	635. 89.	
Vannes	10,000.	Jemmape	11,000. 00.	3,100. 00.	7,900. 00.	
Versailles	11,000.	Indre-et-Loire	12,000. 00.	3,500. 00.	8,500. 00.	
		Sarre	10,000. 00.		10,000. 00.	
		Aube	5,516. 03.	904. 00.	4,612. 03.	
		Yonne	5,483. 97.	747. 86.	4,736. 11.	
		Drôme	10,000. 00.	5,815. 00.	4,185. 00.	
		Morbihan	10,000. 00.		10,000. 00.	
		Seine-et-Oise	7,158. 73.	1,600. 00.	5,558. 73.	
		Eure-et-Loir	3,841. 27.	1,200. 00.	2,641. 27.	
TOTAUX	668,000.		668,000. 00.	221,804. 86.	470,315. 67.	de moins 24,120 ^{fr} 53 ^{cent}

Il faut déduire, de la somme totale, 24,120 fr. 53 cent.
payés en 1812 par quelques départemens, au-dessus de leur
contingent; et l'augmentation réelle sur la totalité de la
dépense sera de 446,195 fr. 14 cent.

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

25 Août 1813.

ANNEXE 4^C

Prévisionnel des dépenses de la maîtrise (1807)

Archives historiques de l'archevêché de Paris, 3D¹⁶ : *Etat de dépenses projetées pour l'entretien de la maîtrise de la métropole de Paris composée de douze enfants de chœur, 17 janvier 1807*

17. Janvier
1807.

Ministère des Cultes (A)

Etat de dépenses projetées pour l'entretien
de la maîtrise de la Métropole de Paris
Composée de Douze enfants de chœur

Les maîtres et garçons	1. maître de Musique Compositeur	1800. f
	1. Sous-maître - Econome	900.
	1. maître de Latin et instruction Religieuse	600.
	1. maître d'Ecriture et de Dessin	600.
	1. Médecin-chirurgien	500.
	2. Domestiques	500.
Maitres	12. enfants	
	1. maître	} 16. personnes à 500. f 8000.
	1. Sous-maître	
	2. domestiques	
Calculer	Plumes, cire, Papier &c	300.
	Blanchissage	800.
	Chauffage et lumières tant pour les maîtres que pour les enfants et la maison	1000.
	Entretien et raccommodage pour les Enfants	1200.
	Total	16000. f

V. Copie del'Etat annexé
à la lettre du Ministre.

Celle Copie conforme
de chat de la 1. Division
Th. Lein

ANNEXE 4^D

Budget de la maîtrise (1831)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 14 janvier 1831

Les comptes de la Maîtrise pour l'exercice 1830 ayant été arrêtés, le Chapitre a entendu le rapport de sa commission sur les moyens à prendre pour conserver les douze enfants dans la Maîtrise. M. le rapporteur, après avoir lu le travail de la commission a fait le tableau comparatif des dépenses les autres objets restant à la charge des parents, d'après la dernière délibération du Chapitre :

ARTICLES	BUDGET	
	ANCIEN	NOUVEAU
M. le Directeur	1 100	900
M. le Sous-Directeur	800	400
M. le Maître de latin	800	350
M. le Maître de Musique	1 800	supprimé
M. le Maître de Solfège	600	200
M. le Maître de piano	300	supprimé
Médecin	200	supprimé
Perruquier	66	40
Cuisinière	300	300
Domestique	400	supprimé
Trésorier	600	300
Pension de M. Cornu	200	supprimée
	7 416	4 090
Boulangier	1 562.23	1 500
Boucher	1 526.25	1 500
Nourriture	1 402.85	1 400
Objets étrangers à la nourriture	617.95	617
Blanchissage du gros linge	650	450
Blanchissage du linge fin	174	supprimé
Entretien du linge passé à l'art. lingère	621.25	supprimé
Musique et livres	429.65	supprimé
Médicaments	127.70	100
Fourniture des souliers	287.25	supprimé
Acquisition de lits de fer	450	supprimé
Bois pour chauffage	1136	500
Vin	319.60	320

Toiles pour aubes	438.40	supprimé
Épiceries	593.60	593
Frais de musique	300	supprimé
Bas et bonnets de coton (fournitures)	70.66	supprimé
Deux encensoirs	30	supprimé
Vidange de fosse	103.11	supprimé
Vacances des enfants	100	supprimé
Cordes d'instruments	47.55	50
Accord du piano	36	supprimé
Étrennes aux domestiques	20	20
Fournitures pour entretien	202	75
Serrurerie	163.95	supprimé
Peinture et nettoyage	160.06	supprimé
Frais de timbre et commissions	113.94	13
	11 584	7 138
	7 416	4 090
	19 000	11 228
Moyens de ressource : Mgr l'Archevêque a donné		200
Ce que les parents on déjà promis se monte à		1 450
		1 650

Le Chapitre, après avoir entendu le rapport de la commission, arrête que le rapport sera déposé aux archives du Chapitre, arrête en outre l'exécution du plan proposé : de plus que les parents des enfants s'entendront avec MM. Les Intendants sur le prix qu'ils verseront entre les mains de M. le Directeur trois mois d'avance, ainsi qu'il est d'usage dans les pensions alimentaires : l'emploi en sera fait de concert avec MM. Les Intendants.

Arrête que les dépenses qu'ils n'auront pas autorisées ne seront pas reconnues, comme aussi un mémoire d'ouvrier ou de fournisseurs ne sera approuvé par eux que préalablement M. le Directeur n'ait déclaré par écrit que les objets portés auxdits mémoires ont été faits ou fournis.

Lorsqu'il sera question de remplacer le Spé, le Chapitre réglera, comme il a été déjà dit, quel sera le plus ancien des 4 derniers enfants entrera de droit dans le nombre des 8, et ne sera plus tenu qu'à l'entretien, comme il a été dit dans le dernier article.

Le Chapitre arrête encore que M. le Directeur aura une seconde comptabilité, qui contiendra non seulement l'état des fonds du Gouvernement, mais aussi l'emploi des recettes des pensions des enfants et des dons, et sera soumis aux Intendants et par eux au Chapitre.

Le Chapitre a nommé MM. Salanère et Quentin pour recevoir les comptes de le Maîtrise, et MM. Lucotte et Caillon, pour recevoir ceux de la Fabrique.

ANNEXE 5
Règlements du bas-chœur
de Notre-Dame de Paris (1807-1820)

ANNEXE 5^A

Règlement et état anonyme du bas-chœur (1807)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 13 octobre 1807

Le 13 octobre, mardi, à l'issue de la messe capitulaire, le chapitre s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances. M. d'Astros a fait lecture d'une lettre de M. Portalis, maître des requêtes, chargé des affaires des cultes, par interim datée de 30 septembre, qui annonce à S. E. que S. M. a porté à 18 000 francs pris sur les fonds des cultes, les dépenses du Bas-Chœur pour l'Office canonial de l'église métropolitaine de Paris. Après cette lecture, il a fait un rapport et présenté un projet de répartition de ladite somme de 18 000 fr. d'après lequel le Chapitre, après mûre délibération, a arrêté ce qui suit :

Art. 1. Les officiers du Bas-Chœur de Notre-Dame consistent en 6 vicaires, dont : un régulateur du chœur-musicien, un chefcier, un diacre et un sous-diacre et deux choristes. 6 clercs de matines, 2 serpents, 3 musiciens dont deux hautes-contre et une taille ; 12 enfans de chœur, un organiste, un facteur d'orgue, un souffleur, 2 suisses, 3 huissiers, un sonneur, un sacristain-laïc chargé du nettoyage du chœur, un pointeur et un receveur.

Art. 2. Le Régulateur du chœur doit assister à toutes les parties de l'office, même à matines, pour y remplir ses fonctions et pour officier en cas d'absence du semainier.

Art. 3. Quand le Régulateur ne pourra pas assister à l'office, ou qu'il sera obligé de chanter la messe en l'absence du semainier, il sera remplacé par le plus ancien vicaire de chœur.

Art. 4. Les vicaires de chœur autres que le Régulateur et le chefcier, rempliront solidairement les fonctions de diacre, de sous-diacre et choristes : le chefcier lui-même remplira ces fonctions lorsqu'il sera nécessaire, ou qu'un de ses confrères se trouvera absent.

Art. 5. Les clercs de matines (ou chantres) sont tous solidaires dans l'exercice de leurs fonctions, et se suppléent mutuellement en cas d'empêchement ou d'absence ; ils assistent indistinctement tant aux offices du grand chœur qu'à l'autel de la communion.

Art. 6. Ils doivent assister tous les six dimanches et fêtes, même à celles qui ont été supprimées depuis le Concordat, à tous les offices, excepté matines et laudes, quand elles sont psalmodiées, prime lorsqu'on la psalmodie à la suite des laudes et la première grand'messe ; à ces offices ils assistent au nombre de quatre et au nombre de deux seulement aux bénédictions du S. Sacrement qui se donnent avec les ciboires à l'autel de la Communion. Ils assistent encore au nombre de quatre à tous les offices des autres jours.

Art. 7. Les serpents doivent assister tous les deux à tous les offices où ils ont à donner de leur instrument, et auxquels sont tenus d'assister les six clercs de matines, ainsi qu'à l'office de 10 heures et aux vêpres des fêtes doubles. Il pourra n'y en avoir qu'un aux autres offices, et ils sont dispensée tous les deux d'assister aux offices psalmodiés.

Art. 8. Les musiciens assisteront tous les trois à tous les offices auxquels doivent assister les deux serpents.

Art. 9. Les noms des quatre clercs de matines et du serpent qui devront assister aux offices pendant la semaine, ainsi que les noms des deux clercs de matines qui devront assister aux bénédictions du S. Sacrement qui se donnent à l'autel de la Communion seront affichés dès le samedi précédent à la sacristie ; leur semaine commencera avec celle du chanoine semainier.

Art. 10. Il y aura un huissier à la grand'porte du chœur à tous les offices et il y en aura un à

chaque porte aux offices auxquels doivent assister les six clercs de matines.

Art. 11. Il est défendu au sacristain laïc et à toute autre personne qu'il chargerait de le suppléer, de montrer le trésor, sans être accompagné au mois d'une autre personne attachée à l'église.

Art. 12. Le pointeur devra se trouver au chœur pour chaque office à l'avant-quart, et il pointera les absents conformément à ce qui sera dit ci-après. Il suivra, dans cet emploi, les règles observées anciennement et qui sont praticables dans l'état actuel.

Art. 13. Les clercs de matines qui ne seront pas arrivés au chœur au moment où sonnera l'heure de l'office auquel ils sont tenus d'assister seront pointés et perdront quinze sols les dimanches et fêtes, même celles supprimées depuis le Concordat, et dix sols les autres jours. Ceux qui ne seront pas arrivés à l'office de matines avant laudes, à l'office de 10 heures avant le Kyrie de la messe, à l'office de l'après midi avant le capitule, ou qui sortiront avant que l'office soit fini seront pareillement pointés et perdront la même somme.

Art. 14. Les serpents et musiciens qui ne seront pas arrivés au chœur au moment où commencera l'office auquel ils sont tenus d'assister, seront pointés et mulctés de la même manière et au même taux que les clercs de matines ; s'ils ne sont pas arrivés à la messe avant le Credo et à vêpres avant le capitule, ou s'ils sortent avant que l'office soit fini. Le serpent sous-maître de musique ne sera pointé et mulcté qu'au prorata du traitement qu'il reçoit comme serpent, comparé au traitement de l'autre serpent.

Art. 15. Les vicaires de chœur auroient été également soumis à la pointe, si l'exactitude avec laquelle ils ont fait le service jusqu'à ce jour ne donnait lieu de penser qu'une pareille mesure est à leur égard sans objet.

Art. 16. Le président du Chapitre fera pointer tous les officiers du Bas-Chœur qui y commettront quelque faute, comme de rire, parler ou garder une contenance peu convenable.

Art. 17. Le produit des pointes sera réservé pour le soulagement des officiers du Bas-Chœur qui tomberoient malades et se trouveroient dans le besoin.

Art. 18. Il est défendu à tous les membres du Bas-Chœur portant l'habit ecclésiastique de paroître au chœur sans poudre, en botte ou bas de couleur.

Art. 19. Il est pareillement défendu d'exécuter au chœur aucune pièce de musique qui n'ait été prévue et préparée à la maîtrise.

Art. 20. Les traitements des officiers du Bas-Chœur sont fixés comme suit :

Régulateur du chœur et musicien	1000
Pointeur	100
5 Vicaires	800 chacun
À Mr Mortier, en plus des 800 f., à cause de ses longs services et de son infirmité	100
6 clercs de Matines	1100 chacun
Serpent, sous-maître	200
Deuxième serpent	800
3 musiciens	400 chacun
Organiste	500
Facteur d'orgue	100
Souffleur	150
Premier huissier	430
Deuxième et troisième huissiers	175 chacun
2 suisses	650 chacun
Sonneur	600
Sacristain laïc et frotteur	800
Receveur	1000
Total	19 230

ANNEXE 5^B

Règlement pour les basses-contre (1813)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 5 janvier 1813

Du 5 janvier, premier mardi du mois, le Chapitre assemblé à l'issue de la messe canoniale, furent présents MM. Maury et de la Myre, vicaires généraux, MM. Arnavon, Corpet, Richard, de Coriolis, de Requelène de Belloc et Cotteret. Le chapitre, prenant en considération les abus qui se glissent dans le service des basses-contre, au chœur, et voulant y remédier, arrête ce qui suit :

Art. 1. Les six basses-contre seront tous de service au chœur et à tous les offices toutes les fois que les matines seront chantées solennellement, et encore aux messes canoniales et aux vêpres de tous les dimanches de l'année et des fêtes solennels-mineurs, soit que ces fêtes soient chômées ou non.

Art. 2. Ils seront encore de service aux messes seulement des fêtes doubles-majeurs.

Art. 3. Tous les autres jours, ils seront de service au nombre de quatre : ils prendront entre eux telles mesures dont ils conviendront pour que le service des quatre ne manque jamais.

Art. 4. Tous les samedis de chaque semaine, ils dresseront la feuille de service pour la semaine suivante et la remettront, au sortir de vêpres, à celui des vicaires de chœur qui est chargé de la pointe.

Art. 5. Si un des quatre qui doit être de service a quelque raison de s'absenter, il sera tenu de se faire remplacer par un des deux qui ne sont pas de service le même jour, sans que le pointeur puisse avoir égard à une excuse d'absence transmise ou verbalement ou par écrit. A défaut de remplacement effectif, celui qui se sera absenté étant de service, sera pointé.

Art. 6. Dans le cas où celui qui aura été pointé, faute par lui de s'être absenté au chœur, et de ne s'être point fait remplacer croiroit pouvoir alléguer une excuse légitime qui l'exempteroit de toute faute, il pourra s'adresser par pétition au plus prochain chapitre qui statuera dans sa justice.

Art. 7. Dans le cas d'une indisposition prolongée, qui dégénéroit en maladie, après deux jours, le pointeur s'étant convaincu de la réalité du fait, en avisera M. le Président du chœur, qui ordonnera : 1. Aux basses-contre de nommer un suppléant au malade, pris parmi les deux qui ne sont pas de service ; ce suppléant nommé deviendra dès lors soumis à la pointe en cas d'absence de sa part. 2. Que la pointe du malade pour les deux jours précédents soit rayée et que sur les fonds de réserve dont il sera parlé ci-après, il soit pourvu à ce que le malade soit secouru, s'il est dans le besoin.

Art. 8. Si une des basses-contre a une raison légitime de s'absenter du chœur pendant plusieurs jours, il présentera au chapitre qui sera tenu avant son absence une pétition dans laquelle il exposera les raisons qui doivent motiver son absence. Le Chapitre statuera dans sa justice, mais toujours à la charge que l'absent devra être remplacé par un de ceux qui ne devront pas être de service, et celui ou ceux qui seront nommés par leurs collègues deviendront sujets à la pointe en cas de défaut d'assistance au chœur ; dans tous les cas, le pointeur sera instruit de celui ou de ceux qui devoient remplacer l'absent.

Art. 9. Toute basse-contre de service qui ne se trouvera pas au chœur au commencement de l'office, ou qui en sortira avant la fin, sera soumis à la pointe : le Chapitre laissant à M. le Président du chœur à déterminer les cas particuliers ou cette peine pourra être encourue, à l'effet de quoi, le pointeur tiendra note de ceux qui seroient arrivés au chœur plus tard, ou qui en seroient sortis plus tot, pour cette note être remise au Président du chœur, et servir de base à ses décisions, suivant la multiplicité des cas, et le plus ou moins d'exactitude à se trouver à tout l'office. Cet article est rendu commun aux musiciens, serpens et meme à MM. les vicaires de chœur, lorsque les uns ou les autres sont tenus d'un service au chœur.

Art. 10. Tout Basse-Contre qui aura manqué dans le mois plus de douze grands offices, ce qui équivaut à quatre jours, et qui aura été jugé soumis à la pointe pendant plus de ces douze grands offices, sera censé avoir renoncé à sa place, qui est dès à présent déclarée vacante, à l'effet de quoi, M. le Président du chœur, chargé d'arrêter la feuille du pointeur, en donnera avis au plus prochain chapitre qui ordonnera qu'il sera ouvert un concours pour remplir la place vacante.

Art. 11. La pointe augmentera progressivement dans le courant de ce même mois : elle sera de 75 c. pour chacun des trois premiers grands offices d'absence, d' 1 fr. 50 pour les trois seconds, de 2 fr. 25 pour les trois troisièmes et de 3 fr. pour les trois quatrièmes. Il ne sera rien changé à la pointe pour les petites heures, elle continuera d'être de 15 c. pour chacune d'elles.

Art. 12. Au commencement de chaque année, le produit des pointes de l'année précédente sera arrêté par M. le Président du chœur et divisé en deux portions égales. La première sera mise en réserve pour donner des secours à ceux des basses-contre qui dans leurs maladies seroient dans le besoin. La seconde sera distribuée par forme de gratification à ceux des basses-contre qui auront servi le plus exactement l'année précédente ; le registre des pointes fournira la preuve de leur exactitude et sera mis sous les yeux du Chapitre au premier mardi de janvier de chaque année, pour qu'il puisse en connoissance de cause déterminer ceux qui auront mérité la gratification.

Art. 13. En attendant que le Chapitre fasse connaitre ses intentions sur le service des trois musiciens et des deux serpens, et voulant dès aujourd'hui pourvoir à la décence du service de tout le chœur, il arrête : 1. Qu'il est défendu à tous les membres du chœur, sans aucune distinction, de paraître au chœur en bottes, et en bas de toute autre couleur que la noire ; en cas d'inobservation du présent article, le régulateur est autorisé à faire retirer du chœur celui qui y aura contrevenu et qui sera pointé comme absent. 2. Il déclare voir avec peine que les trois musiciens et les serpens affectent de sortir du chœur toutes les fois que dans quelque partie de l'office leur ministère n'est point requis, ce qui est pour les fidèles un sujet de scandale.

Art. 14. Le régulateur est chargé de l'exécution du présent règlement, qui commencera à être observé samedi prochain, aux premières vêpres de l'Epiphanie de N.-S. à l'effet de quoy, il sera délivré par le secrétaire copie authentique d'icelui, se réservant le Chapitre d'en ordonner l'affiche au vestiaire du bas-chœur et partout ailleurs dans le cas où les membres du bas-chœur ne profiteroient pas de l'avis qui leur en a été donné.

ANNEXE 5^C

Règlement pour le son des cloches (1813)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 2 février 1813

Le déplacement de l'horloge et des cloches portées aujourd'hui dans une des tours et l'usage que l'on peut faire des cloches nécessitant un nouveau règlement pour la sonnerie, le Chapitre après avoir entendu le Sr Gilbert, père, grand sonneur, arrête ce qui suit :

Féries, simples et semi-doubles : pour le premier coup de tous les offices, on sonnera la petite ; pour le second coup, 10 minutes avant le commencement de l'office, la moyenne ; le second coup, pour toutes sortes d'offices, sera toujours précédé de deux coups sonnés sur la grosse cloche.

Doubles mineurs : la moyenne au premier coup ; les deux petites ensemble au second.

Doubles majeurs : le premier coup, comme au précédent article ; la grosse au second coup.

Dimanches ordinaires : aux premières vêpres, pour cet office, comme aux doubles-mineurs.

Dimanches privilégiés : comme aux doubles-majeurs.

Matines du dimanche : le premier coup sur la petite ; le second sur les deux petites ensemble.

Première grand'messe : comme le second coup pour les matines du dimanche.

Grand'messe canoniale : à 9h½ la moyenne ; à 10h moins 10 min. la grosse ?

Procession avant la messe canoniale : la petite et la moyenne ensemble.

Tierce : la grosse pour le commencement de la messe canoniale.

Secondes vêpres : comme pour la grand'messe canoniale, mais pendant none, une troisième volée.

Sermons : pendant l'hymne de complies, on sonnera la moyenne pour le sermon.

Salut : à la fin du sermon, on tintera sur la grosse 30 coups pour le salut.

Solemnelles-mineurs : comme les dimanches privilégiés pour le premier coup ; pour le second coup, les trois cloches ensemble.

Solemnelles-majeurs : premières et secondes vêpres à 2h½ premier coup avec les deux petites ; à 2h¾, second coup avec la grosse ; à 3h les trois cloches ensemble ; avant la demie, le bourdon. Messe à 9h½ les trois cloches, avant 10h le bourdon.

Annuels : premières et seconde vêpres ; à 2h½ la grosse ; à 2h¾ les trois cloches ensemble, à 3h et encore avant la demie le bourdon. Messe à 9h½ la grosse ; avant 10h le bourdon.

Procession des solemnels-majeurs et des annuels : pour le départ de la procession, les trois cloches ensemble ; pour la rentrée le bourdon. Carême.

Sermons de l'Avent et ceux du dimanche : La moyenne.

O de l'Avent : la grosse cloche.

Quant à la sonnerie pour l'Angelus, et pour le soir de la veille des fêtes solemnel-majeur et annuel, il n'est rien innové.

ANNEXE 5^D

Règlement et état nominatif du bas-chœur (1815)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 31 mai 1815

Art. 1. M. Larsonnier continuera, autant que sa santé le lui permettra, de remplir la place de régulateur et d'en percevoir les émoluemens.

Art. 2. Il aura pour adjoint M. Mercier, sans que, pour raison de ce, il puisse se dispenser, lorsque le cas l'exigera, de suppléer ses confrères dans leurs divers offices et sans pouvoir alors recourir à aucun des directeurs de la maîtrise, à moins d'un cas d'absolue et urgente nécessité.

Art. 3. MM. Ducastin et Le Duc rempliront les fonctions de diacre et sous-diacre d'office ainsy qu'ils l'ont pratiqué jusques à ce jour.

Art. 4. M. Sombardier continuera d'être attaché à la sacristie, dont il surveillera la police, de remplir les fonctions de chefssier, et de se prêter, ainsi qu'il l'a toujours fait, à suppléer ses confrères soit à l'autel soit à l'aigle.

Art. 5. MM. Le Duc et Dumont seront choristes à tous les offices et messes de double-mineur et au dessus, et aux offices de férie qui exigent un seul choriste à l'aigle.

Art. 6. MM. Sombardier, Ducastin et Le Duc seront tenus alternativement d'assister les jours ordinaires à l'office de matines, laudes et primes, psalmodiées, et de lire à primes le martyrologe et le canon, sans que pour raison de ce, l'adjoint du régulateur puisse se dispenser d'y assister pour remplir l'office de pointeur, à moins qu'il ne se fasse remplacer par un de ses confrères autre que celui qui sera de service du côté gauche.

Art. 7. Toutes les basses-contre assisteront à toutes les messes de double-mineur et au dessus, ainsi que les trois musiciens qui seront tenus encore d'assister aux saluts pendant l'octave de la Fête-Dieu

Art. 8. Lorsqu'il aura été établi un 7^e et un 8^e basse-contre, les huit prendront entre eux l'arrangement convenable, à l'effet qu'ils soient six de service tous les jours ordinaires à tout l'office canonial.

Art. 9. Les deux serpens assisteront tous les jours à la messe canoniale et à vêpres ; pourront cependant se dispenser d'y assister tous les deux ensemble les jours d'office simple et de férie. Les complies pendant le Carême ne font point partie de cette exception.

Art. 10. Les dimanches et fêtes chômées, ou anciennement chômées, les trois musiciens seront tenus d'assister au chœur. Ils seront tenus d'entrer au chœur au commencement de l'office et ne pourront en sortir qu'avec tous les autres membres du chœur. La bénédiction de l'eau, les processions avant la messe canoniale, les petites heures qui ne sont point psalmodiées sont déclarées parties des offices auxquels ils doivent assister.

Art. 11. Le maître de musique sera tenu d'assister au chœur pour remplir ses fonctions à la messe et aux vêpres des dimanches et fêtes chômées et même des fêtes anciennement chômées et simplement à la messe les jours de double-mineur non chômés.

Art. 12. Le Chapitre déclare déroger à tous les réglemens antécédents qui seroient contraires à celui-ci, et maintenir tous ceux relatifs à la pointe, à la décence du maintien et à l'exécution du service.

Art. 13. Copie du présent règlement sera délivrée à M. le Régulateur, à l'effet d'en donner connoissance à MM. les vicaires du chœur, au maître de musique et à tous les autres employés au bas-chœur, pour qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, et qu'ils ayent à s'y conformer sous peine de voir la place qu'ils occupent déclarée vacante.

ANNEXE 5^E

Règlement pour le service des musiciens (1815)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 8 juillet 1815

Sur le rapport de la commission nommée par délibération du 4 de ce mois, vu l'article du règlement fait le 5 janvier 1813, et l'article 10 d'un autre règlement du 31 mai dernier, le Chapitre a arrêté ce qui suit :

Art.1. Les musiciens employés au chœur sans exception seront tenus d'assister au chœur savoir :

1. les dimanches à la bénédiction de l'eau et à son aspersion ; à la procession et à la station ; à Tierce, à la messe canoniale ; à sexte, à none, à vêpres et à la station et aux complies.
2. les doubles-majeurs dans le courant de la semaine, à la messe canoniale seulement.
3. les solemnels-mineurs : aux premières vêpres, à la station et aux complies ; à tierce et à la station, messe canoniale, sexte, none, vêpres et complies.
4. les Solemnels-mineurs privilégiés, les Solemnels-majeurs aux matines et laudes chantées la veille, aux processions dites le Tour du Chantre.
5. le jour des Cendres, à l'absoute, à la bénédiction et imposition des cendres, à la procession qui la suit et à la messe canoniale.
6. les trois jours de ténèbres et le Samedi-Saint, à tous les offices du matin et du soir, excepté la messe canoniale du Mercredi-Saint.
7. aux processions des grandes et petites litanies, les jours de S. Marc et des Rogations.
8. le Jour des Morts, à la procession qui se fait après tierce, et à la messe canoniale.

Art. 2. En cas d'absence desdits offices sans excuse légitime, ainsi qu'il sera dit aux articles 6 et 7, cy-après, les musiciens seront soumis chacun à une pointe qui demeure fixée, savoir :

1. Pour chaque bénédiction de l'eau, procession, tour du chantre et chaque petite heure, à raison de 30 centimes ou 6 sols.
2. pour chaque messe canoniale des dimanches ordinaires, des doubles-majeurs, des solemnels-mineurs, des trois derniers jours de la semaine-sainte, des jours des cendres, des morts : 1 fr. 80,36 ss.
3. pour chaque vêpres des dimanches ordinaires et des Solemnels-mineurs à 1 fr. 50, soit : 25 sols.
4. pour chaque matines et laudes, chaque messe des Annuels, Solemnels-majeurs, et des trois derniers jours de la Semaine Sainte à 2 fr. 40 c., soit 48 s.
5. pour chaque vêpres des Annuels et Solemnels-majeurs à 1 fr. 30, soit 26 s.

Art. 3. Attendu que dans ce moment, le troisième musicien ne jouit que d'un traitement de 500 fr. les pointes par lui encourues seront d'un sixième de moins de celles fixées en l'article précédent.

Art. 4. La pointe sera encourue savoir pour la bénédiction de l'eau au moment où l'on commencera l'aspersion. Pour les processions, stations et Tour de Chantre, à la sortie de chœur par le clergé. Pour l'office canonial au Gloria Patri du premier psaume. Enfin, à la messe à la fin de l'Introït.

Art. 5. Tout musicien qui, dans le mois, aura manqué sans excuse valable d'assister à quatre des grands offices qui sont : vêpres, Matines, Laudes et la Messe, sera par cela même déchu de sa place, laquelle sera dès lors déclarée vacante, pour y être pourvu dans le courant du mois suivant, sur la dénonciation qui en sera faite au Chapitre du premier mardi du mois, par le Président.

Art. 6. Nul ne pourra prétendre être exempt de la pointe que dans le cas de maladie vérifiée par le régulateur du chœur ou en vertu d'un congé qui ne pourra, si l'absence doit excéder huit jours, être

accordé que dans une assemblée capitulaire, ou par M. le Président du chœur, si l'absence doit être d'une moindre durée.

Art. 7. Les excuses d'absence fondée sur un ordre de service militaire par les autorités compétentes, ne pourront être admises que sur la présentation de l'ordre donné par écrit.

Art. 8. Les articles 6 et 7 sont rendus communs à tous les membres du bas-chœur soumis à la pointe.

Art. 9. Le règlement du 5 janvier 1813 continuera d'avoir son exécution en tous les points auxquels il n'est point dérogé par le présent.

ANNEXE 5^F

Règlement pour le service de l'organiste (1815)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 23 août 1815

Art.1. Il sera touché de l'orgue aux premières et secondes vêpres et à la messe canoniale des Annuels, Solemnels-Majeurs et Mineurs.

Art.2. Aux messes canoniales et aux secondes vêpres des doubles-majeurs et mineurs dont l'état sera transcrit à la suite de la présente délibération.

Art.3. Aux doubles-majeurs auxquels il devra être touché l'orgue, la messe sera chantée en musique sur le livre.

Art.4. Il n'y aura point lieu de toucher de l'orgue lorsque quelques-unes des fêtes énoncées cy-après concourent avec le Carême.

État des jours de service pour l'organiste. Premières et secondes vêpres ; messes canoniales des annuels, solemnels majeurs et mineurs, à la rentrée de la procession : le Tour du Chantre aux annuels et solemnels-majeurs. Messes canoniales et secondes vêpres des fêtes cy-après énumérées :

Janvier	le 3, Sainte Geneviève le 13, octave de l'Épiphanie le 25, Conversion de Saint Paul
Février	le 24, Saint Mathias, à moins qu'il ne tombe en Carême
Mars ou Avril	les 2 ^e et 3 ^e fêtes de Pâques. Le dimanche de Quasimodo.
Mai ou Juin	l'octave de l'Ascension et son dimanche 2 ^e et 3 ^e fêtes de la Pentecôte. Octave de la Fête-Dieu et son dimanche
Avril	le 20, Saint Joseph le 25, Saint Marc
Mai	le 1 ^{er} , Saint Jacques et Saint Philippe le 3, l'invention de la Sainte Croix le jour de la fondation pour le retour de la famille royale
Juillet	le 2, la Visitation de la Sainte Vierge le 22, Sainte Marie-Madeleine le 25, Saint Jacques
Août	le premier dimanche : la susception de la Sainte Couronne d'épines le 6, la Transfiguration le 10, Saint Laurent le 22, l'Octave de l'Assomption le 24, Saint Barthélémy le 25, Saint Louis le 29, la décollation de la Sainte-Croix
Septembre	le 14, l'Exaltation de la Sainte-Croix le 21, Saint Mathieu, le 29 Saint Michel et les SS. Anges
Octobre	le 18, Saint Luc le 29, Saint Simon et Saint Jude

Novembre le 21, la Présentation de Sainte Vierge (messe imprimée)
le 30, Saint André
Décembre les quatre dimanches de l'Avent
le 25, Saint Thomas
le 27, Saint Jean l'Évangéliste
le 28, les SS. Innoncents.

Et de plus tous les premiers dimanches du mois, à la procession du Saint Sacrement et au Salut.

Les jours de première communion, à la paroisse. Généralement enfin tous les cas extraordinaires

ANNEXE 5^G

Règlement général du chœur (1816)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 14 février 1816

D'après les observations présentées au Chapitre assemblé le 8 janvier dernier, relatives au peu d'exactitude que ses officiers ministériels portent à l'exécution de ces divers règlements, le Chapitre, voulant pourvoir à ce que le service de l'église et du chœur se fasse avec la décence convenable, charge son Maître de cérémonies de faire un relevé des divers arrêtés pris sur les divers offices ministériels, à l'effet de présenter un projet de règlement général qui embrasse toutes les parties du service : lequel projet, après avoir été soumis d'abord à la discussion de deux commissaires seroit ensuite sanctionné par le Chapitre. Sur quoi, lesdits commissaires ouïs, il a été arrêté le règlement qui suit :

Section I. Les Suisses

Art. 1. Deux suisses décorés de la livrée de S.M. (d'après l'autorisation qu'en a reçu le Chapitre, 31 jui. 1814) sont attachés au service de l'église et du chœur de N.D.

Art. 2. Ils seront alternativement chargés jour pour jour de veiller à ce que ceux qui fréquentent l'église s'y tiennent avec respect et décence, et à ce qu'aucun mendiant ne s'introduise dans l'église pour y demander l'aumône. A cet effet ils doivent toujours être revêtus de leur grand ou petit costume et de la bandoulière, et faire de temps à autre des tournées dans l'église, même l'après-midi.

Art. 3. Si dans l'exercice de leur surveillance ils éprouvent de la résistance, ils ne doivent jamais, pour quelque cause que ce soit, se permettre aucune voie de fait, mais se saisir, s'ils le peuvent, de celui dont ils ont à se plaindre, chercher à découvrir son nom et sa demeure, le conduire ou le dénoncer au Commissaire de Police et en rendre compte aux syndics du Chapitre.

Art. 4. Celui des deux qui n'est pas de service est cependant obligé de se trouver à la porte de la sacristie du Chapitre avec sa hallebarde, depuis la petite heure qui se dit avant la messe, pour prendre les officiants lorsqu'ils vont à l'autel, ou lorsqu'ils en reviennent.

Art. 5. Il lui est imposé la même obligation aux vêpres où il y a choristes à l'aigle, pour précéder l'officiant et son adjutor, lorsqu'ils se rendent à la sacristie pour le Magnificat, qu'ils vont au chœur et qu'ils en reviennent, ainsi qu'aux matines chantées solennellement.

Art. 6. Dans l'exécution des deux articles précédents, les Suisses ne doivent jamais entrer dans le chœur, mais ils s'arrêtent à la porte latérale et annoncent l'arrivée de l'officiant en frappant de leur hallebarde sur le pavé.

Art. 7. Lorsque, pendant un des offices canoniaux, la grande grille du chœur est ouverte, le Suisse qui est de garde dans l'église doit se tenir pendant l'office entre la grande et la petite grille du chœur, pour exercer de là sa surveillance et se porter dans le corps de l'église là où il apercevrait qu'il se passe quelque chose d'indécent.

Art. 8. Ces mêmes jours, le Suisse qui n'est point de garde doit pendant ces mêmes offices se tenir extérieurement à la porte latérale du chœur, pour y précéder les officiants, ainsi qu'il est dit aux articles 4 et 5 ci-dessus, empêcher que le passage de la sacristie au chœur ne soit obstrué par le peuple et faire que ce passage soit entièrement libre.

Art. 9. Lorsque le Chapitre marche en corps, soit aux processions intérieures ou extérieures, soit qu'il s'agisse de porter les derniers sacrements à un de MM. les Chanoines, soit enfin lorsqu'il se rend au palais archiépiscopal pour une visite, les deux Suisses, en chapeaux, hallebarde et canne,

doivent marcher à la tête du Chapitre.

Art. 10. Dans les cas où les Suisses s'écarteroient de présent règlement, hors le cas d'absence légitime, ils seront rappelés à l'ordre une première et seconde fois et advenant une seconde récidive dans le cours du mois, celui de MM. les Chanoines qui sera chargé de la police du chœur est autorisé à ordonner que le délinquant sera pointé par chaque récidive de cinquante centimes. L'exécution de la peine sera commise à M. le Régulateur-pointeur.

Section II. Des Huissiers

Art. 11. Trois huissiers sont chargés de veiller à la police du chœur à l'égard des étrangers qui sont admis à se placer soit dans quelques unes des basses-stalles, soit auprès des balustres qui forment le sanctuaire.

Art. 12. Le jour où la grande grille du chœur est ouverte un des huissiers se place au dessous du jubé du côté du Président du chœur pour être à portée de recevoir ses ordres. Les autres se placent et occupent chacun une des portes latérales en dedans du chœur.

Art. 13. Ces deux derniers sont spécialement chargés de veiller à ce que le passage soit entièrement libre, sans souffrir que qui que ce soit se tienne dans l'embrasure des portes.

Art. 14. Ils ne laisseront placer aucun enfant sur les marches qui conduisent aux deux thrônes pontificaux.

Art. 15. Ils veilleront à ce que les étrangers qui auront été introduits dans le chœur suivent exactement les mouvements du clergé, soit pour se tenir debout, soit pour tourner la face vers l'autel, soit enfin pour se mettre à genoux.

Art. 16. Lorsqu'ils verront que les places qui peuvent être occupées par les étrangers sont toutes remplies, ils refuseront l'ouverture de la grille à qui que ce soit indistinctement, pour ne pas s'exposer à l'encombrement dans les embrasures des portes.

Art. 17. Dans les cérémonies religieuses où le clergé marche en corps sous la croix, deux huissiers se placent à côté des deux acolythes ; le troisième derrière le Président du chœur. Dans toutes les autres cérémonies, les trois huissiers marchent après les deux Suisses.

Art. 18. Les jours ordinaires où la grille est fermée, un huissier est de service pendant les offices canoniaux ; il se tient à la porte latérale du côté du midi en dedans du chœur.

Art. 19. C'est lui qui est chargé de prévenir les choristes et ensuite les officians lorsqu'il est temps, d'entrer au chœur et marche à la suite du Suisse qui précède le cortège.

Art. 20. Les huissiers ne doivent jamais se présenter au chœur sans leur costume ; ils doivent donner l'exemple de la décence avec laquelle on doit être dans la maison de Dieu, éviter toute conversation surtout avec les étrangers ; imposer le silence à ceux qui se permettroient de parler ; et mettre hors du chœur tous ceux qui se rendront répréhensibles. Ils doivent encore surveiller les cierges des acolythes, lorsqu'ils ne sont pas allumés ; ils veilleront surtout à ce que personne ne traverse le chœur et avertiront MM. les Chanoines lorsqu'ils se présentent au moment où il n'est pas permis d'entrer dans le chœur. On ne doit pas entrer au chœur, ni en sortir : 1. Quand le clergé est à genoux ou tourné vers l'autel ; 2. Quand on dit Confiteor à Prime et à Complies ; 3. Quand on chante l'épître ou l'évangile ; 4. Quand on donne la communion ; 5. Quand Monseigneur donne la bénédiction pontificale ; 6. Quand on chante les leçons, capitules et collectes.

Art. 21. Tout huissier qui, sans une raison légitime, se dispensera de son service et manquera à quelqu'un des articles du présent règlement encourra la peine prononcée par l'article 10, cy-dessus.

Section III. Du sonneur

Art. 22. Le règlement du 2 février 1813, qui taxe le mode de la sonnerie, soit pour les viers offices, soit pour les diverses solennités, sera exécuté suivant la forme et teneur.

Section IV. Des enfants de chœur

Art. 23. Les enfans de chœur ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, se rendre à la sacristie du Chapitre, à moins que les fonctions qu'ils ont à exercer ne les y appellent, et sont tenus de rentrer au chœur dès qu'ils les ont remplies.

Art. 24. Les fonctions sont celles de porte-croix, de thuriféraire, de collectaires, de porte-bénitier et d'acolytes.

Art. 25. En arrivant à l'église, après avoir fait leurs prières soit à la porte latérale du côté gauche, soit au bas des marches du sanctuaire, suivant les occasions, ils doivent tous, sans exception, se rendre à leurs places dans le chœur et s'y tiennent jusqu'au moment où leurs fonctions les appellent à la sacristie.

Art. 26. Les dimanches où l'on doit faire la bénédiction de l'eau, lorsque le chœur commence l'office du capitule à Prime, tous les enfans de chœur se détachent de leur place, s'avancent deux à deux au milieu du chœur, suivis de leurs maitres, saluent l'autel et se rendent à la sacristie pour précéder l'officiant lorsqu'il se rend à l'aigle pour procéder à la bénédiction de l'eau, après laquelle ils retournent chacun à leurs places respectives.

Art. 27. Ils ne peuvent jamais quitter leurs places sans avoir salué le chœur et ensuite l'autel, s'ils ont à se rendre à la sacristie.

Art. 28. Lorsqu'un chanoine passe devant eux ou qu'ils passent eux-mêmes devant un ou plusieurs chanoines, ils doivent les saluer en pliant le genou.

Art. 29. Tous ensemble rendent le même honneur à Monseigneur l'Archevêque et à MM. les Evêques.

Art. 30. Ils plient tous ensemble les genoux lorsque dans quelque partie de l'office on prononce le saint nom de Jésus ; 2. Lorsqu'au Gloria in excelsis, et au Credo, le chœur chante Adoramus te et Simul adoratur ; 3. Lorsqu'aux psaumes Confitebor, Laudate pueri et In Exitu Israël, le chœur chante les versets Sanctum et terribile nomen ejus, ... sit nomen Domini benedictum...sed nomini tue da gloriam.

Art. 31. Le Spé est porte-croix, le second enfant de chœur thuriféraire et porte bénitier, le troisième collectaire. En cas d'empêchement de la part de quelqu'un d'eux, le suivant dans l'ordre du tableau le remplace.

Art. 32. Si la rubrique exige deux thuriféraires, le Spé et le second en remplissant les fonctions.

Art. 33. Lorsqu'il y a deux croix aux processions, les Spé et le second les portent et le bénitier est confié au troisième et le collectaire au quatrième.

Art. 34. Le thuriféraire d'office en remplit les fonctions à l'autel aux solennels-mineurs et au dessus ; il encense le chœur après les choristes au Credo des solennels-majeurs et au dessus. En observant d'encenser les deux côtés du chœur aux préfaces des solennels-mineurs et au dessus et aux dimanches où l'on chante la préface de la Trinité.

Art. 35. Le Spé et le thuriféraire d'office encensent ensemble aux messes semi-doubles et au dessus ; à l'Agnus Dei, d'abord les choristes, s'il y en a, et ensuite le chœur chacun de leur côté ; et aux vêpres des dimanches, des doubles-mineurs et au dessus, d'abord l'officiant et son adjutor, et

ensuite le chœur comme à l'Agnus.

Art. 36. Ils encensent ensemble d'abord l'officiant et son adjutor au commencement de chaque nocturne de matines, lorsqu'elles sont chantées solennellement et au Benedictus de laudes.

Art. 37. Ils encensent ensemble chacun de leur côté les enfans de chœur aux deux Magnificat et au premier nocturne des solennels-majeurs ; et au dessus aux deux Magnificat et au 1^{er} et 3^{ème} nocturne des annuels majeurs et mineurs.

Art. 38. Le Spé et à défaut celui qui le remplace reçoit les ordres du Président du chœur pour la convocation des Chapitres et autres objets.

Section V. Les basse-contre

Art. 39. Les chantres dits « basse-contre », sont au nombre de huit attachés au service de l'église de Notre-Dame.

Art. 40. Ils servent tous les huit au chœur les dimanches non-psalmodiés et dans le cours de la semaine aux messes où il y a musique sur le livre. Enfin, toutes les fois qu'à l'occasion de quelques cérémonies extraordinaire ils ont appelés au chœur.

Art. 41. Ils sont seulement six de service à tous les autres offices dans la semaine psalmodiés ou chantés et le dimanche et autres fêtes dans le courant de la semaine à la première grand'messe.

Art. 42. À cette première grand'messe, de ces six il y en a deux qui remplissent les fonctions de choristes.

Art. 43. Ils sont seulement quatre au salut du Saint-Ciboire qui se donne les dimanches, les fêtes chômées et anciennement chômées et les jeudis à l'autel de la paroisse, soit après l'office du chœur, soit à la prière du soir.

Art. 44. À ce salut, de ces quatre il y en a deux qui remplissent les fonctions de choristes.

Art. 45. Tous les samedis avant les vêpres du chœur, ils déposent à la sacristie la liste de ceux qui doivent être de service au nombre de six aux offices canoniaux et aux premières grand'messe et au nombre de quatre aux saluts de la paroisse dans la semaine suivante qui, ainsi que celle du semainier commence le dimanche à la bénédiction de l'eau.

Art. 46. Ils ne peuvent, même sous prétexte de congé qui dès ce moment est déclaré subreptice et obreptice, s'absenter les jours où ils doivent être huit pour aller chanter dans les autres églises sous peine de 6 fr. par chaque office auquel ils n'assisteront pas.

Art. 47. Tous les huit sont solidaires pour le service des six, de telle sorte qu'en cas d'empêchement légitime d'un des six, soit par raison de maladie ou de congé légitime, ils sont obligés de nommer parmi les deux non employés un suppléant, lequel d'après cette nomination est sujet à la pointe, comme s'il étoit de service à son rang.

Art. 48. En cas qu'ils arrivent trop tard à l'office, ou qu'ils en sortent avant la fin, ils sont soumis à une pointe prononcée par le Président du chœur, sur le compte que lui en rend à la fin du mois, le Régulateur-pointeur.

Art. 49. S'ils font habitude de s'absenter et que dans le mois ils aient été pointés pour plus de 12 grands offices, leur place est dès lors déclarée vacante, et il sera procédé à leur donner un successeur.

Art. 50. Si, au jugement du maître de musique lorsqu'ils ont été reçus, ils ont besoin de se fortifier, soit dans le chant, soit dans la musique, dans ledit cas, ils sont tenus de se rendre à la Maitrise aux jours et heures qui leur sont indiqués, pour y recevoir les leçons nécessaires, sous une retenue de 6 fr. par mois, au profit de celui qui leur donne ces leçons, qui ne discontinuent que sur le certificat

du maître de musique qui atteste qu'ils ne sont plus dans le cas d'en prendre.

Art. 51. L'entrée du chœur leur est interdite lorsqu'ils s'y présentent en habit indécent en bas de toute autre couleur que noire et en bottes.

Art. 52. Les règlements du 5 janvier 1813 et 6 juin 1815³¹ relatifs à la pointe encourue par les basses-contre, en cas de défaut de service continueront d'être exécutés suivant leur forme et teneur, sous la surveillance du Régulateur ou de son adjoint.

Section VI. Des serpens

Art. 53. Deux serpens sont attachés au service du chœur de Notre-Dame.

Art. 54. Ils sont de service à tous les offices du chœur qui sont chantés : il est accordé à chacun d'eux séparément un jour de congé par semaine.

Art. 55. Ce jour de congé est composé de deux grands offices savoir : d'une messe canoniale et d'une assistance aux vêpres. Il leur est cependant permis de l'appliquer à deux messes canoniales ou à deux vêpres.

Art. 56. Ils ne peuvent l'appliquer aux offices des dimanches des fêtes double-mineur et au dessus à la messe du jeudi ni aux complies dans le temps de carême. Ils sont obligés d'assister tous les deux aux offices qui sont détaillés dans le présent article.

Art. 57. En cas d'absence sans cause légitime, ils sont soumis à la même pointe que les basses-contre, mais celui qui est en même temps sous-maître de musique à la maîtrise n'est soumis qu'à une pointe proportionnée à son traitement comme serpent et comparativement au traitement de son collègue, c'est-à-dire aux 4/10 de la pointe des basses-contre.

Section VII. Des musiciens

Art. 58. Trois musiciens sont attachés au service du chœur de Notre-Dame.

Art. 59. Ils sont tenus tous les trois d'assister à tous les offices chantés les dimanches, les fêtes chômées ou anciennement chômées, aux messes canoniales des fêtes double-majeur dans le courant de la semaine et généralement toutes les fois qu'il y a au chœur musique sur le livre ou cérémonie extraordinaire.

Art. 60. Le règlement du 8 juillet qui fixe leur service en détail, et qui détermine la pointe à laquelle ils sont soumis en cas d'absence sans motifs légitime est de nouveau confirmé pour être exécuté en tous ses points suivant sa forme et teneur.

Section VIII. Du maître de musique

Art. 61. Conformément au règlement du 13 octobre 1807 art. 19, le maître de musique est tenu de faire répéter à la maîtrise par tous ceux qui doivent chanter à l'aigle et ce dans le courant de la semaine, ce qui doit être chanté à l'office, à la messe du dimanche et aux fêtes de la semaine suivante.

Art. 62. Il fixe le jour de cette répétition et fournit sur sa responsabilité au pointeur l'état signé de lui de ceux qui se sont absentés et qui doivent subir une pointe de 1 fr. 50 par absence.

Art. 63. Il donne avis au Président du chœur de ceux des basse-contre dernier reçus qui ont besoin de se fortifier dans le chant et qui dès lors doivent être soumis à une retenue de 6 fr. par mois

³¹. Il n'y a aucun règlement arrêté le 6 juin 1815 dans le *Registre des délibérations capitulaires*. Le chanoine qui a copié cette délibération voulait sans doute parler du règlement sur le service des musiciens du 8 juillet 1815 qui est évoqué par la suite dans l'article 60 de ce règlement (*cf.* Annexe 3^D).

pour dédommager celui qui est chargé de les instruire.

Art. 64. Lorsqu'ils ne sont plus dans le cas d'avoir besoin de ce supplément d'instruction, il leur donne un certificat d'après lequel le Président du chœur ordonne que la retenue cessera.

Art. 65. Le maître de musique est tenu d'assister au chœur toutes les fois qu'il y a chant sur le livre, aux vêpres des dimanches et fêtes chômées ou anciennement chômées aux services solennels des défunts et généralement toutes les fois que le chœur peut avoir besoin d'un modérateur pour le chant.

Section IX. De l'organiste

Art. 66. Le règlement du 23 août 1815 qui fixe le service de l'organiste pendant l'année est de nouveau confirmé pour être exécuté dans tout son contenu suivant sa forme et teneur.

Section X. Des vicaires de chœur en général

Art. 67. Les vicaires de chœur qui, jusqu'à ce jour n'étoient qu'au nombre de six, sont portés à celui de sept, attendu les circonstances du moment, savoir : un Régulateur, un régulateur-adjoint, attendu l'état d'infirmité de M. Larsonnier ; un chefcier chargé de la grande sacristie ; un diacre et un sous-diacre d'office et deux choristes.

Art. 68. Les vicaires de chœur se placent aux hautes-stalles qui restent vacantes entre les Chanoines titulaires et les honoraires, et suivent entre eux leur rang d'ancienneté à droit et à gauche, en laissant entre eux et les chanoines titulaires une stalle vacante.

Art. 69. Lorsque les circonstances exigent que l'office canonial se fasse au petit chœur, les vicaires de chœur n'occuperont désormais aucune des stalles qui sont aux deux côtés de l'autel, mais ils se placeront dans l'avant-chœur sur les banquettes qui sont placées à côté des sièges des choristes. Cet article est commun aux directeurs de la maîtrise, les premiers pour surveiller le bas-chœur, et les seconds pour exercer la même surveillance sur les enfans de chœur.

Art. 70. Les vicaires de chœur, à l'exception du Régulateur, remplissent solidairement les uns en l'absence des autres les fonctions de diacre et sous-diacre d'office et de choristes.

Art. 71. Aux messes où il y a plusieurs leçons, outre l'épître à l'autel ou à l'aigle s'il y a lieu. A l'exception néanmoins du Régulateur et du vicaire de chœur chargé de la sacristie des messes.

Art. 72. Le Chefcier, le diacre et le sous-diacre d'office prendront entre eux tels arrangements qui leur conviendront à l'effet qu'aux offices canoniaux où ils ne sont pas employés, il y en ait toujours un d'eux qui assiste à l'office canonial, outre et par-dessus le Régulateur ou son adjoint.

Art. 73. Les dénomés en l'article précédent sont tenus de lire à l'office du matin lorsqu'il est psalmodié, le martyrologe et le canon de primes.

Art. 74. Tout vicaire de chœur qui, sans raison légitime, manque de remplir les fonctions qui lui sont confiées est soumis à une pointe de 1 fr. par chaque office auquel il manque.

Section XI. Du Régulateur et du Pointeur

Nota. Ce qui sera dit dans ce paragraphe du Régulateur et du Pointeur doit s'appliquer à son adjoint, lorsque les circonstances exigent qu'il lui en soit donné un.

Art. 75. Le Régulateur est tenu d'assister à tous les offices, soit pour en être le modérateur, soit pour y exercer les fonctions de pointeur.

Art. 76. Il lui est accordé deux jours de vacance par semaine, jusqu'à ce qu'il en soit autrement

ordonné, à la charge par lui de se faire remplacer dans l'exercice de ses fonctions par un vicaire de chœur autre que celui qui est de service à l'office du matin, d'après ce qui est prescrit par l'art. 72, ci-devant.

Art. 77. Le Régulateur est tenu soit par lui, soit par un autre vicaire de chœur en cas d'empêchement, de suppléer le semainier dans tous les offices canoniaux ; il faut accepter les offices des fêtes double-mineurs et au dessus, jours auxquels le semainier est tenu de se faire remplacer par un Chanoine.

Art. 78. Les jours auxquels le Régulateur est tenu de remplacer le semainier, d'après la disposition de l'article précédent, il ne peut dire sa messe qu'à dix h. $\frac{1}{2}$ pour être en état de suppléer le semainier si ce dernier ne peut dire la messe canoniale.

Art. 79. Les fonctions de pointeur exigent qu'il soit au chœur à l'avant-quart qui précède le moment où l'office doit commencer et qu'il n'en sorte qu'à la fin de l'office.

Art. 80. Le pointeur est tenu de tenir une liste exacte de tous ceux qui, soumis à la pointe sont absents du Chœur ; en cas d'excuses de la part des absents, soit verbales, soit par écrit, il en fait son rapport à celui qui préside le chœur, qui décide si l'excuse doit être admise, sans qu'il soit permis au pointeur de prendre sur lui aucune décision à charge ou à décharge. Le Registre des pointes doit être présenté à chaque office à celui qui aura présidé à ce même office.

Section XII. Du Chefcier chargé de la grande sacristie et du sacristain laïc

Art. 81. Le Chefcier est chargé de surveiller la police de la sacristie, à l'effet de quoi : 1. Il renvoie au chœur tout enfant de chœur qui n'est pas appelé à la sacristie pour ses fonctions, ou après qu'il les a remplies ; 2. Il ne souffre pas que les basses-contre, serpens et musiciens s'y rassemblent ; 3. Il ne donne l'entrée de la sacristie à aucun étranger ; 4. Il y fait observer le silence le plus strict et le plus respectueux. Mais quand sa présence n'est pas nécessaire à la sacristie, il doit se rendre dans son stalle.

Art. 82. Il est chargé par inventaire de tout le mobilier de la sacristie, en vases sacrés, ornements, linges et généralement en quoi qu'il puisse consister. De cet inventaire qui doit être fait à double original par lui et par un commissariat nommé par la Fabrique, une copie en reste entre ses mains et l'autre est déposée aux archives de la Fabrique.

Art. 83. Chaque année dans le mois de janvier, il est nommé un fabricant qui est chargé en présence du chefcier, de faire le recollement dudit inventaire, d'y ajouter les parties dont le mobilier a pu être augmenté l'année précédente ou diminué par suppression ou réforme.

Art. 84. Il est chargé par lui ou par le sacristain laïc qui est au dessous de lui et sous ses ordres et sur sa responsabilité de surveiller principalement la propreté des vases sacrés et de tout ce qui sert à l'autel.

Art. 85. Il a le soin de graduer les vases sacrés de telle sorte que leur qualité en servant, réponde au plus ou moins de solennité des fêtes, des dimanches et des jours ordinaires.

Art. 86. Le chefcier est tenu de porter chappe au lutrin toutes les fois que le vicaire de chœur chargé de la petite sacristie y est retenu par les fonctions qu'il doit y remplir.

Art. 87. Aux jours ordinaires qui n'exigent point de choristes au lutrin, il est tenu du suppléer le diacre et le sous-diacre d'office, en cas d'absence de leur part.

Art. 88. Il est encore chargé du registre pour les obsèques où le Chapitre fait l'office, soit dans le chœur de Notre-Dame, soit à Sainte Geneviève. C'est lui qui doit prévenir le maître de cérémonies de l'anniversaire de la mort d'un chanoine pour que le service de son bout de l'an soit célébré en

exécution du règlement du 28 octobre 1810³².

Art. 89. Il doit veiller à ce que le sacristain laïc, qui est au dessous de lui et qui est chargé sous ses ordres de la garde du trésor, observe les règlements qui le soumettent à ne jamais montrer le trésor qu'il ne soit accompagné d'une personne attachée à l'église, et lui défendant d'ouvrir aux étrangers les chapiers et autres armoires, où sont enfermés les ornemens servant à l'autel ; et encore de montrer le trésor pendant les offices canoniaux.

Section XIII. Du diacre et du sous-diacre d'office

Art. 90. Outre les fonctions qu'ils remplissent à l'autel tous les jours non-privilegiés à la messe canoniale, et de plus à la première grand'messe des dimanches et fêtes chômées et anciennement chômées, ils sont encore soumis à l'exécution des articles 70, 72, 73 et à la pointe prononcée par l'art. 74.

Section XIV. Des choristes

Leurs fonctions sont détaillées au cérémonial de l'église de Paris ; on ne peut que les exhorter à les bien étudier et à s'y conformer.

Art. 91. Ils sont invités à prendre tellement leurs mesures dans les processions que ce que l'on y chante soit complètement achevé lorsque tout le clergé est rentré dans le chœur, à l'effet qu'ils puissent alors, s'il s'agit de litanies, chanter l'Agnus Dei, ou, s'il s'agit d'une hymne que les enfans de chœurs versiculaires puissent chanter le verset. Cet ordre est donné aux enfans de chœur et ils doivent s'y conformer.

Art. 92. Lorsque les Choristes parcourent le chœur au commencement de l'office, et qu'ils sont arrivés à la grande grille du chœur, avant que de saluer le chœur, ils doivent l'un et l'autre, chacun de leur côté, saluer celui qui se trouve à la tête du chœur de son côté.

Art. 93. Le vicaire de chœur en qualité de choriste toutes les fois qu'aux vêpres dites, soit à 2 heures, soit à 3 h. et demie, il y a choriste au lutrin.

Et pour veiller à ce que le présent règlement soit exécuté ponctuellement, le Chapitre a nommé M. de Belloc, qui, conjointement avec le maitre de cérémonies, sont chargés de la surveillance du Chœur.

³². Notre-Dame de Paris, *Registre des délibérations capitulaires*, 28 octobre 1810 : « [...] Il a en outre été arrêté que lorsqu'un chanoine, soit titulaire, soit honoraire décèdera hors de Paris, il sera célébré dans l'église métropolitaine un service pour le repos de son âme. 2. Que lorsqu'un chanoine, soit titulaire, soit honoraire décèdera à Paris, il sera célébré pour le repos de son âme un service au jour anniversaire de son décès [...] ».

ANNEXE 5^H

Règlement concernant les chantres (1820)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 5 décembre 1820

En exécution de la délibération prise le 19 novembre dernier, le Maître des Cérémonies a soumis à l'approbation du Chapitre le projet de règlement qui doit être le résultat des monitions faites aux membres du bas-chœur dans la séance du 19 novembre. Lecture fait dudit projet, il a été arrêté qu'il seroit transcrit dans le registre des délibérations pour être strictement observé dans sa forme et teneur, ainsi que suit :

Dispositions générales

Art. 1. M. le Régulateur, chargé de la pointe, tiendra journallement note exacte de ceux des membres du bas-chœur qui sortiront du chœur et qui n'y seront pas rentrés avant la fin de chaque partie de l'office divin.

Art. 2. Cette note sera remise à la fin de chaque mois à M. le Président du chœur, qui déterminera la pointe à infliger à celui ou ceux qui seront trouvés répréhensibles.

Art. 3. Le membre du bas-chœur qui se rendra coupable ou d'une tenue indécente dans son stalle, ou d'un colloque avec son voisin, sera soumis par M. le Président du chœur à une peine proportionnée à la gravité de sa faute.

Art. 4. Celui qui, pour se dispenser d'assister au chœur présentera un billet de garde pour un service supposé, sera sur l'avis qui en sera donné à M. le Président du chœur, mulcté d'une peine double de celle qu'il auroit encourue pour une absence ordinaire.

Basses-contre

Art. 5. Les huit basses-contre seront tenus de leur service à tous les offices des annuels majeurs et mineurs, solennels majeurs et mineurs et doubles majeurs.

Art. 6. Quant aux offices doubles-mineurs non privilégiés, aux semi-doubles aux simples et aux feries, six seulement d'entre eux sont tenus du service, ce qui donne à chacun d'eux un jour de repos par semaine, lequel leur sera réparti, ainsi qu'il est d'usage, par le Maître des Cérémonies.

Art. 7. En cas de maladie d'une des six services ; tous les huit basses-contre sont tenus solidairement de fournir son remplaçant, l'intention du Chapitre étant qu'il y ait toujours au moins six basses-contre de service.

Art. 8. Si dans la semaine, les jours où ils seront de repos, il arrive un des offices mentionnés dans l'article 5 ci-dessus, le Maître des cérémonies est autorisé à transférer le repos dont ils auroient dû jouir ce jour-là au jeudi ou samedi non dévolus à leur repos.

Art. 9. En vertu de la délibération du 10 de ce mois, les basses-contre pourront obtenir, pour vaquer à leurs affaires, un congé de huit jours, qui ne pourra être prolongé pour aucune cause, à la charge cependant de ne pouvoir l'obtenir que successivement entre eux.

Art. 10. Tout congé qui sera demandé pour cause de maladie, sera déféré à une assemblée capitulaire, et la demande en sera appuyée sur certificat de médecin ou chirurgien, se réservant le Chapitre de commettre telle autre personne de l'art qui vérifiera si le certificat a été donné pour cause

légitime ; sauf en outre à celui des basses-contre qui devra remplacer le malade en force de l'article 7 ci-dessus, d'arguer de supposition la prétendue maladie.

Art. 11. Chaque absence du Chœur sans cause légitime est soumise à une pointe qui, pour chaque grand office (matines, laudes, messe et vêpres), double, triple et quadruple à mesure qu'elle se multiplie de 3 à 6, de 6 à 9 et de 9 à 12.

Art. 12. Dans le cas où, dans le même mois le même individu auroit encouru douze pointes pour les grands offices sa place est dès maintenant comme pour lors, déclarée vacante, ce qui donne lieu à un concours, pour avoir un successeur de l'absent.

Art. 13. La pointe infligée aux basses-contre par l'article 11 ci-dessus est fixée, savoir :

Matines et laudes psalmodiées	0f.75c.
Les mêmes chantées	1f.
Messes des doubles-mineurs et au dessous	0f.75c.
<i>id.</i> des doubles majeurs et au dessus	1f.
Chacune des petites heures, prime, tierce, sexte, none, complies, aspersion de l'eau bénite et processions ordinaires	0f.15c.
Processions hors de l'église, de S. Marc et des Rogations	1f.

Art. 14. La pointe est encourue si on n'est pas rendu au chœur : 1. Au moment de l'aspersion de l'eau bénite ; 2. Lorsque tout le clergé est sorti du chœur pour la procession ; 3. Au Gloria Patri, du premier psaume de chaque office chanté ou psalmodié ; 4. Au Gloria Patri de l'Introït de la Messe.

Art. 15. Défenses sont faites aux basses-contre de s'absenter même avec congé, pour aller chanter accidentellement dans d'autres églises, sous peine d'une pointe de 6 fr. pour chaque grand office.

Serpens

Art. 16. Chacun des deux serpens jouit d'un jour de repos dans la semaine, à la charge de ne pouvoir en jouir tous les deux ensembles au même office ; il leur est cependant loisible d'appliquer le repos ou à deux grands offices du même jour, ou à deux messes ou à deux vêpres.

Art. 17. Ils seront tenus tous les dimanches de remettre à M. le Régulateur leur déclaration d'option pour les offices où ils appliqueront leur repos. Ils ne peuvent l'appliquer ni aux offices du dimanche, ni à ceux des doubles mineurs et au dessus, ni à la messe du jeudi, ni aux complies de Carême.

Art. 18. S'il arrive que dans la semaine il n'y ait ni semi-double, ni simple, ni férie, ils s'adresseront au Maître des Cérémonies, qui leur fixera dans la semaine suivante un double repos pour les dédommager de celui dont ils n'auront pas joui.

Art. 19. Les serpens peuvent obtenir 8 jours de congé dans l'année, ainsi qu'il est dit pour les basses-contre article 9 ci-dessus.

Art. 20. Les serpens sont tenus de jouer de leur instrument à toutes les antiennes, invitatoires et répons des matines, répons brefs des petites heures, hymnes des trois grands offices, des offices doubles-mineurs et au dessus, à tous les psaumes chantés en faux-bourdon, enfin aux parties de chant des services solennels des morts.

Art. 21. La pointe encourue par les serpens est la même que celle qui est infligée aux basses-contre, par l'article 13 ci-dessus.

Musiciens

Art. 22. Les musiciens sont tenus d'être présents au chœur aux matines et laudes chantées, à la bénédiction de l'eau, à l'aspersion, à toutes les processions, aux stations avant la messe et après vêpres, aux tours de chantre à toutes les petites heures sans exception des dimanches, doubles-majeurs et au dessus, ainsi qu'aux messes canoniales et vêpres desdits jours, aux offices des Ténèbres, aux messes des jeudi, vendredi et samedi saints.

Art. 23. Faute de présence à tous ces offices, à dater des époques fixées dans l'article 14 ci-dessus, les musiciens sont pointés ainsi qu'il suit :

Pour chacune des petites heures, tierce, sexte, none et complies	0f.30c.
Bénédictio de l'eau, aspersion, processions ordinaires, et tour de chantre, station du matin et du soir, et pour chacun de ces offices	0f.15c.
Messes des dimanches, doubles majeurs et solennels mineurs	2f.
vêpres des dimanches et solennels mineurs	2f.
Matines et laudes solennelles	2f.25c.
Messes des solennels mineurs et au dessus	2f.25c.
vêpres des mêmes	2f.25c.

Art. 24. La pointe sera encourue par les musiciens comme par tous les autres membres du bas-chœur ainsi qu'il est établi en l'article 14 ci-dessus.

Art. 25. Tout musicien qui, dans le mois aura été pointé pour quatre grands offices sera dénoncé à l'assemblée capitulaires du premier mardi du mois suivant, pour y être décidé si l'article 12 ci-dessus lui est applicable.

Art. 26. Copie du présent règlement sera remise à M. le Régulateur, chargé d'en faire la lecture aux membres du bas-chœur durement convoqué et sera affiché dans leur vestiaire, à l'effet qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance.

ANNEXE 6
Budgets et états du bas-chœur
de Notre-Dame de Paris (1806-1826)

NB : On trouvera un premier budget et état anonyme du bas-chœur de Notre-Dame à l'article 20 du premier règlement inscrit au *Registre des délibérations capitulaires* le 13 octobre 1807 (*cf.* Annexe 5^A)

ANNEXE 6^A

État des prêtres, vicaires de chœur, musiciens et basses-contre de la métropole de Paris (1806)

Almanach ecclésiastique de France pour l'an 1807, p. 290-291

Messieurs les Vicaires de chœur

Larsonnier, régulateur du chœur	Audoy
Mortier, trésorier	Ducastin
Sombardié, sous-trésorier	Dumont

Musiciens

Guichard	Pichot
Doineau	

Serpens

Cornu	Lebrun
-------	--------

Basses-contre

Bouthilier	Picard
Messier	

Maître de musique des enfants de chœur

Cornu

Enfants de chœur

Picardat, spex	Baudin
Gilbert	Reinas
Cornu	François
Friot	Moujeot
Calais	Norvache
Thierry	Durand

ANNEXE 6^B

Budget et état nominatif du bas-chœur (1815)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 31 mai 1815

NB : Cet état nominatif des dépenses fait directement suite au règlement inscrit le même jour dans le registre (*cf.* Annexe 3^D)

Répartition des 18 000 fr. et des 6 000 fr. accordés au bas-chœur :

Partie prenante	18 000	6 000	24 000
Larsonnier	1000	200	1200
Sombardier	800	200	1000
Ducastin	800	200	1000
Mercier	800	200	1000
Le Duc	800	200	1000
Dumont	800	100	900
Basses-contre			
Gaillourdet	1000	300	1300
Arnoult	1000	300	1300
Bresle	1000	200	1200
Jacquennet	1000	200	1200
Segaux	1000	200	1200
Després	1000	200	1200
N.	-	-	-
N.	-	-	-
Serpens			
Cornu	190	210	400
Lebrun	750	250	1000
Musiciens			
Doineau	375	225	600
Pichot	380	220	600
Calais	275	225	500
Organiste			
La Codre, dit Blin	500	100	600
Dallery, facteur	100	50	150
Létoile, souffleur	150	-	150
Huissiers			
Hermand	430	120	550
Defert	175	25	200
Fabulin	175	25	200
Suisses			
Delabray	650	50	700
Egler	650	50	700

Sonneur Gilbert	600	200	800
Garçon de sacristie Durand	800	50	850
Receveur Sylvestre	700	100	800
	-----	-----	-----
	18 000	4 300	22 300
Les deux nouvelles basse- contre à nommer		1 700	1 700
		-----	-----
		6 000	24 000

ANNEXE 6^C

Budget et état nominatif du bas-chœur (1816)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 19 août 1816

Du 19 août, le Chapitre extraordinairement assemblé à l'issue de la messe canoniale, furent présents : M. de la Myre vicaire général capitulaire, le siège vacant, MM. Arnavon, Corpet, Richard, de Coriolis, de Requelène, de Montmignon, Boislève et de Belloc.

M. de la Myre a mis sur le bureau une lettre de M. le Préfet du département de la Seine, en date du 13 de ce mois, adressée aux vicaires généraux, relative à une réduction de 6 000 fr. faite par le conseil général du département sur le crédit affecté aux dépenses du bas-chœur, et par laquelle M. le Préfet annonce que, voulant concilier autant que possible la position du Chapitre avec les ressources départementales, il avoit alloué un supplément de 4 000 fr. ce qui porterait l'allocation pour l'années 1816 à 22 000 fr. au lieu de 24 000 fr., accordés pour l'année 1815, sans cependant que cette disposition de sa part puisse laisser au Chapitre aucun espoir sur l'allocation de l'année prochaine.

Vu la susdite lettre, qui sera déposée aux archives, le Chapitre arrête :

Art. 1. Ladite somme de 22 000 fr. accordée pour les dépenses du bas-chœur de l'année 1816 sera divisée ainsi qu'il suit pour les mois de juillet et août, et l'état à fournir au département sera dressé conformément au tableau ci-après :

Larsonnier	Vicaire de chœur, régulateur	1100
Sombardier	Vicaire de chœur, sacristain	900
Ducastin	Vicaire de chœur	900
Mercier	Vicaire de chœur	900
Le Duc	Vicaire de chœur	900
Dumont	Vicaire de chœur	900
Gaillourdet	Basse-contre	1 200
Arnoult	Basse-contre	1 200
Jacquet	Basse-contre	1 100
Noiret	Basse-contre	1 100
Segaux	Basse-contre	1 100
Le Tertre	Basse-contre	1 100
Guillon	Basse-contre	1 100
Chandora	Basse-contre	1 100
Cornu	Serpent	400
Lebrun	Serpent	900
Doisneau	Musicien	400
Pichot	Musicien	400
Calais	Musicien	400
Lacodre, dit Blin	Organiste	600
Dallery	Facteur d'orgue	150
Létoile	Souffleur	150
Herman	Huissier	550
Salabin	Huissier	100
Defert	Huissier	100
Delabray	Suisse	600

Golliard	Suisse	600
Gilbert	Sonneur	700
Durand	Frotteur	750
Sylvestre	Receveur	700
Somme égale à celle accordée		22 000

Art. 2. La répartition de ladite somme de 22 000 fr., au moyen de la démission à donner par le Sr Noiret, à la fin du mois d'août, et que le Chapitre déclare être dans l'intention de ne point remplacer jusques à nouvel ordre, sera faite pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1816, conformément au tableau ci-après, auquel le receveur se conformera pour l'état à fournir au département :

Larsonnier	Vicaire de chœur, régulateur	1200
Sombardier	Vicaire de chœur, sacristain	900
Ducastin	Vicaire de chœur	900
Mercier	Vicaire de chœur	900
Le Duc	Vicaire de chœur	900
Dumont	Vicaire de chœur	900
Gaillourdet	Basse	1 200
Arnoult	Basse	1 200
Jacquet	Basse	1 200
Segaux	Basse	1 200
Le Tertre	Basse	1 200
Guillon	Basse	1 200
Chandora	Basse	1 200
Cornu	Serpent	400
Lebrun	Serpent	900
Doisneau	Musicien	400
Pichot	Musicien	400
Calais	Musicien	400
Blin	Organiste	600
Dallery	Facteur d'orgue	150
Létoile	Souffleur	150
Herman	Huissier	550
Salabin	Huissier	100
Defert	Huissier	100
Delabray	Suisse	700
Golliard	Suisse	700
Gilbert	Sonneur	800
Durand	Frotteur	850
Sylvestre	Receveur	700
Somme égale		22 000

Art. 3. Les honoraires et appointements de MM. les ecclésiastiques, officiers et employés du bas-chœur continueront à être payés conformément à la délibération du 31 mai 1815 ; l'excédant des fonds sera pris sur les recettes de la Fabrique.

Art. 4. La présente délibération sera notifiée au Sr Sylvestre, receveur du Chapitre, qui est chargé de son exécution.

Par suite de l'article 2 de la présente délibération, le Chapitre, voulant pourvoir à ce que le service du chœur soit toujours fait avec la même exactitude, arrête qu'à compter du 1^{er} septembre les basses-contre, sous quel prétexte que ce soit fors et excepté le cas de maladie, ou de congé, ne

pourront jouir dans la semaine que d'un seul jour de congé, lequel sera jamais ni les dimanches, ni les jours de fêtes chômées, ou chômées avant la révolution ; à l'effet de quoi ils prendront entre eux les arrangements convenables à l'exécution du présent arrêté et à ce que plus de deux individus ne puissent prendre de congé le même jour.

Sur ce qui a été représenté que les basse-contre qui sont tenus de servir au chœur lors des messes paroissiales, les jours de dimanche et de fêtes, se permettent souvent de sortir du chœur avant la fin desdites messes, il a été arrêté que tout basse-contre qui se rendra coupable d'une telle absence sera pointé, ainsi qu'il le seroit s'il s'étoit absenté de la messe canoniale. Le Régulateur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE 6^D

Budget et état nominatif du bas-chœur (1820)

Archives nationales, F¹⁹ 3931 : *Cathédrales : bas-chœurs et maîtrises. 1820-1882*, 23 juin 1820.

METROPOLE DE PARIS

État du traitement annuel alloué à Messieurs les ecclésiastiques et autres officiers du bas-chœur,
d'après l'attribution faite à cet effet par le Département

Noms	Qualités	Montant du traitement	Augmentation proposée
Leduc	Vicaire de chœur, régulateur, pointeur	1 200	1 600
Sombardier	Vicaire de chœur, sacristain, chefcier	1 000	1 500
Ducastin	Vicaire de chœur	1 000	1 500
Queudot	Vicaire de chœur	1 000	1 500
Chapes	Vicaire de chœur	1 000	1 500
Dumon	Vicaire de chœur	900	1 100
Gaillourdet	Basse-contre	1 300	1 400
Arnoult	Basse-contre	1 300	1 400
Jacquenot	Basse-contre	1 200	1 300
Segaux	Basse-contre	1 200	1 300
Letertre	Basse-contre	1 200	1 300
Guillion	Basse-contre	1 200	1 300
Chandora	Basse-contre	1 200	1 300
Noiret	Basse-contre	1 200	1 300
Cornu	Serpent	400	800
Lebrun	Serpent	1 000	1 100
Doineau	Musicien	400	600
Pichot	Musicien	400	600
Calais	Musicien	400	600
Lacodre	Organiste	600	600
Dallery	Facteur d'orgue	150	200
Létoile	Souffleur d'orgue	150	200
Hermand	Huissier	550	800
Salabin	Huissier	175	400
Defert	Huissier	175	400
Golliard	Suisse	700	900
Monoyeur	Suisse	700	900
Gilbert	Sonneur	800	800
Durand	Frotteur et garçon de la sacristie	800	800
Silvestre	Receveur comptable	700	1 000
TOTAUX		24 000	30 000
En ajoutant deux vicaires de chœur		2 000	32 000

ANNEXE 6^E

Budget et état nominatif du bas-chœur (1822)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 1^{er} décembre 1822

Du dimanche, premier décembre, vû la décision de S. Exc. Le ministre de l'Intérieur qui rejette des états de payment la somme de 700 f. allouée à M. le receveur du Chapitre, sans pour cela diminuer l'allocation de 24 000 f. accordée jusqu'à ce jour, le Chapitre, convoqué à l'issue de la grand'messe arrête la nouvelle répartition ainsi qu'il suit :

Etat de répartition des traitements alloués à MM. les ecclésiastiques et officiers du bas-chœur, pour faire disparaître des états mensuels fournis par le département le traitement du receveur comptable, conformément à la décision de S. Exc. Le Ministre de l'Intérieur, insérée aux budgets des années 1822 et 1823 et pour justifier l'emploi des 24 000 f. accordés par le département.

Leduc	Régulateur	1 200
Sombardier	Chefcier	1 000
Ducastin	Diacre	1 000
Gossin	Sous-diacre	1 000
Grébert	1 ^{er} choriste	1 000
Dumont	2 ^{ème} choriste	900
Lacodre, dit Blin	Organiste	600
Dallery	Facteur d'orgue	150
Létoile	Souffleur	200
Defert	Huissier	550
Durand	Huissier	300
Laurens	Huissier	200
Golliard	Suisse	700
Monnoyeur	Suisse	700
Gaillourdet	Basse-contre	1 300
Jacquet	Basse-contre	1 250
Segaux	Basse-contre	1 200
Letertre	Basse-contre	1 200
Guillion	Basse-contre	1 250
Chandora	Basse-contre	1 200
Noiret	Basse-contre	1 200
Loisel	Basse-contre	1 200
Cornu	Serpent	400
Lebrun	Serpent	1 000
Doineau	Musicien	600
Pichot	Musicien	600
Calais	Musicien	500
Gilbert	Sonneur	800
Durand	Frotteur	850
	Total	24 000

Cette nouvelle répartition ne changera en aucune manière les émolumens des divers officiers du bas-chœur, fixés par la délibération du 31 mai 1815, en ce qui leur est alloué sur les fonds de la Fabrique, dont la répartition s'élève à 25 222 f., à l'exception toutefois que le Sr Jacquenet sera porté sur l'état de distribution que pour la somme de 1 250 f. et que le Sr Guillion sera augmenté de 50 f. conformément à la délibération en date du 1^{er} décembre 1822.

ANNEXE 6^F

Budget et état anonyme du bas-chœur (1826)

Notre-Dame de Paris, non coté, *Registre des délibérations capitulaires*, 4 janvier 1826

Un des membres de la Fabrique a lu un long rapport, arrêté dans le conseil, sur la situation du budget pour l'année 1826. Il a dit que d'après cette situation, la Fabrique avoit la satisfaction de pouvoir offrir encore cette année au Chapitre, conformément à son désir, souvent manifesté, une nouvelle somme de 2 622 f. pour augmenter les traitemens de MM. les vicaires de chœur et autres employés au chœur et au service de l'église.

Le Chapitre, après avoir voté des remerciemens à MM. les administrateurs de la Fabrique, et témoigné toute sa satisfaction du zèle de ces Messieurs ont mis à répondre à son désir, a réglé l'augmentation à accorder à chacun de ceux qui y auront part, ainsi qu'il suit :

Récapitulatif des augmentations de traitement³³

POSTE	AUGMENTATION	NOUVEAU TRAITEMENT
Régulateur du chœur	200 f.	1 600 f.
Chefcier	100 f.	1 300 f.
Diacre	200 f.	1 300 f.
Sous-diacre	200 f.	1 300 f.
Premier choriste	200 f.	1 300 f.
Deuxième choriste	100 f.	1 000 f.
Premier basse-contre	100 f.	1 400 f.
Deuxième basse-contre	100 f.	1 350 f.
Troisième basse-contre	100 f.	1 350 f.
5 autres basses-contre	100 f. chacun	1 300 f. chacun
Premier serpent	100 f.	1 100 f. ³⁴
Second serpent	100 f.	1 100 f.
Premier musicien	50 f.	650 f.
Deuxième musicien	50 f.	650 f.
Troisième musicien	150 f.	650 f.
Organiste	100 f.	700 f.
Receveur	200 f.	1 250 f.
Total	2 550 f.	24 500 f.

³³. Ce récapitulatif est développé en prose dans la source originale.

³⁴. Dont 600 f. qu'il touche sur le budget de la maîtrise en tant que sous-maître de musique.

ANNEXE 7
Ecrits sur Pierre Desvignes

ANNEXE 7^A

Jean-François Le Sueur à propos de Pierre Desvignes (An X)

LE SUEUR (Jean-François), *Lettre en réponse à Guillard sur l'Opéra de La Mort d'Adam, dont le tour de mise arrive pour la troisième fois au Théâtre des Arts et sur plusieurs points d'utilité relatifs aux arts et aux lettres*, Paris : chez Hardouin, an X, p. 56-59

Il existe, mon cher Guillard, un certain maître de chapelle, de Chartres (votre propre pays), dont les preuves depuis vingt ans sont faites avec supériorité et sans tâtonnement. Ses compositions peuvent concourir avec celles du plus hardi contre-pointiste, et rivaliser de mélodie, de facture musicale, d'élégance d'orchestre, d'intentions pittoresques et dramatiques, avec plusieurs de nos compositeurs très-distingués ; il fut l'un des maîtres de chapelle destinés à me remplacer à la métropole de Paris. Beaucoup de théâtres des départements sont remplis de ses nombreux élèves, et beaucoup de musiciens à Paris lui doivent leurs talents.

Durant les malheurs de la révolution, pouvant hardiment prétendre à une place d'harmonie, ce compositeur (Desvignes) se présenta modestement à un simple concours de maîtres de solfège, sans autre recommandation que ses partitions : sur leur examen, il fut reçu d'une voix unanime par le jury, qui ne le connoissoit point. Il occupa cette place l'espace de trois ans, sans s'être jamais exposé à aucun reproche. Mais une suppression à faire dans le nombre des professeurs arrive ; et celui à qui l'art musical doit de nombreux élèves, ainsi que nous venons de le dire, celui qu'on devoit aussi faire travailler pour augmenter les richesses musicales de nos principales scènes lyriques ; ce compositeur, dis-je, dont le talent véritable a été prouvé par ses musiques exécutées à grand orchestre dans les principales cathédrales, eut le malheur, dans les arrangements d'alors, malgré les regrets les plus marqués de tous ses confrères, qui représentèrent, avec autant de chaleur que de justice, combien celui que l'on pouvoit porter sans crainte aux premières classe d'harmonie, étoit aussi en état qu'aucun autre d'enseigner le solfège, eut le malheur, disons-nous, d'être la victime du babil influent de certains personnes sans expériences, qui, jetées en avant pour l'éviction projetée de Desvignes, eussent mieux fait (vu l'importance qu'on veut bien leur supposer), de se réunir aux nombreux artistes qui défendoient le maître dont je vous parle, que de profiter de cette prétendue et circonstancielle importance pour oser s'opposer à son maintien.

Elles eussent dû, au contraire, lui savoir bon gré de ne les avoir point appelés dès les premiers temps dans l'arène, afin de concourir avec lui pour la place même qu'elles occupent, sans les preuves préalables que Desvignes a données soixante fois depuis vingt ans dans ses productions musicales, singulièrement approuvées par les plus grands maîtres. Eh bien ! mon ami, ce compositeur estimable en est encore à faire la première démarche pour que l'erreur commise à son égard soit réparée, ou obtenir une place digne de son mérite. Sans doute tous les professeurs de solfège conservés méritent leur place, et ils doivent y rester. Mais qui fera dire que Desvignes (compositeur éprouvé) ne méritoit pas la sienne, qu'il n'existoit alors aucun moyen de le conserver, et que depuis il n'en a point existé de le rappeler à sa modeste place ? Je ne vous eus point parlé de ceci, si la chose eût tenu à ce que (dans certaines circonstances) il faut taire. Mais la chose a été publique et notoire parmi la grande généralité des artistes : elle y a été sue d'elle-même, et publiée exactement avec les circonstances dont je viens de vous parler ; il se peut même qu'en cela je ne vous aie rien appris ; vous n'en apercevrez pas moins qu'il faudroit pourtant éviter tout ce qui pourroit jeter le découragement dans les arts.

Cependant, quoiqu'il en soit plus dans sa place, Desvignes n'en a pas moins conservé sa réputation parmi les artistes : son talent est connu et apprécié par la plupart des musiciens ; et celui-là, mon ami, n'est pas non plus un écolier. Qu'on emploie son génie, qu'on le fasse travailler, sur-tout pour notre scène comique, et il augmentera le nombre des athlètes capables de prouver que les français ne manquent pas de bons compositeurs, et qu'il ne s'agit que de mettre en œuvre leurs talens distingués. Lui et les auteurs dont je viens de parler pourroient prouver, sans réplique, qu'outre ceux qui tiennent la scène, on pourroit en trouver encore qui présenteroient un surcroît de forces pour rivaliser les écoles allemandes et italiennes.

Ne vous découragez point, mon ami ; nos scènes lyriques ne tomberont point, ou ne finiront point, comme vous le craignez, par être abandonnées à ce qui importuneroient le plus, n'importent leurs preuves et leurs talens.

ANNEXE 7^B

Charles-Pierre Ducantel à propos du renvoi de Pierre Desvignes du Conservatoire (An XI)

DUCANTEL (Charles-Pierre), *Mémoire pour J.-F. Le Sueur, l'un des inspecteurs de l'enseignement au Conservatoire de musique, au conseiller d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, en réponse à la partie d'un prétendu recueil de pièces, imprimé soi-disant au nom du Conservatoire, et aux calomnies dirigées contre le citoyen Le Sueur par le citoyen Sarrette*, Paris : impr. de Goujon fils, an XI (1802), p. 208.

Le citoyen Desvignes, qu'on s'est bien gardé de nommer parce qu'on rougit aujourd'hui de l'iniquité commise à son égard ; cet artiste à la fleur de l'âge et du talent, avait été avant la révolution maître de musique de l'Église de Chartres, et il était sur le point de succéder à Le Sueur dans la métropole de Paris, lorsque le chapitre de Notre-Dame fut supprimé. Après la formation du Conservatoire, il obtint, dans un concours et à l'unanimité, une place de professeur de solfège. Sa modestie, sa douceur et son assiduité lui avaient acquis, dans ce nouveau poste, l'estime et l'amitié de tous ses collègues. Le Gouvernement ordonne la réduction, par un jury, du nombre des professeurs. Tous les jurés s'accordaient à conserver le citoyen Desvignes, parce qu'il avait un talent éprouvé dans un concours, et parce qu'il était aimé. Le citoyen Vinit, secrétaire du Conservatoire, épaisement ignorant dans l'art musical, et le favori Catel, intriguèrent de concert avec leur maître Sarrette, pour opérer son éviction, précisément parce que le citoyen Desvignes était l'allié de Le Sueur. Celui-ci, dans sa lettre à Guillard, eut occasion de se plaindre de cette injustice, et de déclarer que le citoyen Desvignes, fut la victime du babil influent de certaines personnes sans expérience.

ANNEXE 7^C

Critique d'une messe de Pierre Desvignes par Alexandre Choron

Correspondance des amateurs musiciens, 3 prairal an XII [23 mai 1804]

NB : Alexandre Choron a été identifié comme auteur de ce texte grâce à la notice qu'il consacre à Desvignes dans son *Dictionnaire historique des musiciens*. Cette dernière contient plusieurs paraphrases des deux derniers paragraphes de cette critique et fait référence à cette messe (cf. Annexe 7^F).

Du Dimanche 30 Floréal. Grand'messe à grand orchestre, avec des chœurs, composée par M. Desvignes, élève de M. le Sueur, exécutée à la Métropole de Paris.

Avant les mémorables évènements qui ont rétabli le culte en France, ce n'était que sur nos théâtres qu'il était permis d'entendre de la musique religieuse. Depuis deux ans seulement quelques anciens maîtres de chapelle, ou des compositeurs qui désirent le devenir, ont pu faire exécuter diverses compositions du genre d'église. Parmi celles que nous avons eu occasion d'entendre, nous n'en avons trouvé encore aucune qui nous ait semblé remplir parfaitement son objet. La raison en est toute simple, c'est que le plus difficile de l'art est de savoir allier à la majesté du sujet la belle simplicité et l'accent invocatif du véritable chant religieux. Nos compositeurs dans tous les genres ont la prétention de vouloir trop prouver. Ceux qui écrivent pour le théâtre craignent de faire entendre les paroles, et les noient dans un déluge de notes ; ceux qui écrivent pour l'église veulent prouver qu'ils sont capables d'écrire pour le théâtre. Ils oublient que le style, l'accent, le rythme, le mouvement, et jusqu'aux accompagnements, tout doit être différent. Nous ne parlerons pas du défaut d'exécution, de la plupart des musiciens d'église que nous avons entendues jusqu'à présent ; c'est moins la faute des compositeurs que des circonstances, qui n'ont pas encore permis d'attacher une musique spéciale à nos cathédrales. Il serait pourtant fâcheux pour l'art, que ce genre de composition ne fût pas perfectionné, encouragé, et que la musique religieuse, adaptée à quelques scènes de nos grands opéras, restât préférable comme composition, et comme exécution, à celle qu'on devrait entendre dans nos églises.

Notre opinion, au surplus, est générale ; elle ne porte pas particulièrement sur M. Desvignes, et ne doit avoir pour lui rien de décourageant. Il a souvent fait preuve du talent le plus distingué dans plusieurs endroits de sa composition, et ses intentions auraient beaucoup mieux été appréciées, s'il avait pu égaliser toutes les parties de ses chœurs. Ses dessus et ses tailles étaient faibles, tandis que ses hautes-contres et basses-tailles étaient en force et même trop nombreuses. On a remarqué avantageusement son *Kirie* et quelques strophes du *Credo*, qui étaient d'une belle facture. L'*Agnus Dei* aurait été mieux senti s'il avait pu en confier l'exécution à un dessus plus formé. L'*O salutaris*, accompagné par quatre harpes, cor et violons obligés était peut-être le morceau qui avait le plus attiré les curieux, mais nous sommes forcés de convenir que ce morceau n'a pas rempli notre attente. Il est bien éloigné du style noble et religieux de l'*O salutaris* de M. Gossec, qui, quoique dénué d'accompagnements, produit bien plus d'effet. Avec de grosses notes, un chant simple, une harmonie pure, on réussira davantage dans la musique d'église, qu'avec une grande quantité de notes et des accompagnements recherchés.

Nous ne terminerons pas cet article sans donner à M. Desvignes les encouragements qu'il mérite, et sans l'engager à poursuivre une carrière dans laquelle il doit, par la suite, obtenir les plus grands succès ; surtout s'il se pénètre bien de la simplicité majestueuse et sublime du genre auquel il semble s'être destiné.

ANNEXE 7^D

Critique d'une messe de Pierre Desvignes par Luigi Cherubini

Mercur de France, 6 prairal an XII [26 mai 1804]

NB : Luigi Cherubini a été identifié comme l'auteur de cette critique par Julien Tiersot dans son article « Méhul, musicien des fêtes nationales et civiles », *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, 72 (1919), p. 421-422. Dans une lettre adressée à Méhul, Cherubini affirme : « on m'a prié de dire du bien dans le mercure d'une messe en musique de M^r des Vignes que j'ai entendu dimanche » (BnF, Musique, LA-CHERUBINI LUIGI-4).

On a célébré à Notre-Dame, dimanche dernier, une messe en musique de la composition de M. Desvignes, élève de M. Lesueur. Ce jeune musicien s'est montré, dans cette composition, le digne élève d'un grand maître. On a sur-tout admiré le premier morceau, et celui qui a été exécuté par quatre harpes (MM. Naderman, Vernier etc.), un violon (Mr Boucher) et un cor (M. d'Auprat). M. Boucher a montré, dans ce beau morceau, dont le violon faisoit la première partie, le talent supérieur que tout le monde lui reconnoît enfin. Sans jamais forcer les sons de son violon, il a toujours dominé tous les autres instruments mais avec ménagement et douceur, comme il faut *dominer* pour plaire et pour obtenir tous les suffrages. C'est lui qui a conduit l'orchestre et d'une manière parfaite.

C'est un beau sujet de composition qu'une messe en musique ; c'est une espère de drame sacré, dont le vrai mérite seroit dans l'expression. Ce sujet ne comporte point les prodiges brillants d'une exécution rapide ; des sons précipités se confondroient sous les voûtes d'une vaste église ; le compositeur et les musiciens, dans cet auguste sanctuaire, doivent renoncer au vain plaisir d'étonner l'oreille. ; c'est à l'âme qu'ils doivent parler, et ce langage est toujours majestueux et touchant. J'ai entendu beaucoup de belles messes en musique, en France et en Italie ; mais j'avoue que je n'ai trouvé dans aucune le plan et les idées que j'y cherchais. C'étoit toujours un recueil de morceaux détachés, qui (à l'exception de celui qu'on avoit destiné à l'élévation) pouvoient se déplacer à volonté, dans le cours de la messe, sans qu'on en apperçût. Cependant chaque morceau devrait s'accorder avec les mystères et les paroles sacrées. Par exemple, il faudroit que, dans le *Gloria in excelsis*, le compositeur fît entendre du haut des voûtes une musique lointaine et mystérieuse, *à peine articulée*, donnant quelques idées vagues des concerts célestes ; ensuite, après un silence, il descendrait sur la terre, il ferait entendre toutes les voix des créatures et celles des éléments, le ramage des oiseaux, le bruit du tonnerre, les sifflements des vents, le murmure des eaux, les sons rustiques des musettes, les chants de victoire des instruments guerriers ; enfin, toute la nature s'unissant pour louer son auteur. Et toute cette vaste composition n'exprimerait que ces paroles : *Louange à Dieu au ciel et sur la terre*. Je voudrais que le *Confiteor* fût plaintif, qu'il exprimât l'humilité par sa simplicité, et le repentir et la douleur. Il serait exécuté par des voix gémissant, qui n'auraient rien de sonore : on avoue ses fautes avec une voix oppressée ; mais on publie sa croyance avec force, avec énergie : la foi est hardie et courageuse ; le *Credo* serait éclatant. Voilà dans quel esprit que je voudrais que l'on fit une messe en musique ; et, sous ce rapport si simple et si naturel, c'est un ouvrage tout neuf que je propose à nos grands compositeurs.

D. Genlis

ANNEXE 7^E
Compte rendu du service funèbre
du Cardinal Jean-Baptiste de Belloy (1808)

Moniteur Universel, 8 juillet 1808

Nous lisons dans le *Journal de Paris* de ce jour la lettre suivante adressée aux rédacteurs de cette feuille.

Paris, le 3 juillet 1808

Messieurs, en faisant exécuter la messe de Requiem de Mozart, je m'attendais à en voir faire l'éloge ; mais ce à quoi j'étais loin de m'attendre, c'est de lire dans le journal dont vous êtes rédacteur : « Le Pie Jesu a produit la plus vive sensation ». Ce morceau, qui n'est autre que la marche funèbre qui a précédé la messe, n'est pas de Mozart ; je l'avais fait pour le premier anniversaire de la bataille d'Austerlitz. Il ne mérite pas non plus qu'on en parle, sur-tout lorsqu'il s'agit de Mozart. Cependant, puisque vous avez daigné le faire, veuillez en recevoir les remerciemens de l'auteur.

DESVIGNES, maître de musique de la métropole de Paris

Cette lettre est une preuve nouvelle que la modestie est toujours la compagne d'un vrai talent ; sans consulter son auteur, nous nous faisons un plaisir, et en quelque sorte un devoir, d'ajouter à sa publicité.

En assistant à la cérémonie de l'inhumation de S. Em. M. le cardinal de Belloy, cérémonie dont la pompe a été si bien ordonnée, et dont l'effet a été si imposant et si solennel, nous avons donné avec tous les assistans une attention soutenue au *Requiem* de Mozart ; mais en écoutant cette savante composition, nous en étions involontairement détournés par le souvenir de cette marche exécutée avant la messe ; marche dont le motif simple, touchant, et vraiment funèbre, se reproduisant sans cesse, ainsi que se reproduisent les idées attachées à une grande douleur, avait fait sur les auditeurs l'impression la plus profonde ; ce chant, d'une mélodie douloureuse et pénétrante, revenait sans cesse à notre oreille, au milieu même des accords les plus hardis de Mozart, de ces riches morceaux de contrepoint, de ces fugues harmonieuses et savantes qui paraissent réunir tous les secrets, tous les mystères de la composition. Quelle a été la surprise des assistans, en retrouvant, après l'offertoire et sur des paroles touchantes auxquelles il s'adapte si bien, ce chant pathétique qui les avait tant frappés, et qui, il faut le dire, formait un contraste si marqué avec l'ensemble de la messe, au milieu de laquelle il revenait se faire entendre. La beauté des voix admirables qui se déployaient dans la vaste enceinte de la Métropole, et la remplissaient sans effort ; la sombre harmonie et le sens terrible des paroles *Pie Jesu*, ajoutaient encore plus de prix au morceau dont il s'agit. Jamais composition musicale ne nous a paru pénétrer plus profondément l'âme des auditeurs.

En sortant de la cérémonie, notre premier soin a été de parcourir plusieurs éditions du *Requiem* de Mozart, et plusieurs œuvres de ce maître, et de chercher ce morceau que nous n'avions jamais entendu, et que nous reconnaissions pour intercallé ; notre recherche fût vaine, il n'était point dans les œuvres de Mozart, et ne pouvait y être, et notre satisfaction fût grande à ne l'y pas trouver. En imagination nous félicitons le compositeur assez heureux pour s'emparer ainsi de ses auditeurs, les pénétrer, et leur faire verser des larmes par un seul morceau

d'une heureuse inspiration, jetté au milieu de cette grande composition, d'ailleurs si admirable, de Mozart. Mais le nom de ce compositeur nous était inconnu ; nous le demandions de toute part avec le sentiment de la plus vive curiosité ; il vient enfin de se faire connaître. Puisse ce qu'on vient de lire le dédommager du silence modeste trop longtemps gardé ; notre intention n'est point ici d'établir un parallèle entre la composition de Mozart et le morceau que M. Desvignes a fait entendre. Le *Requiem* est un chef-d'œuvre de composition, nul doute ; est-ce un chef-d'œuvre, quant à l'expression, au sentiment, au sujet, au sens des paroles, et au style général de cette production ? C'est ce qui pourrait donner matière à discussion. Ce n'est pas pour être savant que le morceau de M. Desvignes a produit une si forte impression, c'est au contraire parce qu'il ne l'est point, mais qu'un sentiment profond l'a dicté, et que de l'âme du musicien, il a facilement passé dans celle des auditeurs. Quant à nous, quelque part qu'on l'exécute, à quelque composition qu'on le rattache, nous le reconnâtrons par-tout, et dans tous les tems nous aimerons à aller chercher les mêmes impressions. *Il mérite qu'on en parle, même lorsqu'il s'agit de Mozart.* Les noms ici ne sont rien ; les effets et les souvenirs sont tout.

S...

ANNEXE 7^F

Notice sur Pierre Desvignes par Alexandre Choron (1810)

CHORON (Alexandre) et FAYOLLE (François), *Dictionnaire historique des musiciens, artistes et amateurs mort ou vivans*, vol.1, Paris : chez Valade et chez Lenormant, 1810, p.183

Élève de M. Le Sueur. A fait exécuter à la métropole de Paris en 1804 une grande messe à grand orchestre avec des chœurs. On a trouvé que le compositeur ne s'était pas assez pénétré de la simplicité majestueuse et sublime du genre auquel il semblait s'être destiné. En effet, la musique d'église demande de grosses notes, un chant simple, une harmonie pure, et non une grande quantité de notes et des accompagnements recherchés. M. Desvignes a composé d'autres morceaux du même genre, qui ont obtenu le suffrage des maîtres.

ANNEXE 7^G

Note sur Pierre Desvignes et Jacques-Marie Cornu par Jean-Marie Pottier

POTTIER (Jean-Marie), *Lettre à Mme *** sur la Musique*, Paris : Firmin Didot, 1818, p. 23, note n°3.

On doit au zèle et aux soins de M. Cornu, ancien musicien de la cathédrale, la réhabilitation de la maîtrise de Notre-Dame de Paris. Cet établissement, aujourd'hui administré par le chapitre, et dirigé par deux ecclésiastiques, nommés et appointés par lui, offre à douze jeunes gens une éducation tellement complète, sous le double rapport de la musique et des belles-lettres, que je n'ai pas balancé à lui présenter un de mes fils, qui y est admis, et qui s'y distingue depuis plusieurs années.

M. Desvignes, maître de chapelle à Notre-Dame, un de nos plus habiles compositeurs, élevé lui-même dans la maîtrise de la cathédrale de Chartres, et dont le public ignore le mérite, parce que le public ne connaît que ceux qui s'occupent de ses plaisirs ; M. Desvignes, dis-je, dirige l'enseignement musical de la maîtrise avec ce talent et cette sûreté qui donne toujours l'instruction acquise dès la première jeunesse et puisée aux bonnes sources.

ANNEXE 7^H

Biographie de Pierre Desvignes

par Antoine-Pierre-Marie Gilbert

Revue et gazette musicale de Paris, 1840, n°38, p. 322

Toutes nos modernes biographies semblent avoir dédaigné de parler d'un artiste moderne. M. Desvignes, compositeur distingué, que ses succès à la cathédrale de Paris, dont il était le maître de chapelle, aurait suffisamment vengé de l'oubli de ses contemporains, s'il n'appartenait à l'histoire d'en conserver le souvenir à la postérité. Pierre Desvignes naquit à Velars-sur-Ouche, à deux lieues de Dijon, le 27 septembre 1764, d'honnêtes laboureurs, qui voulurent le destiner à la même profession. Mais le petit Desvignes, qui avait déjà le sentiment de sa capacité, jeta au feu avec dédain la paire de sabots que ses parents lui donnèrent pour chaussures, en disant : « que le bois était bon à brûler », et sa mère tout aussitôt de s'écrier : « Tiens, notr'homme, c't'enfant n'fra jamais un paysan ». Il était âgé de près de six ans, lorsqu'une bonne tante (Denise Dambrung), gouvernante chez un chanoine de la cathédrale de Dijon, et qui affectionnait beaucoup le jeune Desvignes, le fit venir chez elle, et le présenta aux membres du chapitre, qui remarquèrent sa jolie voix et l'admirent au nombre des enfants de chœur de leur église. L'émule et le compatriote de Rameau ne tarda pas à réaliser les espérances que le chapitre en avait conçues. Il devint, par les plus heureuses dispositions et son application à l'étude, l'un des élèves les plus distingués de cette école musicale qui fût dirigée plus tard par M. Le Sueur, sous lequel le jeune Desvignes apprit les règles de la composition.

Marchant sur les traces du grand compositeur, son génie se développe en se familiarisant avec le ton de la langue des prophètes et en se nourrissant de bonne heure des beautés sublimes de nos livres saints, dont ses productions musicales respirent les nobles et touchantes inspirations. Il avait fait de tels progrès qu'à 17 ans Desvignes fut nommé maître de chapelle de la cathédrale d'Évreux, mais il y resta peu de temps. La place de maître de chapelle de la cathédrale de Chartres étant devenue vacante par la mort de M. Delalande, neveu du célèbre compositeur de ce nom, décédé en 1782, M. Desvignes l'obtint et fit briller ses talents dans les grandes solennités religieuses, jusqu'à l'époque où la Révolution de 1789 vint réduire au néant la musique sacrée. Au milieu de la tourmente révolutionnaire, forcé de chercher de nouveaux moyens d'existence, M. Desvignes vint à Paris, et fut assez heureux pour y trouver une position qui le mit à même de pouvoir y cultiver l'art musical à l'abri des événements. À cette époque les théâtres lyriques étant devenus le refuge des musiciens d'église, M. Desvignes fut attaché à l'orchestre du théâtre de la Cité, où en cette qualité, il composa plusieurs airs nationaux qui le mirent en faveur.

On doit regretter sans doute qu'à cette époque où tant de maîtres de chapelle et de musiciens d'église furent forcés de se procurer de nouvelles ressources et de nouveaux éléments de succès dans la musique dramatique, M. Desvignes n'ait pas suivi leur exemple, en dotant la scène de plusieurs partitions de sa composition. La souplesse de son talent, sa facilité et sa verve mélodique lui permettaient d'espérer des succès dans cette carrière, si l'on en juge par quelques œuvres de ce genre qui ont obtenu les suffrages des grands maîtres. Mais M. Desvignes aurait cru manquer à sa vocation. Né, disait-il, pour écrire des compositions religieuses, son génie indépendant n'aurait pu se plier aux exigences d'un public dont le goût change comme la mode. Il préféra la musique sacrée, dont les productions, moins sujettes aux caprices de la multitude, sont impérissables comme la religion qui les inspire. Aussi, les plus beaux titres de gloire de M. Desvignes sont-ils fondés sur la musique de chapelle. Lors de la réorganisation, en 1795, de l'école de chant et de déclamation (fondée en 1784 par le baron de Breteuil), connue depuis sous le titre de Conservatoire, M. Desvignes fut nommé à l'unanimité professeur de cette école, mais par suite des démêlés qui eurent

lieu entre le directeur de cet établissement, le sieur Sarrette et M. Le Sueur, M. Desvignes, élève et allié de ce dernier, partagea sa disgrâce, quoiqu'il fût totalement étranger à leurs débats.

Depuis les brillantes solennités musicales auxquelles présidait M. Le Sueur en 1786 et 1787, l'église métropolitain de Paris, déshéritée de son culte et de ses autels pendant la Révolution, n'avait point retenti des chants de la musique sacrée. M. Desvignes fut le premier qui les fit entendre de nouveau le jour de l'Assomption 1802, par une messe de sa composition qu'il fit exécuter à grand orchestre. Cet œuvre lui fit obtenir la place de maître de chapelle de cette métropole. Il dirigea en cette qualité, comme il l'avait fait à Évreux et à Chartres, l'éducation musicale des enfants de chœur de la maîtrise qui fut rétablie et dotée. Ce fut grâce au zèle et aux soins qui l'animèrent dans cette carrière que l'on dut cet essaim de jeunes virtuoses qui sortirent de cet établissement (berceau de tant de talents), et parmi lesquels on doit citer avec éloge, Alexis Dupont, dont la voix pure et mélodieuse fait ressortir avec tant d'avantage les beautés musicales des chants religieux, Albert Guillon, grand prix de Rome en 1825, Durier, l'un des premiers contre-bassiste de notre époque, Gilbert, compositeur distingué et organiste de Notre-Dame-de-Lorette, et tant d'autres de ses élèves honorablement classés parmi les professeurs de chant et les instrumentistes. M. Desvignes eut aussi pour élèves particuliers, Darboville, émule de Martin, les deux frères Nadermann, Célèbres harpistes et M. Bottée de Toulmont, bibliothécaire du Conservatoire et l'un des musiciens les plus érudits et les plus versés dans l'histoire de l'art musical.

Les succès qui couronnèrent tant de travaux utiles méritèrent à M. Desvignes des éloges dans les journaux et l'Académie de Dijon, sa patrie, l'admit au nombre de ses membres correspondants. En 1811, il fut nommé chef d'orchestre adjoint de la chapelle de l'empereur Napoléon. Mais simple et modeste dans ses goûts, il ne brigua aucune position éminente, et n'eut d'autre ambition que celle de son art, dans lequel il s'est acquis une juste réputation par la noble expression, le caractère et la mélodie de ses compositions religieuses. Parmi ses œuvres nous citerons ses *Leçons de Ténèbres*, ses *Te Deum* exécutés sous l'Empire et la Restauration, et surtout cette belle *Marche funèbre*, l'une des plus remarquables inspiration, qui fut composée à l'occasion du service anniversaire qu'on célébrait à Notre-Dame en mémoire des braves morts dans les champs d'Austerlitz, le 2 décembre 1805. C'est faire le plus bel éloge de cette production de l'art, en rappelant qu'au service funèbre du cardinal de Belloy, archevêque de Paris mort le 10 juin 1808, le public fut tellement frappé des beautés de cette marche et des riches effets d'accompagnements que dans son enthousiasme, il l'attribua au célèbre Mozart, dont la messe de Requiem fut exécutée dans la même solennité.

M. Desvignes, épuisé par les veilles et les travaux qui avaient sensiblement altéré sa santé, mourut à Paris le dimanche 21 janvier 1827, âgé de 62 ans et 4 mois, emportant dans la tombe les regrets de sa famille, de ses amis et des admirateurs de son génie et de ses talents. Ses obsèques eurent lieu à Notre-Dame le 23 janvier. Tous ses élèves, réunis à plusieurs grands artistes de l'Académie Royale de musique, y assistèrent et exécutèrent sa belle messe de *Requiem* à grand orchestre. Mais la tombe sous laquelle repose le bon Desvignes n'a pas tout enseveli. Il revit dans ses œuvres que l'on exécute toujours à Notre-Dame dans les grandes solennités de l'année. L'un de ses élèves de la maîtrise, M. Pollet, lui a succédé dans la place de maître de chapelle de Notre-Dame, à laquelle il réunit celle d'organiste de la même église.

A.-P.-M. Gilbert

ANNEXE 7^I

Biographie de Pierre Desvignes

par Joseph Dietsch

Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du Diocèse de Dijon, 1884, n°2, Dijon : Mersch et C^{ie}, p. 81-84.

Après avoir parlé des maîtres de chapelle et des organistes de la Sainte-Chapelle dijonnaise, nous nous estimons heureux de pouvoir offrir aux lecteurs du Bulletin, en retour de la bienveillante hospitalité avec laquelle il a bien voulu accueillir nos humbles notes, la courte biographie d'un musicien habile, notre compatriote, à peu près inconnu, ou du moins trop oublié aujourd'hui. Peut-être semblera-t-il que nous sortons du sujet principal de notre travail ? Car l'artiste dont nous allons parler, n'a point appartenu à la Sainte-Chapelle, et n'exerça probablement jamais son art à Dijon. Mais l'occasion nous semble opportune pour signaler à nos contemporains un enfant du pays, qui eut son heure de célébrité. Il s'agit de Pierre Desvignes.

Il naquit le 27 septembre 1764, à Velars-sur-Ouche. Son père, honnête laboureur, qui cultivait la terre tandis que sa femme s'occupait d'un petit commerce, le destinait à la rude profession d'agriculteur. Mais à peine avait-il dépassé sa sixième année, que sa tante maternelle, et aussi sa marraine, Anne Dambrung, qui chérissait son *pôvre petiô Pierrot, le garcenô de sa sœur Naniche*, eut l'heureuse inspiration de le présenter à un chanoine de la cathédrale Saint-Etienne, dont elle était la domestique, en priant son maître de faire chanter l'enfant devant lui.

Charmé de sa jolie voix, aussi juste que fraîche, le chanoine le fit à son tour entendre à ses collègues et au maître de musique qui, non moins émerveillés, l'admirent au nombre des élèves de la maîtrise. Ses heureuses dispositions naturelles et son application à l'étude en firent un des meilleurs élèves de cette école musicale, un élève préféré : car on l'y conserva même après la perte de sa voix et dans des conditions exceptionnelles.

Une note inscrite aux registres de l'ancienne cathédrale (3 septembre 1781), montre qu'il resta, par faveur spéciale, à la maîtrise deux mois de plus que le temps réglementaire, et, pour ce fait, le maître de musique, qui devint plus tard l'illustre Lesueur, reçut comme indemnité la somme de 36 livres. On allouait en même temps, au musicien Bideau, 9 livres par mois, pour les leçons de basse qu'il donnait au jeune Desvignes.

Lesueur ne dirigea la musique de la cathédrale de Dijon que pendant les années 1780 et 1781. Mais dans ce court espace de temps, sous un maître aussi habile, notre intelligent et studieux bourguignon put non seulement apprendre les règles de la composition, mais en approfondir toutes les ressources. Richement doué d'ailleurs, son génie, dit A.-P.-M. Gilbert, « se développa en se familiarisant avec les sublimes beautés des livres saints ». Ses progrès furent tels qu'à dix-sept ans on le nomma maître de chapelle de la cathédrale d'Evreux : digne émule de son maître qui, tout jeune aussi (à 18 ans), avait été appelé à diriger la maîtrise de la cathédrale de Dijon.

Peu de temps après, Desvignes échangea ce premier poste contre celui plus important de la cathédrale de Chartres. C'est là qu'il fit briller sa science et son talent, jusqu'au moment où éclata la Révolution.

La fermeture des églises, entraînant la suppression des maîtrises, l'obligea, comme la plupart de ses confrères à chercher d'autres moyens d'existence. Il vint à qui lui permit d'utiliser

en paix ses talents. Les théâtres lyriques offraient un refuge aux musiciens d'église ; Desvignes s'y risqua bien qu'à contre-cœur. Il fut attaché à l'orchestre de la Cité ; là, il eut l'occasion de composer quelques airs dits nationaux qui le firent connaître et le mirent en faveur. D'autres, enorgueillis par un pareil succès, se fussent lancés dans la voie si rapidement ouverte ; lui se dit qu'il était né pour écrire des compositions religieuses, et voulut se vouer entièrement à la musique sacrée, dont les grandes productions, disait-il, d'ailleurs moins sujettes aux caprices de la mode, lui semblaient devoir emprunter à la religion qui les inspire, quelque chose d'impérissable. C'est à ce genre, du reste, que Desvignes doit ses plus beaux titres de gloire.

Quand des jours meilleurs furent revenus, Desvignes eut l'insigne honneur de faire entendre les premiers chants sacrés sous les voûtes de la métropole de Paris. Le jour de la fête de l'Assomption 1802, il fit exécuter une messe à grand orchestre de sa composition. Cette œuvre lui valut, là même, et sur le champ, le titre de maître de chapelle. En cette qualité, comme jadis à Evreux et à Chartres, il dirigea l'éducation musicale des enfants de la maîtrise qui venait d'être rétablie. C'est à son zèle et au soin avec lequel il remplit sa charge, que l'on dut l'essai de virtuoses dont cet établissement a été le berceau. Citons en passant Alexis Dupond, dont la belle voix, le style large faisaient ressortir avec tant d'avantage les beautés du chant religieux ; Albert Guillon, grand prix de Rome, en 1825 ; Durier, professeur au Conservatoire, le plus grand contre-bassiste que Paris ait connu ; Gilbert, compositeur distingué et organiste de Notre-Dame de Lorette ; enfin Pollet, qui succéda à Desvignes dans sa place de maître de chapelle.

Les succès qui vinrent couronner tant de travaux, méritèrent à notre compatriote des éloges qu'on retrouverait facilement dans les journaux du temps ; et l'académie de Dijon lui conféra la qualité de membre correspondant. En 1811, il fut nommé chef d'orchestre adjoint de la chapelle de Napoléon I^{er}. Mais, modeste dans ses goûts, il ne brigua aucune position éminente et n'eût d'autre ambition que celle de l'art. Parmi ses œuvres musicales, on cite particulièrement ses leçons de Ténèbres (*les Lamentations de Jérémie*), ses *Te Deum*, exécutés sous l'Empire et la Restauration, et surtout une *marche funèbre*, l'une de ses plus belles inspirations, composée à l'occasion du service anniversaire célébré à Notre-Dame de Paris en mémoire des braves morts à la bataille d'Austerlitz. Le plus grand éloge qu'on puisse faire de cette production, c'est de rappeler qu'au service du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, le public l'attribua à Mozart, dont le *Requiem* était exécuté le même jour.

Desvignes mourut à Paris le 21 janvier 1827, âgé seulement de 62 ans. A ses obsèques, qui eurent lieu à Notre-Dame, ses nombreux élèves, auxquels s'étaient joints les premiers artistes de la capitale, exécutèrent sa messe de *Requiem* à grand orchestre.

Ses compositions restèrent longtemps en grande faveur à Notre-Dame et prirent place dans les archives de la métropole, grâce à la bienveillante influence du préfet de la Seine, M. le comte de Chabrol qui, par une faveur singulière, les avait acquises de la famille du compositeur. Ajoutons qu'elles formaient la majeure partie du répertoire habituel de la maîtrise de Besançon, où la préférence que S. E. le cardinal Mathieu leur accordait, les avait mises en grand honneur et à peu près seules en usage.

Tout récemment, le nouvel inspecteur des maîtrises près le ministère des cultes a exprimé le désir de voir réformer ce répertoire, en y admettant des œuvres de compositeurs plus modernes. La bibliothèque de la ville de Dijon conserve un beau portrait de Desvignes, dessiné par Vignerot.

Joseph Dietsch, ancien facteur d'orgue.

ANNEXE 8
Ecrits de Pierre Desvignes

ANNEXE 8^A
Plainte au ministère des Cultes
à l'encontre d'Alexandre Choron

Archives nationales, F¹⁹ 7049

Paris, 26 9^{bre} 1813

Monseigneur,

La bienveillance dont votre excellence daigne m'honorer est le prix le plus flatteur que je puisse recevoir de mes efforts à m'en rendre digne, en vous priant d'en agréer de nouveau toute ma reconnaissance, permettez-moi, Monseigneur, de vous entretenir un moment d'une disgrâce qu'on cherche à me faire essayer dans l'exercice de mes paisibles fonctions. Les bontés de votre Excellence m'assurent que vous écouterez favorablement ma plainte.

Depuis dix ans que j'exerce avec honneur, j'ose le dire, la place de Maître de musique de la métropole ; les félicitations que j'ai reçues, et tout dernièrement encore les paroles favorables que votre Excellence a bien voulu dire pour moi à Mr le Sur-intendant de la maîtrise sont autant de témoignages qui justifient que je ne suis pas indigne de la place que j'occupe. C'est donc au moment même, Monseigneur, où je reçois les plus honorables marques de satisfaction que je me vois dépouillé d'une des plus importantes attributions de ma place. Je veux dire de la direction musicale des fêtes ordonnées par le Gouvernement dans cette église, direction qui a toujours appartenue aux Maîtres de musique mes prédécesseurs. Je m'en vois dépouillé dis-je par Mr Choron qui sans faire connaître ses droits à cette direction prétend en être chargé par son Excellence. Mr Choron vient en outre donner des ordres aux enfans de chœur, sur des objets qui tiennent essentiellement à la place de Maître de musique et je me vois forcé d'en appeler auprès de son Excellence pour être instruit jusqu'à quel point sont fondées les prétentions de Mr Choron auquel je ne prétends point ne pas reconnaître les talents ; mais au moins me permettre de dire qu'il n'en pas encore donné de preuve en ce genre.

Les titres, Monseigneur, qui m'ont fait obtenir cette place de Maître de musique sont 1°. Le succès qu'a obtenu une messe et un Te Deum à grand-orchestre que j'ai été chargé de faire exécuter pour la cérémonie de la distribution des croix de la légion d'honneur pour sa majesté dans l'église des Invalides. 2°. L'éloge qu'on a bien voulu faire dans le tems, de la Cantate que j'ai composé pour la fête donnée à Leurs Majestés par Messieurs les Maréchaux de l'Empire. Ces ouvrages, Monseigneur, ainsi que tous ceux qui ont été exécutés à la métropole, m'ont fait connoître sous des rapports avantageux ; et c'est à eux que j'ai dû ma nomination de Maître de Musique ad honores, qui par suite du décret du 31 mai 1807 relatifs à la réorganisation de la maîtrise me fut donnée en titre avec le traitement de 1 800 f. Cette nomination fût autorisée par le Ministre des Cultes qui l'approuva, ainsi que le Préfet du Département et son éminence le Cardinal-Archevêque de ce temps. Depuis cette époque, j'ai toujours été chargé de la direction musicale des fêtes du Gouvernement, je ne me suis jamais borné à ne faire entendre que de ma musique, toutes les fois que l'occasion s'est présentée j'ai fait entendre celle de différens compositeurs. Mr Martini, à ma sollicitation composa un Te Deum dont votre Excellence a paru satisfaite.

Une gratification m'est accordée à chacune de ces cérémonies, Monseigneur, et vous pourriez penser que j'en désire la direction que pour en recevoir cette indemnité de mes veilles ; permettez moi de dissuader votre Excellence et de lui affirmer que je tiens moins à cette

gratification qu'à l'honneur d'être ce que ma place veut que je sois. Je ne connus jamais, ni l'intrigue, ni la bassesse et je me suis toujours voué à mon art et aux devoirs de ma place.

Votre protection pour l'art musical, Monseigneur, ne souffrira pas qu'un artiste après 30 ans de travaux reçoive l'humiliation qu'il s'est permis de vous exposer. Celui qui convoite aujourd'hui une des attributions attachées à une place peut s'agiter ensuite pour obtenir la place entière.

Plein de confiance dans vos bontés et dans votre justice, Monseigneur, j'ose vous supplier d'arrêter un instant votre attention sur l'objet de la réclamation que je prends la liberté de vous exposer.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre Excellence, Le très humble et très obéissant serviteur

Desvignes,
maître de musique de la métropole
et l'un des chefs de la musique de la chapelle de l'Empereur

*Je puis certifier que dans toutes les églises
de l'Italie et de l'Allemagne, les maîtres
de chapelle sont, dans toutes les circonstances,
les seuls directeurs autorisés de la musique
pour le service du culte divin*

Martini

ANNEXE 8^B

Plainte au chargé des Cultes du ministère de l'Intérieur à l'encontre d'Alexandre Choron

Archives nationales, F¹⁹ 7049

À Monsieur Jourdan
Chargé de la partie des cultes au ministère de l'Intérieur

Monsieur,

Une injustice révoltante vient de se commettre dans une opération qui intéresse tout le corpus des musiciens employés à Notre-Dame dans les circonstances extraordinaires. L'esprit d'équité qui vous dirige peut seul faire cesser les réclamations que des actes arbitraires ont excités, et c'est dans cette confiance que je m'adresse à vous. Voici les faits.

Monsieur de Coriolis chanoine et secrétaire du chapitre de Notre-Dame me donna ordre au nom du corpus de me tenir prêt pour le Te Deum du lendemain, jour de l'arrivée de Monsieur frère du Roi. Je transmis cet ordre à mon sous-maître pour qu'il convoquât les musiciens qui devoient exécuter et qui, depuis douze ans, font ce service à Notre-Dame. Après la cérémonie, Monsieur de Coriolis me demanda mon état de dépense. J'y portois tous les musiciens à raison de 15 f. chacun. Mais quel a été mon étonnement, lorsque j'appris la répartition irrégulière qui s'était faite en opposition avec les arrangements suivis jusqu'alors et qui étoient devenus une loi constante. En effet cette répartition a été faite à raison de douze francs pour les uns de 10 f., de 15 f., de 18 f., 20 f., 30 f., 40 f., 50 f., pour les autres. Il étoit important de savoir d'où pouvait provenir une pareille disproportion dans une distribution qui n'avait jamais eu d'autre base qu'une parfaite égalité, puisque les droits de tous sont les mêmes. J'appris bientôt que le Sr Choron étoit l'auteur de cette opération que les parties lésées sont autorisées à traiter de malversation. Une pareille conduite prend évidemment ce caractère par ses résultats. En effet, plusieurs artistes n'ont pas été payés. Mon sous-maître, sur lequel ont roulé tous les détails, a été supprimé de la liste. Je n'examinerai pas à quels titres le Sr Choron s'est immiscé dans la conduite et l'administration des cérémonies de ce genre dans lesquelles on n'avoit jamais connu d'autre influence que celle du Maître de musique de la Cathédrale. Mais il n'a pas put de son autorité privée intervertir un ordre qui étoit la garantie des intérêts de tous, pour favoriser les uns au préjudice des autres et même priver plusieurs de la juste rétribution qui leur est due. Vous référer ce grief, c'est être assuré d'avance, Monsieur, d'en obtenir le redressement. Mais comme il est nécessaire que votre Religion soit éclairée sur des actes où tout respire l'arbitraire, et que l'irrégularité même pourroit rendre problématique. Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir m'accorder un instant d'audience persuadé que les éclaircissements que je pourrai vous donner à ce sujet vous mettront à portée de rendre justice à qui elle appartient.

J'ai l'honneur d'être avec Respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Paris, ce 30 septembre 1814
Desvignes, maître de musique de N.D.

ANNEXE 9
Plans des psaumes en musique
de Pierre Desvignes

ANNEXE 9^A

Plan du *Quare fremuerunt gentes* (Ps. 2)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Quare fremuerunt gentes et populi meditati sunt inania</i>	1-3	C	<i>sibM</i>	Récitatif de B
Ÿ2	<i>Adstiterunt reges terrae et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus christum eius</i>	4-147	C	<i>mi♭M</i>	Air de B
Ÿ3	<i>Disrumpamus vincula eorum et proiciamus a nobis iugum ipsorum</i>				
Ÿ4	<i>Qui habitat in caelis iridebit eos et Dominus subsannabit eos</i>				
Ÿ5	<i>Tunc loquetur ad eos in ira sua et in furore suo conturbabit eos</i>				
Ÿ6-10	Non composés				
Ÿ11	<i>Servite Domino in timore et exultate ei in tremore</i>	148-213	C	<i>mi♭M</i>	Chœur et D solo
Ÿ12	<i>Adprehendite disciplinam nequando irascatur Dominus et pereatis de via iusta</i>				

ANNEXE 9^B

Plan de l'*Exaudiat* (Ps. 19)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Exaudiat te Dominus in die tribulationis protegat te nomen Dei Iacob</i>	1-69	3/4	<i>solM</i>	Duo HcB
Ÿ2	<i>Mittat tibi auxilium de sancto et de Sion tueatur te</i>				
Ÿ3	<i>memor sit omnis sacrificii tui et holocaustum tuum pingue fiat</i>				
Ÿ4	<i>Tribuat tibi secundum cor tuum et omne consilium tuum confirmet</i>				
Ÿ5	<i>Laetabimur in salutari tuo et in nomine Dei nostri magnificabimur</i>	70-97	3/4	<i>solM</i>	Chœur
Ÿ6	<i>Impleat Dominus omnes petitiones tuas nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus christum suum exaudiet illum de caelo sancto suo in potentatibus salus dexteræ eius</i>	98-156	C	<i>solM</i>	Récit de Hc
Ÿ7	<i>Hii in curribus et hii in equis nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus</i>	157-213	C	<i>solM</i>	Chœur / trio DDHc
Ÿ8	<i>Ipsi obligati sunt et ceciderunt nos vero surreximus et erecti sumus</i>				
Ÿ9	<i>Domine salvum fac regem et exaudi nos in die qua invocaverimus te</i>	214-223	C	<i>solM</i>	Chœur
<i>Glória Patri, et Filio, et Spiritui Sancto. Sicut erat in principio, et nunc et semper, et in saecula sæculórum. Amen.</i>		224-259	3/4	<i>solM</i>	Chœur

ANNEXE 9^C

Plan de l'Afferte Domino (Ps. 28)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Afferte[sic.] Domino gloriam et honorem adferte Domino gloriam nomini eius adorate Dominum in atrio sancto eius</i>	1-67	2/2	laM	Trio DDHc
Ÿ2	<i>Vox Domini super aquas Deus maiestatis intonuit Dominus super aquas multas</i>				
Ÿ3	<i>Vox Domini in virtute vox Domini in magnificentia</i>	68-106	C	réM	Chœur et B solo
Ÿ4	<i>Vox Domini confringentis cedros et confringet Dominus cedros Libani</i>				
Ÿ5	<i>Et comminuet eas tamquam vitulum Libani et dilectus quemadmodum filius unicornium</i>	107-283	2/2	réM	Chœur et B solo
Ÿ6	<i>Vox Domini intercidentis flammam ignis</i>				
Ÿ7	<i>Vox Domini concutientis desertum et commovebit Dominus desertum Cades</i>				
Ÿ8-11	Non composés				

ANNEXE 9^D

Plan du Quam dilecta (Ps. 83)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Quam dilecta tabernacula tua Domine virtutum</i>	1-157	3/4	réM	Récit de Hc
Ÿ2	<i>Concupiscit et defecit anima mea in atria Domini cor meum et caro mea exultavit in Deum vivum</i>				
Ÿ3	<i>Etenim passer invenit sibi; domum et turtur nidum sibi ubi ponat pullos suos altaria tua Domine virtutum rex meus et Deus meus</i>	158-227	3/4	soIM	Duo DD
Ÿ4	<i>Beati qui habitant in domo tua in saecula saeculorum laudabunt te</i>	228-388	2/2	réM	Chœur
Ÿ5-12	Non composés				

ANNEXE 9^E

Plan du *Nisi Dominus* (Ps. 126)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Nisi Dominus aedificaverit domum in vanum laboraverunt qui aedificant eam nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilavit qui custodit</i>	1-67	2/2	réM	Récit de Hc
Ÿ2	<i>Vanum est vobis ante lucem surgere: surgite postquam sederitis qui manducatis panem doloris cum dederit dilectis suis somnum</i>	68-221	3/4	laM	Duo de DB
Ÿ3	<i>Ecce hereditas Domini filii mercis fructus ventris</i>				
Ÿ4	<i>Sicut sagittae in manu potentis ita filii excussorum</i>				
Ÿ5	<i>Beatus vir qui implebit desiderium suum ex ipsis non confundentur cum loquentur inimicis suis in porta</i>	222-368	2/2	réM	Chœur

ANNEXE 9^F

Plan du *Magnus Dominus* (Ps. 47)

Ÿ	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
Ÿ1	<i>Magnus Dominus et laudabilis nimis in civitate Dei nostri in monte sancto eius</i>	1-64	∅	soIM	Chœur
Ÿ2	<i>Fundatur exultatione universae terrae montes Sion latera aquilonis civitas regis magni</i>	65-192	2/2	sibM	Air de B
Ÿ3	<i>Deus in domibus eius cognoscitur cum suscipiet eam</i>				
Ÿ4	<i>Quoniam ecce reges congregati sunt convenerunt in unum</i>	193-246	C	miBm	Air de Hc
Ÿ5	<i>Ipsi videntes sic admirati sunt conturbati sunt commoti sunt</i>				
Ÿ6	<i>Tremor adprehendit eos ibi dolores ut parturientis</i>				
Ÿ7	<i>In spiritu vehementi conteres naves Tharsis</i>				
Ÿ8	<i>Sicut audivimus sic vidimus in civitate Domini virtutum in civitate Dei nostri Deus fundavit eam in aeternum</i>				
Ÿ9	<i>Suscepimus Deus misericordiam tuam in medio templi tui</i>	247-395	C	soIM	Quatuor DDHcB / Chœur
Ÿ10	<i>Secundum nomen tuum Deus sic et laus tua in fines terrae iustitia plena est dextera tua</i>				
Ÿ11	<i>Laetetur mons Sion exultent filiae Iudaeae propter iudicia tua Domine;</i>				
Ÿ12	<i>Circumdate Sion et conplectimini eam narrate in turribus eius</i>				
Ÿ13	<i>Ponite corda vestra in virtute eius et distribuite domus eius ut enarretis in progeniem alteram</i>				
Ÿ14	<i>Quoniam hic est Deus Deus noster in aeternum et in saeculum saeculi ipse reget nos in saecula</i>				

ANNEXE 10
Plans des messes en musique
de Pierre Desvignes

Ne figurent pas dans cette annexe les plans des messes Dv. 15 et Dv. 16 car les lots de parties conservés ne permettent pas de les reconstituer en intégralité.

ANNEXE 10^A

Plan de la messe Dv. 5

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601 ⁽¹⁾					
ORDINAIRE	VERSETS	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 21	C/	<i>la</i> M	Récit de S et chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	22 - 54	3/4	<i>lam</i>	Duo BHc
	<i>Kyrie eleison</i>	55 - 156	C/	<i>la</i> M	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	157 - 225	C/	<i>lam</i>	Chœur HcTB et trio DDHc
	<i>Gratias agimus tibi</i>	226 - 284	C/	<i>fa</i> M	Quatuor DHcTB
	<i>Quoniam tu solus sanctus</i>	285 - 376	C/	<i>lam</i>	Chœur DHcTB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	377 - 472	C/	<i>lam</i>	Chœur DHcTB et trio DHcB
	<i>Et incarnatus est</i>	473 - 487	C/	<i>ré</i> M	Récit de B
	<i>Crucifixus</i>	488 - 500	3/4	<i>ré</i> m	Trio DHcB
	<i>Et resurrexit</i>	501 - 574	2/2	<i>fa</i> M	Chœur DHcTB
	<i>Credo in Spiritum</i>	575 - 634	C/	<i>lam</i>	Chœur DHcTB et trio DHcB
	<i>Et expecto</i>	635 - 667	C/	<i>lam</i>	Chœur DHcTB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	668 - 697	C/	<i>la</i> M	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	698 - 753	C/	<i>la</i> M	Chœur DHcTB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	754 - 771	3/4	<i>la</i> M	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	772 - 795	3/4	<i>la</i> M	Récit de D et chœur DHcTB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	796 - 805	C	<i>la</i> M	Chœur DHcTB

ANNEXE 10^B

Plan de la messe Dv. 6

F-Pn., Rés. Vma. ms. 1601 ⁽²⁾					
ORDINAIRE	VERSETS	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 38	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	39 - 76	3/4	<i>mi</i> bM	Trio DDB
	<i>Kyrie eleison</i>	77 - 156	2/4	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	157 - 225	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Gratias agimus</i>	226 - 322	3/4	<i>si</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Cum sancto</i>	323 - 424	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	425 - 463	C	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Deus de Deo</i>	464 - 524	C	<i>do</i> M	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Et incarnátus est</i>	525 - 575	3/4	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB et trio DHcB
	<i>Et resurrexit</i>	576 - 665	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB
	<i>Et in Spíritum</i>	666 - 757	3/4	<i>sol</i> m	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Et vitam</i>	758 - 843	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	844 - 875	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris</i>	876 - 918	C/	<i>mi</i> bM	Trio DDB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	919 - 942	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	943 - 968	3/4	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB avec soli
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	969 - 1052	C/	<i>mi</i> bM	Chœur DHcTB

ANNEXE 10^C

Plan de la messe Dv. 7

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601 ⁽³⁾					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 25	2/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
	<i>Christe eleison</i>	26 - 47	3/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
	<i>Kyrie eleison</i>	48 - 111	2/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	112 - 115	C/	<i>ré</i> M	Trio DDB
	<i>et in terra pax</i>	116 - 272	6/8	<i>ré</i> M	Trio DDB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	273 - 324	C/	<i>ré</i> m	Trio DDB
	<i>Deum de Deo</i>	325 - 397	3/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
	<i>Et incarnátus est</i>	398 - 428	C/	<i>ré</i> m	Trio DDB
	<i>Et resurréxit</i>	430 - 503	3/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
	<i>Et in Spíritum Sanctum</i>	504 - 588	3/4	<i>ré</i> m	Trio DDB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	589 - 611	C/	<i>ré</i> M	Trio DDB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	612 - 644	C/	<i>ré</i> M	Trio DDB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	645 - 657	3/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	658 - 687	3/4	<i>ré</i> M	Trio DDB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	688 - 741	6/8	<i>ré</i> M	Trio DDB

ANNEXE 10^D

Plan de la messe Dv. 8

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601 ⁽⁴⁾					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 27	3/4	<i>lam</i>	Trio et chœur DDB
	<i>Christe eleison</i>	28 - 64	6/8	<i>laM</i>	Trio DDB
	<i>Kyrie eleison</i>	Reprise du premier <i>Kyrie</i> ou <i>Kyrie</i> de la mesure 613			
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	65 - 74	C/	<i>lam</i>	Trio DDB
	<i>et in terra pax</i>	75 - 186	6/8	<i>lam</i>	Trio DDB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	187 - 192	C/	<i>lam</i>	Chœur DDB
	<i>Patrem omnipotentem</i>	193 - 223	3/4	<i>lam</i>	Chœur DDB
	<i>Deum de Deo</i>	224 - 258	2/2	<i>laM</i>	Chœur DDB
	<i>Et incarnatus</i>	259 - 299	6/8	<i>lam</i>	S solo ou « trio ad lib. »
	<i>Et resurrexit</i>	300 - 347	2/2	<i>faM</i>	Chœur DDB
	<i>Cuius regni</i>	348 - 371	3/4	<i>réM</i>	Trio DDB
	<i>Et in Spiritum</i>	372 - 416	C/	<i>sim</i>	Chœur DDB
	<i>Et vitam</i>	417 - 466	3/4	<i>lam</i>	Trio et Chœur DDB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	467 - 500	C/	<i>lam</i>	Chœur DDB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	501 - 539	3/4	<i>lam</i>	Chœur DDB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	540 - 553	6/8	<i>lam</i>	Chœur DDB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	554 - 589	3/8	<i>laM</i>	S solo et Chœur DDB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	590 - 612	C/	<i>lam</i>	Chœur DDB et duo DD
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	613 - 680	C/	<i>lam</i>	Trio DDB

ANNEXE 10^E

Plan de la messe Dv. 9

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601 ⁽⁵⁾					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 39	2/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	40 - 77	2/4	<i>lam</i>	Chœur DHcTB
	<i>Kyrie eleison</i>	78 - 95	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	96 - 99	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in terra pax</i>	100 - 123	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Gratias agimus tibi</i>	124 - 156	3/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Qui tollis peccata mundi</i>	157-198	C/	<i>réM-doM</i>	Chœur DHcTB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	199 - 203	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Patrem omnipotentem</i>	204 - 269	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et incarnátus</i>	270 - 284	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Crucifixus</i>	285 - 302	C/	<i>dom</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et resurrexit</i>	303 - 330	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Cujus regni</i>	331 - 334	3/4	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in Spíritum</i>	335 - 377	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et exspecto</i>	378 - 387	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et vitam</i>	387 - 404	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	405 - 428	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS BENEDICTUS	<i>Ô salutaris hostia Benedictus</i>	429 - 457	C/	<i>faM</i>	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	458 - 483	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	484 - 495	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB

ANNEXE 10^F

Plan de la messe Dv. 10

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601 ⁽⁶⁾					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 30	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	31 - 60	C/	<i>mim</i>	Chœur DHcTB
	<i>Kyrie eleison</i>	61 - 84	2/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	85 - 88	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in terra pax</i>	89 - 171	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Cum sancto</i>	172 - 183	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	184 - 187	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Patrem omnipotentem</i>	188 - 219	3/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Deum de Deo</i>	220 - 248	2/2	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et incarnatus</i>	249 - 260	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Crucifixus</i>	261 - 297	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et resurrexit</i>	298 - 329	2/2	<i>sibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in spiritum</i>	330 - 366	3/4	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et expecto</i>	367 - 386	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	387 - 406	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	407 - 435	C/	<i>solM</i>	Trio HcTB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	436 - 454	3/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB et Trio DDHc
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	455 - 503	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	504 - 520	3/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et exaudi nos</i>	521 - 533	3/4	<i>solM</i>	Chœur DHcTB

ANNEXE 10^G

Plan de la messe Dv. 11

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 117	C/	<i>dom</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	118 - 191	C/	<i>dom</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	192 - 286	3/4	<i>solM</i>	Air de D
	<i>Kyrie eleison</i>	287 - 454	2/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	455 - 463	6/8	<i>solM</i>	Récit de D
	<i>et in terra pax</i>	464 - 546	6/8	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Laudamus te</i>	547 - 607	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Gratias agimus tibi</i>	608 - 686	3/4	<i>mibM</i>	Air de T
	<i>Qui tollis peccata mundi</i>	687 - 811	C	<i>solM</i>	Duo HcB
	<i>Cum sancto spiritu</i>	812 - 1006	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	1007 - 1054	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB et B solo
	<i>Deum de Deo</i>	1055 - 1171	6/8	<i>doM</i>	Air de D
	<i>Et incarnatus</i>	1172 - 1203	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Crucifixus</i>	1204 - 1296	C/	<i>dom</i>	Chœur DHcTBB
	<i>Et resurrexit</i>	1297 - 1422	C	<i>dom</i>	Air de B
	<i>Cuius regni</i>	1422 - 1454	6/8	<i>mibM</i>	Duo AA et Chœur DHcTB
	<i>Et in Spiritum Sanctum</i>	1455 - 1552	3/4	<i>sibM</i>	Trio DHcT
	<i>Et expécto³⁵</i>	1553 - 1675	C/	<i>labM</i>	Chœur DHcTB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	1676 - 1715	C	<i>doM</i>	Chœurs DHcTB et B solo
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris fostia</i>	1716 - 1807	C	<i>mibM</i>	Air de B
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	1808 - 1860	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB et B solo
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	1861 - 1868	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et exaudi nos</i>	1869 - 1898	C/	<i>doM</i>	Duo HcB

³⁵. Il manque la fin de ce morceau. Le manuscrit passe directement du feuillet 177 au feuillet 184.

ANNEXE 10^H

Plan de la messe Dv. 12

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1603					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison Christe eleison</i>	1 - 128	C	<i>fam</i>	Air de D
	<i>Kyrie eleison</i>	129 - 186	6/8	<i>faM</i>	Chœur de D
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	187 - 276	C	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Gratias agimus tibi</i>	277 - 450	C/	<i>faM</i>	Duo DHc
	<i>Cum sancto spiritu</i>	451 - 548	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	549 - 672	C	<i>doM</i>	Duo TB
	<i>Et incarnatus</i>	673 - 773	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et resurrexit</i>	774 - 924	C	<i>lam</i>	Récitatif de T
	<i>Cuius regni</i>	925 - 1051	6/8	<i>doM</i>	Quintet DDHcTB
	<i>Et expécto</i>	1052 - 1191	C	<i>faM</i>	Chœur DHcTB avec soli
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	1192 - 1220	2/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	1221 - 1293	C/	<i>faM</i>	Trio DHcB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	1294 - 1311	6/8	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	1312 - 1360	6/8	<i>solM</i>	Chœur DHcTB et D solo
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum fac regem</i>	1361 - 1420	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
DOMINE SALVUM VIVAT	<i>Domine salvum fac regem Vivat in aeternum</i>	1421 - 1507	C	<i>réM</i>	Récit de T et Chœur DHcTB

ANNEXE 10^I

Plan de la messe Dv. 13

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 127	C/	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	128 - 193	C/	<i>solM</i>	Trio DDHc
	<i>Kyrie eleison</i>	194 - 339	2/4	<i>sibM</i>	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	340 - 357	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in terra pax</i>	358 - 406	6/8	<i>doM</i>	Duo DHc
	<i>Laudamus te</i>	407 - 481	C	<i>lam</i>	Chœur DHcTB
	<i>Gratias agimus tibi</i>	482 - 535	C/	<i>mibM</i>	Air de T
	<i>Qui tollis</i>	536 - 727	3/4	<i>solm</i>	Duo BT
	<i>Cum sancto spiritu</i>	728 - 910	C	<i>doM</i>	Chœurs DHcTB et B solo
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	911 - 1075	C	<i>mibM</i>	Air de B
	<i>Deum de Deo</i>	1076 - 1210	2/2	<i>solM</i>	Trio HcTB
	<i>Et incarnatus</i>	1211 - 1294	3/4	<i>solm</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et resurrexit</i>	1295 - 1457	C	<i>mibM</i>	Air de D
	<i>Et iterum</i>	1458 - 1492	C	<i>réM</i>	Récit de B
	<i>Cuius regni</i>	1493 - 1648	6/8	<i>réM</i>	Chœur DHcTB et S solo
	<i>Et expécto</i>	1648 - 1671	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTBtB
	<i>Et vitam</i>	1671 - 1792	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
DOMINE SALVUM VIVAT ³⁶	<i>Domine salvum fac imperatorem[rayé] regem Vivat in aeternum</i>	1793 - 1921	3/4	<i>fam</i>	Chœur DHcTB et D solo
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	1922 - 1961	C/	<i>solM</i>	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	1962 - 2069	C/	<i>mibM</i>	Air de D
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	2070 - 2120	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB

³⁶. La partition présente le *Domine Salvum* avant le *Sanctus*. Mais la fin de l'*Agnus Dei* porte un renvoi au *Domine Salvum*. Il est donc prévu de l'exécuter à sa place habituelle.

ANNEXE 10^J

Plan de la messe Dv. 14

F-Pn, Rés. Vma. ms. 1605					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 - 22	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Christe eleison</i>	23 - 53	3/4	<i>dom</i>	Trio DHcB
	<i>Kyrie eleison</i>	54 - 93	6/8	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	94 - 110	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB et D solo
	<i>Et in terra pax</i>	111 - 132	6/8	<i>doM</i>	Grand chœur DHcTB et petit chœur DHcT
	<i>Gratias agimus tibi</i>	133 - 164	3/4	<i>faM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Qui tollis</i>	165 - 201	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Tu solus sanctus</i>	202 - 295	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	296 - 302	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Patrem omnipotentem</i>	303 - 342	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Deum de Deo</i>	343 - 397	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Et incarnatus</i>	398 - 423	C/	<i>dom</i>	Trio DHcB
	<i>Et resurrexit</i>	424 - 473	3/4	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Cuius regni</i>	474 - 491	6/8	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et in spiritum</i>	492 - 538	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Et expecto</i>	539 - 551	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli
	<i>Et vitam</i>	552 - 602	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	603 - 630	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	631 - 690	3/4	<i>faM</i>	Trio DDB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	690 - 717	C/	<i>rem</i>	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	718 - 759	C/	<i>doM</i>	Chœur DHcTB
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum regem</i>	760 - 820	3/4	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec soli

ANNEXE 10^K

Plan de la messe Dv. 17

F-Pn, ms-9341					
	TEXTE	MESURES	METRE	TON	FORMATION
KYRIE	<i>Kyrie eleison</i>	1 -57	C/	<i>lam</i>	Chœur DHcTB
	<i>Christe eleison</i>	58 - 107	3/4	<i>faM</i>	Air de D
	<i>Kyrie eleison</i>	108 - 223	2/4	<i>faM</i>	Chœur DHcTB avec D solo
GLORIA	<i>Gloria in excelsis deo</i>	224 - 237	C	<i>doM</i>	Chœur DHcTB avec B solo
	<i>Laudamus te</i>	237 - 395	6/8	<i>doM</i>	Air de B
	<i>Qui tollis</i>	396 - 423	C/	<i>mibM</i>	Duo HcT
	<i>Quoniam tu solus sanctus</i>	424 - 506	C	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB avec soli
CREDO	<i>Credo in unum Deum</i>	507 - 556	C/	<i>solm</i>	Duo de B
	<i>Deum de Deo</i>	557 - 612	C/	<i>solM</i>	Air de D
	<i>Et incarnatus</i>	613 - 617	C	<i>doM</i>	Récitatif de B
	<i>Crucifixus</i>	618 - 640	C	<i>dom</i>	Chœur DHcTB
	<i>Et resurrexit</i>	641 - 738	6/8	<i>doM</i>	Chœurs DHcTB et Duo DB
	<i>Et iterum</i>	739 - 747	C	<i>lam</i>	Récitatif de T
	<i>Cujus regni</i>	748 - 769	6/8	<i>lam</i>	Duo DHc puis Chœur DHcTB
	<i>Credo in spiritum</i>	770 - 837	C	<i>faM</i>	Duo SB
	<i>Et expecto</i>	837 - 933	C/	<i>fam</i>	Chœur DHcTB avec S solo
SANCTUS	<i>Sanctus</i>	934 - 963	C/	<i>fam</i>	Chœur DHcTBtB
Ô SALUTARIS	<i>Ô salutaris hostia</i>	964 - 1033	C/	<i>sibM</i>	Trio DDB
BENEDICTUS	<i>Benedictus</i>	1034 - 1054	C/	<i>dom</i>	Chœur DHcTB
AGNUS DEI	<i>Agnus dei</i>	1055 - 1064	3/4	<i>faM</i>	Chœur DHcTB avec soli
DOMINE SALVUM	<i>Domine salvum regem</i>	1065 - 1137	C/	<i>mibM</i>	Chœur DHcTB avec soli

ANNEXE 11
Effectifs musicaux
pour les célébrations publiques

ANNEXE 11^A

Effectifs des *Te Deum* d'action de grâce

Archives nationales, F¹⁹ 7048-7049

Pupitre	s.d. 1	s.d. 2	4 déc. 1808	25 déc. 1808	7 mai 1809	28 mai 1809	23 juillet 1809	15 août 1809	1 ^{er} déc. 1811	15 août 1812	4 oct. 1812	15 août 1813	19 sept. 1813	12 avr. 1814	14 avr. 1814
Orgue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1
Violons 1	-	15	14	14	14	14	12	13	13	11	13	14	13	14	14
Violons 2	-	15	14	14	14	14	12	13	13	12	14	14	12	15	20
Altos	-	4	6	6	6	6	6	8	4	8	8	7	8	9	10
Violoncelles	-	12	8	8	8	8	8	8	8	8	8	11	9	13	13
Contrebasses	5	8	8	8	8	8	8	9	6	8	8	8	8	8	8
Clarinettes	12	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	4	4	4
Hautbois	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	4	2	3
Flûtes	2	2	2	2	2	2	2	4	1	2	2	2	2	2	2
Cors	6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5	4	4
Bassons	6	4	4	5	5	5	5	5	3	4	4	4	4	4	4
Trombones	2	1	3	3	3	3	3	-	3	3	3	3	3	3	3
Trompettes	2	2	2	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	2	2
Serpents	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Timbales	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Tam-tam	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-
Grosse-caisse	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Dessus	12	18	16	18	16	16	16	18	15	15	15	20	21	22	22
Hautes-Contre	4	7	9	9	10	10	10	10	9	9	9	14	13	10	10
Tailles	6	9	9	9	8	8	10	9	9	9	11	11	12	9	11
Basses	11	16	15	14	13	13	15	14	7	14	14	14	15	14	16
Solistes	-	7	3	4	5	6	2	4	-	4	-	-	-	4	2
TOTAL	74	129	122	125	123	124	121	128	103	118	127	135	135	141	149

ANNEXE 11^B
Effectifs des messes des morts
pour le service anniversaire des soldats tombés à Austerlitz

Archives nationales, F¹⁹ 7048-7049

Pupitres	s.d. 3	6 déc. 1807	5 déc. 1808	5 déc. 1809	2 déc. 1811	6 déc. 1813
Violons 1	-	10	-	-	-	10
Violons 2	-	10	-	-	-	10
Altos	-	4	-	-	-	8
Violoncelles	6	8	7	9	7	6
Contrebasses	6	4	4	8	6	8
Clarinettes	4	-	4	4	4	-
Hautbois	2	-	2	2	2	-
Flûtes	1	-	1	2	-	-
Cors	3	-	4	4	4	-
Bassons	4	-	5	4	4	-
Trombones	3	-	3	3	3	-
Timbales	1	-	1	1	1	-
Tam-tam	1	-	1	1	1	-
Dessus	12	-	12	12	15	20
Hautes-contre	7	6	8	10	7	10

Hautes-tailles	-	-	-	-	-	7
Tailles	7	9	7	13	8	7
Basses	15	14	15	15	10	16
Solistes	-	-	3	3	2	2
TOTAL	71	71	77	91	74	104

Sources

1. Archives

1.1. Archives nationales

Série AF^{IV} – Secrétairerie d'état et cabinet de Napoléon 1^{er}

AF^{IV} 1044 – Rapports du ministère de l'Intérieur sur les cultes. An VIII-An XI

AF^{IV} 1045 – Rapports du ministère de l'Intérieur sur les cultes. An XII-1806

AF^{IV} 1046 – Rapports du ministère de l'Intérieur sur les cultes. 1807-1809

AF^{IV} 1047 – Rapports du ministère de l'Intérieur sur les cultes. 1810-1811

AF^{IV} 1048 – Rapports du ministère de l'Intérieur sur les cultes. 1811-1814

AF^{IV} 1317 – Secrétairerie d'Etat : Cultes

Série F⁵ – Ministère de l'Intérieur : Comptabilité départementale – II. Série départementale – Seine 1-44

F⁵ II Seine 7 à 11 – Compte de recettes et dépenses. An X-1827

Série F¹³ – Bâtiments civils

F¹³ 776 – Frais du culte, réparations d'églises et de presbytères mis à la charge de la Nation pour les années 1791-1792, quand ils étaient acquittés par les décimateurs. 1791-1793 : Dossier Paris-Yonne

F¹³ 1034 – Archevêché de Paris. An X-1818

Série F¹⁹ – Cultes

F^{19*} 240 – Correspondance concernant les frais départementaux du culte, les votes des Conseils généraux, la répartition du fonds commun, des subventions, les évêchés, les séminaires, cathédrales et maîtrises de cathédrales. 1810-1812

F^{19*} 1102 – Avis et notes du conseil d'Etat. 1804-1824

F^{19*} 1589 – Sommier des dépenses pour le compte du ministère des Cultes. An X-An XIII

F^{19*} 1590 – Sommier des dépenses pour le compte du ministère des Cultes. An XIII-1809

F^{19*} 1591 – Registre des recettes et dépenses. An X-An XIII

F^{19*} 1597-1607 – Comptabilité de l'Intérieur : administration générale des Cultes. Registre auxiliaire. 1814-1824

F¹⁹ 1262 – Correspondance du directeur de la caisse des services et du ministre des Cultes

F¹⁹ 1263-1273 – Ordonnances délivrées sur les crédits pour le payement des dépenses des cultes. An X-1814

F¹⁹ 1274 à 1280 – Budget des cultes. 1808-1830

- F¹⁹ 1875 à 1877 – Circulaires. 1802-1831
- F¹⁹ 3802 – Fabriques des cathédrales : état des biens (enquête de 1814)
- F¹⁹ 3814 – Chapitres, cures et fabriques métropolitaines : statuts capitulaires, administration et règlements des fabriques, réunion des cures aux chapitres (par diocèse), O à P (dont Pise, 1813). An X-1904
- F¹⁹ 3831 – Fabriques des cathédrales (par diocèse), O à Pa. XIX^e siècle
- F¹⁹ 3931 – Cathédrales : bas-chœurs et maîtrises. 1820-1882
- F¹⁹ 3945 – Bas-chœurs et maîtrises : documents divers. 1806-1881
- F¹⁹ 3947 – Musique religieuse : école Niedermeyer, inspections, achats et secours, maîtrises particulières, organistes et facteurs. 1807-1882
- F¹⁹ 4124 – Fabriques, états des biens et revenus : diocèses M à S. An XI-1814
- F¹⁹ 4128 – Fabriques, biens ecclésiastiques : dossiers généraux. An IX-1848
- F¹⁹ 4134 – Règlements et affaires générales. An XIII -1807
- F¹⁹ 4419^{A-B} – Fabriques : comptabilité, doctrine et réglementation générale, remises d'amendes des comptables, notification des arrêts de la Cour des Comptes concernant les anciennes fabriques. 1806-1911
- F¹⁹ 4647 – Édifice diocésains : liquidation des dépenses (par diocèse). Paris
- F¹⁹ 5434 – Livres liturgiques, ordres, bréviaires, rituels. 1827-1894
- F¹⁹ 5453 – Mandements épiscopaux
- F¹⁹ 5539 et 5540 – Fêtes et dimanches, célébrations, doctrines. An X-1863
- F¹⁹ 5549 – Processions de la Fête-Dieu et vœux de Louis XIII. 1814-1896
- F¹⁹ 5551 – Cérémonies extérieures et processions : diocèses N à V. An X -1896
- F¹⁹ 5566 – Prières, fêtes et cérémonies publiques (généralités). 1814-1879
- F¹⁹ 5569 – Prières, fêtes et cérémonies publiques. 1809-1814
- F¹⁹ 5596 – Police des cultes : dossiers généraux et chronologiques. An X-1818
- F¹⁹ 5599 – Police des cultes : dossiers généraux et chronologiques. 1815-1829
- F¹⁹ 5693 – Police des Cultes, Empire et Restauration : Paris
- F¹⁹ 7048 et 7049 – Dépenses spéciales. 1802-1814
- F¹⁹ 7085 – Budgets annuels : préparation, exécution, liquidation, rapports pour les ministères des finances et la commission des budgets. An XII-1830
- F¹⁹ 7225 – Édifice diocésains : mobilier des archevêchés et évêchés. 1819-1906

Série F²¹ – Beaux-Arts

- F²¹ 717 – Fêtes publiques. An II -1839

1.2. Archives de Paris

Série DV – Administration départementale et régionale : Cultes. An X-1925

DV 1 – Affaires communes aux différents cultes

Comptabilité générale, circulaires, règlements. 1809-1877

DV 2 – Culte catholique

Fabrique, lois, décrets, circulaires, instructions. An XIII-1888

DV 8 – Personnel ecclésiastique (T-W)

Obsèques de l'Archevêque de Paris Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord. 1822

DV 50 – Lois, décrets, circulaires (inventaire des objets d'arts, occupation des presbytères, utilisation d'édifices par les associations cultuelles, etc.). Enquête sur la propriété des églises (1882-1908). Liste des biens ayant appartenu aux établissements publics du culte dans le département de la Seine. Inventaire des biens diocésains. 1882-1908

DV 51 – Inventaires antérieurs à la Séparation (vers 1880) des biens des églises de Paris classés par ordre alphabétique. 1882-1908

Série VD⁶ – Dossiers des douze arrondissements anciens de Paris. 1791-1859

VD⁶ 112, n°1 : 1^{er} arrondissement – Police des cultes catholique, protestant et hébraïque. Services funèbre anniversaires d'événements politiques. Prêtres réfractaires. 1791-1859

VD⁶ 239*, 4^e arrondissement – Mairie, correspondance. frim. An XII-9 sept. 1806

VD⁶ 240*, 4^e arrondissement – Mairie, correspondance. 12 sept. 1806-9 nov. 1809

VD⁶ 241*, 4^e arrondissement – Mairie, correspondance. 13 nov. 1809-11 déc. 1812

VD⁶ 242*, 4^e arrondissement – Mairie, correspondance. 5 janv. 1813-30 déc. 1815

VD⁶ 268, n°2 : 4^e arrondissement – Célébration de fêtes et de cérémonies religieuses pendant le Premier Empire. Invitations lancées aux maires et adjoints par le Préfet. Extrait du cérémonial du couronnement de Napoléon. Liste de notables invités au mariage de l'Empereur. *Te Deum* d'action de grâce après la victoire de Friedland. Lettre de l'Empereur après la victoire de Wertingen. Fête de Sainte Geneviève patronne de Paris. An IX-1811

VD⁶ 352, n°2 : 6^e arrondissement – Dotation d'époux, fêtes et cérémonies religieuses à l'occasion d'événements heureux et d'anniversaires ou en hommage au chef de l'État. Mariage du duc de Berry. Baptême du duc de Bordeaux. Entrée de Charles X à Paris. Fêtes anniversaires de Juillet 1830. An X-1852

1.3. Bibliothèque nationale de France (Musique)

Série VM Fonds 1 ADC-1 – Archives de la bibliothèque du Conservatoire de Paris : Documents administratifs et correspondance

Époque Auguste Bottée de Toulmon (1831-1849)

VM Fonds 1 ADC-1⁽⁹⁾ – États de la bibliothèque, rapports, lettres

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹⁰⁾ – Catalogues

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹¹⁾ – Comptes de la bibliothèque depuis 1839

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹⁶⁾ – Papiers personnels d'Auguste Bottée de Toulmon

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹⁷⁾ – Registre de l'état des dépenses faites pour le compte de la bibliothèque du Conservatoire. 1831-1870

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹⁸⁾ – Documents administratifs concernant la bibliothèque

Époque Hector Berlioz (1855-1869)

VM Fonds 1 ADC-1⁽¹⁹⁾ – Correspondance et documents divers

VM Fonds 1 ADC-1⁽²⁰⁾ – Achats, legs

Époque Félicien, David, Jean-Baptiste Weckerlin (1869-1909)

VM Fonds 1 ADC-1⁽²¹⁾ – Documents administratifs, états divers, listes

VM Fonds 1 ADC-1⁽²⁴⁾ – Rapport de Jean-Baptiste Weckerlin sur la bibliothèque

Série VM Fonds 1 ADC-2 – Archives de la bibliothèque du Conservatoire de Paris : Registres des entrées

VM Fonds 1 ADC-2⁽¹⁾ – Registre des entrées. *ca* 1834-1850

VM Fonds 1 ADC-2⁽²⁾ – Registre des entrées. 1850-1875

1.4. Archives historiques de l'archevêché de Paris

3D¹ 6 – Maîtrise de la cathédrale Notre-Dame

1.5. Archives de la sacristie de Notre-Dame de Paris

Registre des délibérations capitulaires. 1803-1905

2. Périodiques

Almanach du clergé

Almanach du peuple

Almanach national de France

Almanach impérial

Almanach parisien, en faveur des étrangers et des voyageurs

Almanach royal

L'Ami de la religion et du Roi

Annales de la Religion

Annales religieuses, politiques et littéraires

Annuaire dramatique ou étrennes théâtrales

Le Censeur des théâtres

Correspondance des amateurs musiciens

Gazette de France

Journal des artistes

Journal des arts, de littérature et de commerce

Journal des débats et des décrets

Journal des débats littéraires et politiques

Journal de l'Empire

Journal hebdomadaire de musique

Journal de Paris

Journal d'Euterpe et des amateurs

Le Ménestrel

Mercure de France

Moniteur universel

L'Observateur des spectacles

Revue et gazette musicale de Paris

Tablettes du clergé et des amis de la religion

Tablettes de Polymnie

3. Fonds Notre-Dame (non catalogué)

Partie Pierre Desvignes³⁷

Boîtes 1 à 25, 33 et 52 : Partitions et parties séparées de Pierre Desvignes³⁸

Boîte 26 : Parties séparées d'un *Requiem* de François Marc

Boîtes 27 et 28 : Parties séparées d'un *Requiem* de Niccolò Jommelli

Boîtes 30 et 31 : Parties séparées d'un *Te Deum* de Sigismund Neukomm

Boîtes 34 à 36 : Parties séparées du *Requiem* de Mozart

Boîte 37 : Parties séparées parcellaires d'une *Messe* en musique de Jean-Baptiste Lavoine³⁹

Boîte 38 : Parties séparées d'un *Te Deum* de Nicolas Roze

4. Livres liturgiques

4.1. Bréviaires

Breviarium Parisiense, Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris D.D. Caroli-Gaspar-Guillelmi De Vintimille..., 1736

Breviarium Parisiense, Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris D.D. Caroli-Gaspar-Guillelmi De Vintimille..., 1745

Breviarium Parisiense, Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris D.D. Caroli-Gaspar-Guillelmi De Vintimille..., 1767

Breviarium Parisiense, Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patris D.D. Caroli-Gaspar-Guillelmi De Vintimille..., 1778

Breviarium Parisiense, Illustrissimi et Reverendissimi in Christo Patri et Domini D. Hyacinthi-Ludovici de Quelen..., 1836

Breviarium sacris ordinis Cartusienensis, 1717

³⁷. Les boîtes n°32, 33 et 40 contiennent la partie Charles Vervoitte de ce fonds. Les boîtes n°29, 39 et 41 à 51 sont supprimées. Leur contenu a été réparti dans les autres boîtes lors du premier inventaire effectué par Vincent Rollin en 2014-2015.

³⁸. cf. Annexe 1 : Catalogue des sources de la musique religieuse de Pierre Desvignes.

³⁹. Elève de la maîtrise de Notre-Dame sous la direction de Desvignes et Cornu, sorti en septembre 1815. Cette messe très mal conservée est très probablement son chef-d'œuvre de fin d'études exécuté le 8 septembre 1815 à l'occasion de la fête de la Nativité de la Vierge qui est évoqué dans le *Registre des délibérations capitulaires* au 3 septembre 1815.

4.2. Cérémoniaux

Caeremoniale parisiense ad usum omnium ecclesiarum collegiatarum, parochialium et aliarum urbis et dioecesis Parisiensis..., 1662

Caeremoniale parisiense eminentissimi et reverendissimi in Christo patris Domini D. Ludovici Antonii..., 1703

CARON (abbé), *Manuel des cérémonies selon le rite de l'église de Paris*, Paris : Adrien Le Clère et C^{ie}, 1846

Directorium chori, sev ceremoniale sacntae et metropolitanae Ecclesiae ac Dioecesis Parisiensis..., 1656

4.3. Graduels et antiphonaires

Antiphonaire selon le bréviaire de Chartres, imprimé par l'ordre d'Illustrissime et révérendissime Père en Dieu Monseigneur Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, et du consentement du chapitre, 1784

Antiphonaire et graduel de Paris, imprimé par la permission de Monseigneur Antoine-Eléonor-Léon Le Clerc de Juigné..., 1788

Antiphonaire et graduel à l'usage des diocèses qui suivent le rit parisien, réimprimés sur les éditions publiées par l'ordre de Monseigneur de Vintimille et augmenté d'un supplément contenant l'office du sacré cœur et des nouveaux offices introduits dans cette liturgie par M^{gneur} de Périgord, Archevêque de Paris, 1827

Graduale Ecclesiae Parisiensis, 6 vol. + suppléments, F-Pn, Rés. Vma. ms. 1410 à 1416

Graduel de Paris noté pour les dimanches et fêtes imprimé par ordre de Monseigneur l'Archevêque, nouvelle édition augmentée, 1780

Graduel de Paris noté pour les dimanches et fêtes, nouvelle édition augmentée, 1817

4.4. Rituels

Rituale parisiense autoritate eminentissimi D.D. cardinalis De Noailles..., 1701

Rituale parisiense autoritate eminentissimi D.D. cardinalis De Noailles..., 1777

Rituale parisiense breviori modo et minori forma editum, autoritate D. Antonio-Eleonorii-Leonis Le Clerc de Juigné..., 1803

Rituale parisiense autoritate illustrissimi et reverendissimi in Christo patris et Domini D. Hyacinthi-Ludovici De Quelen..., 1839

4.5. Vespéraux

Vespéral noté à l'usage du diocèse de Paris, 1816

Vespéral noté à l'usage de Paris et de tous les diocèses qui suivent le rit parisien, 1827

4.6. Processionnaires

Processionale insignis ac Metropolitanae Ecclesiae Parisiensis, Paris : Louis Sevestre, 1647

4.7. Offices particuliers

Quinzaine de Pâques notée à l'usage de Paris, 1739

Office du sacré-cœur de Jésus, latin français, imprimé par ordre de Monseigneur l'Archevêque de Paris pour célébrer chaque année dans son diocèse le Dimanche après l'Octave du S. Sacrement, 1768

Office du sacré-cœur de Jésus selon le Bréviaire et le Missel de Paris, 1822

Office des morts complet et noté, selon l'usage de Paris..., Paris : Les libraires associés, 1820

Office des morts complet et noté, selon l'usage de Paris..., Paris : Les libraires associés, 1829

5. Ouvrages

5.1. Documents biographiques et mémoires

BERTIER, Ferdinand de, *Souvenirs inédits d'un conspirateur. Révolution, Empire et première Restauration*, présentés et annotés par Guillaume de Bertier de Sauvigny, Paris : Tallandier, 1990

Biographie universelle, ancienne et moderne : ou histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, Paris : Michaud frères, 1811-1828, réd. Paris : C. Desplaces et M. Michaud, 1854-1865

BOURIENNE, Antoine de, *Mémoires de M. de Bourrienne sur Napoléon, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration*, 1829-1831

CHORON, Alexandre et FAYOLLE, François, *Dictionnaire historique des musiciens, artistes et amateurs morts ou vivants*, Paris : chez Valade et chez Lenormant, 1810

DIETSCH, Joseph, « Pierre Desvignes », *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du Diocèse de Dijon*, 1884, p. 81

FETIS, François-Joseph, *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique. Supplément et complément*, Paris : Firmin-Didot, 1878-1880

GILBERT, Antoine-Pierre-Marie, « Biographie. Pierre Desvignes. », *Revue et gazette musicale de Paris*, n°38, 1840, p. 322

PERRIN, Marcel, *Pierre Desvignes (1764-1827), célèbre musicien et compositeur aujourd'hui oublié*, Velars-sur-Ouches : M. Perrin, 2002

5.2. Musique religieuse et chant liturgique

ANONYME, *Observations sur la musique à grand orchestre introduite dans plusieurs églises & en dernier lieu à Notre-Dame de Paris et sur l'admission des musiciens de l'Opéra dans ces églises*, ca. 1787

BOTTEE DE TOULMON, Auguste, *Observations sur les moyens de restaurer la musique religieuse dans les églises de Paris*, Paris : Paul Dupont et C^{ie}, 1841

CHORON, Alexandre, *Considérations sur la nécessité de rétablir le chant de l'Eglise de Rome dans tous les diocèses de l'Empire*, Paris : chez Courcier, 1811

CLEMENT, Félix, *Rapport sur l'état de la musique religieuse en France, rapport adressé à M. Falloux, ministre de l'Instruction publique et des Cultes*, 1849

CLOET, Nicolas, *De la restauration du chant liturgique ou ce qui est à faire pour arriver à posséder le meilleur chant romain possible*, Paris : Sagier et Bray, 1832

COUTURIER, Nicolas, *Décadence et restauration de la musique religieuse*, Paris : E. Repos, 1862

ELWART, Antoine, *Quelles sont les causes qui ont donné Naissance à la musique religieuse ? pourquoi s'est-elle écartée de son but ? et quels seraient les moyens de l'y ramener ?*, Discours prononcé à la treizième séance du Congrès historique de 1838, Sèvres : imprimerie d'A. René, 1838

GIROD, Louis, *De la musique religieuse*, Namur : F.-J. Douxfils, 1855

HUREL, Auguste, *L'art religieux contemporain*, Paris : Librairie académique Didier & C^{ie}, 1868

KUNC, Aloys, *De la musique religieuse*, Bagnères de Bigorre : Imprimerie de J.M. Dossun, 1857

LE SUEUR, Jean-François, *Exposé d'une musique une, imitative et propre à chaque solennité*, 4 vol., Paris : chez la veuve Hérissant, 1787

METOYEN, Jean-Baptiste, *Parallèle entre la peinture et la musique suivi de Moyens de réparer ce désavantage*, [1808-1813]. [manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale à la cote ms.8698]

MONTALEMBERT, Charles de, *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art*, Paris : Debécourt, 1839

NISARD, Théodore, *Etudes sur la Restauration du chant Grégorien au XIX^e siècle*, Paris : chez l'auteur, 1856

D'ORTIGUE, Joseph, *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église au moyen-âge et dans les temps modernes*, 1854

5.3. Liturgie

GUERANGER, Prosper, *Institutions liturgiques*, 4 vol., Paris : chez Debecourt, 1840-1851

LE BRUN, Pierre, *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la Messe, suivant les anciens auteurs et les monumens de toutes les églises du monde chrétien*, Avignon / Paris : chez Seguin aîné, 1843

PARISIS, Pierre-Louis, *De la question liturgique*, Paris : A. Sirou / Jacques Lecoffre et C^{ie}, 1846

VERT, Claude de, *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'église*, Paris : chez Florent Delaune, 1720

5.4. Maîtrises et instruction musicale

BAILLOT, Pierre, *Recueil de pièces à opposer à divers libellés dirigés contre le Conservatoire de musique*, Paris : P. Didot aîné, 1802. Contient notamment SARRETTE, Bernard, « Observations sur l'état de la musique en France », p. 29-40

BIGOT DE PREAMNEU, Félix-Julien-Jean, *Rapport et projet de décret relatif à la réorganisation des maîtrises des églises cathédrales en-deçà des Alpes*, 1813

Ce qu'étoient les maîtrises ou l'on enseignoit la musique sous l'Ancien Régime, n.d. [manuscrit conservé aux archives nationales à la cote F^{19*} 1102]

CHORON, Alexandre, *Mémoire et projet d'un règlement général pour l'organisation administrative des arts de la musique, de la déclamation et de la danse*, 1811

GILBERT, Antoine-Pierre-Marie, *Lettre sur l'origine de la Maîtrise des enfans de chœur de la Basilique métropolitaine de Paris et sur la nécessité de rétablir cette institution dans les Eglises cathédrales de l'Empire français*, n.d.

La Fantasmagorie des Menus, Paris, an X (1802)

Le Russe à l'Opéra ou réflexions sur les institutions musicales de la France, Paris, an X (1802)

Lettre à M. Paisiello, par les amateurs de la musique dramatique, Paris, an X (1802)

RAYMOND, Georges-Marie, *Lettre sur l'utilité du rétablissement des Maîtrises de chapelle dans les cathédrales de France*, 1810

—, *Lettre à M. Villoteau touchant ses vues sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte des principes naturels de la musique, suivie d'une mémoire de quelques opuscules sur l'usage de la musique dans les églises et l'utilité du rétablissement des Maîtrises de Chapelle dans les Cathédrales de France, et de la réfutation d'un Système particulier sur les causes de l'expression musicale*, Paris : chez Courcier, 1811

ROY, L., *Observations sur la nécessité d'établir des maîtrises ou écoles d'instruction musicale, au mieux dans les villes du premier ordre*, n.d. [manuscrit conservé aux Archives nationales à la cote F^{19*} 1102]

Projet d'un plan général de l'instruction musicale en France, Paris : chez Brasseur aîné, 1801, généralement attribué à Jean-François LE SUEUR

PORTALIS, Jean-Etienne-Marie, *Rapport à sa Majesté l'Empereur et Roi par son excellence le ministre des Cultes*, 29 avril 1807

5.5. Cérémoniaux politiques

Cérémonial de l'Empire français, Paris : Librairie économique, 1805

Cérémonial pour le baptême du Roi de Rome, Paris : Imprimerie Impériale, 1811

Cérémonial pour le Te Deum qui sera chanté dans l'Église métropolitaine de Paris, le 23 mai, à l'occasion de la victoire de Lutzen, Paris : Imprimerie Impériale, 1813

Le cérémonial français, recueilli par Théodore Godefroy, 2 vol., Paris : chez Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649

Ordonnance de son éminence Monseigneur le Cardinal de Belloy, Archevêque de Paris, qui règle la célébration des offices paroissiaux de l'Église Notre-Dame, en exécution de celle du 27 janvier dernier qui unit la Cure au Chapitre, Paris : Adrien Le Clere, 1807

Procès-verbal de la cérémonie du sacre et du couronnement de LL. MM. l'Empereur Napoléon et l'Impératrice Joséphine, Paris : imprimerie impériale, 1805

Programme de la cérémonie du Te Deum qui sera chanté dans l'Église métropolitaine de Paris, le 15 aout 1807, Paris : Imprimerie Impériale, 1807

5.6. Esthétique

BATTEUX, Charles, *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*, Paris : Durand, 1746

BOILEAU, Nicolas, *Traité du sublime*, 1674

BURKE, Edmund, *A Philosophical Enquiry into the Origin of Our Ideas of the Sublime and Beautiful*, 1757

LA BORDE, Jean-Benjamin de, *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. III, Paris : Ph.-D. Pierres, 1780

LE CERF DE LA VIEVILLE, Jean-Laurent, *Comparaison de la musique italienne et de la musique française*, [1704-1706]

REICHA, Anton, *Art du compositeur dramatique*, Paris : chez Farrenc, 1833

5.7. Divers

DUCANTEL, Charles-Pierre, *Mémoire pour J.-F. Le Sueur, l'un des inspecteurs de l'enseignement au Conservatoire de musique, au conseiller d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, en réponse à la partie d'un prétendu recueil de pièces, imprimé soi-disant au nom du Conservatoire, et aux calomnies dirigées contre le citoyen Le Sueur par le citoyen Sarrette*, Paris : impr. de Goujon fils, 1802

DUVERGIER, Jean-Baptiste, *Lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil-d'État*, t. 15, Paris : chez A. Guyot et Scribe, 1846

FORTIA DE PILES, Alphonse, *Quelques réflexions d'un homme du monde, sur les spectacles, la musique, le jeu et le duel*, Paris : Porthmann, 1812

GILBERT, Antoine-Pierre-Marie, *Description historique de la Basilique métropolitaine de Paris*, Paris : chez Adrien Le Clere, 1821

GREGOIR, Edouard, *Souvenirs artistiques. Documents pour servir à l'histoire de la musique*, Schott frères, 1888

GREGOIRE, Henri, *Histoire des sectes religieuses*, Paris, 1828.

LE SUEUR, Jean-François, *Lettre en réponse à Guillard sur l'Opéra de La Mort d'Adam, dont le tour de mise arrive pour la troisième fois au Théâtre des Arts et sur plusieurs points d'utilité relatifs aux arts et aux lettres*, Paris : Hardouin, 1802

POTTIER, Jean-Marie, *Lettre à Mme *** sur la Musique*, Paris : Firmin Didot, 1818

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Dictionnaire de musique*, Paris : chez la veuve Duchesne, 1768

STAËL, Germaine de, *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française, depuis son origine jusques et compris le 8 juillet 1815*, 1818

6. Ressources numériques

MUSÉFREM - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII^e siècle, consultée le 11 septembre 2022, <https://philidor.cmbv.fr/musefrem/>

Dezède – Archives et chronologie des spectacles, consulté le 11 septembre 2022, [Dezède \(dezedede.org\)](http://dezedede.org)

Base de données Chronopéra, consultée le 11 septembre 2022, [Chronopera \(free.fr\)](http://chronopera.free.fr)

GRANDVILLE, Frédéric de la, *Dictionnaire biographique des élèves et aspirants du Conservatoire de musique de Paris (1795-1815)*, 2017, consulté le 11 septembre 2022, <https://www.nakala.fr/nakala/data/11280/65535d96>

Bibliographie

Politique et société

AGULHON, Maurice, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1789 à 1880*, Paris : Flammarion, 1979

—, *Histoire vagabonde*, Paris : Gallimard, 1988

BAUDOT, Pierre-Yves, *Événement et institution : les funérailles des présidents de la République en France (1877-1996)*, thèse de doctorat inédite, Université Paris-I Panthéon Sorbonne, 2005

BEN AMOS, Avner, *Le Vif saisit le mort : funérailles, politique et mémoire en France (1789-1996)*, Paris : Editions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2013

BERJON DE LAVERGNEE, Mathieu, TORT, Olivier (dir.), *L'union du trône et de l'autel ? : politique et religion sous la Restauration*, Paris : Presses Universitaires Paris-Sorbonne, 2012

BERNARD, Richard, « La Saint Napoléon à Joigny (quand on célébrait la fête nationale le 15 août) », *Napoleonica*, 12 (2001), p. 98-125

BERSTEIN, Serge et MILZA, Pierre (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris : PUF, 1998

—, *Les cultures politiques en France*, Paris : Seuil, 2003

BLUCHE, Frédéric, *Le bonapartisme : aux origines de la droite autoritaire (1800-1850)*, Paris : Nouvelles éditions latines, 1980

BOUDON, Jacques-Olivier, BOURDIN, Philippe, « Les héritages républicains sous le Consulat et l'Empire. Présentation », *Annales historiques de la Révolution française*, 346 (2006), p. 3-15

BOUET DU PORTAL, Marie-Christine de, « À propos de la Saint-Napoléon : la solennité du 15 août sous le Premier et le Second Empire », *Revue de l'Institut Napoléon*, 158-159 (1992), p. 145-168

BOURDIN, Philippe, *Aux origines du théâtre patriotique*, Paris : CNRS éditions, 2017

BUCH, Estebán, *La Neuvième de Beethoven. Une histoire politique*, Paris : Gallimard, 1999

—, *L'affaire Bomarzo. Opéra, perversion et dictature*, Paris : éditions de l'EHESS, 2011

—, DONIN, Nicolas, FENEYROU, Laurent (dir.), *Du politique en analyse musicale*, Paris : Vrin, 2013

CABANIS, José, *Le sacre de Napoléon : 2 décembre 1804*, Paris : Gallimard, impr. 2007

CASANOVA, Antoine, *Napoléon et la pensée de son temps : une histoire intellectuelle singulière*, Paris : La boutique de l'histoire, 2000

CHAILLOU, David, *Napoléon et l'Opéra : la politique sur la scène*, Paris : Fayard, 2004

CHANTERANNE, David, *Le sacre de Napoléon*, Paris : Tallandier, 2004

CHAPPEY, Jean-Luc, « La notion d'Empire et la question de la légitimité politique », *Cahiers du CHEC*, 17, *L'Empire avant l'Empire : état d'une notion au XVIII^e siècle*, 2004, p. 111-128

CHARLE, Christophe, *La dérégulation culturelle. Histoire des cultures en Europe au XIX^e siècle*, Paris : PUF, 2015

CHATEL DE BRANCION, Laurence, *Le sacre de Napoléon : le rêve de changer le monde*, Paris : Perrin, 2004

CHEYRONNAUD, Jacques, « La parole en chantant – musique et cultures politiques », *Protée*, XXX/1 (2002), p. 79-94

CORBIN, Alain, *Les Cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au XIX^e siècle*, Paris : Flammarion, 2000

COMBET, Joseph, « Les fêtes à Nice sous le premier Empire », *La revue historique*, 135 (1920), p. 257-263

CORBIN, Alain, GEROME, Noëlle, TARTAKOWSKY, Danielle (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1994

DALISSON, Rémi, *Célébrer la Nation. Les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris : Nouveau monde éditions, 2009

DA VINHA, Mathieu, MARAL, Alexandre, MILOVANOVIC, Nicolas (dir.), *Louis XIV, l'image et le mythe*, Paris : Presses Universitaires de Rennes, 2014

DELOYE, Yves, IHL, Olivier, « Deux figures singulières de l'universel : la République et le sacré », *La démocratie en France*, dir. Marc Sadoun, Paris : Gallimard, 2000, p. 138-246

DENIAUD, Yann, MOERMAN, Yves, *Le sacre de l'Empereur Napoléon Ier et le couronnement de l'impératrice Joséphine*, Bruxelles : Memogrames, 2011

DERENNES, Éric, « La Saint-Henri en France (1821-1847). Quelques éléments sur la légitimité, le pouvoir et la sainteté entre l'enfance et l'exil », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 235 (2009), p. 215-238

DONEGANI, Jean-Marie, « Musique et politique : le langage musical entre expressivité et vérité », *Raisons politiques*, 14 (2004/2), p. 5-19

ÉLART, Joann, « Trois batailles pour la République dans les concerts parisiens (1789-1794) : Ivry, Jemappes et Fleurus », *Annales historiques de la Révolution française*, 379 (2015/1) : *Nouvelles perspectives pour l'histoire de la musique (1770-1830)*, p. 71-108

ELIAS, Norbert, *La société de cour*, Paris : Flammarion, 1985

FAUCHOIS, Yann, « Révolution française, religion et logique d'État », *Archives des sciences sociales des religions*, 66/1 (1988), p. 9-24

FAUQUET, Joël-Marie, « Du Louvre à la Bastille ou le sens d'une symphonie en marche », *Musiciens des rues de Paris*, dir. Florence Gétreau, Paris : Réunion des musées nationaux, 1997

FIGHIERA, Charles-Alexandre, « Fêtes et cérémonies officielles à Èze sous la Révolution et l'Empire », *Nice historique*, 409 (1938), p.181-185

FLEURDORGE, Denis, *Les rituels et les représentations du pouvoir*, Paris : Zagros, 2005

FOGEL, Michèle, « Célébrations de la monarchie et de la guerre : les *Te Deum* de victoire en France de 1744 à 1783 », *La bataille, l'armée, la gloire : 1743-1871*, dir. Pierre Viallanoix et Jean Erhard, Actes de colloque, Clermont-Ferrand : publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1985, vol. 1, p. 35-44

—, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris : Fayard, 1989

FRANCFORT, Didier, *Le Chant des nations. Musiques et Cultures en Europe (1870-1914)*, Paris : Hachette, 2004

FULCHER, Jane, *Le Grand Opéra en France : un art politique, 1820-1870*, Paris : Belin, 1988

—, *French Cultural Politics and Music. From the Affair Dreyfus to the First World War*, New York : Oxford University Press, 1999

FUREIX, Emmanuel, « La ville coupable. L'effacement des traces de la capitale révolutionnaire dans le Paris de la Restauration, 1814-1830 », CHARLE, Christophe et ROCHE Daniel, *Capitales culturelles, capitales symboliques. Paris et les expériences européennes*, Paris : publications de la Sorbonne, 2002, p. 25-44

—, « Un rituel d'opposition sous la Restauration : les funérailles libérales à Paris (1820-1830) », *Genèses : sciences sociales et histoire*, 46 (2002/1), p. 77-100

—, *La France des larmes. Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Paris : Champ Vallon éditions, 2009

FURET, François, *Penser la Révolution française*, Paris : Gallimard, 1978

GAZIELLO, François, « Fêtes officielles du Premier Empire dans les Alpes-Maritimes », *Nice historique*, 439 (1940), p.127-132

GAUBERT, Henri, *Le sacre de Napoléon I^{er}*, Paris : Flammarion, 1964

GUGEL, Dominik, EGLI, Christina, *Was für ein Theater ! : Krönungen und Spektakel in napoleonischer Zeit : Sonderausstellung des Napoleonmuseum Schloss Arenenberg*, Frauenfeld, Stuttgart/Wien : Verlag Huber, 2004

HAZAREESINGH, Sudhir, « L'opposition républicaine aux fêtes civiques du Second Empire : fête, anti-fête et souveraineté », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2003/1-2, p. 149-171

—, *La légende de Napoléon*, Paris : Tallandier, 2005

—, *La Saint-Napoléon, quand le 14 juillet se fêtait le 15 août*, Paris : Tallandier, 2007

—, « L'histoire politique face à l'histoire culturelle », *Revue historique*, 642 (2007/2), p. 355-368

HEME DE LACOTTE, Rémy, *Entre le Trône et l'Autel : la grande aumônerie de France sous l'Empire et la Restauration (1804-1830)*, thèse de doctorat, Université Paris-IV, 2012

IHL, Olivier, *La fête républicaine*, Paris : Gallimard, 1996

JOURDAN, Annie, *Napoléon : héros, imperator, mécène*, Paris : Aubier, 1998

KELLY, Barbara, *French Music, Culture and National Identity, 1870-1939*, Rochester et New York, University of Rochester Press, 2008

LATREILLE, André, *Le catéchisme impérial de 1806 : étude et documents pour servir à l'histoire des rapports de Napoléon et du Clergé concordataire*, Paris : Les Belles lettres, 1935

LENTZ, Thierry (dir.), *Le sacre de Napoléon : 2 décembre 1804*, Paris : Nouveau monde éditions, 2003

LÖW, Martina, « The constitution of Space. The structuration of Spaces Through the Simultaneity of Effect and Perception », *European Journal of Social Theory*, 11 (2008), p. 25-49

LUCAS-DUBRETON, Jean, *Le culte de Napoléon. 1815-1848*. Paris : Albin Michel, 1960

MARIN, Louis, *Le portrait du roi*, Paris : les éditions de minuit, 1981

- , *Politiques de la représentation*, Paris : Editions Kimé, 2005
- MARIOT, Nicolas, « Qu'est-ce qu'un “enthousiasme civique” ? », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2008/1, p. 113-139
- MASSON, Frédéric, *Le sacre et le couronnement de Napoléon*, Paris : Albin Michel, 1925
- MASSOUNIE, Dominique, REYTIER, Daniel, « La mort en marche : les funérailles de la famille royale, de Versailles à Saint-Denis », *Chevaux et attelages du XVIe au XIXe siècle*, dir. Daniel Roche, Paris : Musée national du château de Versailles et Association pour l'Académie d'Art équestre de Versailles, 2000, p. 183-199
- NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, Paris : Gallimard, 7 vol. en 3 t., 1984-1992
- OZOUF, Mona, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris : Gallimard, 1976
- PASLER (Jann), *La République, la musique et le citoyen : 1871-1914*, trad. de l'anglais par Johan-Frédéric Hel Guedj, Paris, Gallimard, 2015
- PETIT, Vincent, « Théologie et politique. Prier pour le souverain en France au XIX^e siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 106 (2011/1), p. 188-214
- , « Religion du souverain, souverain de la religion : l'invention de Saint-Napoléon », *Revue historique*, 663 (2012), p. 643-658
- , « *Pro Deo et Patria*. Prier pour l'État en France au XIX^e siècle », *Amnis*, 11 (2012), en ligne : <http://amnis.revue.org/1668>
- , « Rites de guerre : messes, prières et bénédictions militaires dans le catholicisme du XIX^e siècle », *Servir Dieu en temps de guerre : guerre et clergés à l'époque contemporaine, XIX^e-XXI^e siècles*, dir. Séverin Blenner-Michel, Jacqueline Lalouette, actes du colloque des 8, 9 et 10 novembre 2011 à Lille, Paris : Armand Colin/Ministère de la défense, 2013, p. 107-119
- , « Saint Napoléon, un saint pour la nation. Contribution à l'imaginaire politique français », *Napoleonica*, 23 (2015/2), p. 59-127
- , *God save la France. La religion et la Nation*, Paris : Les éditions du Cerf, 2015
- , *Napoléon saint : l'Empereur au paradis*, Besançon : éditions Cêtres, 2021
- PLONGERON, Bernard, *Théologie et politique au siècle des Lumières (1770-1820)*, Genève : Librairie Droz, 1973
- RIVIERE, Claude, *Les liturgies politiques*, Paris : PUF, sociologie d'aujourd'hui, 1988
- ROBERT, Hervé, « Hector Berlioz, la politique et les pouvoirs », *Ostinato rigore, revue internationale d'études musicales*, 21 (2003), p. 49-61
- SCHOLZ, Natalie, SCHRÖER, Christina (dir.), *Représentation et pouvoir. La politique symbolique en France (1789-1830)*, Paris : PUR, 2007
- SEPINWALL, Alyssa G., *L'Abbé Grégoire et la révolution française. Les origines de l'universalisme moderne*, Becherel : Les Perséides, 2008
- TRIOLAIRE, Cyril, « Célébrer Napoléon après la République : les héritages commémoratifs révolutionnaires au crible de la fête napoléonienne », *Annales historiques de la Révolution Française*, 346 (2006), p. 75-96
- TULARD, Jean, *Dictionnaire Napoléon*, Paris : Fayard, 2 vol., 1987, rééd. 1999
- , *Le sacre de l'Empereur Napoléon : histoire et légende*, Paris : Fayard, 2004
- VIVIER, Nadine, *Dictionnaire de la France du XIX^e siècle*, Paris : Hachette, 2002

PETITEAU, Nathalie (dir.), *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire, Territoires, pouvoirs, identités*, actes du colloque d'Avignon, 9-10 mai 2010, Paris : La boutique de l'histoire, 2003

WAQUET, Françoise, *Les fêtes royales sous la Restauration ou l'Ancien Régime retrouvé*, Genève : Droz, Paris : Flammarion, 1981

WORONOFF, Denis, *La République bourgeoise : de Thermidor à Brumaire, 1794-1799*, Paris : Éditions du Seuil, 1972, rééd. 2004

YON, Jean-Claude, *Le Second Empire. Politique, société, culture*, Paris : Armand Colin, 2012

Religion et société

AGOSTINO, Marc, CADILHON, François, LOUPES, Philippe (dir.), *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse (XVII^e-XX^e siècles)*, Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2003

BERTHO, Jean-Pierre, « Naissance et élaboration d'une "théologie" de la guerre chez les évêques de Napoléon (1802-1820) », *Civilisation chrétienne. Approche historique d'une idéologie XVIII^e-XX^e siècles*, dir. Jean-René Derré et al., Paris : Beauchesne, 1975, p. 89-104

BETHOUARD, Bruno, LOTTIN, Alain (dir.), *La Dévotion mariale de l'an mil à nos jours*, Arras : Artois Presses Université, 2005

BREMOND, Henri, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religions jusqu'à nos jours*, vol. 10, Paris : Bloud et Gay, 1932

BOUDON, Jacques-Olivier, *L'épiscopat français à l'époque concordataire, 1802-1905*, Paris : Les éditions du Cerf, 1996

—, « Grand homme ou demi-dieu ? La mise en place d'une religion napoléonienne », *Romantisme*, 100/2 (1998), p. 131-141

—, *Paris, capitale religieuse sous le Seconde Empire*, Paris : édition du Cerf, 2001

—, CARON, Jean-Claude, YON, Jean-Claude, *Religion et culture en Europe au XIX^e siècle (1800-1914)*, Paris : Armand Colin, 2002

—, *Napoléon et les cultes*, Paris : Fayard, 2002

—, « Le chapitre et les chanoines de Paris face à la reconstruction concordataire (1802-1840) », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 221 (2002), p. 415-428

—, « Les fondements religieux du pouvoir impérial », *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire, territoires, pouvoirs, identités*, dir. Nathalie Petiteau, Paris : La boutique de l'histoire, 2003, p. 195-212

—, « Notre-Dame de Paris, temple national au XIX^e siècle », *Capitales européennes et rayonnement culturel, XVIII^e-XX^e siècles*, dir. Christophe Charle, Paris : éditions Rue d'Ulm, 2004, p. 55-66

— (dir.), *Le Concordat et le retour de la paix religieuse*, actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001, Paris : éditions SPM, 2008

CABANEL, Patrick, *Entre religion et laïcité : la voie française, XIX^e-XXI^e siècle*, Toulouse : Privat, 2007

- CERTEAU, Michel de, *Le christianisme éclaté*, Paris : Seuil, 1974
- CHANTIN, Jean-Pierre, *Le régime concordataire français. La collaboration des Églises et de l'État (1802-1905)*, Paris : Beauchesne, 2010
- CHARTIER, François-Léon, *L'ancien Chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise : d'après les documents capitulaires, 1326-1790 : avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'oeuvres des anciens maîtres de chapelle*, Paris, 1897, Genève : Minkoff reprints, 1971
- CHOLVY, Gérard, « La reconstruction des diocèses après le concordat : une restauration ou une rénovation ? », *Le diocèse – Espace, représentations, pouvoirs*, Paris : Les éditions du Cerf, 2002, p. 87-107
- COLIN, Pierre, *L'audace et le soupçon. La crise du modernisme dans le catholicisme français, 1893-1914*, Paris : Déclée de Brouwer, 1997
- COURTEMANCHE, Marie, *Napoléon et le sacré*, Paris : Les éditions du Cerf, 2019
- DANIEL, Yvan, *L'équipement paroissial d'un diocèse urbain : Paris (1802-1956)*, Paris : éditions ouvrières, 1957
- DOMPNIER, Bernard, « Un aspect de la dévotion eucharistique dans la France du XVII^e siècle : les prières des Quarante-Heures », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 178 (1981), p. 5-31
- , « Les ordonnances synodales des XVII^e et XVIII^e siècles et la réglementation du culte divin », *Conciles provinciaux et synodes diocésains du Concile de Trente à la Révolution française : défis ecclésiastiques et enjeux politiques*, dir. Marc Aoun et Jean-Marie Tuffery-Andrieu, Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2010, p. 365-383
- DURKHEIM, Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1912
- FAUCHOIS, Yann, « Révolution française, religion et logique de l'État », *Archives des sciences sociales des religions*, 66/1 (1988), p. 9-24
- GAUDEMET (Jean) et al., *Administration et Église du Concordat à la Séparation de l'Église et de l'État*, Genève : Droz, 1987
- GIRAUD, Cédric (éd.), *Notre-Dame de Paris 1163-2013*, actes du colloque au Collège des Bernardins, 2012, Tournai : Brepols, 2012
- HAMELINE, Jean-Yves, « Fragment d'une histoire moderne du chant d'église », *Communio*, XXV/4 (2000), p. 24-33
- , « Du sacré, ou d'une expression et de son emploi », *La Maison-Dieu*, 233 (2003/1), p. 7-42
- , « L'intérêt pour le chant des fidèles dans le catholicisme français d'Ancien Régime et le premier Mouvement Liturgique en France », *La Maison-Dieu*, 241 (2005/3), p. 29-76
- HERMON-BELOT, Rita, « La genèse du système des cultes reconnus : aux origines de la notion française de reconnaissance », *Archives des Sciences Sociales des Religions*, 129 (2005), p. 17-35
- HOLLANDER, Paul d' (dir.), *L'Église dans la rue : les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle*, actes du colloque des 23-24 mars 2000 à Limoges, Limoges : PULIM, 2001

Huitième centenaire de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Paris : Fédération diocésaine des grands clercs de Paris, 1964

HUMPHREY, Illo, « L'hymne des Vigiles : “*Te Deum laudamus*” », *Itinéraires de la musique française, théorie, pédagogie et création*, dir. Anne Penesco, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1996, p. 15-50

LAFON, Jacques, *Les prêtres, les fidèles et l'État : le ménage à trois du XIX^e siècle*, Paris : Beauchesne, 1987

LALOUETTE, Jacqueline, *Jours de fête. Jours fériés et fêtes légales dans la France contemporaine*, Paris : Tallandier, 2010

LAMOTHE, P. Donat, « La réinterprétation royaliste des textes bibliques et surtout des psaumes, dans le répertoire religieux de la Cour de France », *La Musique et le rite sacré et profane*, Strasbourg : Association des Publications près les Universités de Strasbourg, 1986

LANGLOIS, Claude, « Philosophe sans impiété et religieux sans fanatisme. Portalis et l'idéologie du système concordataire », *Ricerche di storia sociale e religiosa*, 15-16 (1979), p. 37-57

LATREILLE, André, *Le catéchisme impérial de 1806 : étude et documents pour servir à l'histoire des rapports de Napoléon et du Clergé concordataire*, Paris : Les belles lettres, 1935

LE BRAS, Gabriel, « Synodes et conciles parisiens », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 147 (1964), p. 35-46

LE GOFF, Jacques, REMOND, René, *Histoire de la France religieuse : du roi très chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e-XIX^e siècles*, vol. 3, Paris : Le Seuil, collection Points Histoire, 1991

LENIAUD, Jean-Michel, *L'administration des cultes pendant la période concordataire*, Paris : Nouvelles éditions latines, 1988

—, *Les cathédrales au XIX^e siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris : Economica, 1993

—, *La Révolution des signes. L'art à l'église (1830-1930)*, Paris : Les éditions du Cerf, 2007

LIMOZIN-LAMOTHE, René, « La dévastation de Notre-Dame et de l'archevêché en février 1831 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 50/147 (1964), p. 125-132

MARTIN, Philippe, *Histoire de la messe*, Paris : CNRS éditions, 2010

MASON, Laura (ed.), *Singing the French Revolution. Popular Culture and Politics, 1789-1799*, Ithaca/Londres : Cornell University Press, 1996

MAYEUR, Jean-Marie (dir.), *L'histoire religieuse de la France, 19^e-20^e siècles : problèmes et méthodes*, Paris : Beauchesne, 1975

MESSNER, Francis, *Le financement des Églises : le système des cultes reconnus (1801-1983)*, Strasbourg : CERDIC publications, 1984

MEURET, Jacques, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790*, Paris : Librairie Alphonse Picard & Fils, [1904]

MOISSET, Jean-Pierre, *Les Biens de ce monde : les finances de l'Église catholiques au XIX^e siècle dans le diocèse de Paris : 1802-1905*, Pessac : Presses Universitaires de Bordeaux, 2004

—, « Les finances du culte catholique dans les paroisses urbaines : l'exemple de Paris au XIX^e siècle », *La Religion dans la ville*, dir. Philippe Boutry, André Encrevé, Bordeaux : publication de l'Institut Jean-Baptiste Say, 2003, p. 103-117

PETIT, Vincent, *Église et Nation. La question liturgique en France au XIX^e siècle*, Paris : PUF, 2010

—, *Catholiques et Comtois. Liturgie diocésaine et identité régionale au XIX^e siècle*, Paris : Les éditions du Cerf, 2010

PISANI, Paul, *L'Église de Paris et la Révolution*, 4 tomes, Paris : Alphonse Picard et fils, 1908-1911

PLONGERON, Bernard (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, Paris : Desclée, 1997

—, « Splendeurs et misères du chapitre de Notre-Dame de la fin de l'Ancien Régime au Concordat », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXXXVII/221 (2002), p. 391-414

—, « La première séparation de l'Église et de l'État sous la Révolution a-t-elle eu lieu ? », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 91/227, *La séparation à Paris et dans la région parisienne* (juillet-décembre 2005), p. 239-263

PRIVAT-SAVIGNY, Maria-Anne, *Splendeur du culte et gloire du gouvernement : l'administration des cultes et les vêtements pontificaux pendant la période concordataire*, thèse de doctorat, École Pratique des Hautes Études, 2010

SEPINWALL, Alyssa G., *L'Abbé Grégoire et la révolution française. Les origines de l'universalisme moderne*, Becherel : Les Perséides, 2008

TAVARD, Georges, *La Vierge Marie en France aux XVIII^e et XIX^e siècles. Essai d'interprétation*, Paris : Les éditions du Cerf, 1998

VAN KLEY, Dale K., *Les origines religieuses de la Révolution française*, Paris : Éditions du Seuil, 2002

Rites et liturgies catholiques

BISARO, Xavier, *Une nation de fidèles. L'Église et la liturgie parisienne au XVIII^e siècle*, Tournai : Brepols, 2006

—, « La diffusion du rite parisien après 1736 : images et mutations de l'Église Gallicane au XVIII^e siècle », *Dom Bedos de Celles, mémorialiste universel de la facture d'orgue*, Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 2006, p. 221-241

—, « 'Fluctuat nec mergitur' : le rite du diocèse de Paris de la Révolution à la Monarchie de Juillet », *La Flûte harmonique*, 88, *Le Grand-Orgue de Saint-Germain l'Auxerrois à Paris – historique, situation, perspectives* (2005), p. 94-111

—, « Bréviaire parisien et clergé paroissial dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ou les raisons d'une amitié », *La Maison-Dieu*, 249 (2007), p. 105-124

CABIE, Robert, *Histoire de la messe : des origines à nos jours*, Paris : Desclée, 1990

—, *La messe*, Paris : Éd. Ouvrières, 1993

CAMPOS, Rémy, « Continuités et discontinuités dans les pratiques liturgiques au XIX^e siècle », *La Maison-Dieu*, 260 (décembre 2009), p. 37-67

CLEMENT, Félix., *Histoire générale de la musique religieuse*. Paris : Librairie Adrien Le Clerc, 1860

DAVY-RIGAUX, Achille[Cécile], DOMPNIER, Bernard, HUREL, Daniel-Odon (dir.), *Les cérémoniaux catholiques en France à l'époque moderne. Une littérature de codification des rites liturgiques*, Tournai : Brepols, 2009

DEKONINCK, Ralph, TREMOLIERES, François, *La beauté du rite : Liturgie et esthétique dans le christianisme (XVI^e-XXI^e siècle)*, Paris : Armand Colin, 2010

DUMON, Bruno, SORREL, Christian, *Le catholicisme en chantiers*, Rennes : PUR, 2013

GASTOUE, Amédée, *Histoire du chant liturgique à Paris*, Paris : Poussielgue, 1904

GAUDELUS, Sébastien, *Les Offices de Ténèbres en France 1650-1790*, Paris : CNRS Éditions, 2005

HAMELINE, Jean-Yves, « Liturgie, Église et société – à la Naissance du mouvement liturgique : les considérations sur la liturgie catholique de l'abbé Prosper Guéranger (Mémorial catholique, 1830) », *La Maison-Dieu*, 208 (1996), p. 7-46

—, « Viollet-le-Duc et le mouvement liturgique au XIX^e siècle », *La Maison-Dieu*, 142 (1980/2), p. 57-83

—, *Une poétique du rituel*, Paris : Les éditions du Cerf, 1997

—, *Liturgie, beauté, sens du sacré*, Paris : Les éditions du Cerf, 2003

HUGLO, Michel, « L'antiphonaire ; archétype ou répertoire original ? », *Grégoire le Grand*, Paris : Éditions CNRS, 1986, p. 661-669

JOHNSON, Cuthbert, WARD Anthony, « A catalogue of the printed Liturgical Books of the Dioceses of France », *Questions liturgiques*, 1986, p. 53-58

La célébration de Noël du XVII^e au XIX^e siècle. Liturgie et tradition, Siècles, 21 (2005/1)

LETERRIER, Sophie, « L'archéologie musicale – La “restauration du chant grégorien“ entre liturgie et histoire », *Le chant, acteur de l'histoire*, Rennes : PUR, 1999, p. 253-263

LUSTIGIER, Jean-Marie, *La messe*, Paris : Bayard, 1988

MARTIMORT, Aimé Georges, et al., *L'Église en prière : introduction à la Liturgie*, en 4 vol., éd. nouvelle, Paris : Desclée, 1984

METZGER, Marcel, *Histoire de la liturgie*, Paris : Desclée de Bouver, 1994

QUENIART, Jean, « Contenus et pratiques du livre de cantiques dans la France catholique », *Le livre religieux et ses pratiques. Étude sur l'histoire de livre religieux en Allemagne et en France à l'Époque Moderne*, dir. Hans-Erich Bödeker, Gérald Chaix, Patrice Veit, Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht, 1991, p. 252-268

ROUSSEAU, Olivier, *Histoire du mouvement liturgique : esquisse historique depuis le début du XIX^e siècle jusqu'au pontificat de Pie X*, Paris : Édition du Cerf, 1945

SARTORE, Domenico, TRIACCA, Achille, *Dictionnaire encyclopédique de la liturgie*, 2 vol., Turnhout : Brepols, 1992

TURNER, Victor W., *The Ritual process. Structure and Anti-structure*, Routledge, 1969, rééd. 1996

VIGUERIE, Jean de (dir.), *Histoire de la messe XVII^e-XIX^e siècles*, Angers : Université d'Angers, 1980

Musique et pratiques musicales

AUDÉON, Hervé, COLAS, Damien, DI PROFIO, Alessandro, « The orchestras of the Paris Opera Houses in the Nineteenth Century », *The Opera orchestra in 18th-and-19th-Century Europe*, t. I, *The orchestra in society*, vol. 1, Berlin : Wissenschafts-Verlag, 2008, p. 217-258

—, « Le Concert en France sous le Premier Empire : aspects législatifs et formels », *Napoleonica*, 7 (2010/1), p. 31-53

BANQUET, Marie-Claire, « Une mise en cause du sublime à la fin du XIX^e siècle : sublime, sublimé, sublimation », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 86^e année, n°1, *Le Sublime* (janvier-février 1986), p. 109-117

BARA, Olivier, RAMAUT, Alban, *Généalogies du romantisme français*, Paris : Vrin, 2012

BARTOLI, Jean-Pierre, *L'harmonie classique et romantique (1750-1900) : éléments et évolutions*, Paris : Minerve, 2001

BARTLET, M. Elizabeth C., *Étienne Nicolas Méhul and Opera : Source and Archival Studies of Lyric Theatre during the French Revolution, Consulate and Empire*, 2 vol., 1982, Heilbronn : Musik-Edition Lucie Galland, 1999

—, « Rossini and the Orchestra of the Parisian Opéra (the Académie Royale de Musique) : The case of Guillaume Tell (1829) », *The Opera orchestra in 18th-and-19th-Century Europe*, t. II, *The orchestra in the Theatre – Composers, Works and Performance*, Berlin : Wissenschafts-Verlag, 2008, p. 115-142

BEDUSCHI, Luciane, *Sigismund Neukomm (1778-1858). Sa vie, son œuvre, ses canons énigmatiques*, 3 vol., thèse de doctorat, Université Paris-IV Sorbonne, 2008

BIGET-MAINFROY, Michelle, *Le rêve et la fureur. Les écritures musicales romantiques*, Paris : Michel de Maule, 2002

—, *Les sociétés de musique en Europe, 1700-1920: structures, pratiques musicales, sociabilités*, Berlin : Berliner Wissenschafts-Verlag, 2007

—, *Organisateurs et formes d'organisation du concert en Europe, 1700-1920 : institutionnalisation et pratiques*, Berlin : Berliner Wissenschafts-Verlag, 2008

—, WERNER, Michael (dir.), *Le Concert et son public : mutations de la vie musicale en Europe de 1780 à 1914, France, Allemagne, Angleterre*, Paris : Maison des sciences de l'Homme, 2002

—, *Espaces et lieux de concert en Europe, 1700-1920 : structures, pratiques musicales, sociabilités*, Berlin : Berliner Wissenschafts-Verlag, 2008

BRANGER, Jean-Christophe, GIROUD, Vincent, *Présence du XVIII^e siècle dans l'opéra français du XIX^e siècle d'Adam à Massenet*, Saint-Étienne : Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2012

BROOK, Barry S., *La symphonie française dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, 2 vol., Paris : Publications de l'Institut de musicologie de l'Université de Paris, 1962

BROWN, Clive, *Classical and romantic performing practice, 1750-1900*, Oxford : Oxford University Press, 1999

BRUNEL, Pierre (dir.), *Romantismes européens et romantisme français*, Montpellier : Éditions espaces 34, 2000

CAMPOS, Rémy, *La Renaissance introuvable ? Entre curiosité et militantisme, la Société des concerts de musique vocale religieuse et classique du prince de la Moskowa, 1843-1846*, Paris : Klincksieck, 2000

—, *François-Joseph Fétis musicographe*, Genève : Droz, 2013

—, « Le commerce de la critique : journalisme musical et corruption au milieu du XIX^e siècle », *Sociétés et Représentations*, 40, *Nouveaux regards sur la critique d'art au XIX^e siècle* (2015)

CANDONI, Jean-François, *Penser la musique au siècle du romantisme : discours esthétiques dans l'Allemagne et l'Autriche du XIX^e siècle*, Paris : PUPS, 2012

CARBONNIER, Youri, « Les musiciens du roi face à la Révolution », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, 90 (2008), p. 20-23

—, « Déclassement et reconversion : le sort des musiciens du roi après le 10 août 1792 », *Siècle*, 45 (2018). En ligne : [Déclassement et reconversion. Le sort des musiciens du roi après le 10 août 1792 \(openedition.org\)](http://Déclassement-et-reconversion.Le-sort-des-musiciens-du-roi-après-le-10-août-1792.openedition.org)

CHARLTON, David, *Orchestration and orchestral practice in Paris, 1789-1810*, Ph. D., Cambridge University, 1973

—, *Grétry and the growth of opéra-comique*, Cambridge : Cambridge University press, 1986

CHEVREMONT, Alexandre, *L'esthétique de la musique classique*, Rennes : PUR, 2015

COHEN, Robert H., GERARD, Yves, *La critique musicale d'Hector Berlioz, tome I (1823-1834)*, Paris : Buchet/Chastel, 1996

DRATWICKI, Alexandre, « Influences de la symphonie concertante sur la musique de la cour parisienne sous l'Empire et la Restauration (1800-1830) », *Anuario Musical*, 58 (2003), p. 219-251

—, *Un nouveau commerce de la virtuosité, émancipation et métamorphoses de la musique concertante au sein des institutions musicales parisiennes (1780-1830)*, Lyon : Symétrie, 2005

—, « Inspiration sacrée, inspiration profane dans les cantates du prix de Rome au XIX^e siècle », *Musique sacrée et profane*, Paris : Cité de la Musique, 2007, p. 85-97

—, TAÏEB, Patrick, *Histoire de l'opéra-comique*, Lyon : Symétrie, 2012

DUBOIS, Pierre, *La conquête du mystère musical dans la Grande-Bretagne des Lumières*, Lyon : PUL, 2009

DURON, Jean (dir.), *Regards sur la musique au temps de Louis XVI*, Wavre : Mardaga, 2007

EGGLI, Edmond, MARTINO, Pierre, *Le débat romantique en France (1813-1816). Pamphlets, manifestes, polémiques de presse*, Paris : Les Belles Lettres, 1933

ELLIS, Katharine, *Interpreting the Musical Past. Early Music in Nineteenth-Century France*, Oxford : Oxford University Press, 2000

—, « Palestrina et la musique dite “palestrinienne” » en France au XIX^e siècle : questions d'exécution et de réception », *La Renaissance et sa musique au XIX^e siècle*, dir. Philippe Vendrix, Paris, Klincksieck, 2000, p. 151-184

—, « Vocal Training at the Paris Conservatoire and the Choir Schools of Alexandre-Étienne Choron : Debates, Rivalries and Consequences », *Musical Education in Europe (1770-1914): Compositional, Institutional, and Political Challenges*, dir. Michael Fend et Michel Noiray, Berlin : Berlin Wissenschaftsverlag, 2005, p. 125-144

FAUQUET, Joël-Marie, *Dictionnaire de la musique en France au XIX^e siècle*, Paris : Fayard, 2003

FEDOROFF, Yvette, WALLON, Simone, « Choron et ses Essais de réforme musicale à l'Église de la Sorbonne. Un point d'histoire de la musique religieuse en France sous la Restauration », *Logos musicae, Festschrift für Albert Palm*, dir. Rüdiger Görner, Wiesbaden : F. Steiner, 1982, p. 63-70

FLINT DE MÉDICIS, Catrina, *The Schola Cantorum, early music and French political culture, from 1894 to 1914*, thèse de doctorat, McGill University, 2007

FRASSÀ, Lorenzo (ed.), *The Opéra-Comique in the eighteenth and nineteenth centuries*, Tournai : Brepols, 2011

GALLOIS, Jean et al., *Musiques et musiciens au faubourg Saint-Germain*, Paris : Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1996

GOUBAULT, Christian, *Histoire de l'instrumentation et de l'orchestration. Du baroque à l'électronique*, Paris : Minerve, 2009

GRIBENSKI, Fanny, *L'église comme lieu de concert. Pratiques musicales et usages de l'espace ecclésial dans les paroisses parisiennes (1830-1905)*, thèse de doctorat, Écoles des Hautes Études en Sciences Sociales, décembre 2015

—, « "La Musique attire aux Églises & les fait aimer". Contribution à l'étude des usages diversifiés du concert en France au XIX^e siècle », *Revue de musicologie*, 105 (2019/1), p. 77-110

HAMBRIDGE, Katherine, « Des fêtes anniversaires royales aux fêtes nationales ? Pratique musicale et politique à Berlin, 1800-1815 », *Annales historiques de la Révolution française*, 379, *Nouvelles perspectives pour l'histoire de la musique (1770-1830)* (2015/1), p. 131-164

HERVE, Emmanuel, « La disposition des musiciens de l'orchestre de l'Opéra de Paris d'après Alexandre Choron et Adrien de Lafage », *Musiques – Images – Instrument*, 12, *Orchestres aux XVIII^e et XIX^e siècles : composition, disposition, direction, représentation* (2010), p. 81-90

JULIEN, Jean-Rémy, KLEIN, Jean-Claude (dir.), *Orphée Phrygien : les musiques de la Révolution*, Paris : Du May, 1989

JULIEN, Jean-Rémy, MONGREDIEN, Jean (dir.), *Le tambour et la harpe. Œuvres, pratiques et manifestations musicales sous la Révolution. 1788-1800*, Paris : Du May, 1991

KALTENECKER, Martin, *La rumeur des batailles : la musique au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris : Fayard, 2000

LESURE, François, « Une problématique post-révolutionnaire : le rétablissement des maîtrises », *Échos de France et d'Italie. Liber amicorum Yves Gérard*, dir. Marie-Claire Mussat, Jean Mongrédien et Jean-Michel Nectoux, Paris : Buchet/Chastel, Société française de musicologie, 1997

LEMAIGRE-GRAFFIER, Pauline, *Administrer les Menus Plaisirs. La cour, l'État et les spectacles dans la France des Lumières*, Seyssel : Champ Vallon, 2015

LESPINARD, Bernadette, *Les passions du chœur. La musique chorale et ses pratiques en France 1800-1950*, Paris : Fayard, 2018

LU, Julia, DRATWICKI, Alexandre (dir.), *Le concours du prix de Rome de musique (1803-1968)*, Lyon : Symétrie, 2011

- MARX, Wolfgang, *Klassifikation und Gattungsbegriff in der Musikwissenschaft*, Hildesheim : Georg Olms, 2002
- MERCIER-FAIVRE, Anne-Marie, THOMAS, Chantal, *L'invention de la catastrophe au XVIII^e siècle. Du châtimeut au désastre naturel*, Genève : Droz, 2008
- MOLLA, Bernard, *Charles Bordes, pionnier du renouveau musical français entre 1890 et 1909*, thèse de doctorat, Université de Lyon, 1985
- MONGREDIEN, Jean, « La théorie de l'imitation en musique au début du romantisme », *Romantisme*, 8 (1974/4), p. 86-91
- , *Jean-François Le Sueur : contribution à l'étude d'un demi-siècle de musique française (1780-1830)*, Berne : Peter Lang, 1980
- , *La musique en France des Lumières au Romantisme, 1789-1830*, Paris : Flammarion, coll. Harmoniques, 1986
- , « La France à la découverte de Mozart ou les véritables enjeux d'une mystification (1791-1815) », Jean-Louis JAM, *Mozart, origines et transformations d'un mythe*, Berne : Peter Lang, 1993, p. 71-78
- MORAND, Olivier, *Les derniers feux des concerts spirituels parisiens (1816-1831)*, thèse d'archiviste paléographe, École des Chartes, 2002
- MORNET, Daniel, *Le romantisme en France au XVIII^e siècle*, Paris : Hachette, 1912, réed. Genève : Slatkine, 2000
- NOIRAY, Michel, « L'Opéra de la Révolution (1790-1794) : “un tapage de chien“ ? », *La Carmagnole des Muses : L'homme de lettre et l'artiste dans la Révolution*, dir. Jean-Claude Bonnet, Paris : Armand Colin, 1988, p. 359-379
- , « Le nouveau visage de la musique française », *L'Empire des muses. Napoléon, les arts et les lettres*, dir. Jean-Claude Bonnet, Paris : Belin, 2004, p. 199-227 et 419-421
- PARAKILAS, James, « Political representation and the chorus in nineteenth-century opera », *19th Century Music*, 16 (1992/2), p. 181-202
- PERONNET, Patrick, *Les enfants d'Apollon. Les ensembles d'instruments à vent en France, 1700-1914 : pratiques sociales, insertions politiques et création musicale*, thèse de doctorat, Université Paris-IV Sorbonne, 2012
- PEYRE, Henri, *Qu'est-ce que le romantisme ?*, Paris : PUF, 1971
- PIERRE, Constant, *Musique et fêtes des cérémonies de la Révolution française : Œuvres de Gossec, Cherubini, Le sueur, Méhul, Catel, etc... ; Recueillies et transcrites par Constant Pierre*, Paris : Imp. Nationale, 1899
- PISTONE, Danièle, *La musique en France de la Révolution à 1900* : Paris : Honoré Champion, 1979
- PLACE, Adelaïde de, *La vie musicale en France au temps de la Révolution*, Paris : Fayard, 1989
- RAMAUT, Alban, *Hector Berlioz, compositeur romantique français*, Paris : Actes Sud, 1993

—, « La psalmodie et la fugue ou la ferveur populaire contre l'exercice d'école : problématique de la musique religieuse de Berlioz – contribution à l'étude de l'*Offertorium* de la *Grande messe des morts* », *À la croisée des chemins : musiques savantes, musiques populaires : hommage à Georges Sand*, dir. Joseph Le Floc'h, actes du colloque des 23, 24 et 25 octobre 1997 à La Châtre, Saint-Jouin-de-Milly : FAMDT éd., 1999, p. 248-264

RANCIERE, Jacques, *Le partage du sensible, esthétique et politique*, Paris : La Fabrique éditions, 2000

REIBEL, Emmanuel, *Comment la musique est devenue "romantique", de Rousseau à Berlioz*, Paris : Fayard, Les chemins de la musique, 2013

ROLE, Claude, *François-Joseph Gossec, 1734-1829 : un musicien à Paris de l'Ancien Régime à Charles X*, Paris : L'Harmattan, 2000

ROSEN, Charles, *Forme sonate : Essai*, Arles : Acte Sud, 1993

—, *Le style classique : Haydn, Mozart, Beethoven*, Paris : Gallimard, 2000

—, *La génération romantique. Chopin, Schumann, Liszt et leurs contemporains*, Paris : Gallimard, 2002

SCHALZ, Nicolas, « Du sacré à l'esthétique ? », *La Maison-Dieu*, 131 (1977), p. 63-95

SCHNEIDER, Herbert, *Studien zu den deutsch-französischen Musikbeziehungen im 18. und 19. Jahrhundert : Bericht über die erste gemeinsame Jahrestagung der Gesellschaft für Musikforschung und der Société française de musicologie Saarbrücken 1999*, Hildesheim : Georg Olms Verlag, 2002, p. 266-281

SIMMS, Bryan Randolph, *Alexandre Choron (1771-1834) as a historian and theorist of music*, thèse de doctorat, Yale University, 1971

SOUTHON, Nicolas, *L'émergence de la figure du chef d'orchestre et ses composantes socio-artistiques. François-Antoine Habeneck (1781-1849). La Naissance du professionnalisme musical*, thèse de doctorat, Université François-Rabelais de Tours, 2008

SPITZER, John, ZASLAW, Neal, *The birth of the orchestra. History of an institution, 1650-1815*, Oxford : Oxford University Press, 2006

TAÏEB, Patrick, *L'ouverture d'opéra en France : de Monsigny à Méhul*, Paris : Société française de musicologie, 2007

—, « Le Concert de Reims (1749-1791) », *Revue de musicologie*, 93/1 (2007), p. 17-52

TERRIER, Agnès, *L'orchestre de l'Opéra de Paris*, Paris : La Martinière, 2003

TIFFOU, Augustin, VELLY, Jean-Jacques, *Le basson en France au XIX^e siècle : facture, théorie et répertoire*, Paris : L'Harmattan, 2010

TRAVERSIER, Mélanie, « Revisiter l'histoire sociale et politique de la musique – années 1770-1830 », *Annales historiques de la Révolution française*, 379, *Nouvelles perspectives pour l'histoire de la musique (1770-1830)* (2015/1), p. 3-11

WANGERMEE, Robert, *François-Joseph Fétis, musicologue et compositeur, contribution à l'étude du goût musical au XIX^e siècle*, Bruxelles : Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, 1951

Musique d'Église et musique religieuse

AHRENS, Joseph, « Liturgie et musique d'orgue », *Actes du troisième congrès international de musique sacrée. Perspectives de la musique sacrée à la lumière de l'encyclique *Musicae sacræ disciplina**, Paris : Éditions du congrès, 1959, p. 361-366

AUDEON, Hervé, DAVY-RIGAUX, Achille[Cécile], « Jean-Baptiste Métoyen (1733-1822) : parcours et œuvre d'un musicien de la chapelle royale, de l'Ancien Régime au début de la Restauration », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 347-385

AVOCAT, Guillaume, « Les musiciens d'Église de la Vienne à l'épreuve de la Révolution et du Concordat », *Siècle*, 45 (2018), *Reconversions et migrations professionnelles. Le monde des musiciens et des comédiens à l'heure de la Révolution et de l'Empire*, en ligne : <http://journals.openedition.org/siecles/3900>

BARTH, Willi, *Die Messenkompositionen Franz-Xaver Richters*, thèse de doctorat, Université de Munich, 1941

BERGERON, Katherine, *Decadent Enchantments : The Revival of Gregorian Chant at Solesmes*, Berkeley/Londres : University of California Press, 1988

BEYRON, Georges, « L'orgue et la liturgie catholique », *Actes des deuxièmes journées nationales de l'orgue*, Toulouse : ADDOCC Midi-Pyrénées, 1987, p. 117-125

BISARO, Xavier, « Une liturgie ordinaire en des temps extraordinaires : des chantres bretons sous la Révolution », *Revue de musicologie*, 93/2 (2007), p. 317-335

—, HAMELINE, Jean-Yves, *Ars musica & Naissance d'une chrétienté moderne : histoire des réformes religieuses, XVI^e-XVII^e siècles*, Tours : Centre d'études supérieures de la Renaissance, 2008

—, *Chanter toujours : plain-chant et religion villageoise dans la France moderne, XVII^e-XIX^e siècles*, Rennes : PUR, 2010

—, « Beauté du chant, laideur du chantre : esthétique du plain-chant et dressage vocal au XVIII^e siècle », *Revue de l'histoire des religions*, 227, *Beauté du rite* (2010), p. 55-73

—, « Pour en finir avec les prescriptions musicales du concile de Trente », *Normes et transgressions dans l'Europe de la première modernité*, dir. Florence Piat et Laurey Braguier-Gouverneur, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 119-129

—, « La plume ou le goupillon ? Le manuscrit H 159 de Montpellier entre érudition et restauration grégorienne », Xavier BISARO et Rémy CAMPOS, dir., *La Musique ancienne entre historiens et musiciens*, Genève, Droz / HEM – Conservatoire de Musique de Genève, 2014, p. 11-61

—, *Guide historique et pratique du plain-chant et du faux-bourdon*, Versailles : Centre de musique baroque de Versailles, 2017, en ligne : <https://www.cantus-scholarum.univ-tours.fr/guide-cmbv/>

BLACK, David Ian, *Mozart and the Practice of Sacred Music, 1781-1791*, Ph.D., Harvard University, 2007

BOURDIN, Philippe, « Les musiciens d'église dans la nation révolutionnaire », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 559-573

BOURLIGUEUX, Guy, « La psalette de la Cathédrale Saint-Pierre de Vannes. Notes historiques et documents inédits », *La vie musicale en France sous les rois Bourbons*, 9 (1969), p. 115-131

—, « François Lacodre, dit Blin (1757-1834), organiste de l'église métropolitaine Notre-Dame de Paris », *Recherches sur la musique française classique*, 16 (1976), p. 71-113

BRIOUDE, Guillaume, *L'utilisation du plain-chant dans la musique organistique française au XIX^e siècle*, thèse de doctorat, Université Paris-IV Sorbonne, 1991

BRULEY, Yves, « La musique d'Église au temps de Napoléon », *Napoleonica*, 7 (2010), p.53-65

BUVRON, Jean-Marcel, *Le renouveau musical dans les cathédrales en France de 1801 à 1860 - Le Mans*, thèse de doctorat, Université de Tours, 2013

CARBONNIER, Youri, « La Restauration de la musique de la Chapelle royale et les fantômes de l'Ancien Régime (1814-1815) », *Annales historiques de la Révolution française*, 379, *Nouvelles perspectives pour l'histoire de la musique (1770-1830)* (2015/1), p. 165-182

CHARTIER, François-Léon, *L'ancien Chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise : d'après les documents capitulaires, 1326-1790 : avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'oeuvres des anciens maîtres de chapelle*, Paris, 1897, Genève : Minkoff reprints, 1971

CHEN, Jen-Yen, *The tradition and Ideal of the Stile Antico in Viennese Sacred Music, 1740-1800*, thèse de doctorat, Harvard University, 2000

CHEYRONNAUD, Jacques, *Le Lutrin d'église et ses chantres au village (XIX^e-XX^e siècles)*, thèse de doctorat, École Pratique des Hautes Études en Sciences Sociales, 1984

—, PERES, Marcel, *Les voix du plain-chant*, Paris : Desclée de Brouwer, 2001

—, *Musique, politique, religion. De quelques menus objets de culture*, Paris : L'Harmattan, 2002

COSTA, Eugenio, « Quelques propos sur musique et beauté de la célébration », *La Maison-Dieu*, 233 (2003/1), p. 97-102

DAUZET, Dominique-Marie, « Les congrès de musique sacrée à l'époque contemporaine », *Le catholicisme en congrès (XIX^e-XX^e siècles)*, dir. Claude Langlois et Christian Sorrel, Lyon : LARHA, Chrétiens et Sociétés. Documents et Mémoires, n°8, p. 137-154

DAVY-RIGAUX, Achille[Cécile], *Guillaume-Gabriel Nivers un art du chant grégorien sous le règne de Louis XIV*, Paris : CNRS éditions, 2004

—, « Les messes en plain-chant en France à l'époque moderne », *1000 ans de chant grégorien*, Actes du colloque international des 9 et 10 septembre 2010, Études grégoriennes XXXVIII, Éditions de Solesmes, 2011, p. 201-231

—, « “Jouer le plain-chant“ : Le serpent à l'unisson de la voix des chantres dans la France d'Ancien Régime », *Musique. Images. Instruments. Revue française d'organologie et d'iconographie musicale*, 14, *Le serpent : itinéraires passés et présents*, Paris : CNRS éditions (2013), p. 85-101

— (dir.), *La musique d'Église et ses cadres de création dans la France d'Ancien Régime*, Florence : L.S. Olschki, 2014

DESGRANGES, Nicole, *Bernard Jumentier (1749-1829). Maître de musique de la collégiale de Saint-Quentin*, thèse de doctorat reproduite par l'ANRT, Université Paris-Sorbonne (Paris IV), 4 vol., 1997

DOMPNIER, Bernard (dir.), *Maîtrises et chapelles aux XVII^e et XVIII^e siècles. Des institutions musicales au service de Dieu*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, 2003

— (dir.), *Louis Grénon : un musicien d'église au XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand : PUBP, 2005

— (dir.), « Étienne-Bonaventure Laurier, haute-contre, serpentiste et compositeur », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 387-401

—, « Les corps de musique des cathédrales françaises au XVIII^e siècle. Essai de typologie », *European Sacred Music, 1550-1800, New Approaches*, acte de colloque, Université de Fribourg, 10-13 juin 2010

— (dir.), *Les bas chœurs d'Auvergne et du Velay. Le métier de musicien d'Église aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2010

—, LANGLOIS, Isabelle et MAILHOT, Bastien, « Serpentiste d'Église : une profession au XVIII^e siècle », *Musique, images, instruments*, 14 (2013), *Le serpent : itinéraires passés et présents*, p. 65-83.

— (dir.), *Les langages du culte aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2020

—, DURON, Jean (dir.), *Le Métier du maître de musique d'Église (XVII^e- XVIII^e siècles). Activités, sociologie, carrières*, Tournai : Brepols, 2020

DUBREUIL-PORRET, Amélie, *Contribution à l'étude de la restauration de la musique à l'église au XIX^e siècle au prisme de l'expérience de Félix Clément (1822-1885)*, thèse de doctorat, Université Lyon II, 2016.

—, GRIBENSKI, Fanny (dir.), *Musique et pratiques religieuses en France au XIX^e siècle*, actes du colloque à Paris, mars 2014, Paris : Garnier, 2022

DUFETEL, Nicolas, *Palingénésie, régénération et extase dans la musique religieuse de Franz Liszt*, thèse de doctorat inédite, Université de Tours, 2008

DUFOURCQ, Nobert, « Les chapelles de musique de Saint-Sernin et Saint-Étienne de Toulouse dans le dernier quart du XVIII^e siècle », *Revue de musicologie*, XXXIX/115 (1957), p. 36-55

DURON, Jean « La fugue dans les motets de Rameau : l'exemple du "Cor meum" du *Quam dilecta* », *Regards croisés sur Rameau*, mis en ligne le 1^{er} septembre 2014, consulté le 7 novembre 2015, en ligne : <http://www.rameau2014.fr/Regards-croises-sur-Rameau/La-fugue-dans-les-motets-de-Rameau-Jean-DURON>

—, CARBONNIER, Youri, *Charles Gauzargues (1723-1801) un musicien de la Chapelle royale entre Nîmes et Versailles*, Paris : Picard, 2016

EBY, Jack, *François Giroust (1737-1799) and the Late Grand Motet in French Church Music*, thèse de doctorat, King's College University of London, 1986

—, « À la recherche de la symphonie : Marie-Antoinette, la Chapelle royale et la révolution classique à Versailles », *Regards sur la musique au temps de Louis XVI*, dir. Jean Duron, Bruxelles : Mardaga, 2007, p. 139-171

—, *François Giroust (1737-1799) : Composer for Church, King and Commune. Life and Thematic Catalogue*, Hildesheim, Zürich, New York : Olm, 2018

ELLIS, Katharine, *The Politics of Plainchant in fin-de-siècle France*, Royal Musical Association, 2013

ESCOFFIER, Georges, « Les emplois de maître de musique des cathédrales au XVIII^e siècle: un salariat ambigu », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 325-345

FAVIER, Thierry, « " Sous l'apparence du plaisir..." : morale et religion dans le discours sur le Grand Motet au XVIII^e siècle », *Études sur le XVIII^e siècle*, 34 (2006), p. 123-141

—, *Le motet à grand chœur : Gloria in Gallia Deo*, Paris : Fayard, Les chemins de la musique, 2009

—, « André Campra et les cérémonies extraordinaires parisiennes (1701-1721) », *Itinéraires d'André Campra (1660-1744), d'Aix à Versailles, de l'Église à l'Opéra*, Paris : Mardaga, 2012, p. 41-60

—, « Le motet à grand chœur et les mutations de l'espace sacré de la France au XVIII^e siècle », *Die Erschließung des Raumes: Konstruktion, Imagination und Darstellung von Räumen und Grenzen im Barockzeitalter*, Wolfenbüttel : HAB, 2014

—, « Transferts culturels et pratiques des genres », *Analecta Musicologica*, 51 (2014) : *Europäische Musiker in Venedig, Rom und Neapel 1650-1750 / Les musiciens européens à Venise, Rome et Naples 1650-1750 / Musicisti europei a Venezia, Roma e Napoli 1650-1750*, Kassel : Bärenreiter, 2014

—, « Retracing the Steps of the March : from the Hymns of the French Revolution to the Songs of the Church », *Haydn and his Contemporaries II*, ed. Kathryn L. Libin, Steglein Publishing, Inc. Ann Arbor, 2015, p. 32-74

—, « Espaces sociaux et stratégies discursives de l'Exposé détaillé d'une musique une, imitative et particulière à chaque solennité de Jean-François Le Sueur (1787) », *Musiques en liberté. Entre la cour et les provinces au temps des Bourbons. Mélanges offerts à Jean Duron*, dir. Bernard Dompnier, Catherine Massip et Solveig Serre, Paris : Publications de l'École Nationale des Chartes, 2018, p.381-406

—, HACHE, Sophie (dir.), *Réalités et fictions de la musique religieuse à l'époque moderne. Essais d'analyse des discours*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2018

FERRATON, Yves, « La maîtrise de la primatale de Nancy aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Musique en Lorraine : contribution à l'histoire de la musique à Nancy XVII^e-XX^e siècles*, Actes du colloque à Nancy, 1992, éd. Yves Ferraton, Paris : Klincksieck, 1994, p. 114

FEIST, Romain, « Éléments maçonniques dans la musique religieuse de Franz-Xaver Richter », *Revue de musicologie*, 77/1 (1991), p. 108-116

GALTIER, Roland, *La facture d'orgues en France de 1800 à 1870*, thèse de doctorat d'État, Université Paris-IV Sorbonne, Lille : Atelier National de Reproduction des Thèses, 1997

GRANVILLE, Frédéric de la, « Le serpent au Conservatoire de Paris : un enseignement manqué », *Musique. Images. Instruments. Revue française d'organologie et d'iconographie musicale*, 14 (2013) : *Le serpent : itinéraires passés et présents*, p. 221-237

GRASSIN, Janine, « La maîtrise de la cathédrale de Reims aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Symphonies lorraines : compositeurs, exécutants, destinataires*, dir. Yves Ferraton, Paris : Klincksieck, 1998, p. 185-200

GUILLOT, Angélique, *Les organistes provinciaux du XIX^e siècle dans l'édition parisienne*, thèse de doctorat, Université Paris-IV Sorbonne, 1993

HACHE, Sophie, FAVIER, Thierry (dir.), *À la croisée des arts. Sublime et musique religieuse en Europe (XVII^e- XVIII^e siècles)*, Paris : Classique Garnier, 2015

HAMELINE, Jean-Yves, « Le son de l'Histoire », *La Maison-Dieu*, 131 (1977), p. 5-47

—, « Le cantique sur le vaudeville à l'époque de Montfort et de Pellegrin », *Ethnologie française*, 11 (1981/3), p. 251-256

—, « Éléments d'anthropologie, de sociologie historique et de musicologie du culte chrétien », *Recherches de sciences religieuses*, 78/3 (1990), p. 397-424

—, « Pourquoi les orgues de chœur ? L'arrière-plan liturgique », *La flûte harmonique : publication de l'association Aristide Cavallé-Coll*, 85-86 (2003) : *L'orgue d'accompagnement à l'église au XIX^e siècle : technique, esthétique, répertoire*, p. 3-16

—, « L'invention de la “musique sacrée” », *La Maison-Dieu*, 233 (2003/1), p. 103-135

—, « Il n'y a pas de musique sacrée », *Musique et sacré*, actes du colloque à Bourg-en-Bresse, 2004, édité par Isabelle Battioni, Ambronay : Ambronay éditions, 2005, p. 125-137

—, « Musique d'église en France à l'époque de la fondation et de l'essor de la Schola : utopies et réalités », *Vincent d'Indy et son temps*, dir. Manuela Schwartz, Liège : Mardaga, 2006, p. 245-254

—, « La notion de “musique sacrée” », *Musique, sacré et profane*, Paris : Cité de la musique, 2007, p. 25-38

—, *Sur le culte divin et la musique*, écrits rassemblés par Achille[Cécile] Davy-Rigaux, Tournai : Brepols, 2020

HAUSFATER, Dominique, *Les requiem en musique de 1789 à 1840 : contribution à l'esthétique de la mort en France à l'époque romantique*, thèse de doctorat, sous la direction d'Édith Weber, Université Paris-Sorbonne, 1996

HIGGINBOTTOM, Edward, « French Classical Organ Music and the Liturgy », *Proceeding of the Royal Musical Association*, 103 (1976-1977), p. 19-40

HOLLERWEGER, Hans, *Die Reform des Gottesdienstes zur Zeit des Josephinismus in Österreich*, Regensburg: Verlag Friedrich Pustet, 1976

HOSTIOU, Volny, « Le serpent dans les églises françaises : parcours historique et iconographique », *Revue française d'organologie et d'iconographie musicale*, 8/1, 2006

JEANNEROT (Sylvie), *L'Abbé Nicolas Roze (1745-1819), maître de chapelle et bibliothécaire*, thèse de doctorat inédite, Université Strasbourg 2, 1998

JOURDAIN, François, *Le Te Deum en France de 1660 à 1790*, thèse, Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, 1963. [L'auteur interdit l'accès à son étude]

LABIE, Jean-François, *Le visage du Christ dans la musique des XIX^e et XX^e siècles*, Paris : Fayard, 2005

LAMOTTE, Véronique, *Rompre le silence de la mort : les messes de requiem en France de la Renaissance à Vatican II*, thèse de doctorat, Université Strasbourg 2, 2000

LAUNAY, Denise, « À propos d'une messe de Charles d' Helffer : le problème de l'exécution des messes réputées a capella en France, aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Le baroque musical : recueils d'études sur la musique du XVII^e siècle*, dir. Suzanne Clercx, Paris : Les Belles-Lettres, 1963, p. 177-199

—, *La musique religieuse en France du Concile de Trente à 1804*, Paris : Société française de musicologie, Klincksieck, 1993

LEFLON, Jean, *Henri Hardouin et la musique du chapitre de Reims au XVIII^e siècle*, Reims : Librairie Matot, 1933

LEON, Jean-Charles, « L'art du maître de musique. Essai sur la fonction des sources musicales de la messe polyphonique en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue de musicologie*, 86/2 (2000), p. 193-216

LIONNET, Jean, *La musique à Saint-Louis des Français de Rome au XVII^e siècle*, 2 vol., Venise : Edizioni Fondazione Levi, 1985-1986

LUEDERS, Kurt, *Alexandre Guilmant (1837-1911), organiste et compositeur*, thèse de doctorat, Université Paris-IV Sorbonne, 2002

MICHEL, Benoît, « Les maîtrises et chapelles toulousaines de la Révolution au Concordat », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 531-557

—, *Les Noël à grand chœur : une pratique musicale à Toulouse et en terres méridionales (XVII^e-XIX^e siècles) : étude historique, institutionnelle, liturgique et esthétique*, thèse de doctorat, Lille : Atelier Nationale de Reproduction des Thèses, 2014

MONGREDIEN, Jean, « La musique du sacre de Napoléon 1^{er} », *Revue de Musicologie*, 53/2 (1967), p. 137-174

—, « La musique aux fêtes du sacre de Charles X », *Recherches sur la Musique française classique*, X (1970), p. 87-100

—, FERRATON, Yves (éd.), *Le grand motet français (1663-1792)*, Actes de colloque, Paris : Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 1986

MONTAGNIER, Jean-Paul, « Le *Te Deum* en France à l'époque Baroque, un emblème royal », *Revue de musicologie*, 84/2 (1998), 199-233

—, « De l'air *da capo* à un embryon français de "forme sonate" : le cas du *Confitebor tibi* et du *Beatus vir* de Nicolas Bernier », *Revue de musicologie*, 79/2 (1993), p. 308-318

—, *The polyphonic Mass in France, 1600-1780. The Evidence of the Printed Choirbooks*, Cambridge : Cambridge University Press, 2017

OCHSE, Orpha, *Organists and Organ Playing in Nineteenth-Century France and Belgium*, Bloomington : Indiana University press, 1994

PIERRE, Constant, *Histoire du Concert spirituel : 1725-1790*, Paris : Société française de musicologie, 1975

PISTONE, Danièle, « La musique à Notre-Dame de Paris », *Revue internationale de musique française*, 16 (1985), p. 5-27

PRIM, Jean, « François Giroust : auteur de la Messe du Sacre de Louis XVI », *La Montagne de Sainte-Geneviève et ses abords : Comité d'études historique et archéologique des V^e et XIII^e arrondissements*, 8 (1955), p. 2-9

RENON, Marie-Reine, *La Maîtrise de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges aux XVI^e, XVII^e, et XVIII^e siècles*, thèse de doctorat, Université de Poitiers, 1972

ROHAN-CSERMAK, Henri de, « La canonisation de Palestrina et la mutation de la musique sacrée en France au XIX^e siècle », *Ostinato rigore*, 4 (1994), p. 199-214

—, « Comment accompagnait-on le plain-chant au XIX^e siècle ? », *La flûte harmonique : publication de l'association Aristide Cavaillé-Coll*, 85-86, *L'orgue d'accompagnement à l'église au XIX^e siècle : technique, esthétique, répertoire* (2003), p. 69-86

ROLLIN, Vincent, « Chants et musiques des cérémonies de funérailles à Paris sous le régime concordataire (1802-1905) », *Revue de musicologie*, 99/2 (2013), p. 235-270

—, *Rendre les derniers devoirs en musique. Rituels, chants et pompe musicale des cérémonies funèbres catholiques à Paris sous le Régime concordataire*, thèse de doctorat, Université Jean-Monnet de Saint-Étienne, décembre 2015

SABATIER, François, *Cahiers et mémoires de l'orgue*, 11, *Les aventures du grand orgue de Notre-Dame de Paris au XIX^e siècle*, 2 vol., Paris : Association des amis de l'orgue, 1974

—, « Des relations entre liturgie, musique et facture d'orgues en France des origines à Vatican II », *L'Orgue : bulletin des Amis de l'orgue*, 274 (2006/2), p. 3-92

SAKO, Ikuno, *The Importance of Louis Niedermeyer in the Reform of Nineteenth-Century Church Music in France*, thèse de doctorat, University of Melbourne, 2007

SCHERPEREEL, Joseph, « Variations serpentine en terres papales », *Musique, images, instruments*, 14 (2013), *Le serpent : itinéraires passés et présents*, p. 115-123

STEIN, David-Bruce, *The French Te Deum from 1677-1744 : its Esthetic, Style and Development*, D.M.A., University of Illinois, 1974, Ann Arbor : UMI, 1990

TAGLIAVINI, Luigi, « Le rôle liturgique de l'organiste des origines à l'époque classique », *Actes du troisième congrès international de musique sacrée. Perspectives de la musique sacrée à la lumière de l'encyclique Musicae sacræ disciplina*, Paris : Éditions du congrès, 1959, p. 367-372

TALVARD, Françoise, « Être musicien pendant la Révolution : Jacques Foncès (1744-1813), maître de musique de la cathédrale d'Albi », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 513-530

THIBAUT, Bernard, *Les maîtrises sous l'Ancien Régime*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, 1992

TRIOLAIRE, Cyril, « Les musiciens d'Église à la fête et au théâtre entre Révolution et Empire », *Revue de musicologie*, 94/2 (2008) : *Musiciens d'Église en Révolution*, p. 459-480, p. 460

VAN WYE, Benjamin, « Organ Music in the Mass of the Parisian Rite to 1850 with Emphasis on the Contribution of Boëly », *French Organ Music : From the Revolution to Franck and Widor*, dir. Lawrence Archbold, William J. Peterson, Rochester : University of Rochester press, 1999, p. 90-146

—, « Ritual Use of the Organ in France », *Journal of the American Musicological Society*, 33/2 (1980), p. 287-325

VENDRIX, Philippe, « “La musique montait, cette lune de l'art !” Redécouvertes des musiques de la ReNaissance à l'ère romantique », *La Renaissance et sa musique au XIX^e siècle*, dir. Philippe Vendrix, Paris : Klincksieck, 2000

WEBER, Édith, *Itinéraires du cantus-firmus*, actes du colloque du 7 avril 1994 à Paris, 4 vol., Paris : Presses Universitaires Paris-Sorbonne, 1999

WEBER, William, « Continuity and discontinuity in the revival of sixteenth-century music », *La Renaissance et sa musique au XIX^e siècle*, dir. Philippe Vendrix, Paris : Klincksieck, 2000, p. 247-261

WEGNER, Dagny, *Requiemvertonnungen in Frankreich zwischen 1670 und 1850*, thèse de doctorat, Hambourg, Hochschule für Musik und Theater, 2006

WRIGHT, Craig, *Music and Ceremony at Notre-Dame of Paris, 500-1550*, Cambridge : Cambridge University Press, 1989

YVON-BRIAND, Anne-Marie, *La vie musicale à Notre-Dame de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, thèse d'archiviste paléographe, École des Chartes, 1949, en cours d'édition

Table des tableaux

Chapitre 1 - La réouverture de la cathédrale ou le rétablissement des pratiques d'Ancien Régime

Tableau n° 1	État nominatif du chapitre de Notre-Dame de Paris (1802-1810)	p. 59
Tableau n° 2	Détail du recueil de motets à la Vierge	p. 77
Tableau n° 3	Détail du recueil pour les services funèbres	p. 77
Tableau n° 4	La musique ordinaire de Notre-Dame de Paris (1779-1826)	p. 102
Tableau n° 5	Les prescriptions pour le service musical à Notre-Dame de Paris par degré de solennité (1802-1827)	p. 109

Chapitre 2 – Créer pour la messe canoniale

Tableau n° 6	Déroulement de la messe canoniale	p. 137
Tableau n° 7	Plans du <i>Sanctus</i> des messes de Pierre Desvignes	p. 154
Tableau n° 8	Plans du <i>Credo</i> des messes de Pierre Desvignes	p. 164
Tableau n° 9	Plans du <i>Gloria</i> des messes de Pierre Desvignes	p. 169
Tableau n° 10	Détail du recueil de messes en partition Rés. Vma. ms. 1601	p. 208
Tableau n° 11	Chronologie des messes de Pierre Desvignes	p. 209
Tableau n° 12	Typologie des messes de Pierre Desvignes	p. 215
Tableau n° 13	Modalités et estimation du coût d'exécution des messes pour grand orchestre symphonique	p. 250
Tableau n° 14	Modalités et estimation du coût d'exécution des messes pour petit orchestre symphonique	p. 255
Tableau n° 15	État des versions de chaque messe de Pierre Desvignes	p. 263

Chapitre 3 – Créer pour les vêpres solennelles

Tableau n° 16	Les principaux moments de l’office des vêpres selon le rite parisien	p. 285
Tableau n° 17	Déclinaison de la pompe musicale des vêpres en fonction du degré de solennité d’après le <i>Directorium chori</i> (1654) et <i>Caeremoniale parisiense</i> (1662) de Martin Sonnet	p. 298
Tableau n° 18	Mise en musique des vêpres solennelles d’après le <i>Cérémonial de Toul</i>	p. 300
Tableau n° 19	Déclinaisons de la mise en musique des quatre fêtes de première solennité selon le Cérémonial de l’église d’Angers	p. 301
Tableau n° 20	Occurrences des principaux psaumes de vêpres dans l’année liturgique	p. 306
Tableau n° 21	Croisement du déroulement des vêpres des fêtes de degrés annuel et des œuvres conservées de Pierre Desvignes	p. 310
Tableau n° 22	Les sources des psaumes en musique de Pierre Desvignes	p. 312
Tableau n° 23	Recueil ms. 9331 ⁽¹⁾ : détail des antiennes, nomenclatures et contexte liturgique de leur exécution	p. 318
Tableau n° 24	Deux formes d’organisation des vêpres en musique de Pierre Desvignes pour les fêtes des degrés annuel	p. 334
Tableau n° 25	Provenance biblique des antiennes du recueil ms. 9331 ⁽¹⁾	p. 351

Chapitre 4 – Célébrer le pouvoir civil

Tableau n° 26	Célébrations de victoires militaires à Notre-Dame de Paris (1805-1830)	p. 403
Tableau n° 27	Comparatif des proportions orchestrales et vocales des <i>Te Deum</i> exécutés à Notre-Dame, de la musique l’Académie de musique et de la musique de l’Opéra-Comique	p. 446

Table des figures

Chapitre 2 – Créer pour la messe canoniale

Fig. 1^a	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 211-212 : <i>Kyrie</i> et début du <i>Christe</i> de la messe à trois voix Dv. 8	p. 145
Fig. 1^b	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 213-214 : Suite du <i>Christe</i> de la messe à trois voix Dv. 8	p. 146
Fig. 2	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 70-71 : <i>Christe eleison</i> de la messe Dv. 6	p. 150
Fig. 3	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 258-259 : <i>Christe eleison</i> de la messe Dv. 9	p. 151
Fig. 4	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 225 : <i>Benedictus</i> de la messe Dv. 10	p. 156
Fig. 5	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 193-194 : <i>Agnus dei</i> de la messe Dv. 7	p. 159
Fig. 6	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 288-289 : <i>Agnus dei</i> de la messe Dv. 9	p. 160
Fig. 7	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 241 : début du <i>Sanctus</i> de la messe Dv. 8	p. 173
Fig. 8^a	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 3-4 : 1 ^{ère} exposition du <i>Kyrie</i> de la Messe Dv. 13	p. 177
Fig. 8^b	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 5-6 : Premier divertissement du <i>Kyrie</i> de la Messe Dv. 13	p. 178
Fig. 9	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 9-10 : deuxième divertissement du <i>Kyrie</i> de la Messe Dv. 13	p. 179
Fig. 10^a	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 9-10 : troisième divertissement du <i>Kyrie</i> de la Messe Dv. 13	p. 180
Fig. 10^b	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 9-10 : troisième divertissement du <i>Kyrie</i> de la Messe Dv. 13	p. 181
Fig. 11^a	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 18-19 : début du <i>Christe</i> de la Messe Dv. 13	p. 182
Fig. 11^b	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1604, p. 20 : début du <i>Christe</i> de la Messe Dv. 13	p. 183
Fig. 12^a	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602, p. 25-26 : début du <i>Christe</i> de la Messe Dv. 11	p. 184
Fig. 12^b	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602, p. 27-28 : suite du <i>Christe</i> de la Messe Dv. 11	p. 185
Fig. 13	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 308-309, traitement du <i>Deum de Deo</i> de la messe Dv. 10	p. 189

Fig. 14	Rés. Vma. ms. 1601, p. 171-172, « <i>visibilibium et invisibilibium</i> » dans la messe Dv. 7	p. 190
Fig. 15	Rés. Vma. ms. 1601, p. 30-31, « <i>visibilibium et invisibilibium</i> » dans la messe Dv. 5	p. 190
Fig. 16	Rés. Vma. ms. 1601, p. 37, récit <i>Et incarnatus est</i> de la messe Dv. 5	p. 194
Fig. 17	F-Pn, ms. 9341, p. 85, récitatif <i>Et incarnatus est</i> de la messe Dv. 17	p. 194
Fig. 18	Henry Madin, <i>Missa Vivat Rex</i> , 1741, début du <i>Gloria</i>	p. 195
Fig. 19	Jean-Marie Rousseau, <i>Missa Laetamini in Domino</i> , ca. 1773, début du <i>Gloria</i>	p. 196
Fig. 20	F-Pn, ms. 9347 ⁽³⁾ , f. 27r, début du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 4	p. 197
Fig. 21	Rés. Vma. ms. 1601, p. 297, début du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 10	p. 198
Fig. 22	Rés. Vma. ms. 1601, p. 80, début du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 6	p. 199
Fig. 23^a	F-Pn, ms. 9341, p. 27, début du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 17	p. 200
Fig. 23^b	F-Pn, ms. 9341, p. 28-29, suite du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 17	p. 201
Fig. 24	F-Pn, ms. 9341, p. 91-92 : début de l' <i>Et resurrexit</i> de la messe Dv. 17	p. 220
Fig. 25	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1602, p. 5-6 : début du <i>Kyrie</i> de la messe Dv. 11	p. 221
Fig. 26	F-Pn, ms. 9341, p. 30-31 : début du <i>Laudamus te</i> de la messe Dv. 17	p. 222
Fig. 27	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 255-256 : début du <i>Kyrie</i> de la messe Dv. 9	p. 224
Fig. 28	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1601, p. 291-292 : début du <i>Kyrie</i> de la messe Dv. 10	p. 225
Fig. 29^a	Archives Nationales, F ¹⁹ 3931 : Comptes de la Fabrique de Notre-Dame de Paris pour l'année 1819 (recto), 23 juin 1820	p. 245
Fig. 29^b	Archives Nationales, F ¹⁹ 3931 : Comptes de la Fabrique de Notre-Dame de Paris pour l'année 1819 (verso), 23 juin 1820	p. 246
Fig. 30	Rés. Vma. ms. 1601, p. 155, début du <i>Kyrie</i> de la version pour cordes de la messe Dv. 7	p. 266
Fig. 31	F-Pn, ms. 9343 ⁽¹⁾ , p. 2, début du <i>Kyrie</i> de la version pour orchestre de la messe Dv. 7	p. 266
Fig. 32	Rés. Vma. ms. 1601, p. 67, début du <i>Kyrie</i> de la version pour cordes de la messe Dv. 6	p. 267

Fig. 33	F-Pn, ms. 9340, p. 2, début du <i>Kyrie</i> de la version pour orchestre symphonique de la messe Dv. 6	p. 267
Fig. 34	Rés. Vma. ms. 1617, reconstitution de la version pour chœur et basse du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 6	p. 269
Fig. 35	Rés. Vma. ms. 1601, p. 80-81, début du <i>Gloria</i> de la version pour orchestre de cordes de la messe Dv. 6	p. 269
Fig. 36	F-Pn, D. 3615, p. 1, début du <i>Kyrie</i> de la <i>Missa cui titulus sit laus plena, sit sonora mentis jubilato</i> de Jean-Baptiste Dugué	p. 273
Fig. 37	Rés. Vma. ms. 1601, p. 13, début du <i>Gloria</i> de la messe Dv. 7	p. 276
Fig. 38	Rés. Vma. ms. 1601, p. 155, début du <i>Kyrie</i> de la messe Dv. 7	p. 276
Fig. 39	Rés. Vma. ms. 1601, p. 258-259, début du <i>Christe</i> de la messe Dv. 9	p. 277
Fig. 40	Rés. Vma. ms. 1601, p. 272, début du <i>Deum de Deo</i> de la messe Dv. 9	p. 278
Fig. 41	F-Pn, Rés. Vma. ms. 1617, extrait de l' <i>Et resurrexit</i> de la version pour chœur et basse de la messe Dv. 6	p. 279

Chapitre 3 – Créer pour les vêpres solennelles

Fig. 42	Rés. Vma. ms. 1640 – Début du <i>Dixit Dominus</i> Dv. 28 de Pierre Desvignes : parties de violon, basson obligé et basses	p. 341
Fig. 43	Rés. Vma. ms. 1640, partie de basson obligé, p. 3 : Accompagnement de l'air « <i>De torrente in via bibet</i> » du <i>Dixit Dominus</i> Dv. 28	p. 342
Fig. 44	Rés. Vma. ms. 1640, partie de « basse-chantante et serp: », p. 1	p. 344
Fig. 45	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 28 : Structure de l'antienne <i>Cum dederō spiritum</i> Dv. 58	p. 357
Fig. 46	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 33 : Structure de l'antienne <i>Audite audientes me</i> Dv. 62	p. 358
Fig. 47	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 42-43 : Structure de l'antienne <i>In plenitudine</i> Dv. 71	p. 360
Fig. 48	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 3-4 : Structure de l'antienne <i>Civitas Dei</i> Dv. 39	p. 361
Fig. 49	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 77 : <i>De fructu ventris</i> Dv. 95	p. 365
Fig. 50	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 46 : <i>In diebus illis salvabitur Juda</i> Dv. 74	p. 365
Fig. 51	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 1 : Début de l'antienne <i>Videbis et afflues</i> Dv. 38	p. 366

Fig. 52	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 34 : Début de l'antienne <i>Omnes sitiennes</i> Dv. 63	p. 367
Fig. 53	F-Pn, ms-9331 ⁽¹⁾ , p. 3 : Antienne <i>Civitas dei</i> , imitation d'une fanfare	p. 368
Fig. 54	F-Pn, ms-9331 ⁽¹⁾ , p. 25 : <i>Ecce cum nubilus cæli</i> Dv. 53, esthétique militaire	p. 369
Fig. 55	F-Pn, ms. 9331 ⁽¹⁾ , p. 18-19 : Antienne <i>Cum sero esset</i> Dv. 51	p. 370
Fig. 56	F-Pn, ms.9329 ⁽²⁾ , [p. 18], <i>Exaudiat</i> Dv. 23, ¶8.1	p. 382
Fig. 57	F-Pn, ms.9329 ⁽²⁾ , [p. 20-21], <i>Exaudiat</i> Dv. 23, ¶9.1	p. 383
Fig. 58	F-Pn, ms.9329 ⁽²⁾ , [p. 19], <i>Exaudiat</i> Dv. 23, ¶8.2	p. 384
Fig. 59	F-Pn, ms.9330 ⁽³⁾ , <i>Magnus Dominus</i> Dv. 26, p. 38-40, ¶6.1 et 7.2, évocation de la peur des rois de la Terre	p. 386

Chapitre 4 – Célébrer le pouvoir civil

Fig. 60	F-Pn (estampes et photographie), RESERVE QB-370 (62)-FT 4, f. 87, Estampe allégorique en l'honneur de la paix de Tilsitt	p. 406
Fig. 61	Plan des <i>Te Deum</i> à Notre-Dame de Paris sous l'Empire	p. 430
Fig. 62	F-Pn (Estampes et photographie), RESERVE QB-370 (63)-FT 4, Fol. 31 : Billets pour le <i>Te Deum</i> de la prise de Vienne à Notre-Dame de Paris	p. 433
Fig. 63	Plan des <i>Te Deum</i> à Notre-Dame de Paris sous la Restauration	p. 434
Fig. 64	Plan des services funèbres en l'honneur de Louis XVI à Notre-Dame de Paris sous la Restauration	p. 436
Fig. 65	Lalande, <i>Te Deum</i> : « <i>In te Domine speravi</i> », 1684	p. 463
Fig. 66	Blamont, <i>Te Deum</i> : « <i>In te Domine speravi</i> », 1726	p. 463
Fig. 67	Martini, <i>Te Deum</i> , « <i>Judex crederis esse venturus</i> », 1809	p. 465
Fig. 68	Desvignes, <i>Te Deum</i> Dv. 130, « <i>Non confundar in aeternum</i> », ca. 1809	p. 465
Fig. 69	Desvignes, <i>Te Deum</i> Dv. 129, extrait du <i>Sanctus</i>	p. 464
Fig. 70	Desvignes, <i>Te Deum</i> Dv. 130, extrait du <i>Sanctus</i>	p. 467
Fig. 71	Desvignes, <i>Te Deum</i> Dv. 130, stylisation du plain-chant	p. 469

Fig. 72	F-Pn, D. 1128, p. 31. Extrait du chœur « <i>Sanctus, Dominus Deus Sabaoth</i> » du <i>Te Deum</i> de François Colin de Blamont	p. 474
Fig. 73	F-Pn, D. 4776, p. 12. Début du <i>Te Deum</i> (1779) de François-Joseph Gossec	p. 476
Fig. 74	<i>La Marche du sacre</i> de Le Sueur, arrangée par Henri Courtin, 1819	p. 478
Fig. 75	Étienne Solère, <i>Chant de la bataille d'Austerlitz</i> , parties de clarinettes, trompette et tambour, s.d.	p. 479
Fig. 76	Sonneries de trompettes introduisant le <i>Te Deum</i> de Martini	p. 480
Fig. 77	Sonneries de trompettes introduisant le <i>Te Deum</i> Dv. 128 de Desvignes	p. 480
Fig. 78	Rés. Vma. ms. 1609, p. 5. Début du <i>Te Deum</i> Dv. 129 de Desvignes : esthétique de la marche militaire	p. 483
Fig. 79	Rés. Vma. ms. 1610, p. 3. Début du <i>Te Deum</i> Dv. 130 de Desvignes : esthétique de la marche militaire	p. 483
Fig. 80	Rés. Vma. ms. 1609, p. 7. <i>Te Deum</i> Dv. 129 : opposition des bois et des cuivres	p. 484
Fig. 81	Rés. Vma. ms. 1610, p. 58. <i>Te Deum</i> Dv. 130 : opposition des bois et des cuivres	p. 484
Fig. 82	Rés. Vma. ms. 1609, p. 37. <i>Te Deum</i> Dv. 129 : esthétique militaire et représentation démesurée de la puissance divine	p. 486
Fig. 83	Rés. Vma. ms. 1607, p. 8, extrait du premier chœur du <i>Requiem tibi dabit</i> Dv. 19 de Desvignes	p. 492
Fig. 84	Rés. Vma. ms. 1607, p. 95, extrait du troisième chœur du <i>Requiem tibi dabit</i> Dv. 19 de Desvignes	p. 492

Index des personnes

A

Abadie, Jacques	Compositeur français	473
Abrial (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	58, 59
Achard (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61
Adrien	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	537, 612
<i>Agulhon, Maurice</i>	<i>Historien français, spécialiste des représentations politiques</i>	456, 457, 458
Armand	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	534
Arnavon (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	53, 59, 61
Arnoult, Martin-Antoine	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	101, 106, 612, 613, 732, 734, 735, 737
d'Astros, Paul-Thérèse-David (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 54, 55, 58, 59, 62
Aubry	Musicien du théâtre Favart	81, 210, 646, 657, 659
Audoy	Musicien	100, 731

B

Bachaumont, Louis Petit de	Mémorialiste français du XVIII ^e siècle	450, 502
Baptiste	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	610, 612
Bastude	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	537
Baudin	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	731
Bazin	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	612, 617
Beaugrand	Taille	612
Béccuïé, Jean-Marie	Flûtiste à l'Opéra	92, 654
Belloy, Jean-Baptiste de	Archevêque de Paris de 1802 à 1808	52, 55, 60, 61, 62, 79, 92, 409, 633, 634, 649, 746, 750, 752
Benoist	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	526
Benoist-Latour	Membre de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans	75
Bérard	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Bertier de Sauvigny, Ferdinand de	Homme politique français	44
Bertin, Pierre	Compositeur français, ancien maître de musique des cathédrales de Poitiers et Evreux.	80, 81, 210, 280, 327, 328, 646, 647, 658
Bertin, Jean-Louis	Ancien machicot de Notre-Dame de Paris (1787-1790)	96, 613, 650, 659
Berton, Henri-Montan	Violoniste et compositeur	93
Berlioz, Hector	Compositeur, journaliste et mémorialiste français	30, 130, 148, 394
Besozzi, Denis	Flûtiste à l'Opéra-Comique et à la Chapelle royale puis à la Chapelle consulaire/impériale.	448
Bienaimé, Émile	Ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame de Paris, succède à Desvignes comme maître de musique de 1827 à 1830	93, 94, 129, 131, 242, 243, 244, 249, 252, 254, 257, 260, 280, 289, 290, 291, 302
Bigot de Préameneu, Félix	Haut fonctionnaire de l'Empire, co-rédacteur du <i>Code civil</i> de 1804 et ministre des Cultes de 1808 à 1815	84
Bignon	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Binet	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617

<i>Bisaro, Xavier</i>	<i>Musicologue français</i>	3, 62, 107, 114, 286, 303, 428
Blasius	Compositeur	659
Boireaux	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
Bonaparte, Napoléon	<i>cf.</i> Napoléon I ^{er}	
Bonaparte, Joseph	Roi de Naples, frère de Napoléon	54
Bonnet, Albert	Basse-taille à l'Académie impériale de musique	66
Bordier, Louis-Charles	Maître de musique à l'église des Saints Innocent à Paris durant la première moitié du XVIII ^e siècle	378
Bottée de Toulmon, Auguste	Musicographe, bibliothécaire du Conservatoire de musique	30, 551, 750
Boudon	Ancien maître de musique de la cathédrale du Puy-en-Velay	308
Bourrienne, Antoine de	Homme politique et mémorialiste français	44
Boutillier, Jean	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	99, 101
Bresle	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	520, 537, 552, 613, 731
Bréval, Jean-Baptiste	Violoncelliste et professeur au Conservatoire de musique	447
Broscha, Robert	Compositeur français	490
Brossard, Sébastien de	Compositeur français	271, 274, 278
Buée, Adrien (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61, 62, 96
<i>Buvron, Jean-Marcel</i>	<i>Musicologue français</i>	12
C		
<i>Caillou, François</i>	<i>Historien français, membre du groupe de recherche Muséfrem</i>	101, 103
Calais, Jean-Baptiste	Enfant de chœur de la maîtrise de Notre-Dame de Paris puis taille au bas-chœur de cette cathédrale	78, 101, 105, 528, 529, 552, 610, 731, 732, 734, 735, 737, 738
Callenstein	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Camiaille (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 60, 61
Campra, André	Compositeur français	271, 308, 473, 474
Cardon	Violoncelliste	613
Caprara, Giovanni-Battista	Cardinal-légat du Pape Pie VII pour l'élaboration du Concordat de 1801	44, 62, 92, 399, 633, 649
Caron (abbé)	Prêtre du diocèse de Paris, auteur d'une traduction du <i>Cérémonial</i> de Paris en 1846	63, 106, 114, 236
Catel, Charles-Simon	Compositeur	481
Chandora, Jean-Denis	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	107, 520, 734, 735, 737, 738
Chapuis	Contrebassiste	610, 612, 613
Charlemagne (Empereur)		51, 52, 404
Charles X (Roi)		36, 213, 215, 232, 403, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 417, 420, 421, 425, 435, 440, 442, 443, 494, 501, 510, 527, 547, 598, 654, 780
Charpentier, Marc-Antoine	Compositeur français	324
Chaulieu	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Chénié, Marie-Pierre	Compositeur français, professeur de contrebasse au Conservatoire de musique	81, 210, 612, 646, 647, 658

Cherubini, Luigi	Compositeur italien	45, 80, 93, 212, 233, 280, 444, 455, 499, 528, 634, 646, 652, 654, 745
<i>Chen, Jen-Yen</i>	<i>Musicologue taiwanais</i>	274
Cholet	Haute-contre	552
Choron, Alexandre	Théoricien de la musique français	11, 19, 20, 21, 22, 74, 212, 226, 528, 744, 748, 754, 756
Cloet, Nicolas	Curé du diocèse d'Arras au XIX ^e siècle.	20
Colin de Blamont, François	Compositeur français	462, 474
Constantin (Empereur)		404
Coqterre, François	Compositeur français	472
de Coriolis (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61
Cornu, Jacques-Marie	Musicien d'origine suisse, premier serpent du bas-chœur de Notre-Dame de Paris, maître puis sous-maître de la nouvelle maîtrise de cette cathédrale (père de René et Théodore).	32, 77, 78, 79, 81, 83, 87, 91, 92, 94, 95, 97, 252, 345, 447, 537, 552, 603, 706, 731, 732, 734, 735, 737, 738, 748
Cornu, René	Compositeur, ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame de Paris (fils de Jean-Marie et frère aîné de Théodore)	78, 90, 517, 518, 526, 536, 537, 648, 649, 650, 731
Cornu, Théodore	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris (fils de Jean-Marie et petit frère de René)	537, 634, 650
Corpet (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 56, 59, 75, 711, 734
Cosset, François	Compositeur français	271, 274
Courtin, Henri	Compositeur français	477, 478
Coussy	Taille	610

D

Dallery	Facteur d'orgue compté parmi les membres du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732, 734, 735, 737, 738
Danjou, Félix	Organiste, compositeur et musicographe français	21
Dasse	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Dauprat	Corniste	448, 657, 745
<i>Debrun, Maxime</i>	<i>Ancien conservateur à la BnF, auteur dans les années 1950 de plusieurs annotations au crayon sur les manuscrits du fonds Desvignes</i>	32
Dechillaux-Dessieux (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	60
Delabray	Suisse du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732, 734, 735
Delaunay (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 60
Delboÿs	Taille à la Chapelle des Tuileries	532, 628
Demandolx (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	58, 59, 61
Dérivis, Henri-Étienne	Chanteur français, soliste à l'Académie de musique	448, 526
Defert	Huissier du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732, 734, 735, 737, 738
<i>Desgranges, Nicole</i>	<i>Musicologue française</i>	12, 25
Desprez, Nicolas-Philippe	Organiste de Notre-Dame de Paris (fils de Philippe-Antoine)	100
Desprez, Philippe-Antoine	Organiste de Notre-Dame de Paris (père de Nicolas-Philippe)	100, 647, 657, 658
Després	Basse-contre au bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732

Desvignes, Pierre	Compositeur français, maître de musique des cathédrales d'Évreux (1782-1785), de Chartres (1785-1793) et de Paris (1807-1827)	Sujet principal de cette thèse, le nom de Desvignes est cité presque à chaque page.
Devillers, Rosalie Henriette Flore (née Desvignes)	Fille de Pierre Desvignes, auteure en 1827 du plus ancien inventaire connu de l'œuvre de son père	31, 537, 552
Dietsch, Joseph	Facteur d'orgue	751, 752
Dietsch, Louis	Compositeur et chef d'orchestre français	472
Doche, Joseph-Denis	Ancien maître de musique de la cathédrale de Coutances. Il se bâtit surtout une réputation dans les genres du Vaudeville et de l'Opéra-Comique	11, 80, 210, 280, 647, 659
Doineau, Jean	Musicien à Notre-Dame de Paris	99, 610, 652, 731, 732, 737, 738
Doineau, Florentin Stanislas	Compositeur français, enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	555
<i>Dompnier, Bernard</i>	<i>Historien français, professeur émérite à l'Université de Clermont-Ferrand</i>	<i>14, 104, 111</i>
Dourlen, Victor	Compositeur français, professeur d'harmonie au Conservatoire de musique	93
Dressel	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	513, 550, 552, 555, 610, 612
Dubois, Théodore	Compositeur et musicographe français	148
Ducantel, Charles-Pierre	Avocat et auteur dramatique français	82, 743
Ducastin	Vicaire de chœur à Notre-Dame de Paris	714, 731, 732, 734, 735, 737, 738
<i>Dufourcq, Nobert</i>	<i>Musicologue français</i>	<i>389</i>
Dumont, Jean-Baptiste	Vicaire de chœur à Notre-Dame de Paris	100, 714, 731, 732, 734, 735, 738
Dugué, Jean-Baptiste	Compositeur français, maître de musique de Notre-Dame de Paris de 1770 à 1786 puis de 1788 à 1790	61, 77, 82, 96, 144, 154, 203, 204, 272, 274, 340, 378, 505, 658
Dupont, Pierre Auguste	Compositeur français, enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	513, 520, 555, 652
Dupont (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 52, 59
Dupré	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	105
Durand, François	Compositeur français, enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	328, 345, 346, 520, 526, 552, 610, 650, 651, 731
Durand	Garçon de sacristie à Notre-Dame de Paris	733, 735, 737, 738
Durier, Armand	Compositeur français, enfant de chœur de Notre-Dame de Paris, contrebassiste et professeur de contrebasse au Conservatoire de musique	93, 654, 750, 752
<i>Duron, Jean</i>	<i>Musicologue français</i>	<i>24, 343</i>

E

<i>Eby, Jack</i>	<i>Musicologue anglais</i>	<i>25, 323</i>
Egler	Suisse du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732
<i>Elias, Norbert</i>	<i>Historien français</i>	<i>459</i>
l'Empereur	<i>cf. Napoléon I^{er}</i>	
<i>Escoffier, Georges</i>	<i>Musicologue français</i>	<i>90, 323, 338</i>
d'Espinasse (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	53, 59, 61, 75

F

Fabulin	Huissier du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732
---------	--	-----

<i>Favier, Thierry</i>	<i>Musicologue français</i>	24, 25, 379, 387, 476, 477, 505
Ferdinand VII	Roi d'Espagne	403, 421
Fétis, François-Joseph	Musicographe, théoricien de la musique belge, professeur au Conservatoire de musique de Paris puis au Conservatoire de musique de Bruxelles	21, 68, 93
Foignet, Charles-Gabriel	Violoncelliste et compositeur pour les petits théâtres comiques parisiens	81, 210, 259, 612, 647, 648
Fortia de Piles, Alphonse	Gouverneur et viguier de Marseille	74
François	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	520, 552, 555, 612, 731
Friot	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	731
Fux, Joahnn-Joseph	Compositeur et théoricien de la musique du Saint-Empire germanique	274
G		
Gaillourd, André Laurent	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	100, 101, 537, 613, 732, 734, 737, 738
<i>Gaudelus, Sébastien</i>	<i>Musicologue français</i>	303
Gautier	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
Gebauer, François-René	Bassoniste, compositeur et professeur au Conservatoire de musique. Frère de Michel-Joseph et Etienne-François	447
Gebauer, Michel-Joseph	Hautboïste, compositeur et professeur au Conservatoire de musique. Frère d'Etienne-François et François-René	447, 448
Gebauer, Étienne-François	Flûtiste, compositeur et professeur au Conservatoire de musique. Frère de Michel-Joseph et François-René	447
Génot	Taille	536, 634
Geraut	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Gilbert, Alphonse	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	610, 731, 750, 752
Gilbert, Antoine Pierre Marie	Sonneur de Notre-Dame de Paris, auteur d'une biographie de Desvignes	713, 733, 735, 737, 738, 749, 751
Girard (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	53, 59
Giroust, François	Compositeur français	25, 143, 162, 202, 203, 205, 206, 273, 308, 323, 372, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 384, 385, 387, 449, 485, 505
Glück, Christoph-Wilibald	Compositeur autrichien	448
Godefroy, Théodore	Historiographe de France et Conseiller d'État sous Louis XIII	302, 424, 426
Golliard	Suisse du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	735, 737, 738
Gomond / Gommond / Gomon	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Gondi, Jean-François de	Archevêque de Paris de 1623 à 1654	15, 107, 113
Gossec, François-Joseph	Compositeur français	226, 380, 387, 449, 457, 462, 475, 476
Goulet, Antoine	Compositeur français, maître de musique de Notre-Dame de Paris de 1748 à 1761	77, 100, 231
Gounod, Charles	Compositeur français	130, 148
Grébert	Vicaire de chœur à Notre-Dame de Paris	132, 738
Grébert	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
Grégoir, Édouard	Compositeur, professeur de musique, musicographe et mémorialiste belge	327, 646
Grégoire, Henry (abbé)	Prêtre catholique et homme politique français	52, 399

Grénon, Louis	Compositeur français, maître de musique des cathédrales du Puy-en-Velay (1755-1763), de Clermont-Ferrand (1763-1766) puis de Saintes (1766-1769)	17, 123, 143, 144, 162, 166, 202, 273, 308, 323, 338, 339, 340, 342, 343, 368, 378, 450
Grétry, Modeste	Compositeur français	66
Gribenski, Fanny	<i>Musicologue française</i>	3, 426, 461
Guéranger, Prosper	Moine bénédictin français, fondateur de l'abbaye de Solesmes et restaurateur de l'ordre des Bénédictins en France	20
Guichard, François-Joseph	Compositeur et taille du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	77, 99, 100, 230, 603, 731
Guillon, Albert	Ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame de Paris	654, 750, 752
Guillion / Guillon	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	518, 734, 735, 737, 738
Gustave	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
H		
Haendel, Georg-Friedrich	Compositeur allemand	92
Hameline, Jean-Yves	Prêtre, théologien, sociologue et anthropologue de la religion	16, 25, 26, 29, 303, 505
Hardouin, Henri	Compositeur français	140, 166, 202, 305, 378, 387, 449, 505
Haydn, Joseph	Compositeur autrichien	457
Helfer, Charles d'	Compositeur français	271, 272, 274
Henry III (Roi)		461, 470
Henry IV (Roi)		415
Hens	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	526
Hérissé, Charles	Compositeur français, maître de musique de la cathédrale d'Orléans de 1776 à 1793	10, 80
Herland	Huissier du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732, 734, 735, 737
Homet, Louis	Compositeur français, maître de musique de Notre-Dame de Paris de 1734 à 1748	77
Hugard de Saint-Guy, Pierre	Compositeur français, maître de musique de Notre-Dame de Paris vers le milieu du XVIII ^e siècle	168
Hipolite [Hyppolite ?]	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	610, 612
J		
Jacquemet / Jacquenet	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	248, 249, 518, 734, 735, 737, 738
Jalabert (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 59, 132, 331, 400, 401, 415, 434, 439
Jolliez, Louis	Compositeur français, maître de musique de la collégiale de Saint-Quentin où il précède Bernard Jumentier	17, 96, 124
Jommelli, Niccolò	Compositeur italien	92, 280, 455, 651, 783
Jumentier, Bernard	Compositeur français, maître de musique de la collégiale de Saint-Quentin	10, 12, 19, 25, 95, 96, 124, 143, 144, 202, 205, 273, 388, 505, 659

K

Kurtzman, Jeffrey Musicologue américain 286

L

Lacépède, Bernard de	Philosophe, zoologiste et sénateur français	400, 401, 432, 433, 434
Lacodre, François dit Blin	Ancien organiste de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, succède à Nicolas-Philippe Desprez à la tribune de Notre-Dame de Paris en 1806	93, 100, 732, 734, 735, 738
Lacroix	Contrebassiste	612
Lagneaux	Contrebassiste	612
Lagrange-Gourdon-Floirac (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	60
Lalande	Basse-taille	533
Lalande, Michel-Richard de	Compositeur français, sous-maître de musique de la Chapelle royale	205, 206, 308, 372, 376, 379, 387, 407, 457, 462, 463, 471, 473, 474, 486
Lannault, Louis Isidore	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Lasceux	Organiste de Saint-Étienne-du-Mont	658
Larsonnier, Pierre	Basse-contre et régulateur de chœur de Notre-Dame de Paris	100, 260, 714, 724, 731, 732, 734, 735
Lashermes	Ancien maître de musique de la cathédrale du Puy-en-Velay	308
Laurens	Huissier du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	738
Lavigne, Jacques-Émile	Chanteur à l'Académie de musique	448
Lavoine, Jean-Baptiste	Compositeur, enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	78, 259, 610, 651, 783
Le Blanc (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 60
Lebrun	Compositeur français	445, 649
Lebrun	Serpentiste du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	252, 731, 732, 734, 735, 737, 738
Lecerf de la Viéville, Jean-Laurent	Magistrat et musicographe français	17, 271
<i>Leconte, Thomas</i>	<i>Musicologue français</i>	338, 343
Leduc	Vicaire de chœur à Notre-Dame de Paris	737, 738
Lefèvre, Xavier	Clarinettiste à l'Académie de musique	448
Lefroid de Méreaux, Nicolas-Jean	Compositeur français	387, 462, 475
Lejeas (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 58, 59, 400
M ^{lle} Lelong	Chanteuse	611
Lemaire	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	612
Lemercier, Julien	Serpent et sous-maître de musique de la cathédrale de Le Mans	97
<i>Léon, Jean-Charles</i>	<i>Musicologue français</i>	270, 281
Leroy	Haute-contre	536, 634
Leroy		10, 12, 18, 32, 67, 68, 69, 72, 73, 80, 81, 83, 93, 96, 98, 101, 148, 202, 205, 233, 238, 281, 332, 348, 372, 381, 388, 389, 390, 405, 443, 445, 449, 450, 473, 477, 478, 481, 499, 500
Le Sueur, Jean-François	Compositeur français, maître de musique de Notre-Dame de Paris entre 1786 et 1787	
Letertre / Letherte	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	32, 536, 737, 738
Létoile	Souffleur du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	732, 734, 735, 737, 738

L'Hoste	Basse-contre	613
Lièvre	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
Lorenziti, Bernard	Violoniste et compositeur français d'origine italienne	448
Lorenziti, Antoine	Compositeur français d'origine italienne	308, 449
Louchet	Basse-contre	613
Louis XIII (Roi)		53, 235, 315, 329, 330, 404, 405, 424, 435
Louis XIV (Roi)		20, 52, 404, 406, 418, 424, 457, 458, 470
Louis XVI (Roi)		34, 92, 129, 411, 413, 417, 436, 437, 439, 444, 447, 455, 472, 489
Louis XVIII (Roi)		36, 45, 92, 132, 329, 403, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 420, 421, 426, 434, 435, 444 472, 481, 495, 612, 654
Lully, Jean-Baptiste	Compositeur français	461, 471, 473, 485
M		
Madin, Henry	Compositeur français	168, 195, 197, 198, 199, 202, 206, 268, 473, 474, 505
<i>Maillard, Christophe</i>	<i>Historien français</i>	<i>101, 103</i>
Malaret (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	58, 59, 60, 647
Manon	Basse-contre	536, 634
Marc, François	Compositeur, maître de musique de la cathédrale de Le Mans.	10, 97, 101, 283, 443, 444, 446, 648, 783
Marchand, Louis-Joseph	Compositeur français	142, 168
Marie-Antoinette (Reine)		34, 411, 413, 417, 439, 444, 447
Marrigue	Organiste	657
Martini, Jean-Paul-Égide	Compositeur d'origine allemande	80, 280, 433, 443, 444, 445, 448, 454, 455, 457, 458, 464, 465, 479, 480, 648, 649, 754, 755
Martin	Taille	533, 612
Maury, Jean-Siffrein	Archevêque de Paris de 1810 à 1815.	55, 409, 411, 418
Masson	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
Méhul, Étienne-Nicolas	Compositeur français	45, 226, 646, 745
Menault, Pierre	Compositeur français	142, 286, 304, 324
Merle, Antoine	Compositeur français	143, 162, 202, 273, 308, 339, 340
Messier, Jean	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	99, 731
Métoyen, Jean-Baptiste	Compositeur, basson à la Chapelle royale	77, 647
<i>Meunier, Alexis</i>	<i>Historien français</i>	<i>14, 236, 304, 325</i>
Michel	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	612
<i>Moisset, Jean-Pierre</i>	<i>Historien et archiviste paléographe français</i>	<i>240, 243</i>
Momigny	Compositeur français	472
Mondonville, Jean-Joseph de	Compositeur français	205, 206, 378, 381, 457, 485
Mongeot	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	537
<i>Mongrédién, Jean</i>	<i>Musicologue français</i>	<i>8, 11, 12, 19, 67, 68, 348, 500</i>
Monnoyeur	Suisse du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	738
<i>Montagnier, Jean-Paul C.</i>	<i>Musicologue, professeur à l'Université de Nancy.</i>	<i>24, 140, 270, 272, 274, 281, 409</i>

Montassier	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	526
Monteverdi, Claudio	Compositeur italien	286, 304
Moret de Mons-Villeneuve (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	61, 62
Mortier, Jean	Vicaire de chœur de Notre-Dame de Paris	100, 710, 731
Mozart, Wolfgang-Amadeus	Compositeur autrichien	80, 92, 280, 304, 455, 649, 654, 746, 747, 750, 752, 783
Mulot (aîné)	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Mulot (jeune)	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Murat, Joachim	Militaire et haut fonctionnaire de l'Empire, Roi de Naples	400, 433, 434
Murgeon	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	612
de la Myre Mory (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 59, 62, 425, 434, 435, 439

N

		4, 36, 42, 43, 44, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 73, 92, 212, 213, 232, 237, 258, 327, 393, 398, 399, 400, 402, 403, 404, 405, 408, 409, 410, 413, 414, 416, 418, 423, 424, 427, 432, 434, 438, 440, 441, 460, 490, 494
Napoléon I ^{er}		
Napoléon II		54
Napoléon III		7, 470, 472
Neukomm, Sigismund	Compositeur autrichien	45, 81, 92, 280, 411, 443, 444, 445, 455, 457, 458, 473, 651, 783
Ney, Napoléon Joseph	Prince de la Moskowa	21
Nicolon, Claude Edmé Emmanuel, dit Lenoir	Compositeur français	372, 379
Niedermeyer, Louis	Compositeur et musicographe français	11, 21
Nisard, Théodore	Prêtre, compositeur, organiste et musicographe français	21, 350, 353
Nivers, Guillaume-Gabriel	Organiste, compositeur français, théoricien de la musique et réformateur du plain-chant.	133
Noailles, Louis-Antoine de	Archevêque de Paris de 1695 à 1729	106, 108, 125, 136, 236, 238, 304
Nocard	Taille	612
Noiret	Basse-contre au bas-chœur de Notre-Dame de Paris.	104, 734, 735, 737, 738
Noirvache / Norvache	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	526, 552, 610, 731
Nourrit, Louis	Chanteur à l'Académie de musique	448

O

d'Ortigue, Joseph	Musicographe français	21, 343, 350, 353
<i>Ozouf, Mona</i>	<i>Historienne française</i>	477

P

Païsiello, Giovanni	Compositeur italien	45, 80, 211, 212, 238, 280, 403, 445, 471, 646, 647
Pamphile	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Parisius, Pierre-Louis	Évêque de Langres (1834-1851) puis de Saint-Omer (1851-1866)	20

Paul	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533, 537
Pelet, Mlle	Chanteuse	610
Pellegrin, Claude-Mathieu	Organiste et compositeur français	474
<i>Péronnet, Patrick</i>	<i>Musicologue français</i>	472
Persuis, Louis	Compositeur français	72, 73, 402
<i>Petit, Vincent</i>	<i>Historien français</i>	36, 53, 408, 426
Picard, Nicolas	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris, chante au grand chœur de la Chapelle des Tuileries et à l'Opéra.	99, 100, 101, 613, 648, 731
Picardat, Jean Sylvain	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris.	76, 78, 97, 230, 231, 602, 603
Piccini, Niccolò	Compositeur italien	68
Pichot, Louis	Musicien au bas-chœur de Notre-Dame de Paris	99, 526, 613, 731, 732, 734, 735, 737, 738
Pie VII (Pape)		43, 44, 53, 55, 62, 497
Pierre	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	555
<i>Pistone, Danièle</i>	<i>Musicologue française</i>	500, 506
Plantade, Charles-Henri	Compositeur français	66, 73, 233, 238, 500
Poisson, Léonard	Prêtre, théoricien du plain-chant	353
Pollet, Joseph	Ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame de Paris, maître de musique et organiste de la maîtrise en succession de Bienaimé en 1830.	94, 653, 654, 750, 752
Pollio, Pierre-Louis	Compositeur français	283, 284, 286, 287, 305
Pottier, Jean-Marie	Musicien et ancien élève de la maîtrise de Notre-Dame	75, 248, 518, 552, 610, 748
Portal (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 132
Portalis, Étienne	Ministre des Cultes de 1804 à 1808	45, 46, 47, 56, 57, 62, 73, 75, 76, 83, 438, 445, 689, 709
Pouillet	Basse-contre	536, 634
Poulain	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	610
Premier Consul	<i>cf.</i> Napoléon I ^{er}	
Prévost	Basse-taille	610, 613
Prioux	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	610

Q

Quélen, Hyacinthe-Louis de	Archevêque de Paris (1821-1839)	64, 132, 289
----------------------------	---------------------------------	--------------

R

Raillon (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 59
Rameau, Jean-Philippe	Compositeur et théoricien de la musique	25, 140
Raymond, Georges-Marie	Historien, musicographe, principal du Collège de Chambéry et fondateur en 1820 de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts de Savoie.	21, 22, 74
de Reclène (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61
Reicha, Anton	Compositeur français	22, 74
Rénas / Reinas / Reinnas	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	537, 610, 612, 731
Renan	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	552
<i>Revert, Jehan</i>	<i>Directeur et maître de musique de la maîtrise de Notre-Dame de Paris dans les années 1950</i>	32
Rey, Jean-Baptiste	Compositeur et chef d'orchestre à l'Académie de musique et à la Chapelle impériale	448
Richard (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 59, 61

Richter, Franz-Xaver	Compositeur	140, 449
<i>Rollin, Vincent</i>	<i>Musicologue français</i>	3, 26, 29, 30, 31, 32, 33, 34
Roman (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	51, 53, 59, 61
Ronger, Florimond	Compositeur et organiste français. Plus connu comme compositeur d'opérettes sous le pseudonyme d'Hervé.	324
Rousseau, Jean-Baptiste	Poète français	168, 313, 548
Rousseau, Jean-Jacques	Philosophe français	48, 381
Rousseau, Jean-Marie	Compositeur français	195, 196, 197, 198, 199, 202, 206, 268, 313, 505
Rousselet (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61
Roy	Basse-contre / Basse-taille	533, 634
Roze, Nicolas	Bibliothécaire du Conservatoire et ancien maître de musique de l'église des Saints-Innocents	11, 81, 96, 210, 212, 230, 280, 328, 379, 386, 398, 647, 657, 658, 783

S

Saint-d'Arod, Prosper	Compositeur français	472
Sarrette, Bernard	Directeur fondateur du Conservatoire de musique	4, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73
Salabin	Huissier du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	734, 735, 737
Schneitzhœffer	Percussionniste à l'Académie de musique	448
Segaux	Basse-contre du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	518
Sergent, Eugène	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	617
Seyès, Emmanuel-Joseph	Homme politique français	44
Solère, Étienne	Compositeur et clarinettiste français	448, 473, 478, 479, 815
Sombardier	Vicaire de chœur de Notre-Dame de Paris	100, 714, 732, 734, 735, 737, 738
Sonnet, Martin (abbé)	Prêtre, auteur d'un <i>Caeremoniale parisiensis</i> en 1662.	15, 16, 111, 112, 113, 121, 124, 128, 154, 236, 237, 271, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 316, 324, 325, 326, 329, 330, 333, 335, 498, 810
Staël, Germaine de	Mémorialiste et écrivaine française	44
Sylvestre	Receveur du bas-chœur de Notre-Dame de Paris	733, 735

T

Talleyrand-Périgord, Charles-Maurice de	Homme d'état français	81
Talleyrand-Périgord, Alexandre-Angélique de	Archevêque de Paris (1817-1821)	107
Tinthoin (abbé)	Chanoine de Notre-Dame de Paris	59, 61
Tiot	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	552
Tiot	Violoncelliste	613
Thierry	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	552, 610, 731
Thomas, Ambroise	Compositeur français	148
Thomassin, Émile	Compositeur français	472, 490
Thyard-Bissy, Henry de	Evêque de Toul (1687-1704) puis de Meaux (1704-1737)	15

V

Vandenbrœck, Othon-Joseph	Corniste et professeur de musique au Conservatoire	447
<i>Vernet, Thomas</i>	<i>Musicologue français</i>	342, 343
Vervoitte, Charles	Compositeur français	12, 21
Vintimille, Charles-Gaspard-Guillaume de	Archevêque de Paris (1729-1746)	64, 106
Voillemont, Pierre	Compositeur, maître de musique de la cathédrale d'Angers de 1775 à 1793.	82
<i>Vovelle, Michel</i>	<i>Historien français</i>	41

W

Walther, Frédéric Henry	Militaire français	473
<i>Whenham, John</i>	<i>Musicologue américain</i>	286
Widerker	Tromboniste à l'Académie de musique	90

X

Xavier	Enfant de chœur de Notre-Dame de Paris	533
--------	--	-----

Y

Yorke, Henry 'Redhead'	Journaliste et mémorialiste anglais.	44
------------------------	--------------------------------------	----

Table des matières

Volume 1 – Mémoire de recherches

Résumé.....	1
<i>Abstract</i>	2
Remerciements.....	3
Sommaire	4
Introduction générale.....	8
CHAPITRE 1 La réouverture de la cathédrale ou la restauration des pratiques d’Ancien Régime	37
<i>Introduction</i>	37
<i>I. La réouverture de Notre-Dame de Paris</i>	41
A. Notre-Dame de Paris, premier temple du système concordataire	41
a) Les enjeux d’une réouverture précipitée.....	41
b) Napoléon et les chanoines métropolitains	49
B. Les chanoines métropolitains et le culte concordataire.....	55
a) La réouverture de l’église et la reconstitution du collège de chanoines	55
b) « Se conformer entièrement à ce qui se pratiquait autrefois ».....	62
<i>II. Reformuler une nouvelle maîtrise : entre difficultés financières, débats sur l’éducation musicale et respect des anciennes pratiques</i>	66
A. Les débats sur la réouverture des maîtrises en France	66
a) La querelle entre Sarrette et Le Sueur	66
b) De la guerre de chapelles aux débats ministériels	71
B. La nouvelle maîtrise non-instituée (1803-1807).....	75
a) Les balbutiements d’une école non-instituée.....	75
b) Pierre Desvignes et la maîtrise non-instituée.....	80
C. La nouvelle maîtrise instituée (1807-1830)	84
a) Ancrage dans la tradition et accommodement à la nouvelle organisation de l’éducation musicale.....	84
b) Le statut et le rôle du maître de musique	94
<i>III. Musique et liturgie à Notre-Dame de Paris (1807-1827)</i>	99
A. Les musiciens du bas-chœur dans la nouvelle organisation concordataire	99
a) La reconstitution de la musique du bas-chœur	99
b) Le statut des musiciens du bas-chœur	104
B. Un « rite » ancré dans la tradition	106

a)	La liturgie parisienne au début du XIX ^e siècle.....	106
b)	Service musical et hiérarchie des solennités.....	110
	<i>Conclusion</i>	114
	CHAPITRE 2 Créer pour la messe canoniale.....	117
	<i>Introduction</i>	117
I.	<i>Les prescriptions, usages et pratiques cérémonielles</i>	120
A.	Prescriptions, usages et pratiques cérémonielles pour le chant de la messe canoniale dans la France d’Ancien Régime	120
a)	La distinction des fêtes par l’usage croissant de la polyphonie pour l’Ordinaire de la messe.....	120
b)	La distinction des fêtes par l’insertion de motets	123
B.	Prescriptions, usages et pratiques cérémonielles pour le chant de la messe canoniale à Notre-Dame de Paris sous le Concordat	127
a)	Les recommandations des chanoines pour l’usage de la musique figurée.....	127
b)	Les recommandations des chanoines pour l’insertion de motets et de pièces en faux-bourdon.....	129
C.	Le « rite solennel » parisien : chant et conduite cérémonielle	134
a)	Le « rite solennel » : une simple extension du « rite double »	135
b)	La conduite cérémonielle sous le « rite solennel »	138
II.	<i>Pierre Desvignes et les habitudes de création dans le genre de la messe en musique</i>	140
A.	Le strict respect des canevas traditionnels : les prières d’acclamation <i>Kyrie, Sanctus, Agnus Dei</i>	142
a)	<i>Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison</i>	142
b)	<i>Sanctus</i>	153
c)	<i>Agnus dei</i>	157
B.	Le respect relatif des canevas traditionnels : le chant du Symbole <i>Credo in unum Deum</i> et l’hymne <i>Gloria in excelsis</i>	161
a)	<i>Credo in unum Deum</i>	161
b)	<i>Gloria in excelsis Deo</i>	166
C.	Canevas structurels et dispositions musicales.....	171
a)	Respect des canevas structurels traditionnels et variété des dispositions musicales : <i>Kyrie, Sanctus, Agnus dei</i>	171
b)	Diverses manières de dramatiser le <i>Gloria</i> et le <i>Credo</i>	186
III.	<i>Le maître de musique à l’ouvrage</i>	207
A.	Concevoir son portefeuille de musique.....	207
a)	De la constance dans la création : une chronologie des messes de Pierre Desvignes....	207
b)	De la diversité dans la création : une typologie des messes de Pierre Desvignes	214
c)	L’intégration de motets et de pièces en faux-bourdon à la messe canoniale : un espace de relative liberté.....	227
B.	Les conditions de la création.....	239

a)	Un financement difficile à estimer.....	239
b)	Les conditions et modalités d'exécution.....	247
C.	L'art de l'adaptation	261
a)	Adaptation et réemploi du matériau musical.....	261
b)	L'adaptabilité chez Desvignes : entre pragmatisme et respect des principes du <i>Stile antico</i>	270
	<i>Conclusion</i>	280
CHAPITRE 3	Créer pour les vêpres solennelles	283
	<i>Introduction</i>	283
I.	<i>Les vêpres en musique à Notre-Dame de Paris au début de la période concordataire : une réglementation erratique</i>	288
II.	<i>Les vêpres en musique en France : regard sur les usages décrits dans la littérature de codification</i>	293
A.	Les prescriptions dans les livres liturgiques parisiens	294
B.	Les prescriptions dans les cérémoniaux de Toul et d'Angers	299
III.	<i>Reconstituer les vêpres en musique de Pierre Desvignes</i>	303
A.	Reconstituer le corpus d'œuvres pour les vêpres.....	304
B.	Les vêpres de Desvignes et les usages traditionnels	323
IV.	<i>La réalité de la pratique</i>	326
A.	Des textes prescripteurs à la réalité de la pratique	327
B.	Les conditions et modalités d'exécution.....	336
V.	<i>La musique pour les vêpres de Pierre Desvignes</i>	347
A.	Les antiennes en musique	349
a)	L'organisation du discours.....	349
b)	La dramatisation du discours	363
B.	Les psaumes en musique.....	371
a)	Texte et unité formelle	371
b)	Dramatisation du texte et expression musicale : Pierre Desvignes et la tradition du motet à grand chœur	379
	<i>Conclusion</i>	389
CHAPITRE 4	Célébrer le pouvoir civil	392
	<i>Introduction</i>	392
I.	<i>Système de célébration et identité du pouvoir</i>	397
A.	Célébrer l'Empire ou l'élaboration d'une « religion napoléonienne ».....	397
a)	Le système de célébration de l'Empire.....	397
b)	Un général autoritaire déguisé en Roi Très-Christien.....	401
B.	Célébrer la monarchie restaurée ou « l'Ancien Régime retrouvé »	410
a)	Supprimer les « fêtes étrangères à la religion et aux français ».....	410

b)	Renouer avec les anciennes pratiques en s'accommodant des nouvelles	413
II.	<i>La fabrique des célébrations</i>	418
A.	L'occupation du temps et de l'espace	418
a)	Procédures d'annonce et d'organisation des célébrations	418
b)	Se réjouir et se divertir : aux origines des festivités de la France contemporaine	422
c)	« L'annexion » de Notre-Dame de Paris : entre usages hérités et luttes de représentation	426
B.	<i>Semper cantandi pro Deo et Patria</i>	438
a)	Chants, psalmodies et lectures pour les fêtes publiques	438
b)	Des effectifs musicaux à la hauteur des événements	444
III.	<i>Représenter le pouvoir</i>	452
A.	Comment la musique représente-t-elle le pouvoir ?	452
B.	Modernité et ostentation.....	459
C.	L'esthétique militaire	470
a)	La musique militaire à l'église de Louis XIV à Napoléon III	470
b)	Le Te deum et la musique militaire	473
c)	Des messes et des messes des morts pour musique militaire	487
	<i>Conclusion</i>	493
	Conclusion générale	496

Volume 2 – Annexes et pièces liminaires

Annexe 1 Catalogue de l'œuvre religieux de Pierre Desvignes	509
<i>Introduction du catalogue</i>	510
<i>Propre de la messe</i>	514
<i>Ordinaire de la messe</i>	517
<i>Messes des morts</i>	535
<i>Psaumes</i>	539
<i>Antiennes</i>	556
Antiennes pour les vêpres	556
Antiennes pour les offices du Carême et du temps pascal	587
Grandes antiennes de l'Avent	592
Antiennes mariales.....	596
<i>Magnificat</i>	605
<i>Te Deum</i>	609
<i>Leçons de ténèbres</i>	615
<i>Domine salvum</i>	620
<i>Ô Salutaris</i>	625

<i>Autres hymnes et cantiques</i>	632
Annexe 2 Listes d'exécutions de musique religieuse à Paris	645
<i>Annexe 2^A Exécutions de musique religieuse à Notre-Dame de Paris (1802-1847)</i>	646
<i>Annexe 2^B Exécutions de musique religieuse dans d'autres églises du diocèse de Paris</i>	657
Annexe 3 Statuts et règlements de la maîtrise de Notre-Dame de Paris (1738-1827)	660
<i>Annexe 3^A Règlement de la maîtrise (1738)</i>	661
<i>Annexe 3^B Rapport préalable au règlement de la maîtrise à propos des obligations du maître de musique</i>	668
<i>Annexe 3^C Statuts de la maîtrise (1807)</i>	669
<i>Annexe 3^D Règlement de la maîtrise (1807)</i>	671
<i>Annexe 3^E Règlement de la maîtrise (1827)</i>	679
Annexe 4 Financement et budget de la maîtrise de Notre-Dame de Paris (1807-1831)	688
<i>Annexe 4^A Rapport d'Étienne Portalis sur la maîtrise de Notre-Dame de Paris, 29 avril 1807</i>	689
<i>Annexe 4^B Félix Bigot de Prémeneu, Rapport relatifs à la réorganisation des maîtrises, 30 juin et 25 août 1813</i>	691
<i>Annexe 4^C Prévisionnel des dépenses de la maîtrise (1807)</i>	705
<i>Annexe 4^D Budget de la maîtrise (1831)</i>	706
Annexe 5 Règlements du bas-chœur de Notre-Dame de Paris (1807-1820)	708
<i>Annexe 5^A Règlement et état anonyme du bas-chœur (1807)</i>	709
<i>Annexe 5^B Règlement pour les basses-contre (1813)</i>	711
<i>Annexe 5^C Règlement pour le son des cloches (1813)</i>	713
<i>Annexe 5^D Règlement et état nominatif du bas-chœur (1815)</i>	714
<i>Annexe 5^E Règlement pour le service des musiciens (1815)</i>	715
<i>Annexe 5^F Règlement pour le service de l'organiste (1815)</i>	717
<i>Annexe 5^G Règlement général du chœur (1816)</i>	719
<i>Annexe 5^H Règlement concernant les chantres (1820)</i>	727
Annexe 6 Budgets et états du bas-chœur de Notre-Dame de Paris (1806-1826)	730
<i>Annexe 6^A État des prêtres, vicaires de chœur, musiciens et basses-contre de la métropole de Paris (1806)</i>	731
<i>Annexe 6^B Budget et état nominatif du bas-chœur (1815)</i>	732
<i>Annexe 6^C Budget et état nominatif du bas-chœur (1816)</i>	734
<i>Annexe 6^D Budget et état nominatif du bas-chœur (1820)</i>	737
<i>Annexe 6^E Budget et état nominatif du bas-chœur (1822)</i>	738
<i>Annexe 6^F Budget et état anonyme du bas-chœur (1826)</i>	739
Annexe 7 Ecrits sur Pierre Desvignes	740
<i>Annexe 7^A Jean-François Le Sueur à propos de Pierre Desvignes (An X)</i>	741
<i>Annexe 7^B Charles-Pierre Ducantel à propos du renvoi de Pierre Desvignes du Conservatoire (An XI)</i>	743

<i>Annexe 7^C Critique d'une messe de Pierre Desvignes par Alexandre Choron</i>	744
<i>Annexe 7^D Critique d'une messe de Pierre Desvignes par Luigi Cherubini</i>	745
<i>Annexe 7^E Compte rendu du service funèbre du Cardinal Jean-Baptiste de Belloy (1808)</i>	746
<i>Annexe 7^F Notice sur Pierre Desvignes par Alexandre Choron (1810)</i>	748
<i>Annexe 7^G Note sur Pierre Desvignes et Jacques-Marie Cornu par Jean-Marie Pottier</i>	748
<i>Annexe 7^H Biographie de Pierre Desvignes par Antoine-Pierre-Marie Gilbert</i>	749
<i>Annexe 7^I Biographie de Pierre Desvignes par Joseph Dietsch</i>	751
Annexe 8 Ecrits de Pierre Desvignes	753
<i>Annexe 8^A Plainte au ministère des Cultes à l'encontre d'Alexandre Choron</i>	754
<i>Annexe 8^B Plainte au chargé des Cultes du ministère de l'Intérieur à l'encontre d'Alexandre Choron</i>	756
Annexe 9 Plans des psaumes en musique de Pierre Desvignes	757
<i>Annexe 9^A Plan du Quare fremuerunt gentes (Ps. 2)</i>	758
<i>Annexe 9^B Plan de l'Exaudiat (Ps. 19)</i>	758
<i>Annexe 9^C Plan de l'Afferte Domino (Ps. 28)</i>	759
<i>Annexe 9^D Plan du Quam dilecta (Ps. 83)</i>	759
<i>Annexe 9^E Plan du Nisi Dominus (Ps. 126)</i>	760
<i>Annexe 9^F Plan du Magnus Dominus (Ps. 47)</i>	760
Annexe 10 Plans des messes en musique de Pierre Desvignes	761
<i>Annexe 10^A Plan de la messe Dv. 5</i>	762
<i>Annexe 10^B Plan de la messe Dv. 6</i>	763
<i>Annexe 10^C Plan de la messe Dv. 7</i>	764
<i>Annexe 10^D Plan de la messe Dv. 8</i>	765
<i>Annexe 10^E Plan de la messe Dv. 9</i>	766
<i>Annexe 10^F Plan de la messe Dv. 10</i>	767
<i>Annexe 10^G Plan de la messe Dv. 11</i>	768
<i>Annexe 10^H Plan de la messe Dv. 12</i>	769
<i>Annexe 10^I Plan de la messe Dv. 13</i>	770
<i>Annexe 10^J Plan de la messe Dv. 14</i>	771
<i>Annexe 10^K Plan de la messe Dv. 17</i>	772
Annexe 11 Effectifs musicaux pour les célébrations publiques	773
<i>Annexe 11^A Effectifs des Te Deum d'action de grâce</i>	774
<i>Annexe 11^B Effectifs des messes des morts pour le service anniversaire des soldats tombés à Austerlitz</i>	776
Sources	778
Bibliographie	790
Table des tableaux	812

Table des figures	814
Index des personnes.....	819
Table des matières.....	831